

Paul SALAÛN

**MISÉRICORDE POUR LES CATHOLIQUES
SÉPARÉS, DIVORCÉS, DIVORCÉS REMARIÉS**

Du même auteur :

- *Séparés, divorcés, une possible espérance*, Nouvelle Cité 1990.
- *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, Nouvelle Cité 1992.
- *Comment réussir sa paternité*, Éditions des Béatitudes 2012.

« Notre témoignage chrétien est authentique s'il est fidèle et sans conditions. »

Tweet du Pape François le 4 septembre 2014

Principales abréviations :

CEC : Catéchisme de l'Église catholique

CIC : Code de droit canonique

FC : *Familiaris consortio*, Exhortation apostolique de saint Jean-Paul II sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui.

GS : *Gaudium et spes*, Constitution de Vatican II sur l'Église dans le monde de ce temps.

LG : *Lumen gentium*, Constitution de Vatican II sur l'Église.

Op. cit. : Opus citatum : ouvrage cité.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....p.6

Ch. I – LE TEMPS DE L'ÉPREUVE

Témoignage.....p.8

Première épreuve

Tension dans le couple

Ma conversion

La séparation et le divorce

Soutiens dans l'épreuve

Un profond enracinement spirituel

Méditation : La passion des séparés, divorcés.....p.15

Introduction

1 – La trahison de Judas

2 – L'agonie à Gethsémani

3 – Le jugement

4 – La flagellation

Texte

Ch. II : REDÉCOUVERTE DU SACREMENT DU MARIAGE

Témoignage.....p.24

D'abord, consolider ma foi

Une double rencontre providentielle

Réflexion : Séparés, divorcés fidèles à l'Alliance.....p.28

1 – Le maintien du lien

2 – Comment les séparés et divorcés peuvent s'appuyer sur les trois piliers de l'alliance : Garder confiance ; aimer jusqu'au bout ; fidèles pour toujours.

3 – « Si quelqu'un renvoie sa femme et qu'il en épouse une autre, il est adultère. »

Textes

Ch. III – LA COMMUNION NOTRE-DAME DE L'ALLIANCE

Témoignage.....p.46

Le baptême de mes enfants

Soucis de santé pour mon fils

La fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Premiers pas de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Croissance de la communion

Réflexion : le chemin du pardon.....p.54

Témoignage

Le pardon est nécessaire

Les résistances au pardon

La source du pardon

*Le Pardon en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance
conjugale*

L'aide du sacrement de réconciliation

Étapes sur le chemin du pardon

Prière pour exprimer mon pardon à mon conjoint séparé ou divorcé

Ch. IV – LA RECONNAISSANCE DE NULLITÉ DE MON MARIAGE

Témoignage.....p.67

Une question d'abord accessoire pour moi

Une question qui devient personnelle

Mon désir : faire la vérité

Ma démarche auprès de l'Officialité

Le jugement de l'Officialité

Mon retrait de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Document : Vade-mecum des procédures de reconnaissance de nullité.....p.74

Ch. V –MA VOCATION AU MARIAGE

Témoignage : mon nouveau mariage.....p.78

La rencontre

Le mariage

L'accueil de la vie

Premières années difficiles

Le temps des guérisons

Les perturbations en lien avec l'occulte

Une meilleure connaissance mutuelle

Appel à l'engagement

Réflexion : Miséricorde pour les divorcés remariés.....p.88

Un débat confus

Qu'amour et vérité se rencontrent

Les catholiques divorcés remariés sont-ils rejetés ?

Première étape : vérité sur le divorce

Deuxième étape : la question essentielle de la validité du mariage

Troisième étape : accepter que leur mariage sacramentel reste valide

Corollaire: accepter la discipline de l'Église

« Je ne te condamne pas » (Jn 8,11)

Les catholiques divorcés remariés restent membres de l'Église

Quatrième étape : « Va et désormais ne pêche plus » (Jn 8,11)

Ch. VI – L’EUCHARISTIE REPAS DES NOCES

| | |
|---|--------------|
| <i>1 – Dans l’Eucharistie, c’est Jésus Époux qui se donne à nous.....</i> | <i>p.108</i> |
| <i>2 – L’Eucharistie des époux chrétiens.....</i> | <i>p.112</i> |
| <i>3 – L’Eucharistie des catholiques séparés, divorcés fidèles à leur conjoint.....</i> | <i>p.118</i> |
| <i>4 – L’Eucharistie des catholiques divorcés remariés.....</i> | <i>p.123</i> |

| | |
|------------------------|--------------|
| CONCLUSION..... | p.131 |
|------------------------|--------------|

| | |
|--|--------------|
| Prière pour les catholiques divorcés..... | p.134 |
|--|--------------|

| | |
|---------------------------|--------------|
| Bibliographie..... | p.135 |
|---------------------------|--------------|

| | |
|--------------------------------|--------------|
| Table des matières..... | p.137 |
|--------------------------------|--------------|

INTRODUCTION

Dans l'avion qui le ramenait de Rio le 28 juillet 2013, le Pape François a été interpellé par un journaliste sur l'attitude de l'Église par rapport aux divorcés. Il a répondu : « C'est une question qui revient toujours. La miséricorde est plus grande que le cas que vous posez. Je crois que c'est le temps de la miséricorde. (...) Cela a fait tant de blessés, tant de blessés. Et l'Église est mère : elle doit aller soigner les blessés, avec miséricorde. Mais si le Seigneur ne se lasse pas de pardonner, nous n'avons pas d'autre choix que celui-ci : avant tout, soigner les blessés. C'est une maman, l'Église, et elle doit aller sur ce chemin de la miséricorde. Et trouver une miséricorde pour tous. »

Le Saint-Père rappelle ainsi dans quel état d'esprit il convient d'aborder la pastorale des divorcés. Certes, le divorce est devenu de plus en plus fréquent et s'est banalisé dans notre société. Par exemple en France, en 2012, ont été célébrés 239840 mariages (et signés 160732 Pacs) ; mais 125217 divorces ont été prononcés (et 48841 Pacs dissous) (source : INED). Quand on considère que tout jeune couple rêve de vivre un amour qui dure toujours et qui le rende heureux, chaque divorce (ou dissolution de Pacs) est un échec qui blesse profondément l'homme et la femme qui en arrivent à cette extrémité, et leurs enfants, s'ils en ont. Quand on a tout attendu de l'amour, on est meurtri par l'épreuve de la séparation, découragé ou révolté selon son tempérament, en tout cas profondément affecté. C'est pourquoi François rappelle cette priorité pour l'Église : d'aller au devant de tous ces blessés avec miséricorde.

Pour le chrétien se pose un problème supplémentaire, car le divorce est en contradiction avec la Parole de Dieu et l'enseignement de l'Église : comment peut-il vivre cette épreuve sous le regard miséricordieux de Dieu ? Le problème s'aggrave s'il se remarie, car l'Église ne peut ni bénir cette nouvelle union, ni admettre les divorcés remariés au sacrement de réconciliation et à la communion eucharistique. Dans son interview du 28 juillet 2013, François en convenait : « En ce qui concerne le problème de la communion pour les personnes remariées, il n'y a pas de problème pour que les personnes divorcées reçoivent la communion, mais quand elles sont remariées, elles ne peuvent pas. Je crois qu'il faut regarder ceci dans la totalité de la pastorale du mariage. »

Cette déclaration a fait croire à certains que le Pape allait modifier les règles de l'Église en ce qui concerne l'accès des divorcés remariés aux sacrements. Cela l'a fait réagir devant la presse le 26 mai 2014 : « Je n'ai pas aimé que de nombreuses personnes, y compris d'Église, des prêtres, aient dit : *« Ah, le synode, c'est pour donner la communion aux divorcés remariés »*. J'ai vu combien tout se réduisait à une casuistique. » Puis il a demandé aux Évêques de rappeler sur toutes ces questions l'enseignement de l'Église, fondé sur la Parole de Dieu.

François a bien défini dans quel esprit il convient d'aborder la pastorale des divorcés : avec miséricorde – et il existe un chemin de miséricorde pour tous : séparés, divorcés et divorcés remariés -, mais en plein accord avec la Parole de Dieu, et en réfléchissant à ces questions dans le cadre d'une réflexion globale sur la vision chrétienne du mariage et de la famille.

En 1981, saint Jean-Paul II, dans son exhortation apostolique *Familiaris consortio* sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, n'avait pas dit autre chose au numéro 65 :

« La sollicitude pastorale de l'Eglise ne se limitera pas seulement aux familles chrétiennes les plus proches mais, en élargissant ses propres horizons à la mesure du Cœur du Christ, elle se montrera encore plus active pour l'ensemble des familles en général et pour celles, en particulier, qui se trouvent dans des situations difficiles ou irrégulières. Pour toutes, l'Eglise aura une parole de vérité, de bonté, de compréhension, d'espérance, de participation profonde à leurs difficultés parfois dramatiques; à toutes, elle offrira son aide désintéressée afin qu'elles puissent se rapprocher du modèle de famille que le Créateur a voulu dès le « commencement » et que le Christ a rénové par sa grâce rédemptrice. »

Ma réflexion, depuis 1978, s'est inscrite dans cette perspective. Mais avant d'y réfléchir, j'ai commencé par vivre douloureusement l'épreuve du divorce. Marié en 1970, j'ai connu malheureusement la séparation en 1978, puis le divorce en 1979. En 1989 j'ai obtenu une reconnaissance de nullité de mon mariage, si bien que j'ai pu me marier à l'Église en 1994, cela fait vingt ans au moment où j'écris.

Dans ce livre je témoignerai de la manière dont j'ai vécu cette épreuve du divorce, humainement et chrétiennement, en suivant les différentes étapes que je viens d'énumérer, et partagerai les réflexions qui m'ont permis de lui trouver un sens.

Dans la partie témoignage, je m'efforcerai d'éviter le victimisme et le pharisaïsme : dans l'échec d'un couple chacun a sa part de responsabilité, et le fait de suivre l'enseignement du Christ et de l'Église n'empêche pas que l'on ait besoin soi-même de la miséricorde de Dieu pour ses péchés. Je raconterai les faits tels que je les ai vécus, mais sans juger les personnes, et dans une certaine discrétion par rapport aux éléments les plus personnels. Dieu pose sur chacun de nous un regard de miséricorde, et ne cesse de nous appeler à la charité et au pardon !

Dans la partie réflexion des différents chapitres, j'expliquerai comment j'ai compris l'enseignement du Christ et de l'Église sur la manière de vivre l'épreuve avec Jésus ; sur le sens du sacrement de mariage pour les époux, et pour les divorcés ; sur l'importance capitale du pardon ; sur la contradiction entre le remariage civil et l'indissolubilité du mariage valide ; sur le lien essentiel entre mariage et Eucharistie.

Puissent ce témoignage et ces réflexions apporter un éclairage à tous ceux qui vivent la douloureuse épreuve du divorce, et à tous ceux, en particulier aux prêtres, qui veulent leur témoigner l'infinie miséricorde du Seigneur.

Ch. I : LE TEMPS DE L'ÉPREUVE

TÉMOIGNAGE

Étudiant à Brest en 1969, j'y ai rencontré une jeune fille sympathique dont je suis tombé amoureux. Nous avons appris à nous connaître, et avons formé le projet de nous marier. Ayant reçu tous deux une éducation chrétienne, nous désirions nous aimer fidèlement et fonder une famille chrétienne. Nous nous sommes engagés l'un envers l'autre en 1970 et, comme il y avait de grosses tensions dans sa famille, nous nous sommes mariés à la fin de cette même année : j'avais 22 ans, et elle 19.

En 1972 nous avons eu la joie d'accueillir notre premier enfant : Tangi (orthographe bretonne de Tanguy). Tout s'est très bien passé, et cet enfant éveillé a été notre petit prince : il nous a fait le cadeau de la paternité et de la maternité.

L'année suivante j'ai été nommé professeur de Lettres classiques dans un collège public à Quintin (Côtes- d'Armor), et nous avons fait le choix que mon épouse ne travaille pas tant que les enfants seraient petits. En outre, arrivant dans une nouvelle commune, nous avons abandonné la pratique religieuse : dans les lendemains de mai 68, nous nous posions beaucoup de questions, et avons décidé de prendre du recul.

Bientôt nous avons désiré un deuxième enfant et, après un échec, la naissance s'est annoncée pour l'été 1976.

Première épreuve

Malheureusement l'accouchement s'est mal passé. Comme la grossesse s'était déroulée sans problème, le gynécologue n'avait pas jugé utile de faire une radiographie. En outre il n'était pas présent à l'accouchement. Or l'enfant était fort, et ne descendait pas bien dans le col utérin. Il aurait fallu une césarienne, mais c'était trop tard. Alors la sage-femme a demandé à l'auxiliaire de puériculture d'appuyer fortement sur le ventre maternel pour forcer le passage du bébé, et c'est à ce moment que l'accident s'est produit.

Ayant déjà vécu une naissance, nous nous sommes rendu compte tout de suite que quelque chose n'était pas normal, car l'enfant geignait beaucoup. Puis il s'est calmé. Le séjour en clinique s'est bien déroulé, et nous sommes rentrés à la maison avec ce petit que nous avons appelé Gurvan.

Cependant, forts de l'expérience vécue avec l'aîné, dont nous avons suivi le développement jour après jour, nous constatons de petites anomalies dans le comportement du cadet, et, devant celles-ci, sa mère commençait à s'angoisser.

Vers un mois et demi est apparu un nystagmus, symptôme d'une souffrance cérébrale, si bien que le médecin a prescrit une hospitalisation pour examens approfondis. Celle-ci a eu lieu à Saint-Brieuc, à 20 kms de chez nous. Pendant 15 jours, tandis que je gardais Tangi et reprenais mon travail, sa maman est restée avec Gurvan à l'hôpital, car elle le nourrissait.

Ce fut terriblement angoissant pour elle. Dans ce service ne se trouvaient que des bébés ayant de graves problèmes. Dans le box voisin un enfant hydrocéphale n'était pas beau à voir. Mais surtout l'attente du diagnostic était insupportable. Le médecin a prescrit les examens pour déterminer s'il y avait eu un problème caché pendant la grossesse (rubéole, toxoplasmose...). Les résultats ont mis du temps à arriver, et se sont avérés négatifs. L'explication retenue fut donc celle d'un traumatisme à l'accouchement. Mais quelle était la gravité des séquelles ? L'électroencéphalogramme montrait une perturbation qui, par la suite a été bien localisée, mais dont nous ignorions alors la portée.

Gurvan et sa mère sont rentrés à la maison, et nous avons essayé d'avoir plus d'informations par notre médecin. Celui-ci a commis alors une énorme maladresse ; il a dit à ma femme : « ton fils sera IMC (infirme moteur cérébral) ; si c'est possible tu le garderas à la maison ; sinon il faudra le mettre dans un centre spécialisé comme le centre Pommidou. » Quelle parole réconfortante ! En outre elle s'est avérée fautive par la suite, car bien exagérée !

Nous avons décidé de faire suivre Gurvan par le service de neurologie infantile de l'hôpital de Rennes. Le médecin lui a donné un traitement, et a décidé de revoir régulièrement notre fils pour surveiller comment tout cela allait évoluer.

Comme nous n'étions pas satisfaits par la médecine, nous sommes allés plusieurs fois voir des guérisseurs. L'une d'entre elle a « magnétisé » Gurvan, et nous a envoyés voir un rebouteux car l'enfant avait une épaule démise. Après ces séances, nous avons l'impression que notre fils allait mieux, mais cela ne durait pas.

Aujourd'hui je ne referais pas la même bêtise, car j'ai appris que les guérisseurs ne tiennent pas leur pouvoir d'une quelconque puissance naturelle (le soi-disant magnétisme, qui existe, mais très faiblement), ni de Dieu, qui peut guérir – on le voit dans les rassemblements charismatiques -, mais qui ne répond pas aux demandes effectuées par des rites magiques. Les guérisseurs tiennent leur pouvoir de forces occultes qui viennent d'esprits mauvais ; c'est pourquoi il y a toujours des dommages collatéraux. D'ailleurs j'ai appris bien plus tard qu'une guérisseuse que nous avons vue avait semé la zizanie dans sa propre famille ; et, curieusement, il s'est passé la même chose dans la nôtre un peu plus tard... (1)

Pendant un an nous nous sommes focalisés sur les problèmes de Gurvan, mais avons peu à peu été rassurés, car il évoluait bien mieux que ne l'avait laissé craindre notre médecin. Il a marché seul à 14 mois, et s'est mis à parler normalement. Restait son problème cérébral, et, du fait de celui-ci, un léger handicap physique et intellectuel.

J'ajouterai seulement une chose : face au handicap, j'ai eu la grâce de ne pas m'angoisser, ni me révolter. Dès le départ j'ai aimé cet enfant, et ensuite j'ai fait de mon mieux pour l'accompagner dans son développement et lui permettre de réaliser au mieux ce dont il était capable. Je crois que tous les parents confrontés au handicap peuvent puiser dans leur amour de père et de mère la capacité de faire de même, et ceux qui se tournent vers Dieu dans cette épreuve reçoivent de lui la force nécessaire pour cela jour après jour.

(1) Sur cette question non négligeable, que j'ai approfondie depuis, cf. Lettre de Mgr J.-P. Cattenoz, *Vivez en enfants de Lumière*, Il est Vivant n°276 et site internet Charismata, onglet occultisme ; Père Georges Morand (exorciste), *Guide Totus de l'occultisme*, Sarment éd. du Jubilé 2004, pages 99 à 106 ; Thierry Fourchaud, *Spiritisme, Astrologie, Guérisseur, Paranormal... qu'en penser ?* Collection la Bonne Nouvelle, pages 76 à 99 (avec de nombreux témoignages) ; et tous les livres d'exorcistes...

Je reconnais aussi que la mère de Gurvan, par delà son angoisse, a fait tout ce qu'elle a pu pour bien s'occuper de lui.

Tension dans le couple

Début 1978, comme Gurvan évoluait positivement, il aurait fallu que notre couple se reconstruise, car nous avons vécu en parallèle ces derniers mois. Or cela ne s'est pas fait. Au contraire, j'ai senti que mon épouse s'éloignait insensiblement ; elle a commencé à sortir, à chercher son épanouissement personnel, à vivre une amitié avec un homme marié, tandis qu'elle ne voyait plus chez moi que le négatif.

Du coup, ne me sentant plus aimé, j'ai commencé à mal le vivre et à mal réagir, passant par des phases d'abattement ou d'énervement. Le dialogue entre nous devenait de plus en plus difficile. Quand nous parlions d'amour, elle le réduisait au sentiment – « cela ne se commande pas », disait-elle -, et elle se récriait lorsque j'insistais sur le rôle de la volonté, dans le prolongement de l'engagement que nous avons pris sept ans plus tôt. Si je défendais mon point de vue, elle me reprochait de me croire seul détenteur de la vérité.

Le fossé s'est creusé de plus en plus entre nous. Un soir, après une dispute, j'ai repris un psaume et crié ma détresse vers le Seigneur, puis j'ai demandé son pardon à mon épouse et lui ai dit mon désir de conversion. Mais elle m'a accueilli très froidement, et c'est là que j'ai pris la mesure de la cassure entre nous : la confiance, sans laquelle il n'y a pas d'amour possible, était atteinte...

Ma conversion

Les grandes vacances approchaient. J'ai alors cherché un lieu spirituel pour aller y faire le point. Depuis un an j'avais amorcé un retour vers l'Église grâce à un parcours de formation théologique de la paroisse, auquel j'avais été invité. La crise de mon foyer me paraissait si grave que j'éprouvais le besoin d'aller me recueillir dans une abbaye. La plus proche se trouvait à une cinquantaine de kilomètres dans le Morbihan : j'ai donc demandé de pouvoir passer une semaine, début juillet, chez les cisterciens de Timadeuc.

Lorsque je suis arrivé pour la première fois à l'abbaye, j'ai été touché par la qualité de l'accueil. Les portiers étaient frère Marc, au regard malicieux, toujours souriant ; et Frère Samuel, solide comme un bûcheron, dont la sérénité était apaisante. L'hôtelier, frère Irénée, un ancien officier dont l'énergie était tempérée par son humilité, m'a conduit à l'hôtellerie, et à ma chambre au confort rudimentaire.

J'ai commencé à participer aux offices, et, sensible à la musique, j'ai été séduit par la beauté de la liturgie. Dans ma chambre, j'ai lu un petit livre du Père Jean-Claude Sagne, op : *Tes péchés ont été pardonnés* (Chalet 1977), qui m'a beaucoup interpellé. Grâce à lui, j'ai commencé à prendre conscience de mes péchés, qui m'avaient rendu en partie responsable de la tension dans notre couple : orgueil, coupure d'avec Dieu, manque d'amour, fermeture sur moi-même. Jusque là je n'avais pas pu ou pas voulu les reconnaître. Plus on s'éloigne de Dieu, et plus on est aveugle sur son péché. A l'inverse, plus on se rapproche de Dieu, plus on voit son péché dans sa lumière à la fois si miséricordieuse et si incisive. (C'est pour cela que ce sont les plus grands saints qui ont le plus conscience d'être pécheurs !)

J'ai rencontré le Père Fabien, alors maître des novices, petit homme au regard lumineux et pénétrant, qui m'a accueilli comme un père. Je lui ai fait part de ce que je vivais dans mon couple ; je lui ai dit aussi ma découverte de la miséricorde de Dieu, et la prise de conscience de mes péchés. Il m'a donné le pardon de Dieu – que je n'avais pas reçu depuis plusieurs années –, et ce pardon m'a donné la paix du cœur.

J'ai alors commencé à éprouver ce qu'affirme le P. J.-C. Sagne dans cette phrase que j'ai relevée: « Dans la certitude d'être aimés de Dieu, tels que nous sommes, aujourd'hui, et dans la certitude de l'aimer, la paix que nous recevons est joie. Dieu est le Dieu du présent : tels il nous trouve, tels il nous prend. Notre passé ne nous appartient plus, il est le domaine de la miséricorde de Dieu. La joie que la foi nous donne, cette joie qui est fruit de l'Esprit Saint, est la joie d'être pardonné. »

J'ai alors écrit à mon épouse pour lui demander de me pardonner mon manque d'amour, et pour lui dire qu'avec la grâce de Dieu je désirais devenir « un homme nouveau », comme dit saint Paul (Col 3,10), et essayer de l'aimer « comme Jésus nous a aimés, jusqu'à la croix. »

Malheureusement, dans le même temps, elle avait pris sa décision : constatant qu'elle ne m'aimait plus, que la tension dans le couple était très forte, que les différences entre nous étaient si grandes et les évolutions si différentes, elle était décidée à se séparer de moi.

À mon retour, nous n'étions donc pas du tout sur la même longueur d'onde ; ce qui l'intéressait c'était de préparer les enfants – âgés de 6 et 2 ans – à notre séparation, et de savoir comment nous allions vivre en attendant celle-ci.

Le Père Fabien m'avait invité à entrer dans un chemin d'humilité – il m'avait conseillé de lire *l'humilité de Dieu* de François Varillon –, et à prendre ma croix à la suite de Jésus. J'espérais une réconciliation avec mon épouse, mais, devant sa détermination, je pressentais que ce ne serait pas pour tout de suite. Néanmoins, connaissant la Parole de Dieu et la loi de l'Église, j'ai choisi de vivre le pardon et la fidélité en comptant sur la grâce de Dieu.

Nous avons passé les grandes vacances chacun de notre côté. Quand nous étions ensemble, la tension était extrême, et un mot de travers provoquait des éclats chez mon épouse. Son choix l'avait plongée dans une grande nervosité. Quant à moi, enraciné dans la prière, j'étais profondément en paix, même si j'étais psychologiquement démoli.

En fait, j'avais besoin non seulement du pardon du Seigneur pour mes péchés, mais aussi d'une guérison intérieure de mes blessures psychoaffectives. Dans sa miséricorde, le Seigneur m'a accordé encore une immense grâce durant cet été.

Au retour de mon premier séjour à l'abbaye, j'ai contacté un couple voisin qui avait découvert le Renouveau charismatique. Avec quelques personnes, nous avons décidé de lancer un groupe de prière sur la paroisse. En outre ces amis m'ont prêté le livre du Père Michael Scanlan : *La guérison intérieure* (Pneumathèque 1975). En le lisant, j'ai été très interpellé par le passage où il affirme qu'un des principaux obstacles à la guérison, c'est le refus de pardonner. Or, depuis mon adolescence, j'en voulais énormément à mon père de ne pas m'avoir apporté tout ce qu'un garçon est en droit d'attendre de son père ; cette rancune m'avait endurci le cœur et m'avait rendu malheureux. Le Seigneur m'invitait à pardonner à mon père pour tout ce qu'il ne m'avait pas donné, à lui remettre sa dette (cf. Mt 18,23-35).

Fin août je suis retourné à l'abbaye de Timadeuc, et ai effectué ma démarche de pardon dans le sacrement de réconciliation avec frère Fabien. J'ai vécu alors une grâce puissante: c'était comme si mon cœur de pierre avait explosé, et j'ai été envahi d'une joie, d'une lumière extraordinaires. Dieu a permis que se réalise pour moi cette prophétie d'Ézéchiel : « *Je répandrai sur vous une eau pure, et vous serez purifiés ; de toutes vos souillures, de toutes vos idoles, je vous purifierai. Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau. J'ôterai de votre chair le cœur de pierre, je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai en vous mon esprit, je ferai que vous marchiez selon mes lois, que vous gardiez mes préceptes et leur soyez fidèles* » (Ez 36,25-27). En fait le Seigneur m'a accordé une forte effusion de l'Esprit, dont le retentissement a été considérable dans mon affectivité, et dont les effets ont été importants et durables dans ma vie.

Tout d'abord j'ai pu renouer une relation nouvelle avec mon père, dans la mesure où il s'y ouvrait lui-même. (2) Ensuite j'ai reçu la paix et la force de l'Esprit Saint pour vivre la séparation qui s'annonçait. Et enfin toute ma vie spirituelle en a été renouvelée et approfondie, je vais y revenir.

La séparation et le divorce

La rentrée était arrivée. Nos choix respectifs étaient inconciliables, et nous vivions dans un climat de rupture. Un ami prêtre, qui avait été témoin de notre engagement, est venu nous voir, espérant favoriser une reprise du dialogue. Déconcerté, il n'a pu que constater la froide détermination de mon épouse, et son refus d'envisager un nouveau départ. Il m'a conseillé alors, si les choses en restaient là, une séparation au moins provisoire : « Vous risqueriez autrement de vous faire trop de mal, et d'imposer aux enfants une tension qui les marquerait. »

Nous sommes allés voir une psychologue pour lui demander conseil par rapport aux enfants en cas de séparation. Elle nous a dit que si nous continuions à les aimer sans chercher à les récupérer chacun de notre bord, et donc sans nous critiquer mutuellement devant eux, ils sentiraient qu'ils étaient toujours autant aimés et réagiraient bien. Je dois dire que cela ne s'est pas passé de façon aussi idyllique, et que notre aîné surtout en a souffert !

Il a donc fallu que je me résolve à la séparation, espérant qu'elle ne serait que temporaire. J'ai décidé de laisser à mon épouse, pour que les enfants aient le moins possible de problèmes, la maison que nous louions, notre voiture, et pratiquement tous les meubles. J'ai trouvé un logement idéalement placé, pas loin de ce qui avait été « chez nous », à proximité de mon collègue et du centre ville, et tout près de l'école de Tangi.

Certes j'étais angoissé à la perspective d'être séparé de mes enfants si jeunes. D'autant plus qu'à cette période Gurvan faisait de plus en plus d'absences, et que l'examen de son fond d'œil n'était pas bon : on pouvait craindre une tumeur cérébrale. Mais Dieu m'a rassuré. Un jour que je regardais avec tendresse une photo de mon fils âgé de 18 mois, sur laquelle il avait un air canaille et un beau sourire, le Père m'a fait comprendre que Lui l'aimait aussi, infiniment plus que moi, et qu'il protégerait mes enfants. Je lui ai fait confiance ; cela m'a donné la paix, et je n'ai pas été déçu par le Seigneur !

(2) Dans *Comment réussir sa paternité* j'ai montré les conséquences désastreuses de l'absence des pères, et ai expliqué longuement comment on peut arriver au pardon vis-à-vis du père défaillant.

J'ai pu dès lors voir nos garçons toutes les semaines, mais lorsque leur mère venait les amener, elle était soit froide, soit agressive. Les questions éducatives sont restées depuis un point de discorde entre nous, et elles provoquent encore des disputes 36 ans après, à propos de l'attitude à adopter vis-à-vis de notre fils handicapé !

Quant à moi j'essayais d'encaisser et de ne pas jeter d'huile sur le feu. J'unissais mes souffrances à celles de Jésus, et, après un temps de tempête intérieure, il me redonnait la paix.

Peu après mon déménagement, un jour mon épouse m'a dit brutalement qu'elle voulait le divorce. Je me suis dit que l'essentiel était le choix que j'avais fait devant Dieu ; que le jugement civil n'atteindrait pas l'essentiel ; que, si je refusais, la relation se dégraderait encore plus. C'est pourquoi, à regret, j'ai accepté, et notre divorce a été prononcé six mois plus tard en 1979. Grâce à l'orientation que j'avais prise, et à la présence de l'Esprit Saint, j'ai vécu ce moment paisiblement, alors que je sentais mon épouse beaucoup plus perturbée. Je me retrouvais donc seul à 31 ans. Mais contrairement à ce que j'espérais, ce divorce n'a malheureusement amélioré en rien notre relation !

Soutiens dans l'épreuve

Lorsque j'ai annoncé notre séparation à mes parents, – qui habitaient à 150 kms dans le Finistère – ma mère m'a écrit : « La nouvelle que tu viens de nous apprendre nous bouleverse tous ! (...) Que pouvons-nous faire pour toi et pour les petits ? Je pense que tu nous feras confiance et que tu viendras plus souvent, aussi souvent que tu voudras, et avec les enfants. »

Mes parents, ayant eu six enfants, avaient une grande maison, et j'en ai profité. Lorsque mes garçons étaient en vacances, je les emmenais dans ma famille où ma mère nous a toujours bien accueillis (elle faisait des crêpes délicieuses !). En outre ma sœur aînée habitait à 500 m de chez mes parents, avec son mari et leurs trois enfants qui ont à peu près le même âge que les miens. Ainsi les cousins étaient heureux de se retrouver et de passer de bons moments ensemble.

Mon épouse et moi avions quelques amis. Aucun ne m'a soutenu ; mais je m'en suis fait de nouveaux grâce au groupe de prière du Renouveau charismatique. Parmi eux je veux rendre hommage à Andrée, qui habitait à 100 m de chez moi. Fille d'un lieutenant-colonel, elle vivait dans une grosse maison bourgeoise, mais avec une simplicité monacale. D'ailleurs un de ses cousins était bénédictin. En 1940, son fiancé avait été tué à la guerre, et elle avait choisi de lui rester fidèle. Elle ne s'était donc pas mariée, et trouvait un sens à sa vie dans la prière et dans le service des autres. Elle n'a pas eu de mal à comprendre le choix de fidélité que je faisais ainsi que mon intérêt pour l'abbaye de Timadeuc, et je pouvais lui ouvrir mon cœur. Elle me proposait aussi des livres à lire pour nourrir la faim de Dieu qui m'habitait. Elle me prêtait de temps en temps sa vieille 2CV. Mais un jour je n'ai pas pensé à rajouter d'huile dans le moteur ; résultat : une bielle coulée ; j'en ai été quitte pour payer la réparation...

J'ai eu à cœur aussi de m'insérer dans la communauté paroissiale. J'ai continué à participer aux réunions de formation théologique (enseignements et partages), et j'ai même écrit de petits articles sur l'Eucharistie pour le bulletin paroissial. J'ai aussi proposé mes services pour l'animation du chant à la messe, ce que j'ai continué ensuite pendant trente ans. Le fait que je sois séparé, puis divorcé, ne semble pas avoir posé de problème : je n'ai jamais

eu la moindre réaction négative à ce propos. Par ailleurs, n'étant pas remarié, je n'avais aucun souci pour communier.

Un profond enracinement spirituel

Après la séparation, j'ai donc reçu divers soutiens ; mais ils n'auraient pas suffi si je n'avais pas été porté par Dieu, tellement l'épreuve du divorce est crucifiante. L'expérience si forte de la miséricorde de Dieu faite à Timadeuc a été pour moi comme la découverte d'un trésor, et j'ai fait comme l'homme de la parabole : « *Le royaume des Cieux est comparable à un trésor caché dans un champ ; l'homme qui l'a découvert le cache de nouveau. Dans sa joie, il va vendre tout ce qu'il possède, et il achète ce champ.* » (Mt 13,44)

Ce trésor de l'amour miséricordieux, je l'ai découvert dans l'épreuve comme un don gratuit de Dieu. Ensuite j'ai renoncé à certaines activités humaines (même au foot, car des rassemblements chrétiens avaient lieu le dimanche !) pour consacrer toute mon énergie à l'explorer et à me l'approprier. « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit. Voilà le grand, le premier commandement,* » dit Jésus (Mt 22,37). De même qu'un amoureux aspire à toujours mieux connaître celle qu'il aime, de même j'avais soif de mieux connaître mon Père miséricordieux, Jésus mon Sauveur, et l'Esprit Saint consolateur.

L'amour du Seigneur s'exprime d'abord dans *la prière*. Ayant découvert celle-ci grâce aux moines de Timadeuc, rentré chez moi je continuais à prier en communion avec eux, reprenant les mêmes offices (au moins laudes et vêpres) et les mêmes mélodies psalmiques. C'est une merveilleuse école de prière, car les psaumes nous permettent d'exprimer toutes les formes de prière : la repentance, la détresse, la supplication, l'action de grâce, la louange... J'en ai appris beaucoup par cœur, ainsi que quelques hymnes pour tous les temps liturgiques, si bien que, où que je me trouve, même si je n'ai pas de livre, je peux les utiliser pour prier.

Les offices sont complétés par la Parole de Dieu et l'intercession.

Quel stimulant de savoir que l'on prie en union avec toute l'Église, et avec une communauté en particulier ! Au bout de 3 ans j'ai opté pour Prière du temps présent, et y suis resté fidèle depuis.

Au début j'étais peu attiré par la prière mariale. Je préférais les chants de la communauté de l'Emmanuel, que j'écoutais grâce aux cassettes, et j'en ai appris beaucoup. Nous les chantions dans le groupe de prière où j'exerçais le service du chant.

Mais j'aimais surtout retrouver le Seigneur dans *l'Eucharistie* à laquelle je m'efforçais de participer quotidiennement. Je venais y unir ma souffrance à celle de Jésus, prier pour ma famille, et puiser la force pour continuer à vivre le pardon et la fidélité.

Le soir, au lieu de regarder la télé, je lisais *la Parole de Dieu* ou des livres de spiritualité. Grâce à l'effusion de l'Esprit reçue à Timadeuc, la Parole devenait vivante pour moi, en particulier les épîtres de mon saint patron, qui parlaient du renouvellement du vieil homme et de l'avènement de l'homme nouveau. Certains passages, comme dans l'épître aux Romains, étaient ardues, mais j'ai acheté le Nouveau Testament de la TOB, et, grâce aux notes, parfois plus développées que le texte lui-même, j'accédais à une meilleure intelligence de celui-ci.

Mais c'est surtout l'Esprit Saint qui m'éclairait grâce au don d'intelligence. J'apprenais des versets, et parfois des passages entiers qui me parlaient, et ainsi, par sa Parole, Jésus venait demeurer en moi (cf. Jn 14,23), et petit à petit me renouvelait.

Mon amie Andrée me passait des *livres de grands auteurs* : Ste Catherine de Sienne, R. Guardini, le P. Y. Congar, le P. J. Daniélou, le P. M.-D. Molinié, ... Je copiais les passages qui m'interpellaient pour mieux me les approprier. J'ai acheté aussi le Livre des jours, et ai découvert ainsi toute la richesse des écrits des Pères de l'Église, des saints et du Magistère.

Pendant les vacances scolaires, quand je n'avais pas mes enfants, j'allais me ressourcer à Timadeuc. Je me retrempais dans la si belle prière des moines, et poursuivais mes lectures. C'est ainsi que j'ai redécouvert les bases de notre foi.

Certains week-ends je participais à des rencontres organisées par le Renouveau charismatique. Après l'enracinement dans la tradition, j'étais heureux d'y vivre une prière joyeuse, vivante, enrichie par les charismes divers.

L'été 1979 j'ai participé à un premier grand rassemblement charismatique ; c'était à Lourdes. J'ai été très réconforté par les Paroles qui y étaient données (par exemple So 3,14-20), et impressionné par le Père Tardif qui avait un charisme de guérison : j'ai entendu et vu des personnes qui avaient été guéries par son intercession. Oui, Jésus est bien vivant et agissant aujourd'hui comme il y a 2000 ans !

Ensuite j'ai pu vivre aussi une session à Paray-le-Monial. Là, ce qui m'a touché, outre la beauté des chants et la qualité des exhortations, c'est la force des prophéties : à travers elles Dieu me parlait et me confortait dans l'orientation que j'avais prise à sa suite. J'y ai découvert aussi la spiritualité du Cœur de Jésus. La miséricorde du Seigneur, à jamais je la chanterai !

MÉDITATION : LA PASSION DES SÉPARÉS, DIVORCÉS (3)

Dès mon premier séjour à Timadeuc, frère Fabien m'a conseillé de prendre ma croix avec Jésus. J'ai suivi son conseil, et n'ai cessé d'approfondir ma méditation de la passion de Jésus, pour apprendre de lui comment vivre la mienne, et recevoir la grâce de porter ma croix.

Beaucoup n'aiment pas s'arrêter sur ce moment dramatique mais essentiel de la vie et de la mission de Jésus. Déjà saint Paul affirmait aux Corinthiens : « Alors que les Juifs réclament des signes miraculeux, et que les Grecs recherchent une sagesse, nous, nous proclamons un Messie crucifié, scandale pour les Juifs, folie pour les nations païennes. » (1 Co 1,22-23).

(3) Ce texte est le premier que j'ai écrit pour la Communion Notre-Dame de l'Alliance, et il est publié, enrichi, dans mon premier livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance*, (publié sur ce site). J'en reproduis ici la première partie retouchée.

Aujourd'hui de même, dans un monde qui exalte la force, la gloire ou le plaisir, un homme faible jusqu'à mourir sur une croix, humilié comme un malfaiteur ou un esclave, torturé de la pire manière sans se rebeller, provoque le désintéret, voire le rejet. En outre les personnes qui ont beaucoup souffert, et dont les blessures ne sont pas guéries, n'aiment pas entendre des histoires qui peuvent raviver leurs blessures.

Certes la présentation de la passion de Jésus n'a pas toujours échappé au dolorisme ; mais on ne peut nier que les souffrances de Jésus aient été atroces, et qu'il mérite pour cela la compassion de toute âme de bonne volonté. Cependant, ce n'est pas cet aspect qui est mis en valeur par les Évangiles ; ceux-ci s'attachent plutôt à mettre en lumière l'immense amour de Dieu qui nous est ainsi manifesté et qui nous sauve. « *Car Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais obtienne la vie éternelle* » (Jn 3,16). La passion jusqu'à la mort sur la croix est l'acte suprême d'amour de Jésus pour l'humanité avec laquelle il veut faire alliance, le sommet de la rédemption qui s'effectue par sa souffrance, sa mort et sa résurrection.

Depuis toujours le désir du Père était de faire des hommes ses fils adoptifs en son Fils bien-aimé (cf. Ep 1,5) (4). Mais comme elle passait par le Fils, cette alliance entre Dieu et l'humanité a pris aussi un caractère sponsal. Déjà après avoir choisi, puis sauvé Israël, Dieu a fait alliance avec lui, se comparant lui-même à « *un jeune homme qui épouse une vierge* » (Is 62,5) et il l'a comblé de cadeaux comme fait un époux pour son épouse (cf. Ez 16,8-14). Mais le peuple a été constamment infidèle à cette alliance, et s'est prostitué avec les idoles des peuples voisins (cf. Ez 16,15-34). Cependant, au lieu de divorcer de son peuple-épouse et de le châtier, Dieu lui a promis un sauveur qui viendrait réaliser une Alliance nouvelle et éternelle entre lui et l'humanité (cf. Ez 16,59-60 ; Os 2,16-25 ; Jr 31,31-34 ; etc.).

Ce Sauveur, c'est Jésus. Il s'est présenté lui-même comme l'Époux venu réaliser la nouvelle Alliance (cf. Mt 9,15) ; mais une partie du peuple, avec à sa tête les chefs religieux, a refusé ces noces avec le Fils de Dieu. Alors, mystère insondable de l'amour divin, Jésus, l'Innocent, a pris sur lui tous leurs péchés, et tous ceux de l'humanité (cf. 2 Co 5,21), pour leur obtenir le pardon de Dieu et la possibilité d'entrer, s'ils le voulaient, dans la nouvelle Alliance scellée dans le sang du Christ. Il a pris sur lui le châtiment que méritait l'épouse infidèle et rebelle, et lui a obtenu la réconciliation et la guérison : « *Lui-même a porté nos péchés, dans son corps, sur le bois, afin que, morts à nos péchés, nous vivions pour la justice. Par ses blessures, nous sommes guéris* » (1 P 2,24). C'est pour nous, son peuple-épouse, que Jésus, l'Époux divin, a souffert, à notre place et pour nous sauver.

C'est pourquoi les divorcés, lorsqu'ils souffrent la passion à cause de leur époux ou épouse, peuvent unir leur souffrance à celle de Jésus pour entrer, par grâce, dans les sentiments qui ont été les siens, et recevoir de lui la capacité de pardonner et de rester fidèles dans l'espérance du renouvellement de leur alliance conjugale.

Essayons de comprendre comment la rencontre de Jésus crucifié et glorifié, vivant aujourd'hui, nous console, et, par un chemin de conversion et de guérison, nous conduit au pardon, qui est l'amour par-delà la rupture, en vue de la réconciliation.

(4) J'ai longuement médité sur la paternité de Dieu, source et modèle de toute paternité (cf. Ep 3,14-15), dans mon livre : *Comment réussir sa paternité*, aux Éditions des Béatitudes, 2012.

1 – La trahison de Judas (cf. Jn 13,21-30 ; Mt 26,14-16 ; Mt 26,47-50)

L'épreuve qui a inauguré la passion, et qui a sans doute le plus fait souffrir Jésus, c'est la trahison de Judas, « l'un des douze ». Lorsqu'il avait appelé Judas, Jésus connaissait ses pauvretés, ses faiblesses, mais il lui avait fait confiance, espérant qu'un surcroît d'amour, de responsabilité, guérirait son cœur et l'ouvrirait à l'amour. Pendant trois ans il lui a permis de vivre dans une intimité extrême avec lui, il l'a formé pour qu'il puisse devenir un jour apôtre, héraut de l'Évangile, et l'une des colonnes de l'Église. Or, déçu par Jésus, Judas s'est peu à peu coupé de lui, et un jour, comme le raconte Jean, il a franchi le pas de la rupture. Il a rompu « l'alliance » avec son Maître, a ouvert son cœur à Satan (Jn 13,27), et a trahi Jésus par cupidité (cf. Mt 26,14-16). Mystère de la liberté de l'homme ! À travers cette trahison, Jésus a revécu celle d'Adam, et toutes les trahisons du peuple élu, qui n'avait cessé de se montrer infidèle à l'alliance, faisant ainsi son malheur et blessant le cœur de Dieu.

Or, quand Judas est arrivé avec les gardes qui venaient arrêter Jésus (cf. Mt 26,47-50), celui-ci ne l'a ni réprimandé, ni condamné. Il lui a seulement montré la gravité de sa faute : « Judas, c'est par un baiser que tu livres le Fils de l'homme ? » (Lc 22,48), pour l'appeler à la conversion, au repentir. Effectivement l'ancien apôtre a pris conscience de son péché (cf. Mt 27,3-10) ; mais au lieu d'en demander à Dieu un pardon qu'il aurait obtenu, écrasé par le poids de la culpabilité il est allé se suicider. Depuis il symbolise le traître, mais l'Église n'a jamais affirmé qu'il est en enfer.

On peut établir un rapprochement entre la trahison de Judas et l'expérience de la rupture du couple ; mais il importe d'être nuancé. Dans l'Évangile les choses sont claires : nous avons en quelque sorte un film en noir et blanc, où les rôles sont parfaitement définis, accusés même par la sobriété des textes. Dans un divorce, celui qui est trahi n'est pas Jésus : il est pécheur, et porte de ce fait une part de responsabilité dans la rupture du couple. Quant à celui qui trahit, il reste un enfant bien-aimé du Père, et Jésus l'appelle à prendre conscience de ce qu'il fait, à se convertir, et à revenir à l'alliance.

Cependant, dans un divorce, l'un des conjoints franchit un jour librement le pas de rompre l'alliance, et trahit ainsi l'engagement qu'il a pris devant son conjoint et devant Dieu le jour du mariage.

Cela provoque chez son conjoint un bouleversement extrêmement profond. Ce sont les piliers mêmes de son mariage qui sont sapés et renversés. En effet, lorsqu'on fait alliance avec l'autre, l'amour humain, aussi imparfait et immature soit-il, repose sur la confiance en l'autre, et, par delà toutes les brouilles et difficultés, engendre l'espérance que le couple parviendra ensemble au bout du voyage sur cette terre. Un couple peut connaître des tensions, des disputes, des brouilles, voire des infidélités passagères, il les surmonte tant que subsistent la confiance, l'amour et la fidélité, ces trois piliers de l'alliance conjugale.

Mais lorsque l'un des deux conjoints reprend sa parole et demande la séparation ou le divorce, tout s'effondre. Il signifie par là à l'autre qu'il n'a plus confiance en lui, qu'il ne l'aime plus, et partant lui ôte toute espérance humaine de vie commune. Alors, que reste-t-il ? Rien. Ou plutôt un cœur déchiré dont toutes les plaies saignent pitoyablement. D'autant plus que ce rejet réveille souvent des blessures beaucoup plus profondes de trahison, de rejet, que l'on a enfoui dans son subconscient, et qui n'ont pas été vraiment guéries.

Les époux, au long des années de vie commune, en sont arrivés à ne former qu'un corps. Celui-ci peut être plus ou moins harmonieux ; il connaît sans doute des difficultés de communication, des troubles de fonctionnement, mais il existe ; il a une histoire, un projet commun, et le plus souvent des enfants. Au moment de la rupture, quand l'un des conjoints dit à l'autre : « je renie mon engagement, je me suis trompé en t'épousant, et je te rejette de ma vie », c'est comme si, avec un grand sabre (avec le glaive de la parole), il fendait en deux ce corps du couple, se mutilant lui-même et abandonnant sa moitié tout ensanglantée.

L'image est forte, mais elle ne fait que suggérer la violence et la profondeur de la blessure du divorce. Pour ceux qui n'ont pas la foi, c'est la fin d'un monde, un sentiment d'échec absolu et irrémédiable. Mais pour un chrétien s'ouvre une autre perspective. En effet, malgré la séparation et le drame psychologique, l'unité des époux, liés par le sacrement du mariage, demeure spirituellement et ne peut être atteinte parce que Jésus lui-même en est garant. Si l'époux chrétien trahi par son conjoint s'unit à Jésus trahi par Judas, sa passion change totalement de sens et, transfigurée par l'amour de pardon communiqué par le Christ, sauve l'unité de son couple, réellement, malgré la séparation.

2 – L'agonie à Gethsémani (cf. Mt 26,36-46)

Après le dernier repas avec ses apôtres et l'institution de l'Eucharistie, Jésus vit un moment capital et décisif : son agonie au jardin de Gethsémani. L'agonie - au sens étymologique de ce mot - est un « combat ». C'est « l'heure » de Jésus, l'heure de son combat décisif contre le mal et la mort. Déjà Satan a monté contre le Messie les prêtres, les scribes et les pharisiens ; déjà il s'est insinué au cœur de la communauté apostolique en convainquant Judas de trahir son maître ; déjà il a recouvert la terre de ténèbres et fait planer autour de Jésus une odeur de mort.

Le Seigneur, lui, a exprimé à ses apôtres sa volonté de les aimer « *jusqu'au bout* » (Jn 13,1) et de livrer sa vie pour les sauver ; déjà il a inauguré l'Alliance nouvelle et éternelle en leur donnant son corps et son sang dans l'Eucharistie.

À Gethsémani, comme le bouc émissaire des juifs (Lv 16,20-22) il prend sur lui tous les péchés du monde, et sait le prix que cela va lui coûter : torture physique, morale, spirituelle, et pour finir, une mort horrible. Satan vient le tenter pour le décourager et le dissuader d'aller jusqu'au bout de l'amour : « Vois, même Judas te trahit ; Pierre va te renier et les autres vont t'abandonner. À quoi bon donner ta vie pour des traîtres, des renégats, des lâches ? Et par la suite, combien rendront vain ton sacrifice en refusant ou en brisant ton Alliance ? Pourquoi souffrir pour des ingrats dont tu n'es sûr ni de la conversion, ni de la fidélité ? »

Écrasé sous le poids énorme des péchés des hommes, non seulement de ceux qui l'entourent, mais de tous les hommes depuis le début et jusqu'à la fin de l'humanité, et conscient des horribles tortures qu'il va devoir subir jusqu'à sa mort sur la croix, Jésus est « *triste à en mourir* » (Mt 26,38). Dans sa détresse il se tourne vers Dieu : « *Père, si tu le veux, éloigne de moi cette coupe* » (Lc 22,42). Mais alors nous ne serions pas sauvés, et l'Alliance nouvelle ne serait pas conclue. C'est pourquoi il ajoute : « *Cependant, que soit faite non pas ma volonté, mais la tienne* » (Lc 22,42). Ce oui de Jésus au cœur-même de l'épreuve est décisif : les forces du mal pourront se déchaîner contre lui, le torturer de façon

abominable, le faire mourir en croix, il est déjà vainqueur : son amour jusqu'au bout va transfigurer sa passion et en faire une marche triomphale vers la victoire : la réalisation de l'Alliance nouvelle et éternelle qui sera inaugurée ici bas et qui s'achèvera à la fin des temps dans la gloire du Ciel.

Au cœur même de l'épreuve Dieu le soutient : « *Alors, du ciel, lui apparut un ange qui le réconfortait* » (Lc 22,43). Même si toutes les apparences sont contraires, Jésus n'en garde pas moins une confiance inébranlable en son Père. Fils de Dieu, il obéit en tout à sa volonté, à sa Parole. Il sait que son sacrifice ne sera pas vain ; qu'il portera au contraire un fruit de salut immense pour l'humanité ; que, par delà la trahison de Judas, par delà le reniement de Pierre et l'abandon des apôtres, par delà le rejet par les chefs religieux, des foules innombrables seront sauvées par le sang de l'Agneau, et entreront dans l'Alliance nouvelle inaugurée par l'offrande d'amour de l'Époux aux noces de la croix. (5)

Aux premières heures de la séparation, les divorcés sont confrontés, eux aussi, à une agonie, à un combat dramatique. Le tentateur insinue : « Vois, ton époux est parti avec une autre ; ou : ton épouse ne t'aime plus. C'est vraiment fini entre vous. Il vaut mieux que tu en prennes ton parti... Rassure-toi, tu trouveras bien quelqu'un d'autre... » Et leur âme est triste à en mourir – d'ailleurs certains, complètement découragés, mettent fin à leurs jours.

Humainement c'est bien un échec total. Mais c'est le moment, pour le croyant, de se tourner vers le Père, de prendre appui sur sa Parole, et de lui dire : « *Père, si tu le veux, éloigne de moi cette coupe ; cependant, que soit faite non pas ma volonté, mais la tienne* » (Lc 22,42). C'est le moment de tremper sa foi dans l'épreuve, et de redire le oui donné pour toujours au moment de l'engagement initial. Lorsque les époux se sont présentés librement devant Dieu pour le sacrement du mariage, le Seigneur les a unis en lui à une profondeur inaccessible à nos sens, et s'est porté lui-même garant de leur fidélité. Or, « *si nous sommes infidèles, lui est à jamais fidèle* » (2 Tm 2,13). C'est pourquoi ni la brouille, ni la séparation, ni le divorce même ne peuvent briser cette unité déjà réalisée en lui.

Tel est donc le choix proposé aux séparés et divorcés dans l'agonie de la séparation : ou bien douter de leur conjoint et de Dieu, et s'enfoncer dans un sentiment d'absurde, dans la désespérance ou dans la révolte ; ou bien se jeter à corps perdu dans les bras de Jésus en lui criant leur détresse, et en lui demandant de les aider à tenir, avec sa seule grâce, le serment fait le jour du mariage.

Ce deuxième choix est d'autant plus difficile à poser qu'alors c'est à la souffrance qu'ils disent oui. Mais Jésus vient la vivre en eux, si bien qu'ils expérimentent une transfiguration de leur passion par l'amour, et l'Esprit Saint leur donne la force de l'assumer. Le don de force est accordé généreusement aux martyrs !

Aussitôt il dépose en leur cœur une paix profonde. Les zones périphériques de leur être peuvent rester très blessées, surtout leur affectivité ; leur mémoire peut être obnubilée par tout ce qu'ils ont vécu de négatif ; ils peuvent être tentés par le découragement ou la révolte devant l'obstination du conjoint ; mais au cœur de cette tempête Jésus est là et, par l'Esprit, il leur communique la paix, la certitude qu'ils sont sur le bon chemin, et l'assurance qu'un jour l'amour sera vainqueur.

(5) Pour approfondir la méditation de ce mystère, cf. *Contemplons Jésus avec Marie*, tome III : les mystères douloureux, 1 – L'agonie à Gethsémani (onglet ROSAIRE).

3 – Le jugement (cf. Mt 26,57-67)

Aussitôt après son arrestation, Jésus a été conduit devant le Grand Prêtre et le Sanhédrin. Ceux-ci représentaient le peuple-épouse, qu'ils avaient la mission de préparer à la venue de l'Époux, du Messie qui devait inaugurer l'Alliance éternelle. Or l'Époux était devant eux, et, non seulement ils ne l'ont pas accueilli, mais, le prenant pour un faux Messie, ils ont décidé de l'éliminer : *« Les grands prêtres et tout le Conseil suprême cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire mettre à mort »* (Mt 26,59).

Jésus est le Fils de Dieu, le Messie, l'Époux. Il ne veut que du bien à son peuple-épouse : il vient le sauver ! Il pourrait reprendre la plainte de Dieu : *« Écoutez le procès du Seigneur ! Car le Seigneur est en procès avec son peuple, il plaide contre Israël : Mon peuple, que t'ai-je fait ? En quoi t'ai-je fatigué ? Réponds-moi. Est-ce parce que je t'ai fait monter du pays d'Égypte, que je t'ai racheté de la maison d'esclavage ? »* (Mi 6,2-4) Jésus, le Fils de Dieu, notre Sauveur, mérite non la condamnation, mais un immense merci !

Ce sont le Grand Prêtre et le Sanhédrin, au contraire, qui méritent la condamnation ! Mensonge et attitude meurtrière ; Jésus aurait pu leur redire : *« Vous, vous êtes du diable, c'est lui votre père, et vous cherchez à réaliser les convoitises de votre père. Depuis le commencement, il a été un meurtrier. Il ne s'est pas tenu dans la vérité, parce qu'il n'y a pas en lui de vérité. Quand il dit le mensonge, il le tire de lui-même, parce qu'il est menteur et père du mensonge »* (Jn 8,44).

Jésus ne relève pas cette tragique contradiction. Lui, l'Innocent, il accepte d'être accusé par des coupables ; lui, l'Époux, il accepte d'être condamné par son épouse qui s'est prostituée avec Satan ; lui, le Fils de Dieu, il accepte de subir la pire injustice pour en triompher par son pardon, pour rendre les hommes justes aux yeux de Dieu, et leur permettre d'entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle. Il manifeste ainsi de façon éclatante l'infinie miséricorde de Dieu. Le Père ne nous accuse jamais – l'accusateur c'est Satan (en hébreu « satan » signifie « accusateur ») - ; au contraire il nous rejoint dans nos pires misères, dans nos plus affreux péchés, pour nous guérir et pour nous sauver.

Saint Paul a été bouleversé par cet amour extrême. Jeune pharisien zélé, il avait accusé les chrétiens d'être des renégats et les avait persécutés (cf. Ac 8,1-3) ; mais il a rencontré Jésus sur le chemin de Damas (cf. Ac 9,1-19), et fait l'expérience de sa miséricorde. L'apôtre s'émerveillera de celle-ci et en rendra grâce : *« Alors que nous n'étions encore capables de rien, le Christ, au temps fixé par Dieu, est mort pour les impies que nous étions. Accepter de mourir pour un homme juste, c'est déjà difficile ; peut-être quelqu'un s'exposerait-il à mourir pour un homme de bien. Or, la preuve que Dieu nous aime, c'est que le Christ est mort pour nous, alors que nous étions encore pécheurs »* (Rm 6,6-8).

Au moment de la séparation, l'une des épreuves les plus terribles pour les divorcés est l'accusation portée par leur propre conjoint. En effet, pour justifier son départ, celui-ci énumère tous les griefs qu'il a accumulés, et il le fait sans amour, pour condamner, et parfois même sciemment pour faire mal. Il arrive que ses accusations soient injustifiées, car elles reflètent sa perception subjective des choses - et certains sont prompts à mal interpréter les paroles ou les actes de leur conjoint. En outre certaines réactions sont exagérées, car elles sont provoquées en fait par des blessures très profondes, venant par exemple des injustices subies durant l'enfance ; celui qui accuse son conjoint règle en réalité ses comptes avec le parent qui l'a tant fait souffrir jadis !

Quoi qu'il en soit, l'accusation fait le jeu de Satan, qui tente alors, et cherche à décourager le conjoint accusé. Chez lui aussi il réveille toutes les blessures résultant des accusations injustes dont il a été victime durant sa vie, et particulièrement pendant sa petite enfance. Satan en a ainsi poussé plus d'un au désespoir et à toutes les formes d'évasion que sont l'abus d'alcool, le recours à la drogue, la dépression et même le suicide.

Ou bien Satan pousse le conjoint accusé à se défendre, éventuellement à nier ses torts et à se faire lui-même l'accusateur de son conjoint. Cela a commencé très tôt dans l'histoire de l'humanité (cf. Gn 3,12-13) ! Il le seconde alors habilement, lui montrant avec acuité tous les défauts et tous les torts de l'autre, et il le fait tomber dans le victimisme ou le pharisaïsme.

Lorsque nous sommes accusés, à tort ou à raison, il nous faut nous jeter aux pieds de Jésus, comme la femme adultère que les pharisiens accusateurs avaient traînée devant lui. Si nous n'avons pas conscience de notre péché, demandons à l'Esprit de vérité de nous éclairer. Si nous en avons conscience, ne craignons rien : le Seigneur pose sur nous un regard d'infinie miséricorde qui apaise ; il nous pardonne tous nos péchés, même les pires, et nous adresse cette seule invitation : « *Va et désormais ne pêche plus* » (Jn 8,11). Il nous donnera pour cela sa grâce en abondance. C'est l'expérience de la miséricorde du Père communiquée par Jésus qui nous libère radicalement de l'accusation et de la culpabilité. Certes nous sommes blessés et nous avons péché. Mais le Seigneur, avec la tendresse d'un Époux pour son épouse, nous relève, et nous offre la guérison, le pardon, et un avenir plein d'espérance.

Il pose sur notre conjoint le même regard d'amour, et l'appelle lui aussi à la conversion pour lui faire miséricorde. C'est pourquoi il nous demande de ne pas nous comporter comme les pharisiens accusateurs, mais, au contraire, d'entrer avec sa grâce dans une attitude de pardon en vue de la réconciliation. Il n'a pas condamné la femme adultère ; il a tendu la perche à Judas pour qu'il se repente de sa trahison, il a pardonné à Pierre son triple reniement, et aux apôtres de l'avoir abandonné. Ainsi il a vaincu Satan – l'accusateur – en justifiant les pécheurs ; il a vaincu le diable – le diviseur – en unissant en lui tous les pécheurs pardonnés devenus l'Église, Épouse du Christ. C'est de ce mystère que le mariage est le sacrement. C'est pourquoi les séparés et divorcés, pour vaincre l'accusateur, sont appelés à s'ouvrir à la miséricorde du Seigneur, et à devenir à leur tour, avec sa grâce, miséricordieux vis-à-vis de leur conjoint, quoi qu'il leur en coûte.

4 – La flagellation (cf. Mt 27,26)

Trahi par Judas, abandonné par ses apôtres, injustement condamné par le Grand Prêtre, Jésus a dû subir encore d'atroces souffrances, dont une horrible flagellation. En disant oui à Gethsémani, il les avait d'avance acceptées pour nous sauver. « *Maltraité, il s'humilie, il n'ouvre pas la bouche : comme un agneau conduit à l'abattoir, comme une brebis muette devant les tondeurs, il n'ouvre pas la bouche.* » (Is 53,7) La rage de ses persécuteurs était exacerbée par sa paix et par sa douceur.

Soulignons encore que Jésus, lorsqu'il est flagellé, subit un châtement qui est dû à l'épouse infidèle. Après avoir dénoncé au nom du Seigneur les prostitutions de celle-ci, Ezéchiel énonce le verdict : « *Je t'inflige le châtement des femmes adultères et des femmes sanguinaires : je répands ton sang avec fureur et jalousie. Je te livre entre leurs mains ; tes amants t'arracheront tes vêtements et te prendront tes bijoux ; ils te laisseront complètement*

nue. Puis ils dresseront l'assemblée contre toi, ils te lapideront et de leurs épées te démembreront » (Ez 16,38-40).

À présent c'est l'Époux innocent qui est dépouillé de ses vêtements et cruellement fouetté, avant d'être transpercé par les clous et par la lance. Sans rien dire, il supporte ces souffrances, priant sans doute intérieurement : « *Père, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font* » (Lc 23,34). Or, affirme saint Pierre, c'est son exemple que nous devons imiter : « *Si vous supportez des coups pour avoir commis une faute, quel honneur en attendre ? Mais si vous supportez la souffrance pour avoir fait le bien, c'est une grâce aux yeux de Dieu. C'est bien à cela que vous avez été appelés, car C'est pour vous que le Christ, lui aussi, a souffert ; il vous a laissé un modèle afin que vous suiviez ses traces. Lui n'a pas commis de péché ; dans sa bouche, on n'a pas trouvé de mensonge. Insulté, il ne rendait pas l'insulte, dans la souffrance, il ne menaçait pas, mais il s'abandonnait à Celui qui juge avec justice. Lui-même a porté nos péchés, dans son corps, sur le bois, afin que, morts à nos péchés, nous vivions pour la justice. Par ses blessures, nous sommes guéris* » (1 P 2,20-24).

Si dans leur agonie, comme Jésus, les séparés et divorcés ont dit oui à Dieu et à leur conjoint, ils se sont exposés à être flagellés à leur tour. Leur conjoint a beau jeu de leur adresser des reproches : ils reconnaissent leurs torts et refusent de se justifier ou de devenir en retour accusateurs. Et il les accuse d'autant plus qu'il cherche à se déculpabiliser par rapport à un choix de rupture qui est contraire à sa conscience, à l'appel de Dieu en lui.

Elle est bien cruelle, cette flagellation ; d'autant plus qu'elle vient de la main qui fut d'abord caressante et qui porta l'alliance, signe d'amour et de fidélité ! Vraiment les conjoints ainsi agressés peuvent dire avec le psalmiste : « *Si l'insulte me venait d'un ennemi, je pourrais l'endurer ; si mon rival s'élevait contre moi, je pourrais me dérober. Mais toi, un homme de mon rang, mon familier, mon intime ! Que notre entente était bonne, quand nous allions d'un même pas dans la maison de Dieu !* » (Ps 54,13-15)

Particulièrement violente surtout au moment de la séparation, cette flagellation n'en continuera pas moins par la suite. Tant que les blessures ne seront pas guéries, elles saigneront au fil des rencontres, à l'occasion de disputes provoquées souvent par des futilités.

Même absent, le conjoint continue à faire souffrir les divorcés, dans les souvenirs douloureux qui remontent, dans les phantasmes de leur imagination, dans des cauchemars nocturnes. Et la vue des foyers heureux vient, pendant longtemps, leur faire cruellement sentir de quel bonheur humain ils sont privés.

Mais ils ne sont pas condamnés à souffrir stérilement, jusqu'à la fin de leur vie, de cette déchirure. Ils ont toujours la possibilité de se tourner vers l'amour guérissant du Christ, de présenter leurs blessures à l'onction bienfaisante de l'Esprit.

En effet, à travers sa résurrection Jésus nous ouvre une formidable espérance. Dans sa passion il a pris sur lui tous nos péchés, mais aussi toutes nos blessures ; il a inscrit celles-ci dans sa chair. Or, dans son corps glorieux, ces blessures ont trouvé leur guérison, comme Thomas a pu le constater (cf. Jn 20,24-29). Si donc, nous qui par le baptême sommes devenus membres de son Corps, nous lui présentons toutes nos meurtrissures, si nous les unissons aux siennes, en retour Jésus nous donne la guérison que déjà il nous a acquise par sa résurrection.

En quoi consiste cette guérison ? Avec une infinie tendresse, une infinie douceur, Jésus déverse le baume de son amour sur nos blessures pour en ôter tout ce qui a pu les infecter : la charge émotionnelle de colère, de rancune, de tristesse, de doute, de révolte, etc. Puis il y déverse, par son Esprit Saint, des grâces de paix, de patience, de douceur, de maîtrise de soi (cf. Ga 5,22), et par-dessus tout l'amour agapé (cf. 1 Co 13,4-7). Comme dans le Corps glorieux de Jésus, nos blessures alors demeurent, mais cicatrisées : elles deviennent des blessures d'amour qui nous rendent compatissants, comme Jésus, d'abord pour celui (celle) qui en est l'auteur, et pour tous ceux qui, comme nous, sont victimes du divorce.

Il n'y a qu'une condition pour que Jésus puisse opérer en nous cette guérison, c'est que nous acceptions de pardonner en vérité à celui qui nous a offensés. Humainement c'est impossible, mais avec la grâce de Dieu cela devient possible, nous verrons plus loin comment.

Notre guérison ne se fera pas magiquement en un jour : elle se fera progressivement et par étapes, avec notre collaboration. Sur ce chemin, même les épreuves s'avèrent bénéfiques : en mettant au jour nos fragilités, nos blessures enfouies et nos péchés, elles nous permettent de présenter au Seigneur ce qui doit être guéri ou pardonné, pour que nous soyons capables d'aimer toujours mieux et davantage. Présentons donc inlassablement nos blessures et nos péchés au Seigneur, dans la prière des frères qui sont le Corps du Christ, dans le sacrement de la réconciliation où le Père miséricordieux nous restaure entièrement, et dans l'Eucharistie où nous pouvons toucher, consommer le Corps du Christ. En Jésus nous recevons la guérison de nos blessures, le pardon de nos péchés, et nous entrons dans l'Alliance nouvelle et éternelle dont le mariage est le sacrement.

TEXTE

Présent aux noces, comme il l'était à Cana (cf. Jn 2), et au sacrement de mariage scellant l'union entre un homme et une femme, le Christ sauveur se montre aussi présent au moment de la croix, de la douloureuse séparation.

Sa Croix, signe de la plus grande tendresse, accueille et abrite ceux et celles qui perçoivent au fond d'eux un je-ne-sais-quoi murmurant, au sein de l'orage de la séparation, un appel à la cohérence avec leur parole d'alliance prononcée il y a plusieurs années.

Là, dans cette vive blessure en quête intense de salut, avec douceur et patience, il invite à vivre de sa propre fidélité. Là, progressivement, il console, reconforte et apaise le cœur pour que l'amour conjugal, meurtri par l'épreuve de la séparation, continue à grandir et à se purifier. Là, il permet avec sa grâce que cet amour soit authentique dans le respect de la liberté du conjoint parti et remarié. Là, il suscite l'expression libre d'un « oui » redit comme au premier jour et d'un pardon vraiment offert, sans amertume. Là, le conjoint, pourtant durement éprouvé, reconnaît progressivement qu'il trouve la vie dans le « oui » prononcé à nouveau, régulièrement et fidèlement, envers son conjoint parti ; il redécouvre lentement la paix dans son pardon ainsi largement accordé et redonné quotidiennement.

Mgr Pierre d'Ornellas, Archevêque de Rennes. (6)

(6) Mgr P. d'Ornellas, Préface du livre d'Alain Bandelier : *Séparés, divorcés, à cœur ouvert*, Lethielleux, Parole et Silence, 2010.

Ch. II : REDÉCOUVERTE DU SACREMENT DU MARIAGE

TÉMOIGNAGE

Dans le premier chapitre, j'ai évoqué le début de mes épreuves, depuis la naissance de Gurvan en 1976 jusqu'à mon divorce en 1979. Je vais maintenant évoquer les trois années suivantes, qui m'ont conduit à redécouvrir le sens du sacrement du mariage, et la manière dont les séparés et divorcés peuvent y trouver un sens pour vivre leur épreuve.

D'abord, consolider ma foi

En 1978, j'ai choisi la fidélité parce que toute mon éducation chrétienne m'avait convaincu que tels étaient le commandement de Dieu et l'enseignement de l'Église. Mais je n'avais jamais réfléchi au sens profond du sacrement du mariage.

En outre, dans un premier temps, j'avais surtout besoin de redécouvrir les bases de ma foi, pour y puiser la force de surmonter les débuts de l'épreuve. Quand ma barque dérivait vers les rochers, Jésus était avec moi, mais « il dormait », c'est-à-dire que je n'en étais pas conscient. Au moment du naufrage, j'ai crié vers lui, et il a remis ma barque à flot ; le Saint-Esprit a soufflé fort dans les voiles, et m'a permis de reprendre le bon cap. J'ai découvert avec émerveillement la puissance de la grâce dans ma vie. Mais il a fallu que le vieil homme soit bien secoué pour qu'il consente à se convertir !

J'ai donc choisi la fidélité. Mais celle que je considérais encore comme mon épouse, même après le divorce, n'était plus du tout dans la même optique. En témoigne l'anecdote suivante. Peu après notre divorce, j'ai rencontré une amie commune, et lui ai fait part de mon espérance d'une réconciliation. Cette amie l'a dit à mon épouse, qui m'a aussitôt écrit une déclaration de non amour. Elle ne « regrettait pas du tout son choix » ; elle ne « m'aimait plus et ne pouvait envisager de vivre avec moi » ; elle reconnaissait « être souvent froide et agressive » parce que « je refusais de comprendre que l'affectif ça ne se commandait pas, et que la foi n'avait rien à voir là-dedans »...

J'ai mis quelques jours à me remettre de cette lettre. En effet elle a retenti sur une blessure très profonde dont je n'étais pas encore conscient. Et le tentateur se sert d'instruments comme celui-là pour nous atteindre et nous déstabiliser. Je n'avais pas encore appris comment reconnaître ses attaques, ni comment les parer efficacement.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas changé de cap, et la vie s'est organisée différemment. Je prenais les enfants tous les mercredis, ce qui me permettait de profiter des dimanches pour me ressourcer spirituellement. À l'époque, le Renouveau charismatique était très vivant et organisait de nombreuses rencontres en Bretagne.

Pendant les vacances scolaires, j'emmenais mes garçons dans ma famille où ils étaient heureux de retrouver leurs cousins du même âge. Gurvan aimait beaucoup aller voir les bêtes à la ferme, et il était ravi car un paysan sympathique l'autorisait à mettre les trayons aux vaches pour la traite. Nous faisons aussi des excursions dans le Finistère qui, comme chacun sait, est une région splendide !

En 1980, mon épouse a déménagé sur Saint-Brieuc pour faire des études d'infirmière. Les enfants ont été scolarisés dans une école primaire ouverte, où Gurvan a pu suivre toute la scolarité maternelle et primaire.

Comme je n'avais pas de voiture, une amie enseignante me prêtait la sienne pour que je puisse aller chercher et ramener mes enfants. Mais le plus simple était que je demande ma mutation; je l'ai fait et ai été nommé l'année suivante au collège Le Braz à Saint-Brieuc.

La Providence m'a permis de trouver sans difficulté un logement. Pendant un séjour à Timadeuc j'ai été interpellé par ce verset du psaume 68 (67) : « À l'isolé Dieu procure une maison » (v.7). Je n'avais donc pas à m'inquiéter. De fait, au groupe de prière de Saint-Brieuc que j'avais rejoint, j'ai fait part de mon prochain déménagement, et une personne m'a dit : « Ça tombe bien : ma propriétaire a un appartement au centre ville qu'elle n'arrive pas à louer. » C'était à 500 m de mon collège, dans une rue calme. L'affaire a été conclue et je suis venu y vivre pendant quelques années.

À cette époque, le groupe de prière était nombreux et très vivant. J'y ai trouvé ma place, et y ai connu des membres qui sont devenus de vrais amis. Notamment Jean-Luc et Solange, parents de quatre filles, qui m'ont demandé en 1983 d'être le parrain de l'une d'entre elles ; Roland et Armelle, parents de cinq enfants, alors engagés dans la pastorale familiale (Roland sera ordonné diacre en 1987) ; Xavier et Radegonde, que je rejoindrai en 1992 à la communauté Réjouis-toi.

J'y ai rencontré aussi sœur Hélène, qui était passionnée par la théologie du Corps mystique du Christ, et qui m'y a sensibilisé. Elle déplorait que tout un courant dans l'Église ne parle que du peuple de Dieu, en donnant à celui-ci une signification très humaine, quasi démocratique. (J'ai d'ailleurs participé à cette époque à des messes où des prêtres, dénonçant leur propre « pouvoir », faisaient lire la prière eucharistique par des laïcs !)

L'été 1981 avait lieu le congrès eucharistique international à Lourdes. J'ai beaucoup apprécié le document théologique de base : « Jésus Christ, pain rompu pour un monde nouveau », et ai profité de mes séjours à Timadeuc pour approfondir ma réflexion et ma découverte en profondeur de l'Eucharistie. J'y ai lu des ouvrages des pères Martelet et Durwell, et de nombreux articles, copiant les passages qui m'intéressaient au point de constituer un gros dossier sur ce mystère central de notre foi, qui m'émerveillait.

L'année suivante, comme je devais animer une rencontre sur le baptême, j'ai également effectué un gros travail sur ce sacrement fondamental qui nous fait vivre. J'étais alors prêt à aller plus loin, et, deux ans après mon divorce, à réfléchir au sens du sacrement du mariage.

Une double rencontre providentielle

L'été 1981, j'ai effectué un premier séjour à Timadeuc en juillet. J'y ai rencontré le Père Guillaume. Membre de cette communauté, il avait été un temps ermite, et était alors aumônier du prieuré de cisterciennes « la Paix Dieu » dans le Gard. Après une opération, il se reposait à l'abbaye. C'était un homme profondément spirituel, à la formation théologique et psychologique solide, très à l'écoute de son interlocuteur, avec une grande bienveillance. Je lui ai exposé ma situation, et lui ai fait part de mon choix de fidélité. Il me comprenait d'autant mieux qu'il accompagnait une femme qui avait choisi la même orientation.

Je lui ai dit que je n'avais trouvé aucun groupe pour m'accompagner dans ce choix, et que je le déplorais. En effet, il existait bien le mouvement Renaissance pour les femmes séparées ou divorcées, mais il n'y avait pas de mouvement pour les hommes. Le Père Guillaume a entendu ma demande, mais ne m'a rien dit dans un premier temps.

Je l'ai revu fin août, et cela a été pour lui un signe. Il m'a reparlé de cette femme qu'il connaissait depuis 1968, Anne-Marie, et m'a invité à prendre contact avec elle. En même temps il lui écrivait d'une manière qui s'est avérée prophétique : « J'ai rencontré à l'abbaye un jeune professeur de lettres, divorcé. Je pense qu'une rencontre avec vous pourrait être non seulement utile, mais je crois de plus en plus qu'elle est sollicitation du Seigneur lui-même. »

J'ai donc écrit à Anne-Marie, me présentant brièvement, et lui proposant que nous nous rencontrions. Elle aussi a été inspirée par le Saint-Esprit, car elle m'a répondu ceci : « Que notre amitié soit offerte au Seigneur, par Marie et Joseph, pour la glorification de la sainteté du mariage chrétien. Soyons, par notre fidélité, des témoins de la fidélité de Dieu. »

Nous nous sommes rencontrés le 7 novembre 1981. Anne-Marie paraissait jeune encore, malgré ses cinquante ans. Le chignon qui retenait ses longs cheveux bruns était un peu suranné, mais ses yeux sombres et rieurs la rendaient avenante. Elle parlait d'une voix grave et chaleureuse qui mettait à l'aise ses interlocuteurs. Aînée de six enfants, elle avait développé un caractère ferme et maternel qui la prédisposait à exercer une maternité spirituelle.

Elle m'a raconté son histoire. À 22 ans elle avait épousé François qui en avait 29.

Sa première épreuve a été de ne pas pouvoir avoir d'enfant à cause de la stérilité de son mari. Du coup elle s'est beaucoup investie dans son travail d'infirmière à l'hôpital de Rennes. Quand je l'ai connue, elle y était surveillante en pneumologie.

Son mari, lui, avait une petite entreprise ; mais en fait ils menaient des vies parallèles.

En 1975 – elle avait 44 ans – Anne-Marie a découvert que son mari avait une liaison. Il est parti vivre quelques mois avec sa maîtresse, est revenu, puis est reparti définitivement.

Anne-Marie était effondrée : tout s'écroulait pour elle. Au pied de la Croix, elle a vécu sa passion avec Marie, priant inlassablement le chapelet, sa « bouée de sauvetage ».

Heureusement elle connaissait le Père Guillaume. Celui-ci l'a aidée à comprendre que, par-delà la séparation, l'unité de son couple demeurait, de par la grâce du sacrement du mariage. Il l'a conduite sur le chemin du pardon, à François, et même – ce fut difficile ! - à la maîtresse de son mari. Il l'a éduquée à vivre son épreuve avec foi et patience dans l'espérance d'une réconciliation avec son mari. Il l'a enfin exhortée à devenir témoin par sa fidélité, et à aider celles et ceux qui vivent la même épreuve. (1)

Anne-Marie avait invité deux bons amis, sœur et frère d'épreuve, avec qui elle priait régulièrement le chapelet : Alberte et Gabriel (2). Eux aussi se sont présentés, et nous avons longuement partagé. Moi dont l'épreuve était plus récente, et qui n'en étais pas au même point qu'eux, j'ai été impressionné par leur foi dans le sacrement du mariage, et par la profonde communion spirituelle qui les unissait.

Anne-Marie faisait partie de Renaissance, mais n'en était pas satisfaite. Elle a exprimé son désir de trouver une fraternité de séparés et divorcés qui vivent le pardon et la fidélité à leur conjoint en prenant appui sur le sacrement de leur mariage.

(1) Son témoignage plus développé est paru dans mon livre : *Séparés, divorcés, une possible espérance*, éd. Nouvelle Cité 1990, p. 93 à 102. (2) Gabriel a donné son témoignage dans le livre du P. Alain BANDELIER, *Séparés, divorcés à cœur ouvert*, éd. Lethielleux Parole et Silence 2010 p. 93 à 97.

Après cette rencontre bénie par le Seigneur, une fois par mois en 1982 nous nous sommes réunis chez Anne-Marie. Ces rencontres étaient vécues dans un climat de prière en communion avec l'Église (eucharistie, office, chapelet), d'amour fraternel chaste et profond, et d'ouverture à des femmes et des hommes qui vivaient la même épreuve, et qui étaient heureux de partager avec nous.

Nous réfléchissions beaucoup à notre situation de séparé ou divorcé en regard de la Parole de Dieu et de l'enseignement de l'Église, au sens du sacrement de mariage, au pardon. Ce n'était pas facile, car nous trouvions alors très peu de textes pour nous aider (3). Par chance fin 1981 est parue l'exhortation apostolique de saint Jean-Paul II *Familiaris consortio* sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, texte le plus riche qu'un Pape ait jamais écrit sur ce thème, et qui garde toute sa valeur aujourd'hui. (Je m'appuierai largement sur ce document dans la réflexion qui va suivre sur le sacrement de mariage.)

Cela m'a stimulé, et j'ai commencé une réflexion sur le sacrement de mariage à partir d'Ép. 5,21-33. J'ai achevé cette méditation d'une vingtaine de pages l'été 1983.

Au début de la même année, Anne-Marie et moi, que ces rencontres avaient liés d'une profonde amitié spirituelle, avons senti un appel du Seigneur à nous engager davantage au service de nos frères et sœurs séparés et divorcés. Nous y avons été encouragés par le Père Guillaume. Sous quelle forme ? Peu après nous avons accueilli une femme séparée de son mari, avec laquelle nous avons eu un partage en profondeur. Nous avons compris alors que la première chose à faire était d'accueillir les séparés et divorcés avec miséricorde, de les écouter, de répondre à leurs questions et, dans le respect de leur liberté, de les appeler à vivre leur épreuve avec Jésus, dans le pardon et la fidélité à leur conjoint.

Le 15 avril nous nous sommes présentés comme des pauvres devant le Seigneur et, dans la prière, nous lui avons demandé sa lumière. Il a confirmé ce qui précède par sa Parole en Mt 14,3-12 : le martyre de Jean-Baptiste. Celui-ci a été tué parce qu'il avait dénoncé l'adultère d'Hérode avec Hérodiade, la femme de son frère. Notre vocation était de préparer les chemins du Seigneur dans le cœur des séparés et divorcés en témoignant de la sainteté du mariage dans notre situation ; et ce jusqu'au martyre, c'est-à-dire sans craindre l'incompréhension, ni même l'opposition, dans le monde... et même dans l'Église. Nous avons dit oui et nous sommes engagés devant Dieu à être témoins de la sainteté et de la valeur rédemptrice du mariage chrétien pour les séparés et divorcés.

Nous avons fait notre premier véritable accueil, celui de Danielle, le 5 juin. Puis en juillet nous avons participé à une retraite au Foyer de charité de Tressaint ; nous y avons rencontré Christiane, de Belgique, et Madeleine, une Normande, qui désiraient trouver une fraternité de divorcés, et qui sont passées nous voir ensuite. Puis ce furent Danièle, une parisienne qui avait rencontré Christiane à Ars, et Monique de Reims.

Nous racontions tous ces événements au Père Guillaume. Il nous a répondu ceci : « Ce m'est une grande joie que vos rencontres avec les nouvelles sœurs se passent dans une profonde joie et un puissant réconfort. Je suis particulièrement heureux pour ces femmes et je les prends dans ma prière. Oui, combien je me réjouis que vous puissiez de mieux en mieux remplir ce si beau ministère de l'accueil, de l'affection et de la lumière. »

(3) J'en ai regroupé quelques uns plus tard dans *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p. 179 à 213. Ce livre (publié sur ce site) est le premier qui ait été écrit pour les séparés et divorcés non remariés, et reste l'un des seuls.

RÉFLEXION : SÉPARÉS, DIVORCÉS FIDÈLES À L'ALLIANCE (1)

Le couple sans Dieu se heurte à de grosses difficultés pour parvenir à l'unité, surtout si les conjoints sont très blessés affectivement.

La miséricorde de Dieu vient au devant des couples chrétiens pour les rendre capables, par la grâce du sacrement du mariage, de surmonter tous les problèmes, de tuer les germes de division, de tendre vers cette unité déjà réalisée mais toujours en devenir.

Malheureusement, beaucoup de couples peinent sur ce chemin exigeant, s'y enlisent, et finissent par se séparer. Ce phénomène s'est accru dans notre monde qui a écarté Dieu et se heurte chaque jour davantage à ses limites ; dans ce monde qui recherche le plaisir immédiat et refuse le temps des maturations ; dans ce monde qui réduit l'amour au sentiment, voire au commerce des corps, et qui oublie la dimension spirituelle ; dans ce monde aveugle sur son péché, qui veut faire l'économie de la croix, et ne peut donc connaître la joie de la résurrection.

Le nombre des séparations et des divorces s'accroît, et chacun est un drame pour ceux qui y sont confrontés : les époux, et les enfants. Il n'y a pas de divorce heureux ! Chaque rupture est une véritable crucifixion, et les chrétiens séparés peuvent la vivre en unissant leur passion à celle de Jésus. (2)

Ce traumatisme de la séparation, puis du divorce, est pour les chrétiens un temps de tentation extrême : le diable (« le diviseur ») fait tout pour casser l'alliance conjugale au maximum, et pour couper les époux de Dieu.

Et de fait beaucoup alors s'effondrent spirituellement, sombrant dans la méfiance – contraire à la confiance –, dans la haine et la révolte – opposées à l'amour, et dans la désespérance – contraire à l'espérance qui soutient la fidélité.

D'autres dans leur épreuve se tournent vers le Christ qui, sur la croix, est allé jusqu'au bout de l'amour, et qui, ressuscité, est éternellement fidèle. C'est lui qui, au long d'un chemin difficile, certes, leur donne, par la grâce du sacrement du mariage, de garder confiance en leur conjoint, de lui pardonner tout le mal qu'il leur fait subir, et de lui rester fidèles dans l'espérance de leur réconciliation. Jusque dans la séparation et le divorce, il est possible de continuer à vivre le sacrement de l'alliance, et de trouver ainsi un sens à cette terrible épreuve.

Cela est possible parce que le lien scellé valablement entre les époux le jour du mariage n'est pas atteint par la séparation, ni même par le divorce. En effet, ce lien c'est Jésus lui-même, et c'est lui qui en est garant pour l'éternité (I). C'est lui qui soutient les chrétiens séparés et divorcés : il leur donne la grâce de continuer à vivre la confiance, l'amour et la fidélité (II). Et c'est pour cela que l'Église, fidèle à la Parole de Dieu, ne peut pas accepter un nouveau mariage (III).

1 – Le maintien du lien

L'engagement des époux consacré par Dieu dans le sacrement du mariage crée un lien perpétuel et indissoluble. Pour l'Église, qui s'appuie sur la Parole de Dieu, le divorce ne peut donc dissoudre le lien entre les époux, si du moins leur mariage est valide.

(1) Cette méditation fait suite à mes deux études sur le sacrement du mariage : *Vivre le sacrement de l'Alliance*, et à *Le sacrement du mariage* (Ép 5,21-33) publiés sur ce site à l'onglet MARIAGE . (2) Cf. *La passion des séparés, divorcés*, dans mon livre *Séparés, divorcés, une possible espérance*.

Le code de droit canonique (CIC) affirme clairement : « Le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort. » (3)

Le droit de séparation

Cependant l'Église reconnaît aux époux un droit de séparation dans deux cas graves. Elle sait bien que la vie commune entre deux êtres limités, parfois très blessés, et plus ou moins pécheurs, est difficile. Saint Jean-Paul II le reconnaissait, et soulignait combien l'amour des époux, purifié et renouvelé par la grâce du sacrement du mariage, devait les aider à surmonter les difficultés. « Chaque famille est toujours invitée par le Dieu de paix à faire l'expérience joyeuse et rénovatrice de la «réconciliation», c'est-à-dire de la communion restaurée, de l'unité retrouvée. » (4)

Mais des crises majeures peuvent être provoquées par l'adultère et la violence. C'est dans ces deux cas que l'Église reconnaît aux époux un droit de séparation :

« Can. 1151 - Les conjoints ont le devoir et le droit de garder la vie commune conjugale, à moins qu'une cause légitime ne les en excuse.

Can. 1152 - § 1. Bien qu'il soit fortement recommandé que le conjoint, mû par la charité chrétienne et soucieux du bien de la famille, ne refuse pas son pardon à la partie *adultère* et ne rompe pas la vie conjugale, si cependant il n'a pas pardonné la faute de manière expresse ou tacite, il a le droit de rompre la vie commune conjugale, à moins qu'il n'ait consenti à l'adultère, n'en soit la cause ou n'ait commis lui aussi l'adultère.

§ 2. Il y a pardon tacite si l'époux innocent, après avoir eu connaissance de l'adultère, a vécu de plein gré conjugalement avec son conjoint; mais ce pardon est présumé si pendant six mois il a maintenu la vie commune conjugale et n'a pas fait recours auprès de l'autorité ecclésiastique ou civile.

§ 3. Si l'époux innocent a rompu de plein gré la vie commune conjugale, il déférera la cause de séparation dans les six mois à l'autorité ecclésiastique compétente qui, ayant examiné toutes les circonstances, estimera s'il est possible d'amener l'époux innocent à pardonner la faute et à ne pas prolonger pour toujours la séparation.

Can. 1153 - § 1. Si l'un des conjoints *met en grave danger l'âme ou le corps de l'autre ou des enfants*, ou encore si, d'une autre manière, il rend la vie commune trop dure, il donne à l'autre un motif légitime de se séparer en vertu d'un décret de l'Ordinaire du lieu (c.-à-d. de l'Évêque) et même, s'il y a risque à attendre, de sa propre autorité.

§ 2. Dans tous les cas, dès que cesse le motif de la séparation, la vie commune conjugale doit être reprise, à moins que l'autorité ecclésiastique n'en ait décidé autrement.

Can. 1154 - Une fois établie la séparation des conjoints, il faut toujours pourvoir de manière appropriée à l'entretien et à l'éducation des enfants.

Can. 1155 - Le conjoint innocent peut toujours, et c'est louable, admettre de nouveau l'autre conjoint à la vie conjugale; dans ce cas, il renonce au droit de séparation.

(3) CIC can. 1141.

(4) FC n° 21.

Nous ne sommes pas habitués à ce genre de texte dont l'approche est juridique... Mais remarquons que celle-ci est au service de l'amour. En effet, elle manifeste la miséricorde de l'Église qui, tout en affirmant que la séparation ne supprime pas le lien entre les époux, autorise néanmoins cette séparation pour protéger le conjoint victime d'injustice.

En outre ces lois d'Église claires et précises invitent les personnes séparées, dont le lien conjugal demeure si leur mariage est valide, à s'efforcer de surmonter les difficultés en cherchant à faire disparaître les causes de la séparation, et en pardonnant au conjoint ses fautes, en vue de leur réconciliation et du renouvellement de leur alliance conjugale.

Quel est ce lien conjugal qui demeure pour les divorcés ?

Cette question est évidemment essentielle. Ce lien demeure-t-il dans la mesure où un des conjoints y reste fidèle ? Un jour que je présentais la position de la Communion Notre-Dame de l'Alliance à un prêtre responsable de la pastorale familiale, il m'a objecté : « Pour redire le oui, il faut être deux ! » Si le maintien du lien dépendait de la fidélité des époux, ce lien disparaîtrait quand les deux conjoints sont d'accord pour divorcer !

Ce lien est-il maintenu parce que c'est la loi de l'Église ? Mais celle-ci ne fait que traduire en termes juridiques une réalité spirituelle enracinée dans la Parole de Dieu. En fait, c'est « en Christ que se trouve la solidité du lien matrimonial ; Il en est la source, le fondement, la permanence et la finalité. » (5)

Comme elle est enracinée dans le Christ, la petite église domestique (*ecclesiola*) qu'est la famille continue d'exister même si les conjoints sont séparés ou divorcés, car le Christ la porte en lui pour l'éternité. Le P. Mattheeuws l'explique mieux que je ne saurais le faire :

« L'*ecclesiola* existe même si ses membres ne se voient plus, ne s'aiment plus comme avant, n'expriment plus des sentiments d'amour mutuel. L'image de l'Église est brisée dans certaines de ses expressions, dans certains liens personnels, mais la réalité de l'Église demeure car elle a toujours dépassé ceux qui la constituaient. Il s'agit en effet du lien indestructible entre des baptisés et leur conjoint auquel ils ont dit « oui » un jour du temps. Le Christ lui-même veut et maintient toujours avec amour ce lien, même dans un mauvais état apparent. Il ne juge pas les personnes, Il voit comment l'amour, son amour, peut pénétrer encore et sauver cette réalité humaine et ecclésiale.

« Ce qui perdure, (...) c'est le Christ Lui-même, qui reste présent dans la relation sacramentelle posée un jour du temps de l'Église et du temps de l'homme. (...) La puissance personnelle de la divinité du Christ maintient la vérité du lien tout comme le Seigneur Dieu maintient, fortifie, renouvelle l'existence et la sainteté de son Église à laquelle il s'est lié pour toujours dans le temps.

« Ce qui perdure et demeure vivant dans l'*ecclesiola* divisée, c'est la personne du Christ. Il continue à se donner au couple comme couple, et il construit ainsi le corps de son Église en lui attestant toujours la possibilité et la réalité d'un pardon, d'une guérison, d'un salut. Quand la désunion apparaît, qu'elle prend corps, qu'elle s'exprime dans la séparation, dans le divorce, dans le remariage, quand l'amour des époux passe par la mort, le lien sacramentel en souffre, mais il demeure vivant dans la personne même du Christ. Le mystère pascal est à la racine de cette réalité. » (6)

(5) P. Alain MATTHEEUWS, sj, in *Séparés, divorcés à cœur ouvert*, p. 138.

(6) Ibid. p. 138-139.

Les séparés et divorcés sont donc appelés au pardon et à la fidélité à leur conjoint. Au début ils ont du mal à entendre cet appel tant la blessure de la séparation est douloureuse. Il leur faut donc rencontrer Jésus au cœur même de cette blessure, afin qu'ils puissent vivre leur passion avec lui, et découvrir progressivement toutes les implications qui en découlent.

En outre, dans sa passion, Jésus a affronté le diable, qui s'est acharné sur lui de façon abominable à travers tous ses suppôts déchaînés. Dans la séparation, de même, il attaque les époux pour détruire leur alliance et les détourner de Dieu, les conduisant ainsi à la mort spirituelle. De fait, beaucoup de conjoints, dans cette épreuve, succombent à la tentation ; certains perdent toute confiance en Dieu et en leur conjoint ; d'autres cèdent à la révolte et à la haine – contraires à l'amour- ; d'autres sombrent dans la désespérance – contraire à la fidélité... Père, «ne nous laisse pas entrer en tentation, mais délivre-nous du Mal !» (Mt 6,13)

2 – Comment les divorcés peuvent s'appuyer sur les trois piliers de l'alliance

Les époux chrétiens qui ont rencontré Jésus dans leur passion, et qui acceptent de le suivre jusqu'au bout, vont sauver avec lui leur petite église domestique. Au long d'un chemin difficile, certes, le Christ Époux de l'Église leur donnera, par la grâce du sacrement du mariage, de vivre une conversion et une guérison profondes, de garder confiance en leur conjoint, de lui pardonner son départ, et de lui rester fidèles dans l'espérance d'une réconciliation. C'est ainsi qu'ils trouveront la paix du cœur, et un sens à leur épreuve.

La confiance

La confiance est le premier pilier de l'alliance conjugale, la porte de l'amour. Le péché originel a commencé par une attaque au niveau de la confiance ; depuis, chez les pécheurs que nous sommes, le tentateur cherche constamment à susciter la méfiance afin d'empoisonner et, finalement, de détruire la communion au sein du couple. Quand un des conjoints y succombe totalement, il détruit l'amour, car seule la confiance peut assurer la permanence de l'amour.

C'est lorsque la confiance entre les époux est atteinte que la rupture, humainement, est consommée, avant même la séparation. Parfois l'un des conjoints n'en est pas conscient. Mais « lorsque son conjoint demande la séparation ou le divorce, tout s'effondre. Il signifie par là à l'autre qu'il n'a plus confiance en lui, qu'il ne l'aime plus, et, partant, lui ôte toute espérance humaine. Alors, quand il n'y a plus ni confiance, ni amour, ni espérance, que reste-t-il donc ? Rien. Ou plutôt si : un cœur déchiré dont toutes les plaies anciennes et présentes saignent pitoyablement. » (7)

Les chrétiens séparés et divorcés vivent alors quelque chose de ce qu'a ressenti Jésus devant la trahison de Judas, l'un des douze qu'il avait choisis et tant aimés. Ils peuvent en être découragés, voire désespérés, et le tentateur leur susurre : « Je te plains : ton couple est fichu ! Laisse tomber ! Tu trouveras bien quelqu'un de mieux ! »

Chez certains, alors survient parfois un doute : au départ, leur engagement était-il valide ? En effet, dans la crise qui conduit à l'éclatement du couple, il n'est pas rare que l'un des conjoints lance à l'autre : « Je me suis trompé en t'épousant ! » Par delà son aspect d'autojustification, il faut prendre au sérieux cette affirmation et discerner si elle est juste.

(7) *La passion des séparés, divorcés*, I 1.

On peut alors s'adresser à l'Officialité pour le savoir. (8) Car il n'y a que deux réponses tranchées à cette question : ou bien, effectivement, le mariage n'était pas valide, si bien que les ex-époux sont libres, et peuvent, s'ils le désirent, se marier à nouveau à l'Église ; ou bien le mariage était valide, et les conjoints sont alors appelés, par Dieu et par l'Église, à la fidélité.

Certains ne savent pas que l'on peut obtenir le discernement de l'Église sur cette question ; d'autres ne veulent pas entreprendre la démarche pour des raisons qui ne sont pas justes. Cela a des conséquences dommageables sur le plan pastoral, car beaucoup, alors que leur premier mariage n'était pas valide, pensent ne pas pouvoir se remarier ; ou bien, s'étant remariés, vivent douloureusement le fait d'être privés des sacrements (réconciliation et Eucharistie), alors qu'ils y auraient droit si la non validité de leur premier mariage était reconnue !

Cependant, dans la majorité des cas, malgré l'immaturation des conjoints, malgré leurs blessures psychoaffectives, malgré toutes les difficultés auxquelles ils ont été confrontés durant la vie commune, le premier mariage était valide. L'échec humain vient alors du fait que les époux n'ont pas su communiquer, vivre les guérisons et les pardons nécessaires, ni s'ouvrir à la grâce qui leur était offerte par le Christ pour vivre la confiance et l'amour dans les mauvais comme dans les bons jours.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire... C'est pourquoi, si leur mariage est valide, les époux chrétiens séparés ou divorcés peuvent renouveler le oui de leur engagement, par Jésus, avec lui et en lui. Cette démarche implique un changement de regard sur leur conjoint absent.

L'épisode évangélique de Marie-Madeleine au tombeau (Jn 20,11-18) nous aide à comprendre en quoi consiste ce changement de regard. Lorsqu'elle se dirige vers le sépulcre à la fin de la nuit pascale, Marie-Madeleine est toute en pleurs parce qu'elle est encore traumatisée par la mort horrible de Jésus sur la croix, dont elle a été témoin, et par la séparation brutale d'avec son Maître bien-aimé. Tournée vers le passé, elle vient retrouver, pour un dernier hommage, celui qu'elle a connu et aimé, et qui n'est plus, pour elle, qu'un cadavre.

De même dans l'épreuve de la séparation et du divorce, il arrive que, dans un premier temps, certains s'accrochent à l'image idéale de leur conjoint, surtout s'ils n'ont pas senti la dégradation progressive de la relation, ni vu venir la rupture. (Il est vrai que certains conjoints sont habiles à dissimuler leurs sentiments et leurs relations extraconjugales !) Au moment de la rupture, l'autre montre son vrai visage, et alors deux réactions opposées sont possibles : soit tout s'effondre et l'autre n'est plus perçu que négativement ; soit la réalité est trop dure à accepter si bien que certains, à cause du mécanisme de défense du déni, refusent de voir la réalité en face et s'accrochent à une image passée idéalisée. Mais le passé est mort, et il va falloir vivre un nouveau type de relation avec le conjoint séparé ou divorcé.

C'est à un tel retournement qu'a été invitée Marie-Madeleine lorsque le Seigneur lui a demandé : « *Femme, pourquoi pleures-tu ? Qui cherches-tu ?* » (Jn 20,15) Il aurait pu ajouter : « Un mort ou un vivant ? Celui que tu as connu jadis, ou le Jésus d'aujourd'hui ? » « *Jésus lui dit alors : « Marie ! » S'étant retournée, elle lui dit en hébreu : « Rabbouni ! », c'est-à-dire : Maître.* » (Jn 20,16) Le retournement de Marie-Madeleine signifie une véritable conversion : elle découvre que Jésus ressuscité est bien le même que celui qu'elle a connu, mais qu'il est différent : il va falloir qu'elle entre dans une relation nouvelle avec lui, non plus humaine – car elle ne le verra plus -, mais spirituelle, dans la foi.

(8) Cf. J. VERNAY – B. DRAILLARD, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Nouvelle Cité, 2011.

C'est à ce mouvement que sont invités les séparés et divorcés vis-à-vis de leur conjoint. Ils doivent renoncer à retenir celui-ci en s'accrochant au passé, pour le retrouver dans la foi, par la grâce du sacrement de mariage.

Vis-à-vis de Jésus, nous sommes dans la situation de Marie-Madeleine après l'Ascension : nous ne voyons pas le Seigneur Jésus, et dans l'eucharistie, nous ne voyons qu'un peu de pain et de vin ; pourtant, dans la foi, nous sommes en communion avec Jésus, car nous sommes les membres de son Corps, et il vient, par l'eucharistie, renforcer cette communion avec lui et entre nous, les membres de son Corps Mystique.

De même les séparés ou divorcés ne voient plus leur conjoint, ou s'ils le voient, celui-ci ne leur présente pas forcément un visage agréable ; mais dans la foi, ils savent que leur lien demeure, par Jésus et en lui. C'est pourquoi ils peuvent puiser dans la foi au Christ la capacité de redonner leur confiance à leur conjoint, auquel ils restent unis par le lien indissoluble du mariage.

Pour les séparés et divorcés, la difficulté à faire cet acte de foi, à redonner leur confiance à leur conjoint, vient de ce qu'ils ont beaucoup de mal à voir celui-ci avec le regard de Jésus. Or les hommes ont eu beau trahir celui-ci, l'abandonner, l'accuser injustement, le flageller, le torturer de toutes les manières, à aucun moment le Seigneur n'a cessé d'aimer ses bourreaux, de les voir comme les enfants bien-aimés du Père, de leur offrir son pardon en vue de les réconcilier avec Dieu et de les faire entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle. Il a gardé confiance en leur capacité à accueillir tous ces dons de sa miséricorde.

Les séparés et divorcés, quand ils sont confrontés à toutes ces épreuves – trahison, abandon, reniement, accusation injuste, violences verbales et même physiques-, ont bien du mal à garder le regard de Jésus sur leur conjoint ! Leur affectivité est tellement blessée, leur mémoire est tellement encombrée de souvenirs douloureux, leur cœur est tellement meurtri, et peut-être révolté, qu'ils ne peuvent plus voir leur conjoint avec amour et n'arrivent plus à lui redonner leur confiance. Aussi leur faut-il se tourner vers Jésus, l'Époux qui ne cesse d'aimer ceux qui continuent à le crucifier aujourd'hui, pour lui demander de guérir leur cœur blessé, leur affectivité bouleversée, leur mémoire perturbée, afin que, guéris, purifiés, renouvelés, ils puissent redonner à leur conjoint la confiance qu'ils lui avaient accordée jadis.

Cependant, qu'ils n'attendent pas d'être totalement guéris pour le faire ! Cette démarche est un acte de foi, un acte libre de la volonté rendu possible par la grâce du sacrement du mariage. Et la foi, donnée en germe le jour du baptême et le jour du mariage, grandit dans la mesure où on l'exerce fidèlement, jour après jour, dans les mauvais comme dans les bons jours.

Au sein de la communion Notre-Dame de l'Alliance, groupement spirituel de chrétiens séparés ou divorcés engagés sur le chemin du pardon et de la fidélité à leur conjoint, la démarche la plus significative proposée aux membres est *le renouvellement du oui à leur conjoint*, le jour anniversaire de leur mariage, et pendant la retraite annuelle. Ils signifient par là qu'ils fondent leur fidélité sur la « consécration » de leur mariage, source de toutes les grâces dont ils ont besoin pour vivre leur situation présente. Ils en reçoivent la capacité de conserver ou de renouveler leur confiance en leur conjoint, le courage d'aller jusqu'au bout de l'amour, jusqu'au pardon, et de rester fidèles à l'alliance qui les unit à leur conjoint à jamais.

Redonner sa confiance à son conjoint divorcé, qu'est-ce que cela signifie ? C'est croire que, baptisé, il reste enfant de Dieu, membre du Corps du Christ, uni à Jésus pour toujours par le caractère baptismal ; qu'il peut toujours renouveler les promesses de son baptême et vivre la foi, la charité et l'espérance. C'est croire que son engagement le jour du mariage est inscrit

pour toujours en Dieu ; qu'il peut donc y revenir et apprendre à vivre à nouveau la confiance, l'amour et la fidélité au mieux dans la situation où il se trouve, même s'il est remarié ! La petite église domestique est ébranlée par la séparation et le divorce, mais elle ne disparaît pas ; par la foi et par la confiance redonnée, les époux même divorcés, peuvent continuer à la faire vivre dans le Christ, avec sa grâce.

L'amour jusqu'au bout

La confiance redonnée à leur conjoint par les séparés et divorcés rouvre la porte à l'amour, mais à un amour vécu sur la croix avec Jésus.

« Avant la fête de la Pâque, sachant que l'heure était venue pour lui de passer de ce monde à son Père, Jésus, ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, les aima jusqu'au bout. » (Jn 13,1) Jésus est allé *jusqu'au bout* de l'amour en vivant sa passion, sa mort et sa résurrection pour nous sauver et nous réconcilier avec Dieu.

Il est alors l'Époux qui s'avance pour les noces ; mais sa fiancée – le peuple juif – est comme une épouse infidèle et adultère, qui non seulement refuse les noces, mais en plus rejette le Christ et va le mettre à mort. La mort de Jésus est comme un divorce pour faute où c'est l'épouse fautive qui condamne l'époux innocent et l'exécute !

Or, par amour, non seulement Jésus ne punit pas l'épouse injuste et sacrilège, mais il lui obtient le pardon de Dieu (cf. Lc 23,34), si bien que les juifs fidèles qui accueillent ce pardon – Jean, les saintes femmes, et après eux tous ceux qui se convertiront – sont alors réconciliés avec Dieu, entrent dans l'Alliance nouvelle et éternelle, et deviennent l'Église Épouse du Christ. C'est après son « divorce » avec une partie du peuple juif que Jésus, allant jusqu'au bout de l'amour, inaugure l'Alliance nouvelle et éternelle !

Saint Paul propose Jésus en exemple aux maris : « Vous, les hommes, aimez votre femme à l'exemple du Christ : il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle(...) » (Ép 5,25). Il vaut donc la peine de s'arrêter sur les qualités de cet amour, et, comme les maris, les épouses divorcées y trouveront aussi grand profit.

Tout d'abord, cet amour n'est pas affectif, c'est un acte de la volonté.

Trop souvent on confond amour et affectivité. Or celle-ci, contaminée par la concupiscence, est souvent égoïste et peut même prendre la forme d'une passion possessive. En outre, dans la séparation l'affectivité est si blessée qu'elle ne peut pas, généralement, être un terreau d'amour pour le conjoint qui l'agresse.

L'amour que vit Jésus dans sa passion est cet amour agapé que définissait si bien Benoît XVI, terminant ainsi : « il cherche au contraire le bien de l'être aimé : il devient renoncement, il est prêt au sacrifice, il le recherche même. » (9)

Les séparés et divorcés doivent vivre une purification et une transformation de leur amour : le passage de l'affectivité possessive à cet amour agapé oblatif, le renoncement au besoin égoïste d'être comblé par l'autre et sa conversion en désir du bien du conjoint. Ils en reçoivent la grâce en s'unissant à Jésus qui aime jusqu'au bout au cœur même de sa passion.

Remarquons maintenant que c'est Jésus qui prend l'initiative d'aller aux noces de la croix pour épouser son peuple infidèle. Saint Jean écrira : « Voici en quoi consiste l'amour : ce n'est pas nous qui avons aimé Dieu, mais c'est lui qui nous a aimés, et il a envoyé son Fils en sacrifice de pardon pour nos péchés. » (1 Jn 4,10).

(9) Benoît XVI, *Deus Caritas est*, n°6.

Si les séparés ou divorcés attendent une manifestation d'amour de leur conjoint, ils risquent d'attendre longtemps. C'est pourquoi certains prétextent son attitude pour ne pas aimer : œil pour œil, non amour pour non amour...

Mais si Jésus avait attendu que son peuple l'aime vraiment pour inaugurer l'Alliance nouvelle, il attendrait encore, car l'humanité pécheresse est incapable d'aimer de cet amour agapé que vit le Christ ; cet amour est une grâce que Jésus nous a obtenue dans sa Pâque ! C'est pourquoi les séparés et divorcés doivent puiser cette grâce d'aimer les premiers dans le sacrement de leur mariage, qui actualise pour eux le mystère pascal.

L'amour de Jésus est doux. « *Maltraité, il s'humilie, il n'ouvre pas la bouche : comme un agneau conduit à l'abattoir, comme une brebis muette devant les tondeurs, il n'ouvre pas la bouche.* » (Is 53,7) « *Insulté, il ne rendait pas l'insulte, dans la souffrance, il ne menaçait pas, mais il s'abandonnait à Celui qui juge avec justice.* » (1 P 2,23)

Les séparés et divorcés de même doivent s'unir à Jésus pour recevoir de lui la grâce de ne pas céder à la colère, voire à la violence, qui ne font généralement qu'aggraver les conflits. Que Jésus leur communique, sa douceur et sa force.

Et que l'Esprit saint les guide dans les démarches juridiques nécessaires : être doux ne signifie pas accepter de subir des injustices lorsque celles-ci peuvent être évitées !

L'amour de Jésus est humble. « *Le Christ Jésus, ayant la condition de Dieu, (...) s'est anéanti, prenant la condition de serviteur, devenant semblable aux hommes. Reconnu homme à son aspect, il s'est abaissé (humilié), devenant obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la croix.* » (Ph 2, 6-8) Jésus, le Fils de Dieu s'est fait homme. Lui, le Saint, s'est livré entre les mains des pécheurs. Lui, l'Innocent, a été condamné à mort par des coupables...

Les séparés et divorcés vivent dans leur épreuve une véritable humiliation. Mais à la différence de Jésus ils ne sont pas parfaits. L'épreuve les appelle ainsi à une profonde conversion. Il leur faut reconnaître, s'ils ne l'ont pas fait avant, leurs limites, leurs blessures et leurs péchés, qui ont été pour leur part cause de la séparation. Cette reconnaissance n'est pas facile, car nous sommes terriblement aveugles sur nous-mêmes, et tous plus ou moins orgueilleux ! Cette reconnaissance est cependant possible sous le regard miséricordieux de Jésus qui nous a rejoints dans toutes nos misères pour nous guérir et nous relever.

Ainsi unis, dans leur humiliation, à Jésus le tout humble, les séparés et divorcés pourront aimer leur conjoint avec humilité, rejetant tout jugement et tout pharisaïsme, et souhaitant que lui aussi se laisse rejoindre par Jésus, l'accueille humblement, et se laisse renouveler par son amour.

L'amour de Jésus est total et gratuit. Avant sa passion il disait : « *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime.* » (Jn 15,13) Or il a donné sa vie alors que les hommes étaient incapables de l'aimer en retour. « *Christ est mort pour des impies* », dira saint Paul (Rm 5,6).

Si leur conjoint est à présent comme un impie, les séparés ou divorcés sont néanmoins appelés par Jésus à l'aimer gratuitement, sans rien attendre en retour dans l'immédiat, et il leur en donne la grâce. Ils peuvent parfois manifester cet amour concrètement par des attentions et des services divers. Comme cet homme qui, en plus de la pension alimentaire, versait une somme conséquente à son épouse en attendant qu'elle trouve du travail. Ou Gabriel qui a accueilli chez lui son épouse en phase terminale de cancer, jusqu'à sa mort. (10)

(10) Témoignage de Gabriel, dans *Séparés, divorcés à cœur ouvert*, Éditions Lethielleux Parole et Silence 2010, p. 93 à 97.

L'amour extrême de Jésus prend sur la croix la forme du *pardon*. Le Christ s'est donné totalement à l'humanité ; or celle-ci non seulement ne l'a pas accueilli, mais a renouvelé tous les péchés d'Adam et en a rajouté beaucoup : défiance, orgueil, trahison, reniement, abandon, domination, préférence pour le pouvoir ou la gloire, violence jusqu'aux pires tortures, etc... Pourtant, quelle est la première parole de Jésus sur la croix ? « *Père, pardonne-leur : ils ne savent pas ce qu'ils font.* » (Lc 23,34)

Dans l'épreuve crucifiante de la rupture, les chrétiens séparés et divorcés sont invités par le Christ Époux à aller comme lui jusqu'au bout de l'amour, jusqu'au pardon. Non en raison d'une obligation extérieure, mais pour imiter Jésus et participer à son amour sauveur. « *Quant à nous, nous aimons parce que Dieu lui-même nous a aimés le premier. Si quelqu'un dit : « J'aime Dieu », alors qu'il a de la haine contre son frère, c'est un menteur. En effet, celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, est incapable d'aimer Dieu, qu'il ne voit pas. Et voici le commandement que nous tenons de lui : celui qui aime Dieu, qu'il aime aussi son frère.* » (1 Jn 4,19-21)

Les chrétiens séparés et divorcés doivent accueillir cette Parole de saint Jean jusque dans la situation douloureuse qu'ils vivent. Comme elle leur paraît dure à accepter : leur être blessé et pécheur se rebiffe, se révolte même. Pourtant c'est le chemin de la guérison et de la paix retrouvée.

« Du point de vue humain, écrit le cardinal Danneels, le pardon ne peut être que faiblesse ; il est déraisonnable et proprement inacceptable : « Une faute reste une faute, et personne ne peut me demander de l'oublier, de fermer les yeux et de faire comme si rien ne s'était passé. » C'est vrai. L'infidélité appelle et justifie la rupture. C'est la logique implacable du « vieil homme ». Mais « l'homme nouveau », celui qui vit dans la foi et se base sur la grâce, suit une autre logique, celle de l'amour, celle de Dieu lui-même. Et l'amour de Dieu, lui, est pardon et miséricorde. (...) Dieu ne cesse de pardonner. » (11)

Le cardinal souligne qu'il existe de fausses conceptions du pardon. Comprenons bien ce qu'il est réellement, et voyons en toutes les implications. Il ne consiste pas à accepter une injustice ; il s'adresse à la personne du conjoint qui a dit oui jadis, pour toujours.

L'amour de Jésus est *don* total. Mais ce don n'a pas été reçu par le peuple pécheur. Le pardon est un *don* renouvelé qui va *au-delà* (c'est le sens du préfixe « par ») du péché de ceux qui ont refusé l'Alliance, et annihile celui-ci. Tous ceux qui accueillent le pardon de Dieu au baptême, et se donnent à Jésus en retour, deviennent membres de l'Église, Épouse du Christ.

L'enjeu est donc de taille pour les séparés ou divorcés : s'ils refusent leur pardon à leur conjoint, ils stérilisent leur sacrement de mariage, et se coupent de Jésus, l'Époux qui pardonne toujours, même les fautes les pires (contemplons-le sur la croix !). On rencontre souvent des divorcés qui, dix ou vingt ans après leur divorce, restent aussi blessés qu'au premier jour parce qu'ils n'ont pas pardonné. Ils ne peuvent trouver ailleurs un apaisement, pas même chez un psychologue ou un psychanalyste ; pour les chrétiens séparés ou divorcés, seul le pardon donné à leur conjoint du fond du cœur, grâce à Jésus, peut guérir leur cœur blessé, lui rendre la paix et le faire revivre dans l'amour.

Cela paraît humainement impossible. Mais les chrétiens séparés et divorcés ne doivent pas confondre l'amour qui pardonne avec l'élan affectif qu'ils pensent devoir ressentir vis-à-vis de leur conjoint, et qui est unimaginable tant leur affectivité est blessée. L'amour de pardon est d'un autre ordre : c'est la charité que Jésus communique aux époux qui lui sont

(11) Cardinal DANNEELS, Paroles de vie Noël 1983, p.33.

unis jusque là ! Le pardon n'est pas une démarche psychologique : il part du cœur du Christ, traverse celui des époux, et mobilise leur volonté, même si leur affectivité est très perturbée. Qu'ils lui demandent donc, en unissant leur passion à la sienne, la grâce de dire, par lui, avec lui et en lui : « Père, pardonne à mon conjoint : il ne sait pas ce qu'il a fait ! » (Cf. Lc 23,34)

Ainsi ils renouent avec leur conjoint, et scellent à nouveau mystiquement leur unité en Jésus. Par delà la tempête de la séparation qui les a séparés humainement, par delà la décision juridique du divorce qui a mis fin à leur union civile, ils retrouvent et confirment l'unité scellée en Jésus pour l'éternité le jour de leur mariage.

Le pardon, par delà le péché de la rupture, permet d'envisager une *réconciliation*. Grâce au pardon de Jésus sur la croix, nous sommes réconciliés avec le Père (Cf. 2 Co 5,18-21). Le pardon est une démarche personnelle, toujours possible avec la grâce de Dieu, même si l'autre ne le demande pas ou n'est pas prêt à l'accueillir. La réconciliation implique la réciprocité. Elle est un *appel* (radical « -cil ») à *revenir* (préfixe « ré ») à *la communion* (préfixe « con », mis pour « cum », « avec »). Elle dépend donc de la réponse de l'autre.

Or Dieu respecte infiniment la liberté de l'homme : il ne peut forcer quelqu'un à l'aimer. Pour les séparés ou divorcés il en est de même : ils peuvent donner leur pardon et appeler leur conjoint à la réconciliation, mais ils ne peuvent l'y contraindre. Ils ne peuvent que prier pour qu'il ouvre un jour son cœur, accepte le pardon offert, et « revienne à son premier amour » (cf. Os 2,9).

Lorsque cela se produit c'est le *renouvellement de l'alliance conjugale*. Tel est le but final. Quand Jésus sur la croix prie pour que son Père pardonne aux hommes leurs péchés, c'est pour qu'ils soient réconciliés avec lui et qu'ils entrent dans l'Alliance nouvelle et éternelle, pour qu'ils deviennent l'Église Épouse du Christ pour l'éternité.

Pour les séparés et divorcés de même, quand leur mariage est valide, leur famille est devenue une petite église domestique qui survit en Jésus à la séparation et au divorce. Dès lors Jésus n'aura de cesse qu'elle retrouve la communion, à travers le pardon et la réconciliation. Ceux qui refusent de les donner se coupent donc non seulement de leur conjoint, mais aussi du Christ, et ne peuvent vraiment être heureux. Ceux qui, au contraire, y ouvrent leur cœur trouvent la paix, et même le bonheur en Dieu. (12)

Certes demeurent la souffrance de la séparation, le sentiment de l'absence du conjoint dans les situations diverses de la vie quotidienne, particulièrement dans les difficultés... Les séparés et divorcés fidèles ne peuvent être totalement heureux tant que l'unité de leur foyer n'a pas été rétablie. C'est pourquoi ils continuent à manifester leur amour à leur conjoint par des paroles ou des gestes qui peuvent être très discrets (c'est souvent préférable), et qui ne seront pas forcément perçus tout de suite par lui (elle). Et ils prieront chaque jour avec confiance, avec amour, avec persévérance pour que se réalise leur réconciliation.

À travers cette épreuve, c'est toute une purification de leur amour qui s'opère. Trop souvent on confond l'amour et l'affectivité, et l'on méconnaît le besoin que nos sentiments humains, déformés par nos blessures et par nos péchés, soient purifiés et convertis. L'amour affectif, par exemple, peut être possessif, étouffant, à cause d'un besoin affectif trop fort lié à de graves manques d'amour dans la petite enfance, et à cause de la tendance captative héritée du péché originel. À travers le sevrage affectif, le Seigneur purifie tout cela, et enseigne aux chrétiens séparés et divorcés, l'amour véritable dont il a donné l'exemple, l'amour agapé qui est don total et gratuit de soi-même à l'autre, dans le respect absolu de sa liberté.

(12) Pour approfondir cette question, cf. le ch. III, Réflexion, et *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*.

Le passage de l'affectivité possessive à cet amour oblatif nécessite le renoncement au besoin égoïste d'être comblé par l'autre, et sa conversion en désir altruiste du bien du conjoint ; et c'est dans cette mort du besoin d'où renaît le désir du bien de l'autre que s'effectue la pâque de l'amour.

L'attitude de la Vierge Marie au pied de la croix est exemplaire pour les séparés et divorcés fidèles. Marie a accepté d'être séparée un temps de son Fils unique qu'elle chérissait. Elle l'a offert au Père pour le salut de l'humanité. Mais il lui a été rendu, déjà au pied de la croix à travers saint Jean et tous les membres du Corps mystique du Christ, et ensuite au matin de la résurrection, dans une communion spirituelle d'un genre nouveau mais non moins réelle et infrangible.

L'amour des séparés et divorcés fidèles doit devenir semblable à celui de Marie, notre Mère. Qu'ils offrent à Dieu leur conjoint, sûr que son engagement dans le Christ ne peut être repris, et qu'ils apprennent à le retrouver mystiquement en Jésus ressuscité. Qu'ils prient pour que leur conjoint, touché par cet amour gratuit, divin, se réconcilie avec Dieu et avec eux, et que l'alliance soit ainsi renouée.

Certes le sevrage affectif est extrêmement difficile à accepter, et c'est pour cela que beaucoup se lancent dans une nouvelle union (qui échoue trois fois sur quatre). Quant à eux, les séparés et divorcés fidèles doivent désormais vivre la continence. (Notons, en passant, que les divorcés remariés dont le mariage sacramentel est valide y sont appelés également !)

Qu'ils en demandent la grâce par l'intercession de la Sainte Famille. Le mariage de Marie et Joseph a atteint la perfection de l'amour, et pourtant ils avaient choisi de garder leur virginité. Cela montre que les relations sexuelles, aussi belles qu'elles soient quand elles sont au service de l'amour et de la fécondité, ne sont pas absolument indispensables pour l'épanouissement du couple uni par une vraie charité. Du reste, l'évolution normale du mariage va dans le sens d'une spiritualisation croissante de l'amour ; et dans la vie éternelle, la sexualité ne s'exercera plus (cf. Mt 22,23-30).

Aussi, lorsque la rupture de leur foyer les condamne à ce renoncement, c'est pour les séparés et divorcés fidèles une invitation à expérimenter déjà quelque chose de la vie au ciel, à vivre par grâce la continence comme une ultime étape avant l'entrée dans la gloire. Mais cela n'est possible qu'au prix d'un profond enracinement spirituel et au soutien fraternel : qu'ils s'unissent toujours davantage à Jésus Époux par la prière et les sacrements, et vivent l'amour fraternel en Église, spécialement au sein d'un groupement spirituel comme la communion Notre-Dame de l'Alliance.

Ainsi, pour eux, cette épreuve s'allègera progressivement. En effet, cet amour que leur conjoint ne leur manifeste plus, Dieu, en qui se trouve la plénitude de l'amour, dans sa masculinité et sa féminité, va le leur donner par grâce, en quelque sorte au nom de leur conjoint, ce qui va leur procurer la paix, et même la joie.

De même que les religieux reçoivent dans leur consécration la grâce de vivre leur célibat, de même les séparés ou divorcés reçoivent de la quasi-consécration de leur mariage la grâce de vivre la chasteté et la continence par amour agapê pour leur conjoint.

La fidélité

Lorsqu'ils sont frappés par l'épreuve de la séparation puis du divorce, le plus souvent les conjoints sont anéantis, et, dans le brouillard, les choix qu'ils font ne sont pas toujours clairement motivés.

Certains refusent le divorce parce qu'ils ne peuvent ni ne veulent regarder en face la profondeur de la faille au sein de leur couple. Il s'agit alors du mécanisme psychologique de défense du déni. Ils s'accrochent au passé, à l'image idéalisée de leur conjoint, d'eux-mêmes, de leur couple, et se figent dans cette position, comme Marie-Madeleine lorsqu'elle se rendait au tombeau à la fin de la nuit de Pâques.

D'autres, parce qu'ils sont victimes du divorce, adoptent une position pharisaïque, et décident de ne pas se remarier pour culpabiliser leur conjoint.

D'autres, parce qu'ils ont été terriblement blessés par leur conjoint, gardent une image très négative du sexe opposé, et ne se remarient pas parce qu'ils n'ont plus confiance en celui-ci, et ne veulent pas aller au devant d'un autre échec. « Une fois, ça suffit ! »

D'autres, très légalistes, restent seuls parce que la loi de l'Église le demande, et parce qu'ils craignent un châtement divin s'ils enfreignent cette loi. Ils sont d'ailleurs de moins en moins nombreux, parce que l'influence de l'Église a énormément reculé dans notre société, et que l'esprit du monde, qui tolère, voire encourage le remariage des divorcés, a contaminé beaucoup de chrétiens un peu tièdes...

Toutes ces raisons sont compréhensibles, et même, pour certaines, respectables, mais le choix de la fidélité doit avoir des motivations plus profondes, plus spirituelles, et s'appuyer sur la grâce du sacrement du mariage.

Lorsqu'ils ont redonné leur confiance à leur conjoint, et qu'ils lui ont pardonné, les séparés et divorcés doivent attendre patiemment, dans l'espérance, leur réconciliation. C'est encore Jésus qui va soutenir leur fidélité.

En effet, les noces de la croix se sont achevées par la résurrection. Jésus ressuscité accorde la vie éternelle aux baptisés qui constituent l'Église son Épouse. Si, avec sa grâce, ils y restent fidèles toute leur vie, à leur mort ils entrent au ciel pour des noces éternelles avec leur divin Époux, en attendant les noces de l'Agneau à la fin des temps. (cf. Ap 19)

Le mariage est le sacrement de ce mystère d'Alliance. « De même en effet que Dieu prit autrefois l'initiative d'une alliance d'amour et de fidélité avec son peuple, ainsi, maintenant, le Sauveur des hommes, Époux de l'Église vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement de mariage. Il continue de demeurer avec eux pour que les époux, par leur don mutuel, puissent s'aimer dans une fidélité perpétuelle, comme lui-même a aimé l'Église et s'est livré pour elle (Cf. Ep 5, 25). » (13)

La séparation et le divorce n'atteignent pas le lien qui unit les époux dans le Christ; et celui-ci continue à porter la petite église domestique même quand elle paraît humainement détruite. Les époux fidèles collaborent avec lui pour que cette petite église soit restaurée, que l'alliance conjugale soit renouée. Voilà le sens de la fidélité pour les chrétiens séparés et divorcés : ils restent fidèles comme Jésus, en prenant appui sur sa fidélité éternelle, dans l'espérance d'une réconciliation avec leur conjoint.

Celle-ci peut prendre du temps : la séparation et le divorce ont provoqué humainement une cassure très grave. D'authentiques retrouvailles ne peuvent se produire, et l'alliance se renouer, que si chacun est prêt à se réconcilier et avec Dieu, et avec son conjoint, et si les causes profondes de la séparation ont été clarifiées et surmontées.

(13) Vatican II, *Gaudium et spes*, n°48 § 2.

Dans la foi, on peut affirmer que c'est toujours possible, même si l'un des conjoints est remarié. L'appel au pardon mutuel s'adresse en effet à tous. Voici comment Françoise l'a vécu : « Demander pardon à sens unique, c'était difficile. Mais cela a été rendu possible par l'Esprit Saint qui peut et veut changer un cœur qui s'ouvre, l'éclairer, l'apaiser. La prière des frères et sœurs m'a beaucoup soutenue, par deux fois, lors de mes démarches auprès de mon mari. Nous nous sommes rencontrés dans la paix, et j'ai pu obtenir son pardon en toute vérité, en toute tendresse ! Ici on touche du doigt l'œuvre du Seigneur. Nous étions tous les deux joyeux et aussi étonnés l'un que l'autre par l'intensité et l'authenticité d'un moment de partage tel que nous n'en avons jamais connu avant notre divorce. »

L'échange des pardons permet une réconciliation des cœurs. Par contre, pour une reprise de la vie commune, il faut que les deux conjoints soient libres et convertis.

Certains reprennent parfois la vie commune en faisant comme si de rien n'était, sans mettre en lumière les problèmes qui ont provoqué la séparation, et sans vivre la conversion nécessaire pour rebâtir sur du solide. Cette tentative de replâtrage se termine généralement par une nouvelle séparation, définitive cette fois, beaucoup en ont malheureusement fait l'expérience, à commencer par Anne-Marie Le Marquer. (14)

Parfois la reprise de vie commune se fait dans des conditions particulières. G. Blaquièrre en donnait un témoignage :

« Une femme, divorcée depuis quinze ans, n'avait jamais renoncé à prier pour son mari. Elle avait vécu une vie d'une dureté tragique.

« Un soir on a sonné à sa porte : c'était son mari qui arrivait avec une valise. Il lui dit : « Voilà, j'ai un cancer et je suis perdu ; il me reste quelques mois à vivre. L'autre (la femme avec qui il vivait) n'accepte pas ça ; elle ne veut pas m'aider à le vivre. Toi, est-ce que tu veux m'aider à bien mourir ? »

« Elle a dit oui, et il est revenu. Cela a duré sept mois pendant lesquels elle l'a accompagné comme Jésus, comme Marie. Ils ont vécu une communion, un accomplissement de leur mariage d'une profondeur dont elle portait un témoignage émerveillé ; mais vraiment enfanté sur la croix. » (15)

Si par contre les époux ont vécu, durant la séparation, un chemin de conversion et de guérison, s'ils se sont fait aider pour mettre en lumière les dysfonctionnements du couple et apprendre à les surmonter, alors cette reprise de la vie commune peut tenir, j'en ai vu quelques exemples. Rares sont ceux qui connaissent cette heureuse issue, mais l'essentiel est la réconciliation des cœurs voulue par le Seigneur.

Si l'espoir d'une réconciliation est si ténu, quel sens donner à cette fidélité ?

Celle-ci a un sens d'abord *pour les séparés et divorcés eux-mêmes*. Si l'espoir humain est faible, l'espérance chrétienne est solide, car « rien n'est impossible à Dieu » (Lc 1,37). On voit quelquefois des conversions spectaculaires, et cela peut arriver n'importe quand à n'importe lequel des conjoints divorcés ! Les époux fidèles ancrent leur fidélité dans la vertu d'espérance : peut-être un jour connaîtront-ils la joie de la réconciliation, au moins des cœurs, avec leur conjoint. Surtout, cette fidélité leur donne la paix, car ils sont en accord avec la volonté de Dieu qui les y a appelés.

Cette attente de réconciliation, ils ont à la vivre non comme des pharisiens qui attendent le retour d'un coupable, mais comme des pauvres pécheurs pardonnés : ils ont pris conscience de leurs faiblesses, de leurs blessures et de leurs fautes, et ont eu recours eux-mêmes au pardon de Dieu. C'est pourquoi ils vivent cet avent avec un cœur humble et miséricordieux.

(14) Anne-Marie est la fondatrice de la communion Notre-Dame de l'Alliance. Elle donne son témoignage dans *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p.93 à 102. (15) Témoignage donné par Georgette Blaquièrre dans un de ses enseignements. Gabriel a vécu la même chose ; cf. *Séparés, divorcés à cœur ouvert* p. 93 à 97.

Cette fidélité est bénéfique aussi *pour le conjoint parti*. Les séparés ou divorcés fidèles prient pour lui, pour sa conversion et pour son salut. Ils le savent bien : ce n'est pas eux qui le sauveront. Beaucoup se sont engagés dans le mariage avec cette bonne intention, mais en comptant sur leurs propres forces, si bien qu'ils ont échoué. Seul Jésus sauve ! Mais il leur demande de participer à son œuvre rédemptrice dans leur église domestique, à devenir co-rédempteurs de leur conjoint (et de leurs enfants). Du fait du lien spirituel qui les unit à celui-ci, ils ont un rôle irremplaçable à jouer. Ainsi toutes leurs prières, toutes leurs souffrances offertes, permettent au Seigneur de donner à leur conjoint un surcroît d'amour, qui finira bien par avoir raison de l'endurcissement de son cœur.

Bien sûr, le conjoint reste toujours libre de refuser et leur amour, et celui du Seigneur. Mais il lui faudrait un entêtement bien radical pour que cette obstination dure jusqu'à sa comparution devant Dieu. Bien peu, souhaitons-le, imiteront jusqu'à ce point Satan dans sa révolte ; la majorité des conjoints découvriront un jour, soit après un « chemin de Damas », soit le cœur enfin transpercé par le goutte à goutte des actes d'amour de toute une vie, de quel amour ils ont été aimés par leur conjoint et par Jésus ; confus, ils ne sauront comment en rendre grâce à Dieu, et à leur conjoint qui aura été fidèle jusqu'au bout. Que de joie il y aura alors au ciel pour tant de couples réconciliés et éternellement unis dans l'Église du Ciel, l'Épouse du Christ!

Certains reçoivent un signe de la conversion de leur conjoint. Ainsi cette amie dont le mari, remarié, était parti vivre dans un pays lointain ; atteint d'un cancer, il lui a demandé, peu avant sa mort, de prier pour lui. Ou encore cette femme que son mari athée avait bafoué de toutes les manières ; il a fini ses jours en prison, mais, avant sa mort, il a demandé à rencontrer l'aumônier. Beaucoup n'auront pas de signe de la conversion de leur conjoint, mais leur confiance en la miséricorde de Dieu doit être inébranlable. Jésus a dit : « *Demandez et l'on vous donnera !* » (Mt 7,7) Dieu ne peut abandonner à la seconde mort le conjoint qui a été tant aimé !

Enfin la fidélité des séparés et divorcés chrétiens a une *valeur prophétique*. Dans ce monde qui a perdu ses repères, où l'amour et la famille ont été si attaqués et dénaturés, où le divorce est banalisé et l'infidélité tolérée, ils témoignent qu'avec la grâce de Dieu la fidélité est possible, lorsqu'elle s'enracine dans la fidélité du Dieu éternellement fidèle.

Mgr Jullien affirmait ceci : « Dans un monde qui ne croit plus à la durée, à la fidélité, au pardon, à l'amour, si nous les chrétiens, pauvres chrétiens mais sel de la terre par vocation, nous ne sommes plus témoins de la fidélité, de la parole donnée et tenue jusqu'à la mort, qui donc le sera ? » (16)

Vous, séparés et divorcés fidèles, vous êtes « *des enfants de Dieu sans tache au milieu d'une génération tortueuse et perversie où vous brillez comme les astres dans l'univers* » (Ph 2,15) ; et saint Jean-Paul II vous rend hommage :

« De nos jours, témoigner de la valeur inestimable de l'indissolubilité du mariage et de la fidélité conjugale est, pour les époux chrétiens, un des devoirs les plus importants et les plus pressants. C'est pourquoi je loue et j'encourage tous les couples, et ils sont nombreux, qui au milieu de grandes difficultés gardent et font grandir ce bien qu'est l'indissolubilité (...). Et il faut aussi reconnaître le prix du témoignage des époux abandonnés par leur conjoint qui, grâce à leur foi et à leur espérance chrétiennes, n'ont pas contracté une nouvelle union: ils rendent ainsi un authentique témoignage de fidélité dont le monde d'aujourd'hui a tant besoin.» (17)

(16) Mgr Jacques JULLIEN, in *Christus* n° 120, p. 394.

(17) FC n° 20.

3- « Si quelqu'un renvoie sa femme et qu'il en épouse une autre, il est adultère. »

L'Église appelle et encourage à la fidélité les séparés et divorcés validement unis par le sacrement du mariage. Mais, déplorait saint Jean-Paul II, « l'expérience quotidienne montre, malheureusement, que ceux qui ont recours au divorce envisagent presque toujours de passer à une nouvelle union, évidemment sans cérémonie religieuse catholique. Et comme il s'agit là d'un fléau qui, comme les autres, s'attaque de plus en plus largement aux milieux catholiques eux-mêmes, il faut d'urgence affronter ce problème avec la plus grande sollicitude. » (18)

Pour le moment, dans le cadre de cette réflexion sur le sacrement du mariage, nous allons éclaircir ce point, que beaucoup de gens ont du mal à comprendre : pourquoi l'Église ne peut accepter un remariage après un divorce. Elle se veut fidèle en cela à la Parole de Jésus citée en titre à cette section. Celle-ci conclut une controverse avec ses adversaires :

« Des pharisiens s'approchèrent de lui pour le mettre à l'épreuve ; ils lui demandèrent : « Est-il permis à un homme de renvoyer sa femme pour n'importe quel motif ? » Il répondit : « N'avez-vous pas lu ceci ? Dès le commencement, le Créateur les fit homme et femme, et dit : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux deviendront une seule chair. Ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas ! » Les pharisiens lui répliquent : « Pourquoi donc Moïse a-t-il prescrit la remise d'un acte de divorce avant la répudiation ? » Jésus leur répond : « C'est en raison de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de renvoyer vos femmes. Mais au commencement, il n'en était pas ainsi. Or je vous le dis : si quelqu'un renvoie sa femme – sauf en cas d'union illégitime – et qu'il en épouse une autre, il est adultère. » (Mt 19,3-9) Et Jésus précise ailleurs : « Tout homme qui renvoie sa femme et en épouse une autre commet un adultère ; et celui qui épouse une femme renvoyée par son mari commet un adultère. » (Lc 16,18)

Cette parole d'évangile exprime clairement que, pour Jésus, le remariage après un divorce n'est pas possible. Quand on a compris que le mariage a été institué par Dieu dès l'origine et qu'il l'a voulu indissoluble ; quand on a compris que c'est Satan qui a poussé Adam et Ève au péché, et qui a mis dans le couple originel la zizanie qui conduira leurs descendants au divorce ; quand on a compris que Jésus est venu restaurer le dessein initial de son Père pour le couple, et qu'en tant qu'époux de l'Église, il l'aime d'un amour parfait et lui est éternellement fidèle ; quand on a compris que le sacrement du mariage est le symbole réel de cette Alliance entre le Christ et l'Église et qu'il est donc indissoluble ; alors on comprend que, pour des divorcés, le remariage est impossible, parce qu'il contredit le dessein éternel de Dieu sur le couple indissoluble ; c'est, affirme Jésus, un adultère.

Le mot *adultère* a été écarté du vocabulaire courant dans notre société hédoniste où il est complètement banalisé, dans notre société déchristianisée qui a perdu le sens du péché. Or, si Jésus est plein de miséricorde pour les pécheurs comme la Samaritaine, qui a eu cinq maris (Jn 4,1-26), et la femme adultère, que les pharisiens voulaient lapider (Jn 8,1-11), il dit à celle-ci : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. »

Pour Jésus, l'adultère est un *péché*. En effet, alors qu'il prône l'indissolubilité du mariage, dénonce le divorce comme contraire au dessein de Dieu, et interdit le remariage, l'adultère consiste à aller « ad alterum », « vers un autre » partenaire que le conjoint légitime.

(18) FC n° 84.

Telle est l'étymologie du mot. Lorsque les divorcés se remarient, si leur premier mariage était valide, ils « se trouvent alors en situation d'adultère public et permanent. » (19) C'est pour cela que l'Église ne peut les autoriser à recevoir le sacrement de la réconciliation. Saint Jean-Paul II précise à quelle condition ils pourraient recevoir ce sacrement :

« La réconciliation par le sacrement de pénitence - qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie - ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. Cela implique concrètement que, lorsque l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs - par l'exemple l'éducation des enfants -, remplir l'obligation de la séparation, ils prennent l'engagement de vivre en complète continence, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux. »(20)

L'adultère est objectivement un péché grave. Dans un monde qui a perdu le sens du péché, il n'est pas inutile de préciser en quoi. (21) Le plus évident est qu'il contredit le sixième commandement : « *Tu ne commettras pas d'adultère* » (Ex 20,14). Il est donc d'abord une grave offense contre Dieu, et contre la dignité du mariage institué par Dieu.

Dans le Nouveau Testament, le mot grec le plus souvent utilisé pour désigner le péché est le mot **ἁμαρτία** (hamartia) qui comporte l'idée d'*erreur*. «Le péché, précise le catéchisme, est une faute contre la raison, la vérité, la conscience droite. » (22) La raison en effet conduit à accepter la loi sur le mariage comme une institution divine, puisque tout a été créé par Dieu ; la vérité sur le mariage, Jésus le rappelle, est que le mariage est indissoluble ; la conscience des époux leur fait sentir que, si leur mariage était valide, l'infidélité n'est pas conforme au bien, et que le remariage est une mauvaise chose sous le regard de Dieu, un péché.

Dans le Nouveau Testament, un deuxième mot désigne parfois le péché : **παραπτώμα** (paraptōma). Il signifie que l'on rate sa cible, et que l'on *tombe*. Cette deuxième nuance se retrouve dans le latin peccatum, qui signifie que le pied heurte un obstacle, ce qui provoque la chute. Ceux qui commettent un adultère, ou qui se remarient, se trompent effectivement de but : au lieu de chercher le bonheur avec celui ou celle auquel ils sont liés par le sacrement de mariage et avec lequel ils ont fondé une petite église domestique, ils vont le chercher ailleurs, et pensent pouvoir rompre leur alliance pour en fonder une autre. Mais ce n'est pas possible car, en Jésus, la place est déjà prise, si bien que l'Église ne peut pas reconnaître une nouvelle union qui remplacerait la première toujours existante en Jésus.

Dans le Nouveau Testament, un troisième mot désigne parfois le péché : **ὀφειλήμα** (opheilēma), que l'on traduit par « *dette* ». (C'est le mot employé dans le Notre Père). En Mt 18,23-35, Jésus nous fait comprendre que nous sommes toujours en dette par rapport à Dieu parce qu'il nous aime parfaitement, et que notre réponse à son amour est bien pauvre, voire nulle chez certains. Dans le couple de même, les conjoints sont toujours en dette l'un vis-à-vis de l'autre, parce qu'ils ne s'aiment pas avec la perfection qu'ils se sont promise le jour du mariage. Lorsque survient le divorce, si un conjoint se remarie alors que son mariage était valide, il contracte une dette énorme par rapport à son conjoint légitime, car il ne lui apporte plus cet amour que, le jour de leur mariage, il s'était engagé à lui donner de son mieux, dans les mauvais comme dans les bons jours, tout au long de leur vie commune. C'est pourquoi « l'adultère est une injustice. Celui qui le commet manque à ses engagements. (...) Il lèse le droit de l'autre conjoint. » (23) Il le prive en effet de tout l'amour qu'il lui devait.

(19) CEC n° 2384.

(20) FC n° 84.

(21) Sur le péché, cf. CEC n° 1846 à 1876.

(22) CEC n° 1849.

(23) CEC n° 2381

Pour Jésus et pour l'Église le remariage est donc un péché grave. Mais son imputabilité est différente selon les cas. (24) Saint Jean-Paul II le reconnaissait :

« Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations. Il y a en effet une différence entre ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés, et ceux qui par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. » (25)

Au moment du remariage, il faut se demander aussi si la personne qui se remarie sait qu'elle commet un péché objectivement grave aux yeux de Dieu, et si elle le fait « en pleine conscience, et de propos délibéré. » (26)

Nul ne peut, de l'extérieur, répondre à cette question. Dieu seul sonde les cœurs et connaît les intentions des personnes. L'épisode de Jésus devant la femme adultère nous invite à proscrire le pharisaïsme et à adopter une attitude miséricordieuse. C'est ce que prône aussi saint Jean-Paul II : « Que l'Église prie pour eux, qu'elle les encourage et se montre à leur égard une mère miséricordieuse, et qu'ainsi elle les maintienne dans la foi et l'espérance! » (27) Quant à François, interrogé sur cette question des divorcés remariés, il affirmait : « La miséricorde est plus grande que le cas que vous posez. Cela a fait tant de blessés, tant de blessés. Et l'Église est mère : elle doit aller soigner les blessés, avec miséricorde. » (28)

Mais si Jésus se montre miséricordieux vis-à-vis de la femme adultère, il lui dit aussi : « *Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus.* » (Jn 8,11) Jésus a donné sa vie et est mort dans d'atroces souffrances pour nous libérer du péché. Il est en droit d'exiger des chrétiens, membres de son Corps, son Épouse, qu'ils renoncent au péché et qu'ils mettent leur vie en accord avec la foi qu'ils professent en lui. Il propose un chemin de sanctification à tous. Dans ce chapitre nous avons développé celui des époux, et celui des fidèles séparés, divorcés non remariés. À la fin de cet ouvrage nous évoquerons celui qu'il propose aux catholiques divorcés remariés. Saint Jean-Paul II en a tracé les grandes lignes dans le n° 84 de *Familiaris consortio* qu'il conclut ainsi :

« En agissant ainsi, l'Église professe sa propre fidélité au Christ et à sa vérité; et en même temps elle se penche avec un cœur maternel vers ses enfants, en particulier vers ceux qui, sans faute de leur part, ont été abandonnés par leur conjoint légitime. Et avec une ferme confiance, elle croit que même ceux qui se sont éloignés du commandement du Seigneur et continuent de vivre dans cet état pourront obtenir de Dieu la grâce de la conversion et du salut, s'ils persévèrent dans la prière, la pénitence et la charité. » (29)

(24) Cf. CEC n° 1854 à 1863.

(25) FC n° 84.

(26) CEC n° 1857.

(27) FC n° 84.

(28) François dans l'avion en revenant de Rio le 28 juillet 2013.

(29) FC n°84.

TEXTES

Personnes séparées, et divorcés non remariés

Divers motifs, tels l'incompréhension réciproque, l'incapacité de s'ouvrir à des relations interpersonnelles, etc., peuvent amener à une brisure douloureuse, souvent irréparable, du mariage valide. Il est évident que l'on ne peut envisager la séparation que comme un remède extrême après que l'on ait vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter.

La solitude et d'autres difficultés encore sont souvent le lot du conjoint séparé, surtout s'il est innocent. Dans ce cas, il revient à la communauté ecclésiale de le soutenir plus que jamais, de lui apporter estime, solidarité, compréhension et aide concrète afin qu'il puisse rester fidèle même dans la situation difficile qui est la sienne; de l'aider à cultiver le pardon qu'exige l'amour chrétien et à rester disponible à une éventuelle reprise de la vie conjugale antérieure.

Le cas du conjoint qui a été contraint au divorce est semblable lorsque, bien conscient de l'indissolubilité du lien du mariage valide, il ne se laisse pas entraîner dans une nouvelle union, et s'emploie uniquement à remplir ses devoirs familiaux et ses responsabilités de chrétien. Alors, son témoignage de fidélité et de cohérence chrétienne est d'une valeur toute particulière pour le monde et pour l'Église; celle-ci doit plus que jamais lui apporter une aide pleine de sollicitude affectueuse, sans qu'il y ait aucun obstacle à son admission aux sacrements.

Saint Jean-Paul II, *Familiaris consortio* n° 83

Diverses réponses et observations mettent en évidence la nécessité d'accorder plus d'attention aux personnes séparées et aux divorcés non remariés fidèles au lien nuptial. Il semble que ceux-ci doivent souvent ajouter à la souffrance de l'échec du mariage celle de ne pas être convenablement considérés par l'Église et donc d'être négligés. On relève qu'eux aussi ont leurs difficultés et ont besoin d'être pastoralement accompagnés. En outre, on indique l'importance de vérifier l'éventuelle nullité du mariage, avec un soin particulier de la part des pasteurs, afin de ne pas introduire de procès sans un discernement attentif. Dans ce contexte, il est demandé d'encourager davantage une pastorale de la réconciliation, qui prenne en compte la possibilité de réunir les conjoints séparés. Certains font remarquer que l'acceptation courageuse de la condition de séparés demeurés fidèles au lien, marquée par la souffrance et la solitude, constitue un grand témoignage chrétien.

*Les défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation.
Instrumentum laboris, 2014, n° 97*

Ch. III – LA COMMUNION NOTRE-DAME DE L’ALLIANCE

TÉMOIGNAGE

L’année 1983 a été marquée par deux événements importants pour moi : le baptême de mes deux garçons, et la naissance de la communion Notre-Dame de l’Alliance. Je vais les raconter, puis évoquerai la période qui va jusqu’en 1989.

Le baptême de mes enfants

Lorsque Tangi est né en 1972, nous, ses parents, étions encore pratiquants, mais marqués par les idées soixante-huitardes. Nous nous sommes dit : ce n’est pas la peine de le faire baptiser : quand il sera plus grand, il choisira s’il veut l’être ou pas.

Cet argument avait le mérite de souligner l’importance de l’adhésion personnelle au baptême pour que la grâce puisse porter du fruit.

Mais en raisonnant ainsi nous oublions le principal : c’est que la grâce de Dieu est toujours première. C’est lui qui fait aux hommes le don de la vie ; nous parents, nous sommes ses coopérateurs. En outre nous naissons tous marqués par le péché originel ; seul Dieu peut nous en affranchir, et nous donner la grâce de vaincre le mal dans notre vie. En naissant nous sommes comme morts spirituellement ; seul le baptême peut nous donner la vie de Dieu, et faire de nous ses enfants. C’est ce que rappelle le CEC :

« Naissant avec une nature humaine déchue et entachée par le péché originel, les enfants eux aussi ont besoin de la nouvelle naissance dans le Baptême afin d’être libérés du pouvoir des ténèbres et d’être transférés dans le domaine de la liberté des enfants de Dieu (cf. Col 1, 12-14), à laquelle tous les hommes sont appelés. La pure gratuité de la grâce du salut est particulièrement manifeste dans le Baptême des enfants. L’Église et les parents priveraient dès lors l’enfant de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu s’ils ne lui conféraient le Baptême peu après la naissance (cf. CIC, can. 867).

« Les parents chrétiens reconnaîtront que cette pratique correspond aussi à leur rôle de nourricier de la vie que Dieu leur a confié (cf. LG 11 ; 41 ; GS 48 ; CIC, can. 868). » (1)

Durant l’année 1982, j’avais réfléchi au sens du baptême, et avais rédigé un exposé d’une cinquantaine de pages sur ce sujet. À la fin de mon séjour à Timadeuc, j’ai eu l’idée – sûrement inspirée par le Saint-Esprit - d’écrire à mon épouse pour lui suggérer que nos garçons, âgés de dix et six ans, soient baptisés avant la période délicate de l’adolescence.

Elle n’a pas répondu à ma lettre ; mais peu après j’ai eu la surprise d’apprendre qu’elle avait contacté un prêtre (« progressiste »), qu’elle avait réuni quelques amis pour constituer une équipe d’accompagnement, et organisé un parcours catéchétique pour Tangi avec quelques enfants de ses amis.

Tout cela s’était fait sans moi, mais je me suis dit que l’essentiel était que le baptême ait lieu. En outre, lorsque j’avais mes enfants, je faisais aussi une préparation ; et comme c’était la première fois depuis quatre ans qu’ils nous voyaient œuvrer dans la même direction, cela a favorisé chez eux une ouverture qui a été source de grâce. Je me souviens notamment d’un temps de prière avec eux où nous avons pu présenter au Seigneur une difficulté de mon aîné, et où il a été très touché !

(1) CEC n° 1250-1251.

Après quelques mois de cheminement, le baptême a eu lieu en juin 83, en présence de nos familles et de nos amis respectifs. J'y ai vu le signe que, par delà le divorce, le Seigneur – et lui seul - était capable de nous réunir, ce jour-là, mais aussi plus tard, sur terre ou au ciel !

Mon épouse la première a dit un mot d'accueil. Elle a salué sa famille et ses amis, puis a expliqué comment s'était faite la préparation, et a poursuivi :

« Ce groupe a créé ou approfondi des liens, et s'est interrogé sur son propre baptême. Tangi et Gurvan, vous êtes mes enfants. Je me suis mise en marche avec vous, je suis là avec vous, mais vous ne m'appartenez pas. Vous avez votre vie à inventer, vous avez votre parole et votre pensée à affirmer. Un poète libanais dit, en s'adressant à des adultes, que nous sommes des arcs par qui nos enfants sont projetés comme des flèches vivantes ; et il ajoute : « Que votre tension par la main de l'Archer soit pour la joie ! » C'est dans ce sens que je désire que vous viviez votre baptême tout au long de la vie. »

Puis elle a conclu : « Cette célébration a été préparée par tout un groupe, mais pensée dans un groupe plus élargi. Je souhaite que chacun y trouve quelque chose qui lui parle. »

J'ai alors pris la parole en ces termes :

« Mes enfants, c'est aujourd'hui la fête des pères : je crois que ce jour convenait particulièrement pour votre baptême. Aujourd'hui, en effet, vous allez devenir pleinement enfants de Dieu. Depuis toujours le Père vous aime, vous attend. Aujourd'hui, vous répondez joyeusement à son appel, et il vous accueille avec allégresse. Comme à Jésus le jour de son baptême, il vous dit : « Tangi, tu es mon fils bien-aimé ! » « Gurvan, tu es mon fils bien-aimé ! » Et il va vous donner son Esprit Saint, l'Esprit de Jésus ressuscité !

« Par votre baptême, vous devenez fils de Dieu en Jésus, et vous entrez ainsi dans la grande famille des enfants de Dieu, que l'on appelle l'Église. Tous ceux qui sont réunis autour de vous aujourd'hui, dans leur diversité, appartiennent à cette Église. Parmi eux je veux nommer mes parents, qui ont commencé à me faire connaître le Seigneur ; mes frères et sœurs avec leurs enfants ; des représentants des cellules d'Église auxquelles j'ai participé depuis quelques années (...). Tous ils sont heureux d'accueillir aujourd'hui les deux petits frères que vous devenez pour eux. (...)

« Nous sommes aussi en communion avec tous les saints qui nous ont précédés, et que nous avons découverts depuis un an en lisant ensemble la Parole de Dieu : les patriarches, Joseph, Moïse, David, les douze apôtres ; et la Vierge Marie qui devient aujourd'hui votre Mère. Avec nous aujourd'hui, tous ils rendent gloire à Dieu pour la fête de votre baptême. »

La célébration s'est bien déroulée : chacun des groupes présents a pu s'exprimer en fonction de sa foi et de sa sensibilité. Et la rencontre s'est achevée sans incident. Mais aussi sans lendemain pour notre couple, car ensuite rien n'a changé dans les relations entre mon épouse et moi.

Soucis de santé pour mon fils

Au moment de notre séparation, le neurologue était inquiet devant les « absences » de Gurvan. Celles-ci se sont avérées être des crises d'épilepsie, qui sont devenues fréquentes, malgré un traitement médicamenteux assez lourd. Ces crises étaient dangereuses, car on ne les voyait pas venir, et elles provoquaient généralement la chute de Gurvan. Lorsqu'il était debout, soudain on le voyait s'immobiliser, pivoter légèrement, et tomber brutalement de toute sa hauteur. Cela se terminait généralement par une plaie au cuir chevelu qui nécessitait quelques points de suture.

Il aurait pu se tuer plus d'une fois. Chez sa mère il y avait un escalier en colimaçon. Un jour il a fait une crise en haut de l'escalier, a basculé vers les marches, est passé par-dessus la balustrade, et s'est écrasé en bas. Revenu à lui il en a été quitte pour les points de suture habituels !

Une autre fois nous campions près du Havre. Je l'ai envoyé se laver les mains au bloc sanitaire ; là il a fait une crise, et est tombé en arrière sur le bord d'un bac de douche. Il était inconscient et saignait. Des campeurs m'ont prévenu et d'autres ont appelé les pompiers. À l'hôpital, la radio n'a décelé aucune fracture ; après la traditionnelle séance de points de suture, nous avons pu revenir au camping : Gurvan ne voulait absolument pas manquer le match du samedi suivant, pour lequel nous avions réservé nos billets.

Dans les endroits dangereux, comme les escaliers, nous essayions de rester derrière lui, mais ce n'était pas possible de le suivre toute la journée... À une certaine époque, lassé des points de suture, il a accepté de porter un casque protecteur.

Ce problème ne l'a pas empêché de suivre une scolarité normale jusqu'au CM 2. Mais il n'aurait pas pu suivre en sixième au collège, c'est pourquoi il est alors allé dans un centre spécialisé pour épileptiques. La coupure avec la famille a été difficile pour lui. Et son intégration dans ce centre a été compliquée par un problème de lenteur qui n'était pas assez pris en charge. Par exemple, un jour, comme il ne rangeait pas assez vite ses affaires de classe, l'instituteur a renversé son cartable et l'a obligé à tout ramasser à nouveau...

Pendant les grandes vacances je partais quelques semaines avec les enfants. Nous avons ainsi visité plusieurs régions et plusieurs pays limitrophes du nôtre. Le handicap de Gurvan ne nous a pas empêchés de bien profiter de ces séjours, et, malgré des crises d'épilepsie, nous n'avons rencontré aucun problème.

La fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance. (2)

Au chapitre II, j'ai raconté comment j'ai rencontré le père Guillaume, et ensuite Anne-Marie Le Marquer en 1981 ; puis comment nous avons eu des rencontres régulières de séparés et divorcés en 1982.

En 1983, Anne-Marie et moi avons senti un appel à nous engager davantage dans la pastorale des séparés et divorcés non remariés. Nous avons commencé à accueillir des personnes qui recherchaient un soutien spirituel fort, et avons organisé quelques rencontres informelles avec les personnes intéressées.

Comme il n'existait pas alors en France de groupement spirituel correspondant à ce que nous désirions, sous l'inspiration du Saint-Esprit, et avec le discernement du Père Guillaume, nous avons décidé d'en fonder un. Dans la prière, le premier dimanche de l'avent, nous avons reçu l'inspiration de le confier à Notre-Dame de l'Alliance

Le jour de Noël 83, dans l'adoration, Anne-Marie a eu la certitude intérieure que la Vierge Marie allait s'occuper elle-même de l'œuvre naissante, et que nous n'avions qu'à nous laisser conduire. Cela nous a établis dans la paix et l'action de grâce. C'est de ce jour béni que nous datons la naissance de ce nouveau groupement spirituel.

(2) Cf. *Naissance de la communion Notre-Dame de l'Alliance*, document de la communion (20 p.).

Lorsque nous nous sommes retrouvés en janvier 1984, nous avons élaboré ce texte :
« Nous avons connu la douloureuse épreuve de la séparation ou du divorce ; mais au cœur de cette épreuve, nous avons rencontré le Seigneur. Il nous a invités à le suivre, et nous appelle à continuer la route ensemble. C'est lui qui donne sens à ce que nous vivons :

- Il nous *console* en nous manifestant son amour ;
- Il nous *guérit* en nous enveloppant de sa miséricorde ;
- Il nous *sauve* en donnant un sens à notre épreuve. (Cf. Lm 2,11-13)

« Il nous fait comprendre, dans la *foi*, que la rupture de notre couple n'est qu'apparente ; qu'en lui, très profondément, l'unité avec notre conjoint demeure, qu'il en est le garant à travers la grâce du sacrement du mariage, et que, si nous y sommes *fidèles*, un jour, par lui et en lui, nous verrons cette unité pleinement réalisée. C'est pourquoi il nous invite à vivre dans notre cœur la *réconciliation* avec notre conjoint, et à *aimer celui-ci jusqu'au bout*, comme lui Jésus a aimé l'Église jusqu'au bout.

« Pour continuer notre chemin avec Jésus, nous avons besoin :

- d'un profond *enracinement spirituel* ;
- d'un *soutien fraternel* solide ;
- de *rencontres* où nous puissions prier et partager.

« L'enracinement spirituel, chacun le vit dans la prière et les sacrements.

Le soutien fraternel, nous pouvons le trouver auprès de foyers chrétiens, dans les communautés d'Église que nous fréquentons, particulièrement dans les communautés nouvelles.

Les rencontres, « Notre-Dame de l'Alliance » les propose sous deux formes :

- Un *accueil* (surtout pour un premier contact), pendant un week-end par exemple, à Cesson-Sévigné (35), dans une maison baptisée Aïn-Karim, dont c'est la vocation.
- Une série de *rencontres spirituelles* (dont une retraite) échelonnées sur l'année.

« Que la Vierge Marie, comblée de grâces, soit notre modèle et notre soutien sur ce chemin de foi, d'amour et de fidélité ! »

Nous avons adressé ce texte au père Guillaume, au père Fabien (moine de Timadeuc) et au père Van den Borgh (père du foyer de charité de Tressaint, dans les Côtes-d'Armor)

Le premier nous a répondu : « J'ai beaucoup aimé le projet. Il est simple, sans prétention. Il fournit l'occasion de se rencontrer, de s'écouter... Et les choses prendront corps en marchant. » Le père Fabien nous a dit la même chose.

Et le père van der Borgh : « Je suis sûr que le Seigneur a de grands désirs sur vous. Il est important que cela se fasse par des réalisations petites, humbles, pauvres et progressives. Je ne doute pas que pour tous les frères et sœurs blessés dans leur amour humain, cela sera d'un grand profit spirituel et humain. »

Nous avons été émerveillés par la concordance de ces trois réponses et y avons vu un puissant encouragement.

Peu après, nous avons rencontré le père Emmanuel Tanguy de Rennes, ancien professeur de théologie au grand séminaire, et conseiller spirituel des équipes Notre-Dame. Il s'est montré très accueillant, et a accepté d'être notre conseiller théologique pour que soit garantie la justesse doctrinale de tous nos futurs documents. Par la suite il a été confirmé dans ce rôle par Mgr Jacques Jullien, archevêque de Rennes, et alors président de la Commission familiale de l'épiscopat.

Premiers pas de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Pourquoi « communion » ? Nous avons écarté les termes d'association – trop administratif -, de mouvement – trop vague -, de fraternité – trop précis pour le droit canonique -, de communauté – plutôt réservé à la vie communautaire -. Le terme de communion, soulignait le père Guillaume, « est intensément théologique, et il souligne bien le désir profond des membres de garder cette communion avec leur conjoint malgré la séparation, en même temps que l'unité construite entre vous par l'Esprit. »

En outre, le mot *communio* est employé dans l'eucharistie. Dans ce sacrement, les séparés et divorcés confirment leur unité avec leur conjoint dans le Christ, et se trouvent unis les uns aux autres dans le Corps mystique de Jésus. De là découlent leur amour fraternel et leur solidarité sur le dur chemin où ils sont engagés. D'ailleurs le mot *communio* vient non pas du radical *union* (« commune union », comme disent certains en faisant un pléonasme !), mais du radical *munus*, charge. Être en *communio*, c'est porter ensemble le fardeau les uns des autres, fardeau rendu léger par le Christ (cf. Mt 11,28-30).

Pour commencer à vivre cette communion, à porter ensemble notre fardeau, nous avons vécu notre première recollection à Pâques 1984, à l'abbaye de Timadeuc. Nous étions six femmes et deux hommes (cinq Bretons, deux Français et une Belge)

Le père Guillaume nous avait conseillé : « Il faut être profondément à l'écoute de chaque personne. Que chacune se sente pleinement reconnue pour que la marche se fasse dans la plus grande unité. Plutôt que de partir d'un enseignement doctrinal, démarrez avec votre expérience, et rejoignez à travers celle-ci la force de vérité existentielle dont témoigne l'enseignement du Nouveau Testament et de l'Église. »

C'est ce que nous avons vécu.

Notre rencontre a été baignée par la prière des moines, si belle en ce jour de Pâques.

Les échanges nous ont permis de faire connaissance, et de partager comment nous essayions de vivre notre épreuve avec Jésus.

J'ai remis aux participants le texte de « la passion des séparés, divorcés », que j'avais écrit peu auparavant durant une retraite au foyer de charité de Tressaint.

Cette rencontre nous a procuré paix et joie : il est réconfortant de se sentir accueilli et compris ; et le Seigneur donne sa grâce en abondance à ceux qui cherchent vraiment à faire sa volonté, même dans les douloureuses circonstances de la séparation et du divorce.

Comme nous ne nous sentions pas prêts à organiser nous-mêmes une retraite l'été suivant, nous avons participé ensemble à une retraite au foyer de charité de Tressaint. Nous y étions huit au cœur du peuple de Dieu en fête, et ce temps fut source de grâce pour chacun. J'ai pu y donner un petit témoignage sur le pardon, ce qui a incité certaines personnes à prendre contact avec nous.

Par la suite, nous avons conservé l'habitude de vivre notre retraite annuelle dans un foyer de charité.

Après celle de 1984, Anne-Marie et moi sommes allés rendre visite au père Guillaume. Avec lui nous avons eu de longs temps de partage pour évoquer les merveilles de Dieu dont nous avons été témoins, et pour préciser nos orientations.

Alors que Danièle Bourgeois, fondatrice de Solitude Myriam au Canada, propose à ses membres une consécration, nous avons estimé que, pour les séparés et divorcés, cette consécration doit prendre la forme du renouvellement du oui au conjoint.(3)

(3) Pour expliquer cela, par la suite j'ai rédigé le document : *Le renouvellement du oui au conjoint* (36 p.)

Comme les membres de la communion étaient dispersés géographiquement, il nous a paru indispensable de créer un bulletin mensuel. Nous l'avons nommé « l'anneau de Feu » : « l'anneau » en référence à notre alliance conjugale, et au lien qui unit les membres de la communion ; « de feu » en référence au feu du Saint-Esprit, qui purifie et renouvelle notre amour pour notre conjoint, et crée la communion fraternelle entre les membres.

J'ai poursuivi aussi ma réflexion sur le sacrement de mariage, et achevé la méditation « *Vivre le sacrement de l'Alliance* », qui, revue par le père Tanguy, nous a permis d'asseoir notre spiritualité sur de solides bases théologiques.

Croissance de la communion

Toutes les bases étant posées, petit à petit la communion a grandi.

Lorsque quelqu'un nous contactait, Anne-Marie et moi l'accueillions chez elle à Aïn-Karim. Nous étions très respectueux de chaque personne, l'accueillant là où elle en était de son cheminement, l'écoutant avec le maximum d'empathie, et lui expliquant ce que nous vivions au sein de la communion. Comme nous avons nous-mêmes connu la séparation et le divorce, le courant passait bien entre la personne accueillie et nous ; et comme nous avons trouvé un sens à notre épreuve, cela lui donnait une espérance et lui ouvrait un chemin de pardon et de fidélité avec des frères et sœurs.

Nous avons décidé d'organiser trois récollections par an, et pour les prochaines, avons retenu les thèmes de la maternité, de la paternité et de l'Esprit Saint.

Pour faire connaître la communion, nous avons multiplié les rencontres avec les responsables de la pastorale familiale, avec des prêtres et des évêques. Nous avons eu un premier contact le 25 août 1984 avec Monseigneur Jullien, Archevêque de Rennes, que j'avais connu personnellement quelques années auparavant. Il nous a bien accueillis : « Je suis très heureux d'être tenu au courant de ce qui peut devenir, la grâce aidant, un lieu important pour le salut du mariage bien menacé aujourd'hui. » Et un an plus tard il ajoutait : « Votre effort de vie et de réflexion à tous dans le groupe est important, je crois, pour l'Église. Veillez à ce qu'il grandisse selon la loi du Royaume, humblement, dans la foi et l'espérance. »

Ce qui a le plus fait connaître la communion, ce sont les rencontres interpersonnelles, et aussi les articles parus dans les journaux et magazines. Le premier fut mon témoignage dans *La Croix* le 2 octobre 1984 ; puis celui de la communion dans *La Vie* du 14 mars 1985 ; en 1986 dans *La France catholique*, *Bonne Nouvelle* (Belgique), les *Annales d'Issoudun*, *Communio* (nov.-déc.), *La Croix* ; en 1987 dans *La Croix*, *Panorama*, *Vermeil*, *Tychique*, etc.

Tous ces articles ont été importants pour deux raisons. La première a été explicitée par Mgr Jullien dans une de ses lettres : « La question que pose votre vie retentit ainsi dans la conscience et le cœur du Peuple de Dieu. Je ne peux que m'en réjouir : la gloire et la croix du mystère de l'Alliance dans le mariage ne peuvent pas être seulement dites en paroles, mais doivent être signifiées dans la vie du Peuple de Dieu et à la face des hommes, non pas comme une provocation ostentatoire, mais comme un signe humble. »

La seconde raison est que, suite à ces articles, des personnes nous contactaient d'un peu partout. C'est pourquoi, dès qu'un petit noyau se formait, nous lançons un groupe dans certaines régions, et allions y animer les récollections, même pour quatre ou cinq personnes. Les premières régions qui ont démarré dès 1985 ont été Paris, Rhône-Alpes et la Belgique.

En ce qui concerne la Belgique, c'est Christiane, rencontrée l'été 1983 à Tressaint, et présente à la première récollection à Timadec, qui a été la cheville ouvrière. Elle a pris contact avec le Père Oury, au foyer de charité de Spa, et nous sommes allés le rencontrer à la Toussaint. Il nous a accueillis chaleureusement, et nous a proposé d'accueillir et d'accompagner la communion en Belgique. Cela nous a permis de commencer les récollections dès février 1985, et, en 1986, la retraite d'été de la communion s'est déroulée dans son foyer.

Nous avons vécu notre première retraite autonome en juillet 1985 à Timadec. Nous étions quinze adultes, douze femmes et trois hommes, de Bretagne, Vendée, Paris et Belgique. Nous étions accompagnés par le père E. Tanguy de Rennes.

Nous avons retenu comme thème de notre retraite *le pardon*. Pour les séparés et divorcés, c'est le plus difficile, mais aussi le plus nécessaire : seul l'amour rend heureux, et le seul moyen d'aimer par delà la rupture, c'est le pardon. (4) Au début de son épreuve, Anne-Marie, encouragée par le père Guillaume, a supplié le Seigneur de lui accorder cette grâce de pardonner à son mari, et surtout à celle qui a brisé son couple. (5) Moi-même j'ai eu la grâce de prendre cette orientation dès le départ – ce qui ne veut pas dire que cela a été facile ! -. (6) Nous avons donc eu à cœur d'aider nos frères et sœurs à avancer sur ce chemin du pardon.

Le père Tanguy en a indiqué la source : le mystère pascal ; il en a montré la fécondité pour le Christ, et en a tiré les applications concrètes pour nous. Ensuite j'en ai montré toutes les implications, et ai mis en lumière les différents obstacles sur le chemin du pardon : nos idées fausses sur le pardon, nos blessures affectives, et les résistances de notre être pécheur. Enfin nous nous sommes placés sous le regard miséricordieux de Jésus (Jn 8,1-11) pour comprendre comment passer du plan de la justice à celui de la miséricorde ; et j'ai indiqué quelques moyens pour que nous puissions progresser sur le chemin du pardon.

Le cœur ainsi renouvelé par ces enseignements et par la grâce du pardon, à la fin de la retraite nous avons pu, pour la première fois, renouveler ensemble notre oui à notre conjoint, grâce à un petit rituel tout simple élaboré avec le père Tanguy. (7) Ce fut un moment intense et émouvant, plusieurs en ont témoigné :

« Nous avons vécu là quelque chose d'inoubliable. L'une de nos sœurs a parlé d'un acte conscient, mature. J'ajoute : c'est un oui prononcé cette fois en vérité. » (Jean)

« J'ai l'impression que c'est la première fois que je dis oui consciemment. Mon mari n'a jamais été si présent : je l'accueille tel qu'il est, et non avec mon projet. » (Brigitte)

« La paix m'a inondée à la suite du oui que je renouvelais en vérité pour la première fois. C'est avec une très grande émotion que j'ai redit ce oui, ayant devant les yeux une photo de notre mariage ; avec une très grande foi aussi, car ce oui, je le redisais seule, et de plus à un conjoint infidèle ; mais avec la certitude du rejaillissement profond de la grâce du mariage en moi, et en Claude aussi, j'en suis sûre. Ce oui, je le redis maintenant chaque jour encore plus lucidement, dans l'espérance qu'un jour nous nous retrouverons en Dieu pour l'éternité, dans un bonheur et un amour qui ne finiront jamais. » (Bernadette)

Les membres de la communion renouvellent également le oui à leur conjoint le jour anniversaire de leur mariage, et ce jour-là tous les membres, prévenus par l'Anneau de Feu, prient pour leur frère ou leur sœur.

La communion a grandi d'année en année. Un indice : le nombre de participants à la retraite annuelle. Nous étions

- en 1986 à Spa (thème : l'Alliance), 35 adultes et 17 enfants ;

- en 1987 à Poissy (l'Eucharistie), 46 adultes et 17 enfants ;

(4) Cf. ch. III, Réflexion

(5) Cf. *Séparés, divorcés, une possible espérance*, p.99.

(6) Cf. p.11.

(7) Cf. *Le renouvellement du oui au conjoint* p. 31.

- en 1988 à Rennes (l'Esprit Saint), 55 adultes et 25 enfants ;
- en 1989 à Poissy (l'Église), 62 adultes et 36 enfants. (8)

Un éditeur nous a alors contactés pour que nous donnions notre témoignage dans un livre. Celui-ci, *séparés, divorcés, une possible espérance*, est paru aux éditions Nouvelle Cité en 1990. Il a été traduit au Brésil et en Pologne.

Mon mandat de modérateur à la tête de la communion Notre-Dame de l'Alliance s'est achevé fin 1989, nous verrons comment dans le chapitre suivant.

Je rends grâce à Dieu pour tout ce que j'y ai reçu pendant ces années où je lui ai consacré tout mon temps libre.

Alors que je vivais une relation difficile avec mon épouse, l'amitié chaste et forte d'Anne-Marie a été pour moi consolante et guérissante.

Nous avons vécu une belle complémentarité au service de la communion : elle en était le cœur, et moi la tête. Elle avait adhéré sans réserve à la spiritualité que lui avait fait découvrir le père Guillaume, et elle vivait une maternité spirituelle que tous les membres ont appréciée, jusqu'à sa mort prématurée en 1993. Quant à moi j'ai mis au service de cette œuvre ma plume et mes capacités organisatrices.

Les choses ne se sont pas toujours passées de façon aussi fluide que pourrait le laisser penser ce récit ; nous avons été confrontés parfois à de petits problèmes internes, à des incompréhensions, voire à des calomnies. Mais le père Guillaume a été là, jusqu'à sa mort en 1987, pour nous aider à discerner les bons choix ; et après lui d'autres conseillers spirituels de la communion ont pris le relais. Notre-Dame de l'Alliance a veillé sur nous, et nous a obtenu, au fil des années, toutes les grâces nécessaires; elle continue de le faire aujourd'hui pour ceux qui nous ont succédé.

Misericordias Domini in aeternum cantabo !

Lorsque mon mandat a pris fin, je rédigeais un deuxième livre, *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*. Depuis la retraite de 1985, je n'avais cessé d'y réfléchir ; nous avons retenu ce sujet comme thème d'une année, et les partages avaient été si riches et si profitables que nous avons voulu en faire bénéficier le plus grand nombre. Le livre, paru aux éditions Nouvelle Cité, est aujourd'hui épuisé (9). J'en reprendrai ici, sans les approfondir, quelques notions essentielles, en les enrichissant de mes réflexions plus récentes.

(8) Aujourd'hui la communion compte environ 250 membres, présents dans quinze régions en France, et en Belgique.

(9) Le livre est reproduit sur ce site.

RÉFLEXION : LE CHEMIN DU PARDON

L'été 1984, nous avons rencontré une jeune femme, Marie, qui, abandonnée par son mari depuis quatorze ans, avait cherché jusque là à se relever de son épreuve en oubliant son mari. Un peu plus tard elle nous a envoyé ce beau témoignage:

« Avec le recul du temps, notre rencontre me semble faire partie des chemins du Seigneur. Nous ne voyons pas toujours où cela nous mènera, mais, conduits par la main très sûre de celui qui nous aime, nous pouvons en toute confiance placer nos pieds sur les chemins qu'il nous prépare, car lui sait mieux que nous ce qu'il nous faut.

« Il m'est difficile de raconter ce qui s'est produit à la suite de cette rencontre. D'abord révolte. Envie de crier, de dire non ; puisque tout est fini, à quoi bon ?

« Et puis conversion, dans ce qu'elle peut avoir parfois de plus brutal ; comme pour Paul, le futur apôtre foudroyé sur place. Oui, conversion, car Dieu était là.

« Et la première exigence, la plus urgente, le pardon. Oui, admettre le pardon ; et après des refus violents, pouvoir enfin pardonner dans la prière, porter dans la prière le mari qui nous a tous abandonnés.

« Oh, quelle blessure profondément ouverte ! Mais si Dieu blesse, il guérit ; et j'ai compris alors qu'est bonne la blessure qui saigne d'amour, plutôt que celle qui saigne avec haine et rancœur. Abandon total à Dieu, dépouillement de tout ce qui est soi, mort à soi-même afin de pouvoir porter dans la prière l'insupportable, le cri de la douleur ; offrir à Dieu ce qu'il y a de plus douloureux.

« La paix revenue, c'était un pas franchi, une marche gravie sur la montagne ; ensuite un nouvel horizon s'est dégagé peu à peu, de plus en plus exigeant, comme une réalité inéluctable. Cela s'est passé à Lourdes ; plusieurs nuits presque blanches à écouter dans la grotte la Parole, l'impossible appel : vivre le sacrement du mariage au-delà du divorce.

« Alors, le pas franchi, c'est la joie de découvrir ce qui avait paru impossible. Qui peut comprendre cela s'il ne l'a vécu ? J'avais passé quatorze années à essayer de plonger dans l'oubli le matériau sans lequel il m'est impossible de construire l'aujourd'hui de Dieu et le demain de la vie. C'était cela le rocher sur lequel bâtir la maison ; ce passé, qui en lui-même n'était que péché, une fois retourné vers Dieu devient don, amour, fondation pour demain. L'oubli n'oubliait rien, alors que le regard du Seigneur transfigure, illumine, et projette le corps en avant vers celui qui nous appelle.

« La valeur sacramentelle du mariage, voilà ce qui me semble essentiel pour le divorcé abandonné ; et la fidélité à Dieu dans le sacrement doit donner sa pleine mesure de force, de courage, et de paix à celui ou à celle qui la vit, blessé(e) dans sa chair. Quelle dimension le regard du Seigneur peut donner à une pauvre vie, et quelle plénitude de joie dans la croix portée chaque jour avec Jésus. Non sans luttes, bien sûr ; mais, comme dans le combat de Jacob avec l'Ange (Gn 32,25-30), la blessure devient le lieu de la bénédiction, car le Seigneur est tendresse et pitié ! »

Ce magnifique témoignage illustre l'essentiel de ce que je voudrais souligner : le pardon est nécessaire ; l'oubli masque en réalité nos résistances au pardon ; pour pouvoir pardonner, les séparés et divorcés doivent venir à Jésus en croix, expérimenter sa miséricorde, et lui demander la grâce de pardonner à leur conjoint ; cette grâce leur est donnée dans le sacrement du mariage, et elle implique qu'ils pardonnent en vue de la réconciliation avec leur conjoint, et, si possible, du renouvellement de leur alliance conjugale.

Reprenons tous ces points.

Le pardon est nécessaire

Pendant quatorze ans, Marie a cherché à oublier sa blessure ; mais celle-ci était toujours là, et la rongait comme un cancer, l'empêchant d'être vraiment heureuse. Après une séparation, un divorce, beaucoup pensent qu'il faut laisser le temps faire son office, et oublier les événements traumatisants qui se sont passés.

En réalité, cela n'est pas vraiment efficace. Si quelqu'un a une plaie physique infectée, il ne suffit pas qu'il mette un gros pansement dessus pour que le problème soit réglé ! Sur le plan psychologique et spirituel c'est la même chose. Comme l'a constaté Marie, l'oubli n'oubliait rien. Quand il y a une grave blessure, il faut la soigner. Sur le plan psychologique, les psychologues peuvent nous aider. Sur le plan spirituel, lorsque l'amour a été blessé, le remède c'est le pardon.

C'est si vrai que Jésus, dans le Notre Père, nous fait demander : « Père, Remets-nous nos dettes, comme nous-mêmes nous remettons leurs dettes à nos débiteurs. » (Mt 6,12)

En effet, Dieu, qui est Amour, qui vit la perfection de l'amour, et qui nous demande de la vivre aussi, sait que nous sommes toujours en deçà de cette perfection, et que bien souvent nous vivons le contraire de l'amour.

Il en est ainsi depuis le péché originel, par la faute du diable qui ne cesse de provoquer la division entre les hommes, en particulier dans les couples. C'est pourquoi Jésus nous invite aussitôt après à demander au Père : « Et ne nous laisse pas entrer en tentation, mais délivre-nous du Mal. » (Mt 6,13)

Le diable écarté, le seul moyen de vaincre le non amour et la division, c'est le pardon et la réconciliation. L'enjeu est essentiel, c'est pourquoi Jésus y insiste dans le prolongement de la prière : « Car, si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi. Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père non plus ne pardonnera pas vos fautes. » (Mt 6,14-15)

Combien de séparés, de divorcés, quand ils récitent le Notre Père, s'arrêtent à la demande du pardon, parce qu'ils n'arrivent pas à la dire sincèrement quand ils pensent à leur conjoint ! Pourtant Jésus le leur demande, et ils peuvent y arriver avec la grâce de Dieu.

Les résistances au pardon

Marie a réalisé que son effort pour oublier avait eu pour but de refouler une blessure et une souffrance profondes. L'abandon par son mari, quatorze ans auparavant, avait été pour elle un horrible traumatisme. Peut-être avait-il retenti sur une blessure d'abandon beaucoup plus ancienne, qui remontait à sa petite enfance – cela arrive souvent. Et il en était résulté chez elle une grande tristesse – chez certains, celle-ci peut conduire à la dépression.

En outre, Marie avait vécu cet abandon comme une profonde injustice : son mari ne s'était-il pas engagé envers elle et ne devait-il pas assumer sa paternité ? Peut-être dans sa vie avait-elle déjà connu de telles injustices, et de ce fait sa révolte était d'autant plus vive. Cette révolte avait provoqué de la rancœur, voire de la haine, qui sommeillaient comme des bêtes mauvaises sous le couvercle illusoire de l'oubli, et qui se sont réveillées quatorze ans plus tard.

Ces sentiments – rancœur, haine - ne sont pas neutres : ils sont objectivement des péchés. Et l'on voit bien comment le tentateur inocule son venin dans les blessures des séparés et divorcés. Le soi-disant oubli vient donc aussi masquer ces résistances de l'homme

pécheur, dont nous sommes tous contaminés à cause du péché originel.

Jésus ne cessait de dénoncer l'aveuglement des pharisiens à son époque. Aujourd'hui encore les séparés et divorcés qui ont été abandonnés, ceux qui ont été victimes d'injustice, peuvent réagir comme les pharisiens, et céder à l'orgueil de ceux qui se croient totalement innocents et justes. D'ailleurs certains refusent de pardonner parce qu'ils considèrent le pardon comme une faiblesse humiliante !

Or il n'y a qu'un seul Juste, Jésus, l'innocent, qui s'est livré à la mort pour nous laver de nos péchés. Et nous avons tous besoin de la miséricorde de Dieu. Que les séparés et divorcés s'interrogent : comment vivent-ils la confiance, l'amour et la fidélité vis-à-vis de leur conjoint ? (10)

Certes, il y a une différence entre celui qui a été injustement abandonné, et celui qui a brisé sciemment un mariage valide ; mais nul n'est parfait, et Jésus nous invite tous à l'humilité dans la reconnaissance de nos péchés, et au pardon au conjoint, quelle que soit la gravité de sa faute.

La source du pardon

Lorsque s'est réveillée sa blessure « qui saignait avec haine et rancœur », Marie l'a plongée dans le cœur miséricordieux de Jésus en croix, ainsi que « ce passé, qui en lui-même n'était que péché ». Alors Jésus lui a donné son pardon et une grâce de guérison.

Cette expérience de la Miséricorde infinie du Père est essentielle. C'est sans doute parce que certains ne l'ont pas expérimentée qu'ils ont tant de mal à pardonner à leur prochain. En fait, dans le début de la parabole du débiteur impitoyable (Mt 18,23-35), nous sommes tous concernés par ce personnage dont la dette envers son maître – Dieu – est incalculable. En effet, ce texte se trouve dans le chapitre 18 de saint Matthieu qui rassemble les instructions aux disciples sur la vraie fraternité, après le commandement du pardon à donner aux frères. Pour pouvoir vivre celui-ci *jusqu'à soixante dix fois sept fois* (Mt 18,22), nous devons d'abord prendre conscience de la dette que nous avons envers le Père.

Soit. Mais une telle dette, comment est-ce possible ? En effet, dix mille talents c'est une somme énorme. Dans l'antiquité, un ouvrier gagnait environ un denier par jour. Il en faut six mille pour faire un talent. Multiplions par dix mille : cela donne soixante millions de deniers ! Comment comprendre que nous puissions avoir une telle dette envers le Père ? Saint Augustin proposait cette explication : « Mes fautes sont petites, dis-tu. Ne vois-tu pas qu'une infinité de petites gouttes remplissent les fleuves et font crouler les terres ? Les fautes sont petites ? Peu importe, si elles sont nombreuses. » (11)

Saint Augustin insiste sur la multiplicité des fautes que nous commettons jour après jour, petites peut-être, mais innombrables, car nous péchons non seulement en parole, mais même en pensée, non seulement par action, mais aussi par omission. C'est pourquoi, si nous n'en demandons pas pardon régulièrement au Père, nos fautes s'accumulent comme des grains de sable, et finissent par nous ensevelir, par nous conduire à la mort spirituelle.

En outre, ce n'est pas à nous de juger de la gravité de nos fautes. Celle-ci se mesure en référence à la Loi divine. Or Jésus, en énonçant la Loi nouvelle dans son sermon sur la montagne, place au cœur de celui-ci cette affirmation, après le commandement de l'amour des ennemis : *Vous donc vous serez parfaits comme votre Père céleste est parfait* (Mt 5,48).

(10) Cf. *Comment les séparés et divorcés peuvent s'appuyer sur les trois piliers de l'alliance*, p. 31 sq.

(11) Saint Augustin, in *le Pater expliqué par les Pères*, éd. Franciscaines 1962, p. 129. Pour mieux prendre conscience de la multitude de nos péchés, cf. par exemple : Pascal IDE et Luc ADRIAN : *Les 7 péchés capitaux*, éd. Mame Edifa, Paris 2002

Un exégète propose ce commentaire : « Notre dette devant Dieu provient de ce que nous restons toujours en deçà de ses exigences. (...) La dette de l'homme vis-à-vis de Dieu prend une proportion abyssale dès l'instant où la perfection devient une obligation, l'amour total un commandement et non plus un simple conseil. La définition du péché comme transgression de la Loi n'est plus adéquate ; péché devient synonyme d'endettement, soit que nous ne nous impressions pas assez, soit que nous refusions ou omettions de faire ce que Dieu attend de nous. » (12) Par exemple, pensons au premier commandement : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout ton esprit.* » (Mt 22,37) ; est-ce que nous le vivons à la perfection ?

Nous ne cessons de pécher (le plus grand saint pêche au moins sept fois par jour, dit-on), et nous sommes constamment en deçà de la perfection d'amour à laquelle nous sommes appelés par Jésus. C'est pour cela que nous sommes tous ce serviteur insolvable de la parabole, incapable de rembourser sa dette, qui ne peut que s'en remettre, jour après jour, à la miséricorde du Père.

Or celle-ci, comme le rappelait saint Jean-Paul II, est infinie. La parabole le met en lumière de façon stupéfiante : dès que le serviteur supplie humblement le roi de prendre patience, faisant appel ainsi à sa miséricorde, et s'engage à rembourser, c'est-à-dire à vivre la loi du don, de l'amour, le roi – Dieu – lui remet toute sa dette !

Marie a fait l'expérience de cette miséricorde infinie du Père. Alors, comme c'est sur la croix, au moment de ce divorce tragique avec son peuple infidèle, que Jésus a obtenu de son Père le pardon qui nous réconcilie avec lui et qui nous permet d'entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle, il a accordé à Marie de comprendre qu'elle aussi, sur sa croix, elle pouvait accorder son pardon à son conjoint, et renouveler son alliance conjugale. « Ce passé, qui en lui-même n'était que péché, une fois retourné vers Dieu devient don, amour, fondation pour demain »

Oui, l'amour est don. Sur la croix, Jésus est allé jusqu'au bout de l'amour, jusqu'au don total de lui-même, et, en raison du péché des hommes, cet amour de don a pris la forme du pardon, du don au-delà de l'offense, qui inaugure l'Alliance nouvelle et éternelle.

Puisque le sacrement du mariage est le symbole réel de ce mystère, les séparés et divorcés sont invités à aller eux aussi jusqu'au bout de l'amour de don, jusqu'au pardon à leur conjoint, et ils en reçoivent la grâce de Jésus lui-même auquel ils sont éternellement unis.

Paul en témoigne : « Quand du creux de ma nuit j'ai crié vers toi, mon Dieu, ta réponse est venue rapidement : tu m'invitais à accueillir ton pardon. J'ai dit oui, timidement, presque gêné ; et j'ai accueilli la grâce de me voir pardonner tout le mal que j'avais fait. Et en attendant de recevoir de mon épouse le pardon qu'un jour elle saura me donner, j'ai accueilli de toi, Père très bon, le pardon à offrir à celle que tu m'as confiée comme compagne d'éternité. »

Cela ne signifie pas que ce soit facile, et qu'il n'y ait pas de combat. Marie l'a expérimenté, et le père Guillaume le reconnaissait. Il écrivait aux membres de la communion Notre-Dame de l'Alliance :

« Le Christ en croix aime tout homme, ami ou ennemi. Cet amour n'est pas indifférencié : les uns sont aimés comme amis, les autres comme ennemis ; les uns sont aimés en Dieu, les autres à cause de Dieu. Le Christ nous donne la force d'aimer comme lui, nous donne son amour. Le signe que cet amour puise en Dieu son élan, c'est qu'il s'exerce dans la paix, sans amertume et sans désir de vengeance. Même rejeté ou incompris, il ne se durcit pas,

(12) Heinz Schürmann, *La Prière du Seigneur*, Etudes théologiques, éd. De l'Orante 1965 p.76-78

il ne prend pas son parti de l'échec ; même dans son impuissance, il demeure ouvert, empreint de la souffrance et de l'attente du Christ devant la division et la haine.

« Ces choses sont si hautes parce que c'est Dieu – et non pas moi – qui vous les donne dans son exemple même, et qui nous commande d'aimer comme lui. Mais il nous met au cœur son Esprit pour que nous puissions prendre cette hauteur.

« Entre temps nous nous rebellons. Si j'avais été à votre place, j'aurais eu sans doute la même réaction. Il y a des jours où je me révolte ! Non, n'ayons pas peur de notre révolte : l'Esprit est là, dans notre cœur ; encore plus dans ces moments difficiles, parce qu'il est venu nous chercher dans notre refus et dans nos révoltes. Cela, c'est notre péché ; mais Jésus nous a pris ; il nous a enveloppés de son amour ; donc ne craignons rien. Avançons avec la petitesse, la lenteur, les reculs, les violences ; ne craignons rien : c'est du normal. Et quand l'Esprit Saint nous aura davantage pénétrés de sa présence, alors notre regard changera. Vivons de cette espérance ! » (Lettre aux membres de la communion)

Comme beaucoup de réalités de la vie spirituelle, le pardon est une grâce qui nous est accordée par Jésus, dans l'Esprit, mais il doit se déployer ensuite dans notre vie, et cela dépend de la bonne volonté que nous y mettons.

C'est pour cela que je parle du chemin du pardon. Celui-ci peut passer par des étapes, nous y reviendrons – cela rejoint la loi de gradualité définie par Jean-Paul II (13) - ; et il doit être renouvelé chaque jour, surtout lorsque les circonstances le nécessitent. Marie-José en témoigne :

« Tous les jours j'essaye de pardonner en vérité, comme le Seigneur nous pardonne. Mais ne croyez pas que ce soit facile ! Cependant c'est la seule possibilité pour que nous ne nous détruisions pas tous les deux, ni nos enfants. »

Le Pardon en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance conjugale

Ce qui précède le montre déjà : le pardon n'est ni un acte effectué une fois pour toutes, ni une fin en soi.

On entend parfois des divorcés dire : « J'ai pardonné à mon conjoint ; maintenant qu'il me laisse tranquille : je ne veux plus en entendre parler ! » On ne peut alors parler d'un véritable pardon.

Ce serait comme si le Père de l'enfant prodigue, au retour de celui-ci (Lc 15), lui disait : « Je te pardonne ; maintenant laisse-moi tranquille ; tu peux repartir ! »

Ou comme si Jésus en croix, ayant obtenu le pardon du Père pour les pécheurs, leur disait : « Maintenant vous pouvez faire ce que vous voulez, cela ne m'intéresse pas ! »

Le désir de Jésus, quand il nous pardonne nos péchés, c'est que nous soyons réconciliés avec son Père, et que nous devenions son peuple-Épouse pour une Alliance éternelle.

Pour les séparés et divorcés de même, le pardon à leur conjoint doit être en vue de leur réconciliation et du renouvellement de leur alliance conjugale.

Cette réconciliation s'opère d'abord dans les cœurs. Pour qu'elle soit possible, il faut que chacun fasse un pas vers l'autre, reconnaisse ses torts, et en demande pardon à son conjoint. En effet, l'échec a été celui du couple, et chacun y a sa part de responsabilité, même si ces parts sont parfois (très) inégales.

De cela beaucoup de séparés et divorcés, sous le regard miséricordieux de Dieu, ont pris conscience, et certains font alors une démarche en direction de leur conjoint.

(13) Cf. FC n° 9.

« J'ai longtemps prié, puis j'ai écrit à mon mari en demandant au Saint-Esprit de me dicter les mots :

« *Après une longue méditation, je me décide à te demander de me pardonner si, il y a de cela très longtemps, je t'ai fait du mal et t'ai fait souffrir.*

« *Plus les années passent, et plus je me rapproche du moment où je serai en face du Seigneur. Je ne voudrais pas que ce moment soit terni par le manque du pardon que je te demande au nom de Jésus.*

« *Pour ma part, je te pardonne de tout mon cœur, et t'assure de mes prières.* »

« Voici sa réponse :

« *Ta lettre, datée du 15 août, m'a particulièrement surpris. Après réflexion, et puisque tel est ton désir, je te pardonne. Les années passent, mais les souvenirs bons ou mauvais restent gravés dans notre mémoire.*

« *En te remerciant pour ton pardon et pour tes prières, je te souhaite une bonne santé, ainsi qu'une longue vie, mais là la décision appartient à Dieu.* »

« Telle fut sa réponse. Désormais, si nos relations ici-bas doivent s'arrêter à ce pardon donné et reçu, je suis sûre maintenant que nous nous retrouverons dans l'éternité. » (Isabelle)

Cette réconciliation des cœurs est possible même si l'un des conjoints est remarié (ou les deux). Une femme, qui était partie parce qu'elle se détruisait dans son couple, a eu le courage d'en demander pardon à son mari remarié :

« Demander pardon à sens unique, c'était difficile. Mais cela a été rendu possible par l'Esprit Saint qui peut et veut changer un cœur qui s'ouvre, l'éclairer, l'apaiser. La prière des frères et sœurs m'a beaucoup soutenue, par deux fois, lors de mes démarches auprès de mon mari. Nous nous sommes rencontrés dans la paix, et j'ai pu obtenir son pardon en toute vérité, en toute tendresse ! Ici on touche du doigt l'œuvre du Seigneur. Nous étions tous les deux joyeux et aussi étonnés l'un que l'autre par l'intensité et l'authenticité d'un moment de partage tel que nous n'en avons jamais connu avant notre divorce. » (Françoise)

Voilà jusqu'où la grâce peut aller dans le cœur des divorcés remariés. Si leur premier mariage était valide, ils sont appelés par le Seigneur au pardon à leur conjoint en vue de leur réconciliation. Cela est possible s'ils s'ouvrent à l'Esprit de vérité, et choisissent d'aimer comme Jésus le commande.

Par contre la reprise de la vie commune n'est possible que si les deux conjoints sont libres, vivent les pardons mutuels, se réconcilient et désirent à nouveau vivre ensemble. Cela se produit parfois dans des circonstances particulières.

« Une femme, divorcée depuis quinze ans, n'avait jamais renoncé à prier pour son mari. Elle avait vécu une vie d'une dureté tragique.

« Un soir on a sonné à sa porte : c'était son mari qui arrivait avec une valise. Il lui dit : « Voilà, j'ai un cancer et je suis perdu ; il me reste quelques mois à vivre. L'autre (la femme avec qui il vivait) n'accepte pas ça ; elle ne veut pas m'aider à le vivre. Toi, est-ce que tu veux m'aider à bien mourir ? »

« Elle a dit oui, et il est revenu. Cela a duré sept mois pendant lesquels elle l'a accompagné comme Jésus, comme Marie. Ils ont vécu une communion, un accomplissement de leur mariage d'une profondeur dont elle portait un témoignage émerveillé ; mais vraiment enfanté sur la croix. » (14)

Cette reprise de la vie commune se produit aussi parfois dans des conditions normales.

(14) Témoignage donné par Georgette Blaquièrre dans un de ses enseignements, enregistré sur cassette. Gabriel a vécu la même chose, il en témoigne dans *Séparés, divorcés à cœur ouvert* p. 93 à 97.

J'en ai connu des exemples, et on peut en lire des témoignages dans des revues. (15)

L'aide du sacrement de réconciliation

Sur ce chemin de pardon et de réconciliation, les séparés et divorcés peuvent puiser la grâce dans le sacrement de réconciliation.

Saint Jean-Paul II en soulignait toute la valeur pour les couples en général :

« L'accueil de l'appel évangélique à la conversion adressé à tous les chrétiens, parfois infidèles à la «nouveau» du baptême qui les a constitués «saints», est un élément essentiel et permanent du devoir de sanctification incombant à la famille chrétienne. La famille chrétienne elle-même n'est pas toujours cohérente avec la loi de la grâce et de la sainteté baptismale, proclamée de nouveau par le sacrement de mariage.

« Le repentir et le pardon mutuel au sein de la famille chrétienne, si importants dans la vie quotidienne, trouvent leur moment sacramentel spécifique dans la pénitence chrétienne. Au sujet des époux, Paul VI écrivait dans l'encyclique *Humanae vitae*: «Si le péché avait encore prise sur eux, qu'ils ne se découragent pas, mais qu'ils recourent avec une humble persévérance à la miséricorde de Dieu, qui est accordée en abondance dans le sacrement de pénitence» (n° 25).

« La célébration de ce sacrement acquiert une signification particulière au plan de la vie familiale: déjà, dans la foi, les époux et tous les membres de la famille découvrent que le péché contredit l'alliance avec Dieu et aussi l'alliance entre époux et la communion de la famille; ils sont conduits maintenant à la rencontre de Dieu «riche en miséricorde» (Ép 2,4), lequel, en accordant son amour plus puissant que le péché (16), reconstruit et perfectionne l'alliance conjugale et la communion familiale. » (17)

Ce qui est vrai dans une famille unie l'est encore plus pour des époux séparés ou divorcés. Dans ce sacrement, ils reçoivent le pardon de leurs propres péchés (à commencer pour certains par leur refus de pardonner et d'aller jusqu'au bout de l'amour comme Jésus !), et le Christ mort et ressuscité leur donne la grâce de pardonner, comme lui sur la croix, à celui ou celle qui les a trahis, reniés, abandonnés, accusés injustement, et flagellés de multiples manières.

Dans un enseignement, le père R. Halter a donné un témoignage bouleversant de la puissance avec laquelle Jésus peut agir dans le sacrement de réconciliation :

« Cette personne, rencontrée dans une retraite, en portait très très lourd sur les épaules. Elle était séparée de son mari depuis quinze ans, et cela était survenu après des années de mariage qui avaient été un véritable calvaire : son mari buvait, et, dans ces moments-là, qu'est-ce qu'il pouvait lui faire subir ! Au point que, pour l'éducation des enfants, la séparation avait été la solution la moins mauvaise. Mais cette femme, se retrouvant seule, avait été bien fragile, et elle-même était tombée dans l'alcoolisme.

« Elle n'avait jamais remis les pieds dans une église depuis l'âge de douze ans. Et puis elle avait fait une rencontre du Seigneur assez fortuite, et était venue à cette retraite pour renouer avec la religion.

« Dès le début elle est venue recevoir le sacrement de la réconciliation ; avec beaucoup de simplicité elle a apporté toute sa vie au Seigneur à travers le prêtre.

« À un moment elle a dit : « Mais, si j'ai bien compris, je ne peux pas recevoir le pardon de Jésus tant que je n'ai pas pardonné à mon mari ! » « Vous avez bien compris

(15) Par exemple deux témoignages dans *Famille Chrétienne* n° 803 du 3/6/93. J'ai développé tout ce point dans *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, deuxième partie.

(16) Cf. Encyclique *Dives in*

Misericordia n° 13.

(17) FC n° 58.

le Notre Père, lui ai-je répondu. Si je ne veux pas pardonner à ceux qui m'ont fait du mal, je ne peux recevoir ce pardon de Dieu : je mets un blocage, une plaque de béton qui empêche ce pardon d'entrer en moi. » Elle a réfléchi un moment en silence et dit : « C'est vrai, cet homme avait si peu reçu dans son enfance, il était si blessé, que tout le mal qu'il m'a fait je le lui pardonne, du fond du cœur ». Bien sûr, je lui ai donné le pardon de Dieu, et ce pardon est entré dans son cœur comme un torrent !

« Le lendemain elle revint me voir et dit : « J'ai pardonné à mon mari, mais lui n'en sait rien ; est-ce qu'il faut que je le lui dise ? » Je lui ai répondu : « Pour l'instant, continuez votre retraite, et n'ayez aucune crainte : si Dieu veut que vous exprimiez votre pardon à votre mari, il le mettra sur votre chemin. À ce moment-là, soyez prête à le lui donner. »

« Elle revint le lendemain et dit : « Voilà, mon mari, sérieusement malade, vient d'entrer à l'hôpital à cinq cents mètres d'ici. Est-ce que je peux aller lui dire que je lui ai pardonné ? » Nous avons prié un moment ensemble, et je lui ai dit : « Allez-y ! »

« Elle y est allée, et pendant ce temps-là tout le groupe a prié avec elle et pour elle. Elle est entrée dans la chambre de son mari, et il l'a accueillie comme jamais il ne l'avait fait. Ils ont pu parler ensemble pendant une heure, comme jamais ils ne l'avaient fait. Lui-même, avant qu'elle parte, lui a demandé pardon. Avant de le quitter, elle a passé à son cou la médaille miraculeuse qu'elle portait. Cet homme, qui n'avait jamais mis les pieds dans une église depuis l'âge de douze ans, découvrait la miséricorde de Dieu en acte.

« Ce soir-là, durant l'Eucharistie, cette femme a été radicalement guérie de l'alcoolisme, à la suite de ce pardon donné à son mari, et du pardon reçu de Dieu. Le mari a été rappelé auprès de Dieu dix jours plus tard. C'est incroyable comme cette femme, aujourd'hui, continue à vivre dans la paix et dans la joie données par le sacrement de réconciliation ! »

«Heureux l'homme dont la faute est enlevée, et le péché remis ! Heureux l'homme dont le Seigneur ne retient pas l'offense, dont l'esprit est sans fraude ! » (Ps 31,1-2)

Étapes sur le chemin du pardon

Quand nous entendons l'appel au pardon, nous pensons à un pardon parfait, total et définitif, comme celui de Jésus en croix, si bien que, dans nos cœurs trop blessés, cela paraît impossible. Certains désespèrent de pouvoir y arriver, si bien qu'ils ne font même pas le premier pas. Certes, il faudra que nous arrivions à donner notre pardon *du fond du cœur* (Mt 18,35), c'est-à-dire en partant de notre cœur profond pour traverser et restaurer tout notre psychisme blessé. Mais nous ne sommes pas obligés d'y arriver du premier coup : le pardon est un chemin, et avec la grâce de Dieu, nous en franchirons toutes les étapes si nous décidons de nous y engager. Nous avons le sentiment de ne pas pouvoir y arriver ; mais le sentiment : le pardon n'est pas une démarche affective ; il implique de notre part une décision qui mobilise notre volonté.

Ecartons tout de suite une objection : il ne s'agit pas ici de volontarisme. Celui-ci est « l'attitude de quelqu'un qui croit pouvoir soumettre le réel à ses volontés » (Petit Robert). Mobiliser notre volonté consiste à prendre la décision, en union avec Jésus crucifié et ressuscité, et avec l'aide du Saint-Esprit, de faire la volonté du Père, et de vivre son appel au pardon des ennemis (cf. Mt 5,44).

Nous repartons du cœur de notre être, qui a renoncé à la révolte contre Dieu, qui a expérimenté son infinie miséricorde, et qui a compris le sens profond de l'appel au pardon.

Nous mobilisons maintenant notre volonté spirituelle, qui ne peut que désirer aimer et se donner. Donner jusqu'au pardon.

Elle va se heurter à toutes les résistances de notre psychisme blessé et contaminé par le péché. Mais c'est précisément là que se joue notre combat spirituel, et c'est en décidant d'avancer sur le chemin du pardon que nous allons progresser dans notre guérison intérieure. Nous pouvons compter pour cela sur l'aide du Saint-Esprit qui brise notre orgueil et notre égoïsme grâce aux dons de crainte et de piété, qui nous trace le chemin grâce au don de conseil, et qui nous donne la capacité d'y avancer par le don de force.

On peut envisager *sept pas* à faire pour avancer sur le chemin du pardon.

Le premier consiste à *renoncer au désir de vengeance*. La réaction naturelle de l'homme blessé et pécheur, quand il est agressé, est de se défendre et de riposter. Souvent sans limite ; les faits divers en rapportent de tragiques exemples. C'est la loi de la jungle, la loi du plus fort. Pour limiter ces excès, Moïse a édicté la loi du talion : *œil pour œil, dent pour dent* (Ex.21,24 ; Mt 5,38). Jésus, dans sa Loi nouvelle, va beaucoup plus loin : « *Eh bien moi je vous dis de ne pas tenir tête au méchant : au contraire, quelqu'un te donne-t-il un soufflet sur la joue droite, tends-lui encore l'autre* » (Mt 5,39) ; autrement dit, refuse le cycle de la violence, passe de la justice à la miséricorde, refuse la vengeance et pardonne à ton agresseur.

Le deuxième pas, si on a du mal à démarrer, consiste à *demander le désir de pardonner*. Tous ceux qui accueillent des gens extrêmement blessés constatent chez eux une quasi impossibilité de pardonner. Aussi procèdent-ils comme F. MacNutt : « Nous leur demandons alors s'ils sont d'accord pour qu'on demande à Dieu de les aider à vouloir pardonner. S'ils disent oui, nous pouvons prier ainsi :

« Seigneur Jésus, par la puissance du pardon qui est au-delà de notre pouvoir, mais que tu as obtenu sur la croix quand tu as dit : *Père, pardonne-leur, ils ne savent pas ce qu'ils font*, viens déverser ton pardon et ton amour dans le cœur de N., pour qu'il (elle) puisse être capable de pardonner à celle (celui) qui l'a si profondément offensé(e). » (18) Cette prière peut suffire pour débloquer la personne et lui permettre un nouveau pas.

Le troisième consiste à *prier pour son conjoint*. Au début, cette prière peut être très orientée : « Seigneur, fais-lui prendre conscience de tout le mal qu'il m'a fait. Inspire-lui de m'en demander pardon. » C'est un début, et le Seigneur nous aidera à aller plus loin. En tout cas, selon le curé d'Ars, cette prière met en fuite le diviseur : « Le moyen de renverser le démon, quand il nous suscite des pensées de haine contre ceux qui nous font du mal, c'est de prier aussitôt pour eux. Voilà comment on arrive à vaincre le mal par le bien. » (19)

Le pas suivant consistera justement à *prier Dieu de bénir notre conjoint*. « Comment ! Après tout le mal qu'il m'a fait ? » Mais oui : on ne peut vaincre le mal que par le bien ! À la malédiction répond la bénédiction. En demandant au Père de bénir notre conjoint, nous ne le prions pas de bénir la situation peccamineuse dans laquelle il se trouve, ni de fermer les yeux sur toutes les souffrances qu'il nous a causées ! Le bien que nous souhaitons pour notre conjoint, c'est qu'il se convertisse, reconnaisse ses fautes comme nous avons reconnu les nôtres, reçoive le pardon du Père, retrouve sa dignité d'enfant de Dieu et de conjoint, et se réconcilie avec nous. Ce n'est qu'ainsi, d'ailleurs, qu'il trouvera la paix du cœur, et sauvera son âme.

Le cinquième pas consiste, comme y invite Jésus (20) à *remettre à notre conjoint toute sa dette*. En quoi consiste celle-ci ? Après un divorce, si un conjoint se remarie alors que son mariage était valide, il contracte alors une dette énorme par rapport à son conjoint légitime,

(18) Francis MacNutt, *La délivrance pour aujourd'hui*, Éd. bénédictines 2008, p.222
Lumière n° 167, dossier sur le pardon, p.52

(19) in *Feu et*
(20) Cf. Mt 6,13-15, p. 60.

car il ne lui apporte plus cet amour que, le jour de leur mariage, il s'était engagé à lui donner de son mieux, dans les mauvais comme dans les bons jours, au long de leur vie commune. Cette dette est énorme, certes. Comment Dieu peut-il demander une chose pareille ?

Il le peut pour au moins deux raisons. La première c'est qu'à la prière de Jésus en croix, il a remis toute sa dette à l'humanité pécheresse : tous les péchés du monde ! Donc les nôtres, et ceux de notre conjoint. Si nous avons expérimenté l'infinie miséricorde du Père, qui nous a remis toute notre dette (Mt 18,27), nous devons faire comme lui et remettre sa dette à notre conjoint (Mt 18,32-33), aussi grande soit-elle.

La deuxième raison pour laquelle le Père nous demande de remettre leur dette à nos débiteurs, c'est qu'il nous en donne la grâce. Si nous ne le faisons pas, nous perdons sa grâce, et nous nous rendons malheureux nous-mêmes. En effet, la dette de notre conjoint est si énorme – surtout quand la séparation est survenue assez tôt et dure des dizaines d'années – qu'il ne pourra jamais la rembourser. Si nous attendons qu'il le fasse, nous serons nécessairement déçus, et nous risquons de nous aigrir en attendant réparation.

En outre, si nous nous plaçons au plan de la justice, comme les pharisiens, jugeant et condamnant notre conjoint, refusant de lui remettre sa dette, nous restons fermés à l'amour. Et quand, à notre mort, nous comparâtrons devant notre Père, il nous traitera comme nous aurons traité notre conjoint ici-bas, exigeant de nous que nous remboursons toute notre dette ; c'est Jésus qui l'affirme à la fin de la parabole du débiteur impitoyable : « *C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera si chacun de vous ne pardonne pas à son frère (ou à son conjoint!) du fond du cœur.* » (Mt 18,35) Si donc nous désirons la paix dès ici-bas, et la béatitude dans la vie éternelle, accueillons l'invitation de Jésus, et pardonnons, avec la grâce de Dieu, à celui ou à celle qui nous a le plus offensés.

Alors nous sommes prêts pour le sixième pas : *le pardon du fond du cœur* (Mt 18,35). « Il s'agit d'une participation vitale (...) à la Sainteté, à la Miséricorde, à l'Amour de notre Dieu. Seul l'Esprit, qui est *notre Vie* (Ga 5,25) peut faire « nôtres » les sentiments qui furent dans le Christ Jésus (cf. Ph 2,1-5). Alors l'unité du pardon devient possible, *nous pardonnant mutuellement comme Dieu nous a pardonné dans le Christ* (Ep 4,22). » (21) Alors nous pouvons dire, parodiant saint Paul (cf. Ga 2,20) : « Ce n'est plus moi qui pardonne, c'est le Christ qui pardonne en moi. »

Le septième pas dépend de la situation. Si le conjoint n'est pas encore converti, et est incapable de s'ouvrir au pardon, on peut aller avec Jésus jusqu'au bout de l'amour *en offrant sa souffrance, en union avec celle du Christ, pour le salut de son conjoint.* (22)

Si par contre il a pris conscience du mal qu'il a fait, s'en est repenti, et en demande pardon à son conjoint, *une réconciliation est possible.* La patience et la prudence sont nécessaires, mais rien n'est impossible à Dieu, et c'est cela qu'il désire ! Qu'on se laisse conduire par l'Esprit Saint. Cette réconciliation ne pourra que faire un bien immense aux conjoints – plusieurs témoignages l'ont montré –, et elle réjouira le cœur de Dieu. Jésus n'a-t-il pas déclaré : « *Il y aura de la joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit, plus que pour quatre vingt dix neuf justes qui n'ont pas besoin de conversion.* » (Lc 15,7)

La paix, la joie retrouvées sont les meilleurs signes que l'on a pardonné du fond du cœur. On peut vivre désormais paisiblement la situation, quelle qu'elle soit, que le conjoint ait accueilli le pardon ou pas. Si oui, la relation s'en trouve renouvelée, et dans le meilleur des cas, l'amour revient dans la famille, cet amour purifié par l'épreuve qui est une participation à l'amour de Dieu, et le sacrement de l'amour entre le Christ et l'Église rachetée.

(21) CEC 2842

(22) Cf. Saint Jean-Paul II, Lettre apostolique *Salvifici doloris* ch. V.

Prière pour exprimer mon pardon à mon conjoint séparé ou divorcé

Seigneur Jésus-Christ, Fils du Dieu Vivant, mon Rédempteur et mon Sauveur, me voici au pied de ta Croix Glorieuse, avec Marie, ta mère, que tu m'as donnée comme maman.

Dans ton immense amour pour moi, tu as pris sur toi tous mes péchés, et, pour les expier, tu as subi les pires tortures à ma place. Au cœur de ton indicible souffrance, tu as prié : *Père, pardonne-leur car ils ne savent pas ce qu'ils font.* Tu as présenté à ton Père tous mes péchés, et lui, dans son infinie miséricorde, les a tous pardonnés, gratuitement ! Béni sois-tu !

Le jour de mon baptême, Jésus, j'ai été plongé dans le mystère de ta mort et de ta résurrection. Le Père a effacé pour moi le péché originel, m'a adopté(e) comme son fils (sa fille) bien-aimé(e), et m'a donné l'Esprit-Saint. Trinité d'amour, bénie sois-tu !

Chaque fois que je reconnais mes péchés et que je reviens à toi dans le sacrement de réconciliation, Père infiniment bon, tu me remets gratuitement toute ma dette, à moi, serviteur (servante) insolvable. Béni sois-tu !

Seigneur Jésus, tu sais combien j'ai souffert de la part de mon conjoint divorcé...

Tu connais aussi tous les sentiments négatifs que j'éprouve encore parfois vis-à-vis de lui : manque de confiance, colère, ressentiment, rancune, haine, désir de vengeance, tentation d'infidélité... Je reconnais aujourd'hui tous ces péchés, et je les plonge dans ton cœur afin que tu les brûles au feu de ta miséricorde.

Ô Jésus, fais couler sur moi ton Précieux Sang afin qu'il me purifie de tous mes péchés, et me libère de tout lien négatif avec l'un ou l'autre d'entre eux. Manifeste ta puissance et ta victoire, Seigneur ! Et chasse loin de moi le diviseur !

Esprit Saint, renouvelle mon cœur, afin que je puisse entrer dans les sentiments qui sont les tiens vis-à-vis de mon conjoint. Accorde-moi la grâce de le regarder désormais comme Jésus le regarde : comme un enfant du Père appelé à retrouver toute sa dignité de fils (fille), et toute sa dignité de conjoint. Merci d'exaucer ma prière maintenant !

1 – Seigneur Jésus, lorsque tu as été trahi par Judas, abandonné par tes apôtres, renié par Pierre, accusé injustement et insulté par les Juifs, flagellé par les Romains, et pour finir horriblement crucifié, tu es resté silencieux. À aucun moment tu n'as éprouvé de haine pour tes bourreaux. À aucun moment tu n'as crié vengeance. Au contraire, tu as demandé à ton Père de leur pardonner leurs péchés !

A ton exemple, Jésus, aujourd'hui *je renonce à tout désir de vengeance contre mon conjoint*, malgré tout le mal qu'il m'a fait. Je renonce à lui jeter la pierre, parce que je suis moi-même pécheur (pécheresse). Je te laisse le soin de juger ce qu'il a fait, car toi seul es Saint. Et j'implore la miséricorde du Père, pour moi ; pour lui (elle)...

2 – Seigneur Jésus, j'ai vraiment du mal à pardonner à mon conjoint. Mais j'ai compris que c'est à moi que la rancune fait le plus de mal ; que toi tu veux m'en libérer et me donner ta paix. Alors, puisque tu m'as montré le chemin, fais grandir en moi, par la force de ton Esprit, *le désir de pardonner à mon conjoint.* Accorde-moi la grâce de me décider vraiment à donner ce pardon qui me libèrera. Par moi-même je ne peux y arriver, mais je crois que rien ne t'est impossible, à toi qui, sur la croix, as pardonné à tous ceux qui te torturaient.

3 – Seigneur Jésus, sur la croix tu as prié pour tes bourreaux : « *Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font !* » Par toi, avec toi, et en toi, *je veux prier désormais pour mon conjoint*. Et puisque je ne sais prier comme il faut, je reprends tes propres mots :

Père ! Avec Jésus je me tourne vers toi ; tu es la source de l'amour ; tu es riche en miséricorde. C'est à toi que je présente mon conjoint.

Pardonne-lui ! Moi je n'y arrive pas. Mais toi, Père tout-puissant, toi qui l'as créé et qui veux le sauver, toi qui l'aimes par delà sa faute, tu peux lui pardonner.

Il ne sait pas ce qu'il a fait ! Père, par ton Esprit saint, éclaire mon conjoint pour qu'il (elle) comprenne le mal qu'il(elle) a fait, et soit sûr(e) que tu es prêt à l'accueillir avec miséricorde si, comme le fils prodigue, il (elle) revient à toi.

4 – Père infiniment bon, je te bénis, parce que tu m'aimes de toute éternité. Tu m'as choisi(e) comme un être unique à tes yeux, et tu as fait de moi ton enfant bien-aimé. Tu me promets un bonheur éternel auprès de toi après ma mort. Oh ! Béni sois-tu, Père, ton amour est merveilleux !

Père, tu as le même dessein d'amour pour mon conjoint. Avant sa faute, tu l'as aimé, choisi, prédestiné à être ton fils (ta fille), racheté(e) par le sang de Jésus... Tu veux le restaurer dans sa dignité de fils(fille) et dans sa dignité de conjoint. Tu veux qu'il(elle) soit sauvé(e) pour l'éternité. Tes bénédictions sont aussi pour lui(elle).

Alors, à mon tour, par Jésus et dans l'Esprit, *je te prie de bénir mon conjoint*, afin que ton dessein d'amour se réalise pour lui(elle).

5 – Père très bon, dans ton infinie miséricorde tu m'as remis toute ma dette, à moi qui étais un serviteur (une servante) insolvable. A présent, tu me demandes de *remettre sa dette à mon conjoint*, aussi énorme qu'elle me paraisse... Tu es bien exigeant, Père !

Mais j'ai compris que mon conjoint ne pourra jamais s'acquitter de sa dette envers moi, et que, si je continue à l'exiger, je serai malheureux(se) toute ma vie. J'ai compris aussi qu'en remettant sa dette à mon conjoint, je vide mon cœur pour accueillir, Père, le trésor de ta miséricorde et de tes bénédictions. Alors je veux t'obéir.

Oui, N., elle est énorme la dette que tu as contractée envers moi... Mais aujourd'hui, avec la grâce de Dieu, je te la remets entièrement, sans condition, et pour toujours.

6 – Seigneur Jésus, je me tiens debout au pied de ta Croix Glorieuse, avec Marie, ta mère et ma mère miséricordieuse. De ton cœur ouvert coulent l'eau et le sang qui jaillissent des profondeurs de ta miséricorde. Celle-ci trouve sa source ultime dans le cœur du Père, et le Saint Esprit la déverse maintenant sur moi en surabondance.

Trinité Sainte, je te présente mon pauvre cœur : purifie-le ; guéris-le ; viens y faire ta demeure. Je laisse tomber toute résistance et je m'abandonne à ton amour. Remplis moi de paix, d'amour, de bonté, de bienveillance... pour mon conjoint.

Comme toi, Père, je veux faire miséricorde. Comme toi, Jésus, je veux aller jusqu'au bout de l'amour, jusqu'au pardon. Aussi, dans la puissance de l'Esprit Saint, maintenant *du fond du cœur je pardonne à mon conjoint tout le mal qu'il m'a fait...* Je pardonne sans condition... Je pardonne tout... et pour toujours...

Je te prie, Seigneur Jésus, de sceller par ton précieux Sang, la démarche que je viens d'effectuer.

7 – Seigneur Jésus, crucifié et glorifié, je t'offre toutes mes souffrances passées et présentes. *Je les unis à celles que tu as endurées sur la Croix, pour le salut de mon conjoint,* et de tous les conjoints qui ont fait ou font souffrir leur conjoint et leurs enfants dans le monde en ce moment. Par les mérites de la passion de Jésus, que ta miséricorde, Père, descende abondamment sur eux tous.

Maintenant je désire *me réconcilier avec mon conjoint.* Père, je désire qu'il retrouve sa dignité et sa responsabilité de conjoint, et que notre alliance conjugale soit renouvelée.

Que ton amour, plus fort que la haine et la division, renouvelle notre famille. Que jusqu'à la fin de nos jours le Saint-Esprit nous fasse grandir dans l'amour et la reconnaissance pour toi, Père bien-aimé, et pour toi, Jésus, notre Rédempteur et notre Sauveur, l'Époux parfait de l'Église. Qu'il nous fasse grandir aussi dans l'amour entre nous, à travers le don et le pardon.

Nous deviendrons ainsi, Père, les témoins de ta miséricorde et de la réconciliation que tu veux pour nous, pour nos familles, pour l'Église et pour notre monde.

Renouvelés dans la foi, dans la charité et dans l'espérance, nous serons, par la grâce du sacrement du mariage, témoins que tu es l'Amour, depuis toujours, aujourd'hui et à jamais !

Que les saints anges et archanges nous protègent !

Que la Vierge Marie et saint Joseph prient pour nous !

Que nos saints patrons et les saints de notre famille intercèdent pour nous !

Aujourd'hui et tous les jours de notre vie, Amen.

Ch. IV – LA RECONNAISSANCE DE NULLITÉ DE MON MARIAGE

TÉMOIGNAGE

Lorsque l'on s'engage dans la pastorale des catholiques séparés, divorcés, un jour ou l'autre on est confronté à la question de la validité du mariage. Ce fut mon cas, d'abord d'une façon accessoire ; puis, ma réflexion s'approfondissant, d'une manière plus sérieuse ; et enfin, à partir de 1987, d'une façon personnelle.

Une question d'abord accessoire pour moi

Après ma rencontre avec Anne-Marie fin 1981, nous avons eu tous les mois des rencontres avec d'autres séparés et divorcés, pendant lesquelles nous réfléchissions au sens à donner à notre épreuve, et à toutes les questions liées à la séparation et au divorce.

Un jour, je ne me rappelle plus en quelle circonstance, s'est posée la question de la validité du mariage, et de la reconnaissance éventuelle de sa nullité. Comme nous ne connaissions rien à ce sujet, j'ai écrit, en 1983, à un prêtre de mon diocèse, avocat à l'Officialité, pour lui demander quelques explications.

Il m'a répondu gentiment. Nous avons ainsi appris qu'on ne parle pas d'*annulation* du mariage, car, si un mariage chrétien a été validement contracté, il n'est pas au pouvoir de l'Église de l'annuler. On parle de *reconnaissance de nullité* : si le mariage n'a pas été validement contracté, l'Église, sur des critères précis, et après un examen minutieux, peut constater qu'en fait il n'y a pas eu mariage. Le prêtre contacté me citait trois cas, qui s'avèrent être parmi les plus fréquents :

- Le manque de l'usage suffisant de la raison ;
- un grave défaut de discernement sur les droits et les devoirs matrimoniaux, qui sont à donner et recevoir mutuellement ;
- Les raisons de nature psychique empêchant d'assumer les obligations essentielles du mariage.

Il ajoutait qu'il existe d'autres motifs, précisés par le code de droit canonique.

Ce langage juridique nous a un peu déroutés, et, à cette époque, nous n'avons pas jugé utile d'approfondir cette question. Nous donnions la priorité à la réflexion sur la manière de vivre chrétiennement la séparation, et sur le sens du sacrement pour les séparés et divorcés.

Au fil des accueils, la question de la validité du mariage s'est reposée.

À Rennes, nous avions un frère qui avait de graves problèmes psychiques. Nous l'avons invité à se renseigner sur la validité de son mariage, et il a pris contact avec un prêtre.

La situation inverse s'est présentée aussi : nous avions une sœur normande, très ancrée dans la spiritualité de la communion Notre-Dame de l'Alliance, dont le mari avait demandé une reconnaissance de nullité de leur mariage.

Je ne me souviens pas de l'issue de ces deux « affaires », mais elles montrent que ce n'est pas facile d'entreprendre une démarche de reconnaissance de nullité de son mariage pour diverses raisons, et que l'on peut même s'accrocher à la conviction qu'il est valide alors qu'il ne l'est pas forcément. Par souci de la vérité qui libère, il faut alors essayer de comprendre le pourquoi de ces réactions de refus.

Quoi qu'il en soit, le seul moyen de savoir si son mariage est valide, c'est de demander le discernement de l'Église.

Une question qui devient personnelle

Lorsque j'ai connu la séparation en 1978, spontanément j'ai choisi la fidélité. En effet, lorsque nous nous étions mariés en 1970, mon épouse et moi étions catholiques pratiquants, désireux de vivre un mariage chrétien pour toute notre vie. En outre nous avons eu deux enfants. L'idée que notre mariage puisse ne pas être valide ne m'est pas venue à l'esprit, et même après notre séparation, puis notre divorce, j'ai continué à considérer comme mon épouse celle qui m'avait dit oui en 1970.

C'était encore le cas en 1987 ; mais à cette époque, je commençais à me poser des questions. En effet, sur un plan très personnel, mon épouse avait une attitude de rejet total, si bien que je vivais la démarche de renouvellement du oui au conjoint dans une foi nue. Je désirais être confirmé dans cette démarche par un signe, comme la reconnaissance éventuelle de la validité de mon mariage par l'Église.

En outre, en réfléchissant au sacrement du mariage, je prenais désormais en compte une réalité essentielle : pour qu'un mariage soit valide, il ne suffit pas, comme je le pensais, que l'on ait désiré le vivre chrétiennement comme l'Église le demande. Il faut aussi que le couple ait une consistance humaine suffisante pour qu'il soit capable de vivre l'engagement du mariage, et ainsi être signe de l'Alliance entre le Christ et l'Église. S'il n'y a pas de véritable couple, il ne peut pas non plus y avoir de sacrement !

Tout le problème est de déterminer à partir de quel moment un couple est capable de vivre l'engagement du mariage. Car les difficultés rencontrées ne sont pas en soi une raison suffisante pour décréter qu'un mariage n'est pas valide. À cette époque, Saint Jean-Paul II le rappelait aux membres du tribunal de la Rote :

« Pour le canoniste, le principe doit rester clair que seule l'*incapacité*, et non la *difficulté* à donner le consentement et à réaliser une vraie communauté de vie et d'amour, rend nul le mariage.

« L'échec de l'union conjugale, par ailleurs, n'est jamais en soi une preuve pour démontrer cette incapacité des contractants : ceux-ci peuvent avoir négligé les moyens aussi bien naturels que surnaturels qui sont à leur disposition, ou en avoir mal usé, ou bien ne pas avoir accepté les limites inévitables et les pesanteurs de la vie conjugale, que ce soit par des blocages de nature inconsciente, ou par des pathologies légères qui n'entament pas la liberté humaine dans son essence, ou que ce soit enfin à cause de déficiences d'ordre moral.

« On ne peut faire l'hypothèse d'une véritable incapacité qu'en présence d'une forme sérieuse d'anomalie qui, de quelque façon qu'on la définisse, doit entamer de manière substantielle les capacités de comprendre et/ou de vouloir de celui qui contracte. » (1)

Quand je repensais à la vie commune avec mon épouse, je constatais que nous avions certes « négligé les moyens aussi bien naturels que surnaturels » qui étaient à notre disposition : nous n'avions pas eu recours aux conseillers conjugaux, et avions délaissé la pratique religieuse. Mais, en fait, nous n'étions même pas conscients de la profondeur de nos blessures et des obstacles à notre communion. Ceux-ci étaient-ils de nature à provoquer une *incapacité* à réaliser une véritable communauté de vie et d'amour ?

(1) Saint Jean-Paul II, discours au tribunal de la Rote, in Documentation catholique n° 1936 du 15 mars 1987.

Je me posais d'autant plus de questions que j'avais pu me procurer un document de l'AFCCC (Association française des centres de consultation conjugale) intitulé : *Essais de typologie à partir de cent histoires de couple reçus en consultation conjugale*. (2) Il ressort de cette étude que, si beaucoup de ceux qui recourent aux conseillers conjugaux, même après une séparation, réussissent à repartir sur des bases renouvelées et améliorées, certains n'y arrivent pas. En particulier les couples fusionnels. Pourquoi ?

Il arrive que certains, lorsqu'ils étaient enfants, parfois même dès le sein maternel, ont souffert de graves carences affectives. Lorsqu'ils rencontrent quelqu'un et commencent une relation amoureuse, souvent ils vont vers une personne qui se trouve dans la même situation, ce qui facilite les premiers contacts. Mais en fait, inconsciemment, ils attendent du conjoint qu'il vienne combler cet énorme besoin affectif en remplaçant en quelque sorte la mère défaillante, et ils sont incapables de vivre l'amour oblatif qui permet une vraie communion.

Cette demande d'affection massive adressée à un conjoint qui, lui-même, ne peut y répondre qu'en fonction de ses propres blessures, entraîne la formation d'un couple fusionnel. Pour lutter contre les angoisses dépressives liées au sentiment d'abandon, les époux cherchent en quelque sorte à se fondre l'un dans l'autre, à tout faire ensemble, à gommer les différences, à éviter toute faille.

Au début ils acceptent bien cette dépendance : leur amour verse un baume sur leurs blessures. Mais assez vite une déception se produit : l'amour affectif s'avère insuffisant pour combler le tonneau des Danaïdes du besoin d'être aimé. La vie commune provoque des incidents qui ravivent les blessures. Par exemple un des conjoints se sent mal accueilli dans sa belle-famille, a l'impression que ses beaux-frères et belles-sœurs sont préférés...

Le conjoint avec lequel on vit quotidiennement ressemble de moins en moins à l'idéal qu'on a épousé. Jouer le rôle de victime devient humiliant, et l'on veut être reconnu pour ce qu'on est. Ou, à l'inverse, remplir le rôle de sauveur est usant quand on n'en voit pas les fruits, par exemple avec un conjoint dépressif ou alcoolique...

Lorsque la rupture d'un tel couple se produit, il est tout-à-fait légitime de se poser la question de la validité de ce mariage en raison de l'immatunité grave des deux conjoints.

Le document de l'AFCCC évoque encore d'autres couples qu'il appelle dépendants asymétriques. Dans ceux-ci, l'un des conjoints porte de graves blessures, mais l'autre pas. Le premier a une attitude victimaire, et l'autre joue le rôle du sauveur. Si la rupture survient, on peut se poser la question de la validité de ce mariage en raison de l'incapacité du premier à assumer les obligations essentielles du mariage.

Toutes ces analyses me faisaient m'interroger, car je trouvais dans l'histoire de mon couple des éléments communs avec ceux évoqués dans ce document. Mais, dans notre cas, les blessures étaient-elles si profondes que notre engagement n'avait pas été valide ? Ou s'agissait-il seulement de difficultés dues au fait que nous n'avions pas utilisé tous les moyens humains et spirituels pour les surmonter ?

Mon désir : faire la vérité

À cette époque, je n'avais personne dans mes relations à même de m'aider à discerner. Le père Guillaume était décédé en 1987. Je parlais de mes interrogations avec Anne-Marie, mais elle n'était pas plus informée que moi sur les questions de nullité. Seul un prêtre de l'Officialité pourrait m'aider à voir clair. J'ai donc décidé d'en contacter un.

(2) Document à tirage limité paru en février 1983.

Anne-Marie m'a encouragé en ce sens. Elle aurait pu chercher à m'en dissuader pour que je continue mon travail au service de la communion Notre-Dame de l'Alliance. Or elle ne l'a pas fait. Elle estimait que la recherche de la vérité sur la validité de mon mariage ne devait pas être entravée par des considérations extrinsèques, et qu'il était important pour moi d'être en vérité par rapport à mon mariage.

En outre elle voyait dans ma démarche un intérêt pour la communion : par souci de la vérité, on ne peut demander à des séparés ou divorcés dont le mariage n'est pas valide de choisir la fidélité en prenant appui sur la grâce du sacrement de mariage puisque celui-ci n'existe pas !

Au demeurant, en demandant le discernement de l'Église sur la validité de mon mariage, j'ai essayé de vivre ce que saint Ignace appelle la sainte indifférence. J'étais prêt à accepter la réponse de l'Officialité quelle qu'elle soit. Si mon mariage était déclaré valide, je poursuivrais l'orientation prise en 1978, et serais conforté dans celle-ci. Si au contraire mon mariage était déclaré nul, j'en assumerais les conséquences. Je ne pourrais plus faire partie de la communion Notre-Dame de l'Alliance, mais je resterais disponible pour servir mes frères et sœurs séparés, divorcés, dans la mesure où ils le souhaiteraient.

Certains craignent qu'une déclaration de nullité de mariage perturbe les enfants. J'ai donc décidé de parler avec mes garçons, âgés alors de 16 et 12 ans, de la démarche que j'envisageais de faire. Il s'est trouvé que, dans le même temps, sa mère avait demandé à l'aîné ce qu'était la communion Notre-Dame de l'Alliance. Il le lui a dit, et elle a rétorqué : « Tu crois que c'est la seule solution ? Moi je crois qu'on peut se tromper et refaire sa vie ! » Mon fils, après m'avoir rapporté cette réflexion, a ajouté : « Papa, ce n'est pas elle qui s'est trompée ; vu le caractère qu'elle a, c'est toi qui t'es trompé en l'épousant ! »

On dit que la vérité sort de la bouche des enfants. Dans le cas présent, cela s'est vérifié un peu plus tard. Sur le coup j'y ai vu comme un signe, et j'ai donc décidé de faire examiner la validité de mon mariage par l'Officialité.

Ma démarche auprès de l'Officialité

En 1988, j'ai contacté un prêtre avocat à l'Officialité des Côtes-d'Armor pour lui faire part des questions que je me posais, et de mon désir d'obtenir le discernement de l'Église. Il m'a incité à faire une demande de reconnaissance de nullité de mon mariage.

La première chose à faire était de rédiger un mémoire, à remettre en même temps que la demande. L'avocat m'a remis une feuille d'une page entière précisant les points à éclairer : enfance et éducation ; la rencontre ; le mariage ; les lendemains ; la rupture ; le motif de la demande (chaque point était détaillé par des questions). Il m'a expliqué que les réponses à ces questions permettraient d'éclairer les prêtres de l'Officialité sur la validité de notre consentement. En effet, seuls des critères objectifs fondés sur le moment du consentement sont pris en compte. La déclaration de nullité de mariage prend en considération une carence grave qui marque le consentement au jour du mariage, et non un échec survenu seulement après le mariage. C'est la raison pour laquelle la longueur de la vie commune, ainsi que le nombre des enfants, ne sont pas des obstacles à une telle démarche.

La rédaction du mémoire est un moment éprouvant. En effet, il faut revenir sur toute son histoire personnelle, en particulier sur ses blessures profondes et sur les difficultés, y compris les plus intimes, qui en résultent ; sur les espoirs suscités par le mariage et sur les déceptions qui ont suivi ; sur toutes les souffrances de la rupture, que certains ont essayé d'oublier, et que bien peu ont vécu en unissant leur passion à celle de Jésus ; sur les épreuves qui continuent souvent par delà le divorce, et que seul le pardon sans cesse renouvelé peut guérir... C'est douloureux, mais c'est le prix à payer pour faire la vérité.

En juin 1988 j'ai terminé mon mémoire et déposé ma demande. Comme me l'avait demandé l'avocat, j'ai joint les lettres dont je disposais, échangées avec mon épouse au moment de notre engagement mutuel et au moment de la rupture. J'ai cité comme témoins mes parents et deux prêtres qui nous avaient connus au moment de notre mariage.

Quelque temps plus tard j'ai été convoqué par les trois prêtres qui constituaient le tribunal : le juge, l'avocat et le défenseur du lien. Ayant lu mon mémoire, ils m'ont posé quelques questions complémentaires. Ils l'ont fait avec sérieux, mais avec une certaine froideur : j'aurais aimé un peu plus de chaleur humaine à un moment si éprouvant moralement !

L'Officialité a contacté mon épouse ; celle-ci est venue et a été interrogée. Elle a cité également des témoins, mais l'un d'entre eux, malgré six convocations, n'a pas voulu venir, ce qui a retardé la procédure.

Ensuite il ne me restait plus qu'à attendre le jugement. Anne-Marie et moi étions sereins, prêts tous les deux à le recevoir comme l'expression de la volonté de Dieu. Nous priions seulement pour que les prêtres soient éclairés par le Saint-Esprit, et que la vérité vienne à la lumière.

Le jugement de l'Officialité

C'est en octobre 1989 que j'ai reçu le jugement de la première instance : notre mariage avait été déclaré nul.

Mon avocat, que j'ai rencontré peu après, m'a confirmé que nous avions des personnalités qui ne pouvaient pas s'entendre, si bien qu'ensuite le fossé n'a fait que s'élargir entre nous. Le défenseur du lien n'a pu qu'être d'accord avec ce constat, et le jugement a été rendu à l'unanimité.

Ce jugement a été confirmé en seconde instance par le tribunal d'Angers cinq semaines plus tard.

Comment ai-je réagi ? Avec un certain abattement d'abord, car c'était un constat d'échec, et j'avais l'impression d'avoir gâché vingt ans de ma vie.

Il me fallait accepter de voir la réalité en face et de reconnaître mes pauvretés, humblement, sous le regard miséricordieux de Dieu ; je savais qu'il était avec moi dans mon épreuve, surtout depuis ma conversion en 1978.

C'est cette certitude qui m'a permis aussi de voir que tout n'était pas négatif dans ce que j'avais vécu, au contraire. J'avais reçu de nombreuses grâces de guérison et de conversion durant les années précédentes, et j'avais pu trouver un engagement d'Église qui m'avait rendu heureux au service de mes frères et sœurs séparés et divorcés.

Surtout, comme ce jugement était unanime, j'ai pu accueillir cette décision comme venant de Dieu par son Église, et cela m'a donné la paix.

En outre il m'a permis de mieux comprendre les réactions de celle que je devais appeler désormais mon ex-épouse civile.

Vis-à-vis de celle-ci, désormais plus aucun lien conjugal ne me lie à elle, puisque nous sommes divorcés civilement, et qu'aux yeux de l'Église notre mariage n'a pas existé : il avait seulement une apparence de mariage.

Cependant un lien subsiste au niveau baptismal : nous sommes tous deux membres du Corps du Christ, et donc frère et sœur en Jésus. Mais pour vivre une relation fraternelle, il faut que nous soyons tous deux en communion avec Jésus, et que nous en ayons tous deux le désir.

J'ai tenté une ouverture autour de Noël, espérant que cette déclaration de nullité nous permettrait d'avoir une meilleure relation. J'ai invité les enfants et leur mère à un goûter chez moi. Celui-ci s'est passé paisiblement, mais par la suite rien n'a changé. Il faut chez les deux une conversion profonde, des pardons mutuels, et une volonté de créer des liens fraternels en Jésus pour qu'une telle relation se mette en place...

Mes enfants ont bien accueilli la décision de l'Officialité. Depuis onze ans ils avaient été témoins de notre incapacité à avoir des relations paisibles, et donc le jugement de l'Église ne les a pas surpris. Par contre ils savaient, parce que nous le leur avions souvent dit, qu'ils avaient été désirés, accueillis avec tendresse, et élevés avec tout l'amour dont nous étions capables. À cela, la reconnaissance de nullité de notre mariage ne changeait rien.

Nous restions aussi leurs parents, et, par la suite, nous avons assumé notre responsabilité de notre mieux, compte tenu de nos blessures, dans un contexte qui n'était pas facile.

Mon retrait de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Anne-Marie s'est montrée compréhensive et a accepté cette décision me concernant. Elle savait que la communion Notre-Dame de l'Alliance ne nous appartenait pas, et que le Seigneur, avec Marie, allait la conduire dans cette période un peu difficile. Il fallait maintenant en assumer les conséquences.

Avec le père Tanguy, nous avons souhaité rencontrer Mgr Jullien. Celui-ci s'est montré compréhensif et de bon conseil.

Quand je lui ai dit que j'étais prêt à continuer à servir la communion, il m'a dit qu'il craignait que cela en perturbe certains, et qu'il valait mieux que je prenne du recul. Il était conscient que c'était une épreuve pour moi, car cela impliquait que je renonce à ce qui m'avait motivé durant ces dernières années. Il me fallait vivre une forme de kénose, et attendre que le Seigneur me montre ce qu'il attendait de moi.

Avec le recul, je me rends compte que mon départ a été une bonne chose, car j'occupais une place trop importante à la communion. Il était bon que je m'efface pour permettre à d'autres de prendre le relai.

Nous avons alors demandé à Babeth, une ancienne dans la communion, responsable de celle-ci en région parisienne, de me remplacer, et elle a accepté.

En outre, comme les quatre régions étaient mieux structurées, un conseil de la communion a été mis en place, avec tous les responsables régionaux.

Quant à moi, j'ai rendu encore quelques services pendant un trimestre (animation d'une rencontre régionale, préparation du bulletin) ; puis j'ai annoncé la nouvelle de mon départ à Pâques 1990, et ai cessé de participer à la vie de la communion.

Comme l'avait pressenti Mgr Jullien, la nouvelle de la nullité de mon mariage a perturbé certains membres de la communion. Le tentateur essayait de les déstabiliser, et de jeter le doute sur la validité de ce que j'avais accompli au service de la communion.

Anne-Marie et le père Tanguy les ont rassurés. Tout d'abord, durant toutes ces années, j'avais été sincère dans ma démarche : je m'étais considéré comme marié jusqu'à la sentence de l'Officialité. Cela m'a permis de vivre de l'intérieur la condition des séparés et divorcés. Il y a beaucoup de gens qui s'expriment sur la séparation, le divorce (et le remariage) sans les avoir vécus eux-mêmes. Certains, comme saint Jean-Paul II, le font avec une grande sagesse ; mais d'autres se laissent égarer par des partis-pris ou des raisonnements qui seraient sans doute différents s'ils avaient eux-mêmes traversé l'épreuve !

En outre tous les textes que j'ai écrits pour la communion ont été revus et corrigés par le père Tanguy. Ils sont donc sûrs théologiquement et conformes à l'enseignement de l'Église.

C'est le cas des livres *Séparés, divorcés, une possible espérance*, paru en 1990 ; et *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, dont j'ai terminé chez moi la rédaction, et qui est paru en 1992.

Par la suite je n'ai pas été sollicité pour la pastorale des divorcés.

Comme j'étais redevenu célibataire, j'aurais pu envisager de me marier, mais je ne le désirais pas.

Je me suis engagé davantage dans le Renouveau. En 1991 j'ai été nommé berger de mon groupe de prière à Saint-Brieuc, et en 1992 j'ai rejoint la communauté Réjouis-toi, qui démarrait dans le diocèse.

Je vivais paisiblement cet engagement ecclésial, mon travail au collège et les moments passés avec mes enfants. Je ne me doutais pas que le Seigneur allait m'embarquer, deux ans plus tard, dans une nouvelle aventure !

Je reviendrai sur l'importance de la validité du mariage pour les divorcés remariés. En guise de réflexion, je propose maintenant le vade-mecum sur les procédures de reconnaissance de nullité réalisées par l'Officialité de Lyon. Il est très clair, et répond aux questions essentielles que l'on peut se poser à ce sujet.

Plusieurs autres officialités ont également un site internet où elles donnent tous les renseignements utiles pour ceux qui veulent faire une demande de reconnaissance de nullité de leur mariage.

On peut aussi consulter le Code de droit canonique sur le site du Vatican.

Le chapitre VII concerne le mariage (canons (3) 1055 à 1165) ;

Les empêchements dirimants sont présentés aux canons 1073 à 1094 ;

Le consentement matrimonial, avec les chefs de nullité, aux canons 1095 à 1107 ;

La séparation des époux aux canons 1141 à 1155.

(3) Le mot canon vient du grec κανών, « règle »

PROCÉDURES DE RECONNAISSANCE DE NULLITÉ - Officialité de Lyon

Vous trouverez ci-dessous un vade-mecum, proposant de répondre succinctement aux principales questions en matière de mariage et aux procédures de reconnaissance de nullité :

1. L'enseignement de l'Eglise sur le mariage

Le mariage pour l'Eglise est la mise en place d'une communauté de vie et d'amour établie librement entre un homme et une femme. Elle est formée pour toute la vie, et dans la fidélité mutuelle, en vue du bien des époux ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants. Pour qu'un mariage soit valide, il faut qu'il respecte trois conditions :

- ▶ qu'il soit conclu entre personnes que rien n'empêche de se marier à l'église (par exemple une personne déjà mariée valablement ne peut en épouser une autre)
- ▶ qu'il soit un acte libre de consentement, c'est-à-dire qu'il ne soit pas vicié ([cf. question 3](#))
- ▶ qu'il soit célébré selon la forme requise par l'Eglise, si au moins l'un des deux conjoints est catholique. Un mariage valide entre deux baptisés est aussi un sacrement qui le rend indissoluble.

2. Qui peut introduire une demande en nullité de mariage ?

Nul ne peut faire une telle demande à la place de l'intéressé, c'est-à-dire l'un des deux conjoints. Mais toute personne, même non-catholique, peut présenter à l'Officialité une demande d'examen de la validité du mariage qu'elle avait contracté, sans cependant se prévaloir d'un droit à la reconnaissance de sa nullité.

L'Officialité de Lyon a pour habitude de ne prendre en considération que les demandes faites par des personnes dont le divorce a été prononcé ; ceci authentifie le fait qu'il n'y a plus espoir de renouer le lien conjugal et évite que la procédure ecclésiastique ne soit utilisée par la procédure de divorce civil.

3. Quels motifs peuvent-être invoqués contre la validité d'un mariage ?

Tout d'abord, il faut enlever une équivoque. Une procédure en nullité de mariage n'a pas pour but de « casser » un mariage considéré, mais de déclarer qu'il n'a jamais existé pour l'Église car manquait, lors de sa mise en place, un ou des éléments essentiels. En d'autres termes, malgré les apparences, il n'y a jamais eu de lien véritable sur le plan chrétien. Les déboires et les insuccès de la vie conjugale, le naufrage même du mariage, ne sont pas nécessairement des critères de nullité. Il faut que le choix initial qui a prévalu au mariage ne soit pas un acte libre, qu'il ait été défectueux ou vicié par une pression physique, psychologique, affective ou culturelle.

Les motifs (ou raisons, ou chefs de nullité) qui peuvent être invoqués sont nombreux, voici les principaux :

- ▶ Les exclusions formelles d'un des éléments essentiels du mariage (fidélité, indissolubilité, génération et éducation des enfants) ;
- ▶ La simulation du mariage, c'est-à-dire sans avoir du tout l'intention de réaliser l'engagement qu'il représente ;
- ▶ L'absence de liberté provoquée par des pressions graves (physiques comme morales) ;
- ▶ Une tromperie, concernant des questions importantes, afin d'extorquer le consentement du futur conjoint (par exemple on a caché un élément important de sa personnalité) ;

- ▶ Une incapacité de donner un consentement reposant sur un choix lucide et libre (par exemple une grave immaturité) ;
- ▶ Une pathologie affectant le psychisme et qui empêche de mettre en place ou d'assumer une vie conjugale (par exemple un complexe d'œdipe prégnant, ou une maladie psychique) ;
- ▶ Une incapacité foncière d'assumer les obligations essentielles du mariage (par exemple un problème d'identité sexuelle).

Il existe aussi d'autres procédures spécifiques : celles concernant un mariage conclu qui n'a pas été consommé, ou celles concernant le mariage entre un non-baptisé et un baptisé. Ces mariages là peuvent faire l'objet d'une dispense de la part du pape. L'Officialité s'occupe aussi de ces procédures.

4. A quelle Officialité s'adresser ?

Le Tribunal ecclésiastique auquel il faut s'adresser généralement peut être :

1. Celui du diocèse dans lequel le mariage a été célébré
2. Celui du diocèse dans lequel réside l'autre conjoint cité
3. Celui du diocèse où réside le conjoint demandeur, mais à condition que :
 - ▶ Le conjoint demandeur et le conjoint défendeur résident sur le même territoire de la Conférence épiscopale (en général le même pays).
 - ▶ L'official du défendeur donne son accord, après avoir entendu le défendeur.

Voir la [liste des différentes Officialités en France](#).

5. Combien de temps dure un procès en nullité ?

Il faut en général compter entre un et deux ans, pour différentes raisons :

- ▶ Lorsqu'une sentence a été rendue positive par l'Officialité de Lyon en première instance, il faut encore qu'elle soit confirmée en appel par l'Officialité de Dijon (appel de Lyon). La première instance demande environ un an et l'appel six mois. Une décision de nullité n'est définitive qu'avec la décision conforme du Tribunal d'appel.
- ▶ L'audition des parties et des différents témoins interpellés peut prendre du temps. Ils ne sont pas toujours sur place, ni disponibles...
- ▶ Lorsqu'ils habitent loin, il faut réaliser des « commissions rogatoires », en faisant agir l'Officialité la plus proche du témoin concerné.
- ▶ En plus des auditions, il faut parfois procéder à des rapports d'expert (psychologue, psychiatre).

6. Combien coûte un procès en nullité ?

Actuellement, l'Officialité interdiocésaine de Lyon demande une participation de 1000 euros pour la première instance et de 200 euros pour l'instance d'appel à Dijon. Il va sans dire que cette participation ne couvre pas les frais réels de la procédure, elle est une participation au service de la justice dans l'Eglise. Il est évident que des arrangements allant jusqu'à la gratuité sont possibles pour des personnes ne pouvant pas raisonnablement prendre en charge un tel montant. Un avocat-procureur, agréé par l'Officialité, est toujours mis bénévolement au service de toute personne demandant la reconnaissance de nullité de son mariage.

7. Comment débute un procès en nullité ?

Il est demandé à toute personne désirant commencer une procédure de reconnaissance de nullité de mariage de prendre contact avec l'Officialité compétente ([voir question 4](#)).

8. L'ex-conjoint doit-il être informé de la démarche ?

Afin de respecter le droit fondamental de la défense, l'ex-conjoint est informé de la démarche, il est même vivement souhaitable qu'il y participe. S'il reste introuvable et/ou refuse d'y participer, la procédure n'est pas bloquée. Elle continue et peut aboutir dans la mesure où le demandeur peut apporter les preuves de ce qu'il avance, indépendamment de l'avis de l'ex-conjoint.

9. Les deux parties ont-elles le droit de connaître l'ensemble du dossier ?

Là encore, pour respecter les droits des personnes, les deux parties ont le droit de s'enquérir de l'avancement de la cause. Ils peuvent être informés, en général par leur avocat-procureur, des éléments du dossier.

10. Comment l'Officialité parvient-elle à une décision ?

Le Tribunal constitué pour la reconnaissance de nullité est formé de trois juges. Ceux-ci doivent acquiescer la certitude morale de la nullité du mariage considéré. Cette intime conviction n'est possible qu'au terme de la procédure, après avoir entendu les parties, les témoins, au cas échéant les expertises, ainsi que la plaidoirie de l'avocat et les remarques du défenseur du lien. Ils le font en accord avec le droit de l'Eglise et la longue jurisprudence en la matière.

11. Peut-on faire appel de la décision ?

L'appel à Dijon est automatique et obligatoire si la sentence de première instance est positive. Mais la sentence de première instance peut être contestée. De même, si la sentence de première instance et celle de seconde instance sont différentes, il est toujours possible de faire appel au Tribunal de la Rote à Rome, qui juge en troisième instance. Ce n'est qu'au terme de deux sentences conformes selon deux instances qu'un mariage est reconnu nul. Les deux ex-conjoints sont alors libres de mettre en place religieusement un autre mariage.

12. Quelle est la situation des enfants après la déclaration de la nullité du mariage de leurs parents ?

Une sentence ecclésiastique de nullité de mariage n'a aucun effet sur le statut des enfants. Ce n'est pas parce qu'un mariage entre deux conjoints a été reconnu nul, que les enfants ne sont pas de vrais enfants et leurs parents de vrais parents ! Ceux-ci conservent leur responsabilité de père et de mère. Tout ce qui a été vécu en famille demeure bien réel, et ne doit pas être

considéré comme n'ayant eu aucune consistance en raison de la déclaration de nullité du mariage des parents.

13. En guise de conclusion

Une procédure de reconnaissance de nullité de mariage n'est pas (contrairement à une conviction largement répandue) un privilège réservé à une minorité. C'est un droit pour chacun. En France, chaque année, environ près d'un millier de mariages sont reconnus comme nuls.

Un tel travail peut-être douloureux pour les personnes concernées en ravivant des souvenirs passés ; il est aussi libérateur et permet de comprendre en vérité ce qui s'est passé.

Dans toute procédure de reconnaissance de nullité de mariage, l'Officialité ne cherche ni coupable, ni innocent, c'est l'engagement de la volonté des conjoints qui est examiné.

Chaque cas est unique, aussi nous vous conseillons de prendre contact avec l'Officialité, si vous avez de sérieux doutes sur la validité de votre engagement.

Si vous souhaitez approfondir la réflexion, nous vous conseillons de lire :

J. VERNAY – B. DRAILLARD, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Nouvelle Cité, 2011.

Publié le 27 juillet 2012 dans : [Diocèse](#) > [L'Officialité interdiocésaine de Lyon](#) , reproduit avec l'autorisation de Bénédicte Draillard.

Ch. V – MA VOCATION AU MARIAGE

TÉMOIGNAGE : MON NOUVEAU MARIAGE

Après la reconnaissance de nullité de mon mariage fin 1989, je n'envisageais pas du tout de me marier à nouveau.

La rencontre

En 1992, je me suis engagé dans la communauté Réjouis-toi dans les Côtes-d'Armor. L'été 1993, l'ensemble de la communauté se réunissait à Pontmain pour sa retraite annuelle, prêchée par Mgr G. Gaucher sur l'amour miséricordieux de Dieu.

Dans mon groupe de partage se trouvait Marie-Christine, qui commençait à cheminer avec la communauté à Vannes. Nous avons eu l'occasion d'échanger un peu : elle était veuve depuis 1991, avec trois enfants âgés de 14, 11 et 9 ans. Institutrice, elle avait demandé au Seigneur de l'aider à trouver un mari : chrétien, enseignant, ayant connu l'épreuve...

Le Seigneur a vu que j'avais à peu près le profil requis, si bien qu'il m'a appelé au mariage. Alors que je ne suis pas très affectif, il a mis dans mon cœur une grande tendresse pour Marie-Christine.

J'en ai été le premier surpris ; j'ai alors demandé une parole au Seigneur, comme on le fait dans le Renouveau dans les grandes circonstances. J'ai reçu Tobie 3. On y voit un homme juste devenu aveugle, qui se lamente devant le Seigneur : « *Pour moi, mieux vaut mourir que vivre, car j'ai entendu des insultes mensongères, et je suis accablé de tristesse. Seigneur, ordonne que je sois délivré de cette adversité, et ne détourne pas de moi ta face, Seigneur. Car, pour moi, mieux vaut mourir que connaître tant d'adversité à longueur de vie. Ainsi, je n'aurai plus à entendre de telles insultes.* » (Tb 3,6) Puis, sans transition, on nous parle de Sarra, veuve outragée ; elle prie le Seigneur ainsi : « *J'ai déjà perdu sept maris : à quoi bon vivre encore ? Et s'il ne te semble pas bon de me tuer, Seigneur, entends au moins l'insulte qui m'est faite.* » (Tb 3,15) Le passage biblique se termine ainsi : « *À cet instant précis, la prière de l'un et de l'autre fut portée en présence de la gloire de Dieu où elle fut entendue. Et Raphaël fut envoyé pour les guérir tous deux : à Tobith pour enlever le voile blanchâtre qui couvrait ses yeux afin que, de ses yeux, il voie la lumière de Dieu, et à Sarra, fille de Ragouël, pour la donner en mariage à Tobie, fils de Tobith (...).* » (Tb 3,16-17)

J'ai été impressionné par ce texte, qui pouvait s'appliquer assez bien à ma situation et à celle de Marie-Christine, et qui évoquait un projet de mariage avec en vue la guérison de l'homme et de la femme !

Après la session, Marie-Christine et moi nous sommes revus, et je ressentais toujours la même tendresse pour elle.

J'ai alors demandé une confirmation au Seigneur par sa Parole, et cette fois il m'a donné Tobie 8 : le mariage de Tobie et Sarra, avec la magnifique prière de Tobie :

« *Ils se mirent à prier et à demander que leur soit accordé le salut. Tobie commença ainsi : « Béni sois-tu, Dieu de nos pères ; béni soit ton nom dans toutes les générations, à jamais. Que les cieux te bénissent et toute ta création, dans tous les siècles. C'est toi qui as fait Adam ; tu lui as fait une aide et un appui : Ève, sa femme. Et de tous deux est né le genre humain. C'est toi qui as dit : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Je vais lui faire une aide qui lui soit semblable." Ce n'est donc pas pour une union illégitime que je prends ma sœur que voici, mais dans la vérité de la Loi. Daigne me faire miséricorde, ainsi qu'à elle, et*

nous mener ensemble à un âge avancé. » Puis ils dirent d'une seule voix : Amen ! Amen ! »
(Tb 8,5-8)

La vocation au mariage semblait se confirmer. J'en ai parlé à mon accompagnateur spirituel, prêt à m'entendre dire que je rêvais ; mais non : il m'a dit que cela semblait bien un appel de Dieu.

Je m'en suis alors ouvert à Marie-Christine. Celle-ci, après un temps de réflexion, a fini par dire oui. Nous pressentions que cette aventure ne serait pas facile, mais un jour, alors que nous priions, Marie-Christine a reçu que le Seigneur enlèverait les pierres du chemin les unes après les autres.

Depuis j'ai rencontré d'autres couples qui ont aussi clairement entendu l'appel au mariage. Le Pape François confirme que le mariage est bien une vocation :

« Qu'est-ce que le mariage ? C'est une vraie vocation, comme le sont le sacerdoce et la vie religieuse. Deux chrétiens qui se marient ont reconnu dans leur histoire d'amour l'appel du Seigneur, la vocation à faire de deux, homme et femme, une seule chair, une seule vie. Et le sacrement du mariage enveloppe cet amour avec la grâce de Dieu, il l'enracine en Dieu même. Avec ce don, avec la certitude de cet appel, on peut partir en sécurité, on n'a peur de rien, on peut tout affronter, ensemble. » (1)

Le mariage

Nous avons décidé de nous fiancer au printemps 1994, et avons donc pris contact avec un prêtre du Morbihan, membre de la communauté Réjouis-toi.

Celui-ci, en consultant les documents pour le mariage, m'a informé d'une démarche que je devais entreprendre : comme j'avais eu une reconnaissance de nullité de mon mariage, il me fallait rencontrer un psychiatre en lien avec l'Officialité, pour qu'il donne son avis sur ma capacité à me marier.

Cette démarche n'est pas très agréable, mais elle montre la prudence et la sagesse de l'Église qui préfère prévenir que guérir. Je m'y suis donc plié.

Le psychiatre ne s'est pas opposé à ce que je me marie, mais signalait que, malgré des progrès, tous mes problèmes n'étaient pas résolus. Malheureusement je n'ai pas eu son rapport : celui-ci m'aurait permis de mieux me connaître, et m'aurait sans doute aidé à mieux gérer certaines difficultés dont j'ai été responsable par la suite.

Marie-Christine, étant veuve, n'a pas eu à effectuer la même démarche.

En préparant notre mariage, nous avons dû aussi réfléchir à la question de l'accueil de la vie, qui est un des biens essentiels du mariage.

Or nous avions déjà 5 enfants ; les miens avaient alors 22 et 18 ans et ne vivraient pas avec nous ; ceux de Marie-Christine 15,12 et 10 ans. À priori je pensais que cela suffisait !

En outre nous avons 45 et 40 ans, âge où les risques s'accroissent en cas de grossesse.

Mais nous avons décidé de demander son avis au Seigneur, et dans la prière nous avons reçu 1 S 1,19-28 : le passage où Anne, qui au départ ne pouvait pas avoir d'enfant, est devenue mère de Samuel, et en rend grâce au Seigneur. Cette Parole nous a mis en confiance : même une femme stérile avait pu enfanter, et son enfant, le futur prophète Samuel, avait été béni par le Seigneur. Alors nous nous sommes engagés à accueillir la vie.

(1) François à des fiancés le 4 octobre 2013

Nous nous sommes mariés le 30 avril 1994, entourés de nos familles, et de nos frères et sœurs de Réjouis-toi, de nos groupes de prière et de la paroisse de Marie-Christine (Saint-Avé, près de Vannes, dans le beau département du Morbihan).

La célébration a commencé par le chant : « Mets ta joie dans le Seigneur, compte sur lui et tu verras : il agira et t'accordera plus que les désirs de ton cœur. » Nous étions conscients que nous aurions bien besoin de la grâce du Seigneur !

Nous avons tenu aussi à vivre un temps pénitentiel, pour présenter au Seigneur notre précédente expérience conjugale, lui demandant de pardonner nos manques d'amour, et de guérir ce qui avait encore besoin de l'être.

Pour les lectures nous avons retenu Tb 8 : la belle prière de Tobie citée plus haut, et Jn 2 : les noces de Cana, où la Vierge Marie, qui a été si présente dans notre rencontre, intercède pour les époux qui n'ont pas de vin...

Dans la prière universelle, nous n'avons pas oublié tous ceux qui traversent l'épreuve de la séparation, du divorce ou du deuil.

La cérémonie a été très belle, et l'ensemble de la journée s'est très bien passé.

L'accueil de la vie

J'ai terminé mon année scolaire à Saint-Brieuc, et suis venu vivre à Saint-Avé.

Nous avons alors tenu l'engagement pris devant l'Église. Marie-Christine, qui avait eu du mal à avoir ses premiers enfants, s'est trouvée enceinte deux mois après notre mariage.

Certes, ce fut un peu lourd à porter, et mon épouse n'a pu reprendre son travail d'institutrice à la rentrée. Mais nous pouvons dire que sa grossesse s'est bien passée.

Vers quatre mois, le gynécologue a proposé une amniocentèse pour déterminer si l'enfant n'était pas handicapé, ajoutant que, s'il l'était, nous nous engageons à accepter l'avortement. Cela nous a choqués et, faisant confiance à Dieu, nous avons refusé cet examen.

Notre enfant est né en février 1995, avec un peu d'avance : c'était une jolie petite fille en parfaite santé, qui ne nous a apporté que des satisfactions.

Nous avons choisi de la confier à la meilleure des patronnes : la Vierge Marie, et l'avons appelée Myriam. Nous lui avons aussi donné une patronne secondaire que la mère et la tante de Marie-Christine aimaient beaucoup : la petite Thérèse ! D'ailleurs dès l'été suivant nous sommes allés avec elle faire une session des Béatitudes à Lisieux, pour confier notre fille à son illustre patronne secondaire, que par la suite j'ai aussi appris à connaître et à aimer.

Cette naissance m'a rempli de joie. Moi qui avais deux garçons, je devenais papa d'une fille. J'ai eu à cœur de bien m'en occuper, et de lui faire découvrir l'amour du Seigneur.

En outre cette petite, par son amour égal pour tous ses frères et sœurs, a été un élément de communion dans notre famille, que le diviseur, depuis vingt ans, a tenté plus d'une fois de faire éclater.

Premières années difficiles

Lorsque deux jeunes se marient pour la première fois, ils démarrent leur belle histoire d'amour à deux ; ils vont expérimenter peu à peu les contraintes de la vie commune et, au fil des jours, apprendre à se connaître, à harmoniser leurs caractères. Puis viendront les enfants, et avec eux les joies et les soucis inhérents à cette expérience si belle et si exigeante de la paternité ou de la maternité.

Pour les divorcés qui se remarient, pour les veufs et pour les divorcés qui se marient après une reconnaissance de nullité, quand ils ont des enfants de leur premier mariage, les choses sont beaucoup plus compliquées.

Je ne suis pas sûr que les séparés ou divorcés qui rêvent de se remarier en soient conscients ; ni ceux qui leur conseillent de se remarier pour les consoler de leur échec ! D'ailleurs j'ai lu un jour une statistique affirmant que les trois quarts des remariages échouent. Je peux aujourd'hui comprendre pourquoi.

Lorsque nous nous sommes mariés, Marie-Christine et moi, nous avons le désir de vivre un mariage chrétien. Nous avons participé à la vie de la paroisse : groupe de prière du Renouveau, animation liturgique pour moi. Mais nous n'avons pu rester à la communauté Réjouis-toi, et nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur une forme de prière de couple. Pour ma part, je reconnais avoir eu durant cette période des moments de découragement et de relâchement dans ma prière personnelle.

À la maison, tous les marins ne ramaient pas dans le même sens, si bien que ce fut bientôt la galère. L'aîné de Marie-Christine, très blessé par la mort de son père, a eu un parcours assez chaotique : il sortait beaucoup, et a fait tout ce que font les jeunes un peu perdus à cet âge. Sa fille a été plus sage, mais elle gardait sa blessure bien enfouie au fond de son cœur. Son troisième, plus tard, a pris un peu le même chemin que son frère.

Nous avons été confrontés aussi à quelques vols et accidents de scooter, heureusement sans trop de gravité (une seule fracture à la cheville).

Mon fils aîné, suite à un nième conflit entre sa mère et moi, a cessé de venir me voir pendant 4 ans : c'est ce qui a le plus blessé mon cœur de père. Il a repris contact en 1999, à la veille de son mariage avec une charmante collègue que nous aimons bien.

Quant à Gurvan, il venait chez nous environ une fois par mois, et traversait une période délicate. Il avait subi des tests très pointus à l'hôpital de Rennes, en vue d'une opération de son cerveau. Comme il faisait fréquemment des crises d'épilepsie, il fallait le suivre de près, surtout dans les escaliers. L'opération a eu lieu en 1996 ; elle a duré sept heures et a été un succès : depuis mon fils ne fait plus de crises, et il a pu alors commencer à prendre de l'autonomie. Sa mère, qui s'était mariée également, l'y a bien aidé, avec son nouveau mari que mes enfants et moi estimions. (Mais ils ont divorcé depuis.)

Professionnellement, mon épouse s'est mise en disponibilité de l'Éducation nationale : elle avait suffisamment à faire à la maison avec un bébé et trois ados !

Quant à moi j'ai goûté à la joyeuse condition des professeurs de collège de nos jours. En français j'ai dû m'adapter à des nouveaux programmes concoctés par d'éminents penseurs de l'Éducation nationale qui avaient quitté les salles de classe depuis longtemps ; et en latin, j'avais certes de bons élèves, mais peu motivés et nuls en grammaire, ce qui est rédhibitoire dans cette discipline.

Surtout, comme tous mes collègues, j'ai dû dépenser énormément d'énergie à maintenir la discipline en classe, et à essayer de faire travailler les élèves. Sans grand succès auprès de certains. La dernière année, par exemple, je leur ai demandé de lire un roman sur plusieurs semaines, avec contrôle de lecture après chaque partie. Certains allaient lire le résumé sur internet, et le quart des élèves ont reconnu qu'ils n'avaient pas lu le livre ! O tempora ! O mores !

Toujours est-il qu'après une journée chargée, je n'étais pas très frais en rentrant à la maison, pour retrouver nos chers ados ! Je reconnais que je n'ai pas toujours bien vécu 1 Co 13,4 (« *l'amour prend patience* ») à ces moments-là !

Mais la cause principale de nos difficultés était ailleurs. En fait Marie-Christine et moi avons chacun des blessures profondes qui n'avaient pas encore été guéries, et dont nous ne réalisons pas combien elles avaient pu entraver notre développement personnel. Petit à petit le Seigneur nous a éclairés et restaurés pour nous rendre capables de mieux aimer.

Le temps des guérisons

C'est surtout à partir de l'an 2000 que nous avons commencé à vivre des temps de guérison – ou libération – intérieure qui nous ont permis d'avancer.

Tout d'abord guérison par rapport à la *blessure reçue du père*.

Mon père est mort en 1995, peu après la naissance de notre fille. Vu l'état très pauvre de notre relation, je n'en ai pas été très affecté. En 1978, j'avais eu la grâce de lui pardonner son désintérêt envers moi, dont j'avais tant souffert, et j'étais en paix avec lui. Mais nous n'avions aucun échange vrai.

En juillet 2000 nous étions à une session à Paray-le-Monial, et j'ai effectué la démarche jubilaire pour mon père. J'ai alors été très touché en profondeur, et cela m'a permis de faire un nouveau pas dans ma reconstruction intérieure.

Marie-Christine, elle, a été très blessée par la mort de son père alors qu'elle n'avait que trois ans et demi. Elle a eu l'occasion de présenter cette blessure au Seigneur dans d'autres contextes, et cela a progressivement apaisé son cœur.

D'une manière générale, quand on porte en soi de telles blessures, cela perturbe nécessairement les relations dans le couple et avec les enfants.

Si un garçon a eu un père violent, il risque de reproduire les mêmes comportements vis-à-vis de son conjoint et de ses enfants ; et la femme qui a subi cette violence paternelle peut soit devenir très soumise, même en cas de violence de son mari, soit être révoltée contre toute forme d'agressivité, même minime, de la part de son mari.

Si une femme a subi l'inceste, elle risque de porter ce secret toute sa vie, avec un énorme poids de culpabilité, et de vivre mal sa sexualité avec son mari.

Un homme qui a eu un père absent peut avoir beaucoup de mal à se situer dans sa masculinité et à assumer son autorité vis-à-vis de ses enfants ; il risque d'osciller entre le laxisme et l'autoritarisme.

C'est pour cela qu'il est très important de présenter ses blessures au Seigneur, et éventuellement d'aller voir un psychologue.

Nous pouvons porter en nous des *blessures encore plus profondes, dues à notre mère*.

Après la mort de son père, Marie-Christine, qui était fille unique, est restée seule avec sa mère, femme pieuse mais très possessive. En 2003, celle-ci était malade des reins, et a décliné peu à peu. Mon épouse a pu l'accompagner dans sa maladie, et, avant sa mort, vivre avec elle les pardons mutuels qui ont guéri leur relation.

De mon côté j'étais conscient d'avoir eu une blessure dans la relation avec ma mère, mais j'avais du mal à la comprendre, car ma mère était une femme droite, bonne et aimante. Mais, ayant eu elle-même une mère très rigide, elle était peu affectueuse.

Un des symptômes de ma blessure était ma difficulté à prier la Vierge Marie. Pourtant, à partir de 1999, suite à un pèlerinage de Marie-Christine à Medjugorje, je me suis mis à réciter le chapelet tous les jours en méditant les mystères du Rosaire. Je commençais dans la voiture en me rendant au collège à 22 kms, et continuais après le repas de midi en me promenant. En 2005, alors que Marie-Christine et moi récitons le chapelet à la maison, j'ai eu la grâce de ressentir la proximité et l'amour de la Vierge Marie pour moi. Depuis ce jour je la

considère vraiment comme ma Maman, et je m'adresse à elle avec un cœur d'enfant.

En 2006, j'ai décidé d'aller vivre une session Anne-Peggy Agapê au Puy. On nous y invitait à relire toute notre histoire, depuis la conception, sous le regard de Dieu. Dès la première étape, le Seigneur m'a fait comprendre que ma blessure la plus profonde remontait à ma conception, car je ne m'étais pas senti accueilli dans le sein maternel, à cause de la rigidité de ma mère (dont elle n'était en rien responsable). Le Seigneur et sa Mère sont venus visiter et apaiser cette blessure, si bien que je suis moins sensible, désormais, aux blessures de rejet.

Un signe est venu corroborer cette grâce de guérison : alors que j'étais sujet à un petit problème de santé récurrent, celui-ci a quasiment disparu depuis, mon épouse en est témoin !

Malgré le ratage initial, j'ai toujours eu une bonne relation avec ma mère jusqu'à la fin. En 2009, après un accident cardiaque, elle a décliné et sombré dans le coma ; mais j'ai eu la grâce d'être à ses côtés quand elle a rendu son dernier soupir. Elle qui, soixante ans auparavant, m'avait mis au monde, j'ai pu l'accompagner avec confiance, par ma prière, au moment de sa naissance au ciel.

Pour un couple et pour une famille, il est vital de prendre conscience des blessures que l'on a reçues dans la relation à sa mère, parfois dès le sein maternel, et d'en demander la guérison au Seigneur (2). Sinon elles perturbent énormément la relation du couple et la relation parentale. J'y ai fait allusion à propos des couples fusionnels, généralement incapables d'assumer les obligations essentielles du mariage (3).

Le Seigneur peut visiter et apaiser les blessures les plus profondes si on a la simplicité et l'humilité de le lui demander. Mais ensuite il faut poursuivre ce « travail » pendant des années, car lorsque l'on a reçu des blessures si précoces, parfois suivies d'autres plus tard, ensuite on s'est construit de travers, on a mis en place des systèmes de défense, et l'on n'a pas pu franchir correctement les étapes de croissance psychologique. C'est pourquoi la prière pour demander la guérison ne dispense pas d'un travail psychologique, que l'on peut commencer soi-même, mais qui peut être grandement aidé par un psychologue.

Les perturbations en lien avec l'occulte

Dans les difficultés, le diable – « le diviseur » - intervient sur le mode de la tentation, car, comme ne cesse de le rappeler le Pape François, l'une de ses cibles privilégiées est la famille. Depuis l'origine de l'humanité il en est ainsi.

Mais durant nos tribulations, nous étions confrontés à des phénomènes bizarres qui nous paraissaient préternaturels. Nous savions que ces réalités existent, mais nous n'avions pas eu l'occasion d'y réfléchir, et encore moins d'y être confrontés.

Nous nous sommes donc interrogés pour découvrir les causes éventuelles de ces phénomènes.

Du côté de Marie-Christine, nous avons constaté que, lorsqu'elle était petite, sa mère l'avait souvent envoyée voir des guérisseurs. En Bretagne cette pratique est très courante dès que les médecins n'arrivent pas à soigner un problème. Les catholiques ont d'autant plus de confiance dans les guérisseurs que beaucoup de ceux-ci pratiquent la magie blanche : ils sont entourés de statues et de tableaux religieux, et font des prières qui paraissent adressées à Dieu. Mais en réalité ils se trompent parfois eux-mêmes, et trompent leurs clients, car ils pratiquent la magie, et mettent ainsi en œuvre des forces occultes, qui peuvent produire certains résultats, mais souvent transitoires, et toujours avec un effet négatif sur le plan spirituel. (4)

(2) Cf. Nelly ASTELLI HIDALGO, *La guérison des blessures reçues dans le sein maternel*, éd. Saint-Paul 2007

(3) Cf. p. 69.

(4) Cf. ma note 1 page 9.

J'ai pu m'en rendre mieux compte car, dans ma famille, mon arrière-grand-mère avait un « don » (je n'ai jamais su exactement lequel) ; puis mon oncle – son petit-fils – est devenu guérisseur. Sa belle-mère était cartomancienne, et lui-même s'est découvert une sensibilité de sourcier. Il a alors cherché à développer ce don, s'est plongé dans l'occulte, et a acquis des pouvoirs assez grands.

Cela a détruit son couple et sa famille, et, en 1983, il s'est totalement coupé de notre famille suite à une dispute. Il a même jeté un sort contre nous et, pour couper celui-ci, nous avons dû faire intervenir un prêtre exorciste. Nous n'avons pas revu mon oncle depuis.

Mon épouse et moi avons souhaité nous mettre au clair par rapport à tout cela. En 2005 nous avons rencontré le Père Remels, un jésuite belge, qui a fait des coupures de lien par rapport à toutes les personnes qui avaient pu nous nuire.

Dans les rassemblements œcuméniques nous avons aussi rencontré des pasteurs protestants qui n'hésitaient pas à faire des prières de délivrance lorsqu'ils le jugeaient nécessaire.

À cette époque on faisait aussi dire des messes pour l'arbre généalogique, et nous l'avons fait. Cette pratique, initiée par l'anglican K.McAll, n'est pas juste quand elle prétend que les ancêtres peuvent encore nous nuire après leur mort, mais, bien vécue, elle rejoint la pratique catholique de l'offrande des messes pour les défunts. (5)

Sensibilisés à cette influence négative de l'occulte, qui peut perturber grandement certaines personnes, certains couples et certaines familles – nous en avons rencontré par la suite -, nous avons approfondi notre réflexion sur ce sujet, essentiellement par des lectures, et en participant à des sessions sur la délivrance. (6) Lorsque nous rencontrons des personnes concernées, nous les adressons à un prêtre de notre diocèse qui, avec l'accord de l'Évêque, fait des prières de délivrance.

Le combat spirituel est parfois violent. Dans l'Église catholique nous ne sommes pas assez avertis des dangers de l'occulte (guérisseurs, voyants, spiritisme, franc-maçonnerie, satanisme...), et, malgré l'avertissement de saint Paul en Ép 6,10-17, on ne nous apprend pas à reconnaître et à parer certaines attaques du diable.

Cette réalité existe, mais elle ne doit pas nous déresponsabiliser. Satan agit habituellement par la tentation, et Jésus, au baptême, nous a donné la capacité d'en triompher comme lui. L'Esprit Saint, par le don de science, nous éclaire sur les manœuvres de l'adversaire, et, par le don de force, nous rend capables de les déjouer. Faibles et blessés, nous succombons souvent à la tentation; mais le sacrement de réconciliation nous relève et nous permet de repartir sur le chemin de l'amour.

Une meilleure connaissance mutuelle

Pour que des époux grandissent dans la communion, il faut donc qu'ils déjouent les pièges du diviseur, qu'ils vivent une guérison des blessures profondes reçues durant la petite enfance dans la relation au père et dans la relation à la mère. Il faut aussi qu'ils apprennent à mieux connaître leurs différences pour apprendre à s'aimer complémentaires.

(5) Cf. Evêques de France, note doctrinale n° 6 : Sur la guérison des racines familiales par l'Eucharistie.

(6) Il existe de nombreux livres sur le sujet. J'ai moi-même rédigé un document de 25 pages, *L'ennemi : Satan. Renonçons à Satan et à ses séductions*, qui a été revu par un exorciste et qui donne beaucoup de pistes de lecture. Il se trouve dans *Venez à Jésus miséricordieux*.

Marie-Christine et moi sommes très différents, et au début, malgré quelques notions de psychologie, j'ai eu du mal à comprendre certaines de ses réactions. Je crois d'ailleurs qu'il s'agit là d'un problème général : nous voyons tout à partir de notre point de vue qui est nécessairement limité, et souvent déformé par les prismes que nous avons mis en place durant notre développement. Dans le couple, cela provoque des incompréhensions et des difficultés de communication qui peuvent être importantes.

Heureusement nous avons trouvé, au fil de nos lectures, des outils qui nous ont permis de mieux nous comprendre.

J'ai beaucoup appris grâce au livre d'Allan et Barbara Pease : *Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire les cartes routières* (7). Il va dans le même sens que celui de John Gray : *Les hommes viennent de Mars et les femmes de Vénus* (8), sous-titré : « connaître nos différences pour mieux nous comprendre ».

J'ai apprécié également les ouvrages de Gary Chapman : *Les langages de l'amour*, - livre qui nous a permis de réaliser que nous n'avions pas les mêmes langages, les mêmes attentes, - et *Couples et complices, approches relationnelles et bibliques pour consolider son mariage*, qui explique comment on peut progresser dans la communion à tous les niveaux. (9)

J'ai découvert ces livres à près de soixante ans, alors que ce sont des réalités élémentaires qu'il faudrait enseigner à tous les fiancés ! C'est à juste titre que l'Église s'interroge sur la manière dont elle prépare les jeunes au mariage ! Quant à la société elle ne les prépare pas du tout, alors qu'il s'agit d'un choix si important !

Personnellement j'ai aussi tiré un grand profit du livre du Père Pascal Ide : *Les neuf portes de l'âme*, sur l'ennéagramme (10). Il m'a permis de mieux comprendre ma personnalité : comment je me suis construit à partir de mes blessures, quelle est ma compulsion, quel système de défense j'ai mis en place, comment ce comportement peut devenir peccamineux, et comment je peux évoluer positivement à partir de ce que je suis. Il m'a permis aussi de mieux comprendre Marie-Christine, si différente de moi, et, plus largement, tous ceux que je rencontre. Pour moi ce fut un éclairage extrêmement intéressant. Il m'aide à mieux me situer dans mon couple, mais aussi dans toutes mes relations, notamment en Église.

Appel à l'engagement

Le Seigneur n'a pas attendu que nous soyons complètement guéris pour nous confier un petit engagement.

L'été 2005 nous avons vécu une convention à Nouan-le-Fuzelier. Alors que Marie-Christine y avait été très à l'aise, moi je n'avais pas pu entrer dans cette prière très démonstrative. J'étais plus à l'aise dans la prière monastique ou aux vêpres de la Résurrection vécues dans les communautés nouvelles.

Après la session, nous nous sommes rendus à Pellevoisin. Je pressentais qu'une blessure profonde m'entravait, c'est pourquoi j'en ai demandé humblement la guérison par l'intercession de Marie, Notre-Dame de Miséricorde. Comme Estelle Faguet, la voyante guérie par l'intercession de la Vierge, j'ai dû attendre six mois avant d'obtenir la grâce demandée : ce fut d'abord, fin 2005, la grande grâce mariale dont j'ai parlé, puis, en juillet 2006, la grâce de guérison par rapport à ma blessure à la conception.

(7) Aux éditions First, 1999.

(8) Aux éditions J'ai lu 1992.

(9) Ces ouvrages sont parus aux éditions

Farel. Il en existe beaucoup d'autres sur ces sujets !

(10) Paru chez Sarmant édition du Jubilé, en 1999.

À Pellevoisin, nous avons aussi rencontré une femme qui vivait une situation familiale douloureuse, et qui était fâchée avec le Seigneur ; sa sœur l'avait amenée au sanctuaire. Nous lui avons proposé de prier pour elle, et Marie-Christine a été très inspirée par le Seigneur. Par la suite cette femme est allée se confesser et a paru rassérénée.

Au retour, nous souhaitions trouver un groupe de prière axé sur la miséricorde, pour continuer à vivre et à partager les grâces que nous avons reçues. D'autant plus que la communauté de la Croix Glorieuse, qui s'était installée à Sainte-Anne d'Auray en 2001, et dont nous étions très proches, est repartie vers le Sud. Nous aimions particulièrement vivre avec elle les vêpres de la Résurrection.

Nous avons contacté un autre couple et un prêtre ouvert au Renouveau pour leur partager notre désir de continuer à vivre quelque chose de semblable. Nous avons prié pour recevoir les lumières du Seigneur, et avons lancé, en 2006, un groupe de prière placé sous le patronage de Notre-Dame de miséricorde.

Nous y avons vécu de très beaux temps de louange et de compassion.

La troisième année, nous avons organisé aussi trois dimanches de miséricorde, avec enseignements et temps de prière, centrés sur le père (accueillir Dieu comme Père et lui demander la guérison des blessures reçues dans la relation au père) (11), puis sur la mère (accueillir Marie comme Mère, et demander la guérison des blessures reçues dans la relation à la mère), et enfin sur le pardon, qui est capital comme nous l'avons vu au chapitre III.

Trois ans plus tard, c'est tout un parcours – « Venez à Jésus Miséricordieux » - que j'ai mis en place, à raison d'une rencontre de ce type par mois. La première année sur la restauration intérieure (12), et la deuxième année sur le combat spirituel (13).

En outre Marie-Christine a eu l'opportunité de participer à des rencontres pour la restauration des femmes, où son charisme d'intercession peut s'exercer.

Elle est aussi membre d'un petit groupe d'intercession avec un prêtre, qui se réunit deux fois par semaine et prie pour les personnes qui ont de grandes souffrances spirituelles et psychiques.

Pendant ce temps, maintenant que je suis en retraite professionnelle depuis 2009, je continue à méditer et à écrire.

Avant de me mettre à ce livre-ci, j'ai achevé une méditation des mystères joyeux du Rosaire. Depuis 1999 je les prie et les médite en suivant les textes évangéliques verset par verset. J'ai repris ces méditations en les prolongeant par des textes si riches de Benoît XVI, de saint Jean-Paul II, du P. Marie-Dominique Philippe, etc. J'ai achevé le tome II, commencé le tome III et envisage de continuer jusqu'aux mystères glorieux. (14)

Notre vie familiale s'est poursuivie avec ses joies et ses peines.

Je suis devenu grand-père d'une petite-fille en 2005 ; et Marie-Christine grand-mère de deux petits-garçons chez sa fille en 2010 et 2012.

(11) J'ai écrit mon livre *Comment réussir sa paternité*, EdB 2012, dans le prolongement de cette rencontre.

(12) J'ai rédigé et développé mes enseignements, et les ai regroupés sous le titre : *Venez à Jésus Miséricordieux* (sur ce site).

(13) Après une introduction sur le combat spirituel, j'ai présenté nos armes principales pour celui-ci : les vertus théologales. Le développement écrit sur celles-ci a été tel que j'en ai fait un livre : *Forts dans la foi, la charité et l'espérance* (sur ce site). Puis j'ai abordé différents thèmes, en lien avec le début de la troisième partie du CEC – La vie dans l'Esprit – : les dons du Saint-Esprit ; les vertus cardinales ; les passions ; la triple concupiscence ; les péchés capitaux. Mais je n'ai pas rédigé ces enseignements. Pour les péchés capitaux, cf. le livre du P. Pascal IDE et Luc ADRIAN déjà cité.

(14) Ces textes se trouvent à l'onglet ROSAIRE.

En 2009, mon fils Gurvan a failli mourir : un lupus lui rongait les organes internes ! Il a passé quatre semaines en réanimation et s'en est sorti. Mais j'ai passé une période extrêmement stressante, d'autant plus que c'était à la fin de ma dernière année scolaire.

Puis mon frère cadet a été atteint par la maladie de Charcot. Nous étions sans illusion sur l'issue de la maladie, car ma sœur aînée en est morte en 2003. Mon frère a été très courageux dans sa maladie, et son épouse s'en est admirablement occupée jusqu'à sa mort en 2014. Cette terrible épreuve nous a tous rapprochés dans la famille.

Tous nos enfants ont quitté la maison désormais, et ont du travail (sauf Gurvan, et Myriam qui est étudiante). Nos relations avec eux tous sont bonnes, et nous sommes toujours prêts à les accueillir et à les aider.

Marie-Christine et moi n'avons plus d'activité professionnelle : cela nous laisse du temps. Nous voulons l'employer à rendre grâce au Seigneur pour toutes les grâces que, dans sa miséricorde il nous a accordées depuis vingt ans, et à témoigner de sa miséricorde à ceux, et ils sont nombreux, qui en ont le plus besoin. Comme le soulignait François le 19 octobre 2014 : « « Rendre à Dieu ce qui est à Dieu », signifie s'ouvrir à sa volonté, lui consacrer notre vie et coopérer à son Royaume de miséricorde, d'amour et de paix. »

RÉFLEXION : MISÉRICORDE POUR LES DIVORCÉS REMARIÉS

Pour la société civile, je suis divorcé remarié, et je partage les difficultés et problèmes humains qu'ils rencontrent : je l'ai montré dans mon témoignage... !

Par contre aux yeux de l'Église, comme j'ai franchi les différentes étapes en respectant la Parole de Jésus et les règles ecclésiales, je suis non pas remarié, mais marié (puisque mon premier mariage a été déclaré nul), et je n'ai aucun empêchement pour participer pleinement à la vie de l'Église, en particulier aux sacrements .

Ma situation et mon parcours m'ont permis d'approfondir aussi ma réflexion sur la condition des divorcés remariés, et je voudrais maintenant, toujours dans le respect de la Parole du Christ, apporter des explications sur le sens de l'appel de l'Église aux divorcés remariés, tel qu'il a été exprimé par saint Jean-Paul II dans *Familiaris consortio*.

D'entrée j'affirme que je souscris aux propos de François qui ont inauguré la réflexion actuelle : « Je crois que c'est le temps de la miséricorde. (...) C'est une maman, l'Église, et elle doit aller sur ce chemin de la miséricorde. Et trouver une miséricorde pour tous. (...) Mais cette première intuition, c'est Jean-Paul II qui l'a eue, quand il a commencé avec Faustine Kowalska, la divine miséricorde... Il avait eu l'intuition que c'était une nécessité de ce temps. »

Les catholiques séparés, divorcés et divorcés remariés ont tant souffert qu'ils ont vraiment besoin de la miséricorde de Dieu et de l'Église. Mais qu'est-ce que la vraie miséricorde ? Et comment la concilier avec les exigences du sacrement de mariage ? C'est ce que je voudrais élucider à la suite de saint Jean-Paul II, dont l'enseignement a été repris par Benoît XVI. (1) Plus que quiconque saint Jean-Paul II a approfondi toutes les questions concernant l'amour, le couple et la famille, et il l'a toujours fait avec une vraie miséricorde, telle qu'il l'a définie dans sa deuxième encyclique : *Dives in Misericordia, Dieu est riche en miséricorde*.

Un débat confus

La société dans laquelle nous vivons n'emploie pas le mot miséricorde, mais elle en a sa conception laïcisée : la tolérance. Au nom de celle-ci, il faudrait tout accepter.

Mgr T. Anatrella (2) résume quelques traits essentiels de la société occidentale qui préoccupent l'Église :

« Pourquoi les couples rompent-ils parfois rapidement et mettent en péril leur famille, et notamment les enfants qui sont relativement oubliés lors des ruptures ? La société ne veut pas voir la conséquence du divorce chez les enfants. (...) »

« Pourquoi, également, les jeunes n'osent-ils plus s'engager et se marier, se promettre fidélité ? Malheureusement, le témoignage donné par les adultes qui vont de concubinage en répudiation, d'union soi-disant « libre » en adultère, ou encore le témoignage d'une sexualité brimée par l'angoisse de l'enfant à naître, ne prédisposent pas au mariage. »

« Il faut aussi ajouter la destruction législative qui s'opère contre le mariage, la famille et l'enfant à naître. Le cadre porteur favorisant le mariage et la famille est progressivement défait par le législateur créant les conditions même du non-engagement. La volonté de réduire au maximum les naissances complique également la situation puisque, sur le long terme, la mentalité contraceptive et abortive vient détruire la famille. »

(1) J'écris au moment du synode de 2014, et François n'a pas encore exprimé sa position définitive.

(2) Monseigneur Tony Anatrella, est psychanalyste et spécialiste en psychiatrie sociale, consultant du Conseil pontifical pour la famille et du Conseil pontifical pour le monde de la santé, et expert auprès du Synode sur la famille.

« À cela s'ajoute la volonté idéologique et politique de redéfinir le couple, le mariage et la parenté à partir de l'homosexualité qui n'a rien à voir avec la vie conjugale et familiale.

« La pornographie a également une incidence sur la famille et la vie conjugale : cette addiction entraîne parfois des ruptures. » (3)

Dans notre société, on se marie moins, on divorce facilement, et on trouve normal de se remettre en couple ou de se remarier (l'exemple est d'ailleurs donné au plus haut niveau de l'État !). Il faut être tolérant, dit-on.

Pour nous chrétiens, ce comportement répète et continue celui d'Adam à l'origine de l'humanité. L'homme moderne rejette Dieu, refuse son dessein d'amour sur le couple et la famille, lui désobéit, consciemment ou pas, et devient autonome, c'est-à-dire qu'il élabore sa propre loi. C'est ce que Benoît XVI soulignait : « Les droits sont souvent confondus avec des manifestations exacerbées d'autonomie de la personne, qui devient autoréférentielle, n'est plus ouverte à la rencontre avec Dieu et avec les autres, et se replie sur elle-même en ne cherchant à satisfaire que ses propres besoins. » (4)

Cette attitude des idéologues athées est ce que, dans sa première intervention, le Pape François a appelé « la mondanité du diable » (5) Il y est revenu depuis : « L'ennemi attaque tant la famille, le démon ne la veut pas et cherche à la détruire, car il cherche à faire en sorte qu'il n'y ait pas d'amour... Cherchez l'unité car l'unité vient de l'Esprit-Saint... La division vient du démon. » (6)

Il nous faut être conscients de l'enjeu des questions qui nous préoccupent, et être vigilants : Satan sait se déguiser en ange de lumière et, dans un domaine aussi complexe, il peut suggérer des idées apparemment généreuses qui s'avèreront par la suite être des impasses, et qui, entre temps, sèment la zizanie dans l'Église.

En effet *les chrétiens* ont tendance à s'enflammer (pas forcément du feu du Saint-Esprit) sur la question des divorcés remariés.

Dans son discours à la fin du synode de 2014, François dénonçait d'abord « La tentation du raidissement hostile, c'est-à-dire de vouloir s'enfermer dans la lettre (...), à l'intérieur de la loi, avec la certitude de ce que nous connaissons et non de ce que devons encore apprendre et atteindre. A l'époque de Jésus, c'est la tentation des zélotes, des scrupuleux, des impatientes et aujourd'hui de ceux qu'on appelle des "traditionnalistes" ou aussi des "intellectualistes". »

Mais, à l'opposé, il mettait en garde contre « La tentation d'un *angélisme* destructeur, qui, au nom d'une miséricorde traîtresse, met un pansement sur les blessures sans d'abord les soigner, qui traite les symptômes et non les causes et les racines. C'est la tentation des timorés, et aussi de ceux qu'on nomme les progressistes et les libéraux. » (7)

À l'heure actuelle, sous l'influence du relativisme ambiant, et au nom d'une tolérance qui singe la miséricorde, il est à craindre que cette deuxième tentation soit la plus forte. Beaucoup de catholiques, surtout non pratiquants, adhèrent en gros à l'enseignement de l'Église sur le mariage, mais pensent en même temps qu'il faut que l'Église évolue et s'adapte à notre société en acceptant le remariage des divorcés.

(3) Mgr Tony Anatrella sur Zenit le 14 octobre 2014.
Milan le 30 mai 2012.

(4) Benoît XVI au rassemblement des familles à
Milan le 30 mai 2012.

(5) François, homélie du 15 mars 2013

(6) François, homélie du 31 mai 2014.

(7) François, discours au Synode le 18 octobre 2014.

Beaucoup de chrétiens, surtout lorsqu'ils ont un proche divorcé remarié (parent, ami), se montrent très compréhensifs : « Ils ont eu des difficultés dans leur premier mariage : tout le monde a le droit à l'échec, et à une nouvelle chance ! » « Ils s'aiment : c'est normal qu'ils se remarient ! » « Ils ont tant souffert de leur divorce : ils ont le droit d'être heureux ! »

À ces arguments humains – François dirait mondains – ils ajoutent des arguments spirituels s'appuyant essentiellement sur la miséricorde confondue avec la tolérance.

Ils sont soutenus en cela par différents magazines qui s'appelaient autrefois catholiques, mais qui épousent dorénavant les courants de pensée dominants. Mgr T. Anatrella souligne leur rôle négatif : « Certains médias oublient l'invitation de François à *changer sa manière d'être*, en affirmant comme on a pu le lire et l'entendre : « le Pape pardonne aux femmes qui avortent, aux divorcés remariés et tend la main aux homosexuels ». Bien entendu la miséricorde est offerte à tous ceux qui veulent mieux connaître le Christ, s'approcher et vivre de lui. Or, pour être pardonné, encore faut-il demander pardon et *changer sa manière d'être*. « La miséricorde ce n'est pas cautionner un comportement, être complaisant et complice de situations problématiques. » (8)

Le courrier des lecteurs des journaux est révélateur de ces ambiguïtés. Des chrétiens qui ne sont ni divorcés, ni divorcés remariés, et qui n'ont pas pris la peine de réfléchir en profondeur à toutes ces questions complexes, y donnent leur avis de façon parfois passionnée.

Leurs interventions sont quelquefois naïves comme celle de cette femme : « Mon père (né en 1909) nous a légué une belle manière de vivre la foi. Il avait épousé, après la mort de notre mère, une divorcée. Il allait, tout seul comme un grand, communier dans une autre ville pour ne pas choquer les paroissiens qu'il connaissait. La liberté est une valeur évangélique ! » (9) Drôle de liberté que celle qu'on met en œuvre pour désobéir à la Parole de Jésus (cf. Lc 16,18) et aux règles de l'Église !

D'autres réactions sont affligeantes : « Les multiples contournements imaginés par les institutions ecclésiales (annulation aux motifs incompréhensibles voire farfelus, tolérance vis-à-vis de certains puissants) sont-ils de nature à faire *aller et ne plus pécher* (Jn 8,11) ? » (10) Tous ceux qui, à l'Officialité, se donnent beaucoup de peine pour faire la vérité sur la validité des mariages, apprécieront !...

D'autres lettres enfin sont diffamatoires pour l'Église : Devant « l'impossibilité pour les divorcés remariés de recevoir le sacrement du pardon, je ne peux m'empêcher de penser au geste de celui qui appuierait sur la tête d'un presque noyé pour qu'il se noie définitivement. » (11) Nous verrons tout à l'heure que l'attitude de l'Église est à l'opposé !

Toutes ces interventions partent de bons sentiments, mais ne sont pas dictées par la vraie miséricorde. « Certains, précisent Mgr Anatrella, l'entendent sur un registre affectif en s'imaginant qu'il suffit d'être gentil avec tout le monde et tout accepter au nom de la tolérance. Il ne s'agit pas de promouvoir une pastorale des « bisounours » au risque d'être davantage dans une relation affective que sociale. C'est ainsi que s'infantilise parfois la relation pastorale. Bien entendu, la gentillesse fait partie des conditions de la civilité. Elle peut être une composante sans pour autant définir la miséricorde. Pas davantage la pitié ne saurait se confondre avec elle et encore moins les demi vérités sources d'ambiguïtés. » (12)

Alors, qu'est-ce que la vraie miséricorde pour les divorcés remariés ? Nous allons le découvrir étape par étape.

(8) Sur Zenit le 23 septembre 2013, après la déclaration de François citée au début de cette réflexion.

(9) La Croix du 1/10/14.

(10) La Croix du 6/10/14.

(11) Ibid.

(12) Mgr T. Anatrella

sur Zenit le 23/09/13.

Qu'amour et vérité se rencontrent

L'attitude de Jésus vis-à-vis de la femme adultère (Jn 8,1-11) est très éclairante. Alors que les pharisiens jugent cette femme et s'apprêtent à la lapider, Jésus refuse d'entrer dans de telles dispositions, et commence par poser sur elle un regard de compassion. Pour lui, *l'amour est et doit toujours être premier*. C'est ce que ne cesse de proclamer et de vivre François depuis le début de son pontificat.

Saint Jean-Paul II l'avait affirmé aussi : « Avec le Synode, j'exhorte chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés. Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Eglise, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie. (...) Que l'Eglise prie pour eux, qu'elle les encourage et se montre à leur égard une mère miséricordieuse, et qu'ainsi elle les maintienne dans la foi et l'espérance! » (13)

Treize ans plus tard, le cardinal Ratzinger le redisait : « Les difficultés et les souffrances des fidèles qui se trouvent en situation matrimoniale irrégulière méritent une attention spéciale. Les pasteurs sont appelés, en effet, à leur faire sentir la charité du Christ et la proximité maternelle de l'Eglise; qu'ils les accueillent avec amour, en les exhortant à se confier à la miséricorde de Dieu (...). » (14)

Devenu le Pape Benoît XVI, il l'a réaffirmé devant les familles à Milan le 3 mai 2012.

François a tenu le même discours durant une messe : « Ne pas condamner ! Marcher avec eux ! (...) L'amour est beau, le mariage est beau, la famille est belle, ce chemin est beau... Et que d'amour, que de proximité nous devons avoir nous aussi pour nos frères et sœurs qui ont connu l'échec de l'amour dans leur vie... ». (15)

Les Cardinaux et Évêques ne sont pas en reste ; je voudrais évoquer seulement Mgr A.-M. Léonard, qui a écrit un livre remarquable : *Séparés, divorcés, divorcés remariés, l'Église vous aime* pour « répercuter en parfaite clarté l'enseignement de Jésus et de son Église sur l'alliance conjugale, et, en même temps, pour manifester la miséricorde pleine de douceur et de patience avec laquelle le Seigneur rejoint et accueille ses enfants tels qu'ils sont, au cœur même de leur situation de vie, pour les conduire à la conversion. » (16)

Cette phrase de Mgr Léonard nous rappelle que, si l'amour est premier, il ne va pas sans exigence. Jésus dit à la femme adultère : *Je ne te condamne pas*, mais il ajoute : *Va et désormais ne pêche plus*. (Jn 8,11). Concrètement cela signifie que l'Église, fidèle à la Parole du Christ, ne peut pas changer sa doctrine sur l'indissolubilité du mariage valide, ni sa discipline concernant l'accès des divorcés remariés aux sacrements.

Les catholiques divorcés remariés sont-ils rejetés ?

Toutes les phrases citées plus haut montrent bien que non, et nous essayerons de comprendre le pourquoi de la discipline de l'Église, de montrer qu'il s'agit non pas d'un rejet, mais d'un appel à la conversion.

(13) FC n° 84 § 3. (14) Congrégation pour la doctrine de la foi, *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur l'accès à la communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés*, 1994 (Lettre de 1994).

(15) Messe du 28/02/14 à Sainte Marthe. (16) Mgr André-Mutien LÉONARD, *Séparés, divorcés, divorcés remariés, l'Église vous aime*, Éditions de l'Emmanuel, 1996, p. 149.

D'ailleurs certains le comprennent bien ainsi, et acceptent humblement cette discipline. C'est pourquoi la vraie question est plutôt : pourquoi certains divorcés remariés se sentent-ils rejetés ? Il y a à cela des causes psychologiques et spirituelles.

Sur le plan psychologique, nous pouvons subir une blessure de rejet dès le début de notre vie, de la part de notre mère ou de notre père. Celle-ci est parfois si profonde qu'elle occupe une grande place dans notre sensibilité, et conditionne nos réactions ultérieures.

La séparation et le divorce ravivent cruellement cette blessure, c'est pourquoi certaines personnes sont effondrées à ce moment-là, peuvent faire une dépression, ou même être tentées par le suicide. Elles ont ensuite beaucoup de mal à retrouver la paix, surtout si la relation reste conflictuelle avec leur conjoint.

Lorsqu'elles se remarient sans avoir demandé à l'Église d'étudier la validité de leur mariage, elles sont confrontées à la discipline de l'Église qui ne peut, pour des raisons très sérieuses (nous y reviendrons), les admettre aux sacrements de réconciliation et de l'Eucharistie. Or l'Église est Mère, c'est pourquoi ceux qui ont été rejetés par leur mère se sentent à nouveau rejetés. En outre ce sont les prêtres, images paternelles, qui rappellent la discipline de l'Église. Certains le font parfois de façon légaliste et blessante ; mais même si les autres le font de façon miséricordieuse, la personne qui a été rejetée par son père se sentira à nouveau rejetée, car sa blessure profonde, si elle n'a pas été guérie, se sera réveillée. C'est ce qui explique que, parfois, une personne divorcée remariée à qui un prêtre refuse les sacrements, parte fâchée, et soit même révoltée contre l'Église et contre Dieu.

Alors certains, se sentant victimes d'une injustice, revendiquent les sacrements comme un droit, sans même chercher à comprendre la raison profonde de la discipline de l'Église. Ils sont souvent soutenus par certains médias qui sont en fait gagnés par les idées mondaines, et qui veulent faire évoluer l'Église dans le sens d'une adaptation à notre société relativiste.

Ils adoptent alors une attitude qui relève non plus de la psychologie, mais du péché. Aux origines, Satan avait commencé par suggérer à Ève que Dieu n'était pas miséricordieux, qu'il était jaloux de l'homme et voulait l'empêcher de se réaliser comme il le voulait. De nos jours Satan pousse à une perception fautive de l'Église : il suggère que c'est une marâtre qui juge et condamne certains de ses enfants, qui veut les empêcher d'être heureux en se remarquant, et qui punit les contrevenants en les privant des sacrements. C'est une horrible caricature qui ne correspond pas du tout à la réalité, nos derniers Papes l'affirment et le montrent.

Les catholiques qui adoptent et propagent cette caricature se trompent lourdement et pèchent gravement contre le Christ et contre son Église. En prétendant avoir raison contre l'Église sur des points aussi essentiels, généralement sans s'être donné la peine d'approfondir toutes les données anthropologiques et théologiques qui motivent ses décisions, comme Adam et Ève ils pèchent par orgueil, et sèment la division dans l'Église.

Le vrai disciple, à l'image de la Vierge Marie, cherche à comprendre autant qu'il peut, et obéit humblement au Christ et à l'Église, même s'il n'a pas tout compris.

Donc si les divorcés remariés se sentent rejetés, il leur faut d'abord s'interroger sur les profondes blessures psychologiques de rejet qui les habitent peut-être, et qui ont besoin d'être guéries ; et reconnaître leur prétention déplacée à avoir raison contre le Christ et l'Église.

Il leur faut aussi venir à Jésus miséricordieux et à leur Mère, la sainte Église, avec une totale assurance : ils ne sont ni jugés ni condamnés ; ils sont tout au contraire accueillis avec miséricorde. Le cardinal Ratzinger l'affirmait en 1994 :

« Il faut réaliser pleinement le désir exprimé par le Synode des évêques, que le Saint-Père Jean-Paul II a fait sien (...) : avec une charité empressée, faire tout ce qui peut fortifier dans l'amour du Christ et de l'Église les fidèles qui se trouvent dans des situations

matrimoniales irrégulières. C'est seulement ainsi qu'il leur sera possible d'accueillir pleinement le message du mariage chrétien et de supporter dans la foi la souffrance impliquée dans leur situation. Dans l'action pastorale, tout doit être mis en œuvre pour faire bien comprendre qu'il ne s'agit aucunement de discrimination, mais seulement de fidélité absolue à la volonté du Christ qui nous a redonné et confié de nouveau l'indissolubilité du mariage comme don du Créateur. » (17)

Essayons donc de comprendre, maintenant, l'appel du Christ et de l'Église aux divorcés remariés. La miséricorde, c'est l'amour infini du cœur de Dieu qui se penche sur la misère de l'homme pour la guérir et la purifier.

Première étape : Vérité sur le divorce

Sous le regard miséricordieux de Jésus, les catholiques divorcés remariés, comme tous les séparés et divorcés, doivent d'abord accepter de faire la lumière sur leur divorce. C'est la première étape sur leur chemin vers la sainteté.

La condamnation du divorce par Jésus (18) et par l'Église (19) est claire, mais les circonstances dans lesquelles il se produit sont complexes. Le message final du Synode de 2014 le rappelait : « L'affaiblissement de la foi et des valeurs, l'individualisme, l'appauvrissement des relations, le stress d'une frénésie qui empêche la réflexion marquent aussi la vie familiale. On assiste alors à de nombreuses crises matrimoniales, affrontées souvent de façon expéditive, sans que l'on ait le courage de la patience, de la remise en question, du pardon mutuel, de la réconciliation et même du sacrifice. » (20)

C'est pourquoi la responsabilité des conjoints qui divorcent est diversement engagée. Saint Jean-Paul II l'affirmait (et cela a été repris par la lettre de 1994 et le CEC au n° 2386) :

« Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations. Il y a en effet une différence entre ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés, et ceux qui par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. » (21)

Faire la vérité sur leur divorce implique donc que les chrétiens divorcés s'interrogent sur leur responsabilité à ce moment. Les choses ne sont pas si simples qu'il paraît, et l'on est obligé ici de faire de la bonne casuistique, c'est-à-dire d'étudier au cas par cas.

Certains, « par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. » S'ils l'ont fait parce qu'ils ont été imprudents, sont tombés amoureux d'une autre personne et sont allés commettre l'adultère avec elle, c'est vraiment une faute grave. Mais d'autres ont pu supporter longtemps un conjoint acariâtre, et, de guerre lasse, ont mis fin à leur union : dans ce cas leur conjoint a bien sûr sa part de responsabilité dans l'échec.

Nous savons aussi que l'Église autorise la séparation – mais avec maintien du lien – en cas d'adultère ou de violence du conjoint. (22) Si dans l'un ou l'autre de ces cas la victime choisit le divorce, elle a donc des circonstances atténuantes.

Il y a aussi des conjoints qui ne s'entendent vraiment pas, et qui décident à l'amiable de divorcer. Leur mariage n'était peut-être pas valide, et ils ont intérêt à demander le discernement de l'Église à ce sujet.

On pourrait multiplier les cas et les prendre un à un, car chacun a sa spécificité, et donc la responsabilité de chaque conjoint est différente par rapport au divorce.

(17) Congrégation pour la doctrine de la foi, Lettre de 1994.

(18) Cf. Mt 19,3-9 et Lc 16,18.

(19) Cf. CEC n° 2382 à 2386.

(20) Message du Synode aux familles chrétiennes du 18 octobre 2014.

(21) FC n° 84 § 2.

(22) Cf. CIC n° 1151 à 1155 cités p.29.

Saint Jean-Paul II évoque cependant « ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés. » Leur responsabilité par rapport au choix du divorce est donc nulle, mais cela ne signifie pas forcément qu'ils n'en aient aucune dans l'échec du mariage. Personnellement je n'ai pas voulu mon divorce, mais je sais qu'à cause de mes limites, de mes blessures et de mes péchés, je n'ai pas su aimer mon épouse comme je l'aurais dû !

Les catholiques divorcés remariés doivent donc, comme tous les divorcés, se mettre sous le regard miséricordieux du Seigneur, et faire la vérité sur l'échec de leur mariage et sur leur part de responsabilité.

À cause de nos limites humaines, qui font que nous avons énormément de mal à voir les choses objectivement, et à prendre en compte des éléments autres que ceux que nous percevons, ils ont intérêt à se faire aider par une personne extérieure (prêtre, psychologue, personne formée à l'écoute...).

S'ils portent en eux des blessures profondes, il est essentiel pour eux et pour leur entourage qu'ils les reconnaissent et entreprennent un chemin de guérison, éventuellement avec l'aide d'un psychologue et/ou de la prière.

Quand ils prennent conscience de leurs péchés, il est vital qu'ils les présentent à Dieu et implorant son pardon. Certes, les divorcés remariés ne peuvent le faire dans le sacrement de réconciliation, mais Dieu, dont la miséricorde est infinie, n'est pas prisonnier des sacrements et peut accorder des grâces de pardon à tous ceux qui le lui demandent humblement. C'est d'ailleurs ce que font nos frères protestants qui n'ont pas le sacrement de réconciliation.

L'Église se montre miséricordieuse envers les catholiques divorcés remariés en leur offrant, par rapport à cette démarche de vérité, une écoute qui ne condamne pas (par un prêtre, par une religieuse, par un conseiller conjugal du CLER...), un accompagnement fraternel (par un prêtre, une religieuse ou un laïc formé), et des temps de prière (interpersonnelle, dans un groupe de prière, dans une session de restauration intérieure...). Depuis un demi-siècle des initiatives de ce type se sont multipliées. C'est à travers elles notamment que les divorcés, selon le vœu du Pape François, peuvent commencer à panser leurs blessures.

En outre l'Église demande aux catholiques divorcés remariés de respecter la justice par rapport à leur conjoint et à leurs enfants. La miséricorde n'élimine pas l'exigence de la justice et n'annule pas les engagements qui naissent des exigences du lien conjugal.

Peut-être leur conjoint s'est-il aussi remarié ; mais peut-être est-il socialement isolé, en difficulté financièrement... Que peuvent-ils faire ?

En outre assument-ils leur responsabilité vis-à-vis de leurs enfants ? Ici encore les situations sont différentes : parfois ils le voudraient bien, mais en sont empêchés soit par la distance, soit par l'attitude du conjoint qui prend les enfants en otage. Mais on sait bien que beaucoup de divorcés n'assument pas leurs responsabilités, se désintéressent de leurs enfants et ne paient pas la pension alimentaire. Ils font ainsi de leurs enfants, comme disait Mgr Jullien, « des orphelins dont le parent est vivant », et cette situation incite parfois le conjoint abandonné à contracter une seconde union en vue de leur éducation.

Ce retour sur le divorce peut être douloureux pour les catholiques divorcés remariés, comme il l'est pour ceux qui entreprennent une démarche en vue d'obtenir le discernement de l'Église sur la validité de leur mariage. Mais il est source de grâce lorsqu'il est vécu sous le regard miséricordieux du Christ et de l'Église. Dans son immense amour pour les hommes, le Christ est mort sur la croix pour nous sauver du péché et pour nous guérir de tout ce qui nous entrave sur le chemin de l'amour. Mais pour qu'il puisse pardonner nos péchés, il faut que nous les reconnaissons et lui en demandions pardon ; et pour qu'il puisse guérir nos

blessures, il faut que nous en prenions conscience et que nous les unissions aux siennes, car « *lui-même a porté nos péchés, dans son corps, sur le bois, afin que, morts à nos péchés, nous vivions pour la justice. Par ses blessures, nous sommes guéris.* » (1 P 2,24)

De toute façon, les divorcés remariés ne pourront pas éviter cette démarche de purification: s'ils ne la font pas ici-bas, ils devront la vivre au moment de leur mort. En effet, « La mort met fin à la vie de l'homme comme temps ouvert à l'accueil ou au rejet de la grâce divine manifestée dans le Christ. (...) Chaque homme reçoit dans son âme immortelle sa rétribution éternelle dès sa mort en un jugement particulier qui réfère sa vie au Christ. » (23)

On sait qu'un agonisant, au moment du passage, voit se dérouler devant lui toute sa vie, avec ce qu'il a fait de bien, mais aussi avec tous ses péchés. Lorsque nous comparaissons devant Dieu, nous ne pouvons rien lui cacher. Il est miséricordieux, certes, mais il exerce aussi la justice :

« Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaires pour entrer dans la joie du ciel. » (24)

Il vaut donc mieux que nous vivions ici-bas les conversions nécessaires pour grandir en sainteté, afin d'entrer plus vite, à notre mort, dans la gloire du Ciel ! (25)

Deuxième étape : la question essentielle de la validité du mariage

La réponse à cette question est déterminante pour les catholiques divorcés remariés : soit leur premier mariage n'était pas valide, et ils peuvent de nouveau se marier, comme je l'ai fait en 1994; soit leur mariage est valide, et l'Église, fidèle à la Parole de Dieu sur l'indissolubilité du mariage, ne peut en aucun cas reconnaître le nouveau mariage.

Il est donc essentiel pour eux d'élucider cette question. Or beaucoup ne le font pas.

Certains refusent catégoriquement : ils considèrent que c'est une cuisine juridique interne à l'Église, et que celle-ci ferait mieux d'être miséricordieuse et d'accepter leur remariage. Ils succombent à la tentation de « l'angélisme destructeur » dénoncé par François.

Certains ignorent encore complètement la possibilité de demander l'examen de leur mariage, ou ne savent pas à qui s'adresser. Il est donc important de les informer (26).

D'autres ne font pas la démarche parce qu'ils ont des idées fausses concernant cette question. Certains, par exemple, pensent que le fait d'avoir eu des enfants empêche que l'on puisse avoir une reconnaissance de nullité de son mariage, ce qui est inexact.

D'autres encore pensent qu'ils ne sont pas concernés parce que c'est eux qui ont choisi de divorcer. J'ai connu une femme dans cette situation. Elle avait divorcé très jeune, sûre d'avoir fait une erreur en se mariant. Puis elle a épousé un célibataire et fondé une famille. Je lui ai parlé de la possibilité de faire examiner la validité de son mariage ; mais elle a attendu une dizaine d'années, pendant lesquelles elle souffrait de son statut de remariée, avant de faire cette démarche. Finalement elle a obtenu une reconnaissance de nullité de son mariage, et a pu se marier à l'Église avec celui qu'elle aimait depuis des années ...

(23) CEC n° 1021, dans l'article « Je crois à la vie éternelle ».

(24) CEC n° 1030, le purgatoire.

(25) Certains chrétiens fervents ont eu des révélations sur le ciel, le purgatoire et l'enfer. L'un d'entre eux est le P. James Manjackal, MSFS, un prêtre indien qui exerce un ministère de prédication dans le monde entier. Après être allé prêcher en Arabie et baptiser des milliers de musulmans convertis, il a été empoisonné et a failli mourir. Alors le Seigneur lui a accordé des visions sur le ciel, le purgatoire et l'enfer. Il affirme qu'au purgatoire il a vu des divorcés et des adultères qui ne s'étaient pas convertis et qui éprouvaient de grandes souffrances (cf. p.54). Son livre, *J'ai vu l'éternité*, est paru en 2014 aux éditions Verbum Dei à Salzbourg (Autriche). (26) Cf. P. Jacques VERNAY – Bénédicte DRAILLARD, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Nouvelle Cité, 2011, et le site internet de l'Officialité de Lyon.

Il existe enfin des cas où la personne estime qu'il lui sera difficile, voire impossible d'apporter les preuves pour une reconnaissance de nullité, et « qui ont parfois, en conscience, la certitude subjective que le mariage précédent, irrémédiablement détruit, n'avait jamais été valide. » (27)

Cette référence à la conscience est très importante, mais celle-ci doit être éclairée. Or, précise Mgr Léonard, « cet éclairage consiste à interioriser les exigences du Seigneur et de son Église. » Sinon, dans une société propageant sournoisement les idées mondaines qui sapent la vision chrétienne du mariage, « attention aux dérapages non contrôlés ! » (28)

C'est pourquoi, en raison du principe que nul n'est juge de sa propre cause, le cardinal Ratzinger affirmait : « Il faut certainement discerner à travers la voie du for externe, établie par l'Église, s'il y a objectivement une telle nullité du mariage. La discipline de l'Église, tout en confirmant la compétence exclusive des tribunaux ecclésiastiques dans l'examen de la validité du mariage de catholiques, offre à présent de nouvelles voies pour démontrer la nullité de l'union précédente, afin d'exclure le plus possible toute discordance entre la vérité vérifiable dans le procès et la vérité objective connue par la conscience droite (29). » (30)

Compte tenu de l'enjeu de la question de la validité du mariage, il paraît grandement souhaitable que les catholiques divorcés remariés qui aimeraient vivre en plein accord avec la Parole de Dieu aient recours à l'Officialité. En France il y a environ 125 000 divorces par an. Une bonne partie des divorcés se remettent en couple, et beaucoup se remarient. Parmi ceux-ci une minorité sont chrétiens pratiquants, et concernés par notre problématique. Mais, en France chaque année, il n'y a que 500 cas environ qui sont traités par l'Officialité : c'est peu !

D'autant plus qu'à notre époque les cas de nullité de mariage sont sans doute plus fréquents qu'autrefois. Le cardinal Müller le rappelait : « La mentalité contemporaine se place largement en opposition à la compréhension chrétienne du mariage, notamment par rapport à son indissolubilité ou à l'ouverture à la vie. Étant donné que beaucoup de chrétiens sont influencés par cette mentalité, les mariages sont probablement plus souvent invalides de nos jours qu'ils ne l'étaient par le passé, parce que manque la volonté de se marier selon le sens de la doctrine matrimoniale catholique et que la socialisation dans le contexte vivant de foi est trop réduite. C'est pourquoi une vérification de la validité du mariage est importante et peut conduire à une solution de problèmes. » (31)

Un problème pratique va se poser : s'il y a trop de demandes, l'Officialité aura du mal à y faire face faute de personnel qualifié suffisant. En effet, pour assurer le sérieux de l'examen des mariages, l'Église a mis en place la procédure que j'ai suivie, qui est assez lourde. C'est pourquoi elle étudie la possibilité que cette procédure soit allégée, notamment pour les cas les plus évidents ; mais cela ne va pas sans poser des problèmes : que le Saint-Esprit éclaire les canonistes pour qu'ils parviennent à trouver des solutions acceptables !

Que les catholiques divorcés remariés qui veulent cheminer vers la sainteté franchissent donc cette deuxième étape, et se tournent vers l'Officialité avec confiance. Elle aussi manifeste la miséricorde de l'Église : en reconnaissant la nullité des mariages non valides, elle permet à certains divorcés remariés de convalider leur nouveau mariage, et elle indique aux autres le chemin de sainteté qui leur est ouvert, mais qui passe par la croix vécue avec Jésus.

(27) FC n° 84 § 2.

(28) Mgr A.-M. LÉONARD, op. cit. p. 142.

(29) Cf. les canons 1536 § 2 et

1679 du *Code du Droit Canonique* et les canons 1217 § 2 et 1365 du *Code des canons des Églises orientales* sur la force de preuve qu'ont les déclarations des parties dans de tels procès.

(30) Lettre de 1994.

(31) Cardinal G.-L. MÜLLER, *Un témoignage en faveur du pouvoir de la grâce sur l'indissolubilité du mariage et le débat sur les divorcés remariés civilement et les sacrements*. 23/10/2013. Site internet du Vatican.

Troisième étape : accepter que leur mariage sacramentel reste valide.

Lorsque des catholiques divorcés remariés ont fait examiner la validité de leur mariage, si l'Église a confirmé celle-ci, elle ne peut en aucun cas reconnaître leur nouveau couple. La Parole de Jésus est parfaitement claire, et c'est sur elle qu'est fondée la doctrine de l'indissolubilité du mariage. Pour l'Église l'engagement libre des époux crée entre eux un lien qu'elle n'a pas le pouvoir de dissoudre :

« Le *lien matrimonial* est donc établi par Dieu lui-même, de sorte que le mariage conclu et consommé entre baptisés ne peut jamais être dissous. Ce lien qui résulte de l'acte humain libre des époux et de la consommation du mariage, est une réalité désormais irrévocable et donne origine à une alliance garantie par la fidélité de Dieu. Il n'est pas au pouvoir de l'Église de se prononcer contre cette disposition de la sagesse divine (cf. CIC, can. 1141). » (32)

Le monde athée ne peut entendre cette affirmation et la considère comme réactionnaire. Dans l'Église, certains se récrient aussi. Ce n'est pas surprenant : quand Jésus a affirmé très clairement l'interdiction absolue du divorce, « *Ses disciples lui disent : « Si telle est la situation de l'homme par rapport à sa femme, mieux vaut ne pas se marier. »* (Mt 19,10)

Par la suite, dans l'histoire de l'Église, certains ont cherché, pour des raisons pastorales, à assouplir la position au sujet de l'indissolubilité (33) ; mais le principe est resté intangible : on ne peut pas réécrire l'Évangile !

Ceux qui sont allés le plus loin, ce sont les orthodoxes. Le cardinal Müller dit ce que l'Église catholique en pense : « Aujourd'hui, dans les Églises orthodoxes, il existe une multitude de motifs de divorce, qui sont généralement justifiés par le renvoi à l'*oikonomia*, la clémence pastorale pour des cas particuliers difficiles, et ouvrent la voie à un deuxième ou à un troisième mariage à caractère pénitentiel. Cette pratique n'est pas conciliable avec la volonté de Dieu, telle qu'elle est clairement exprimée dans les paroles de Jésus sur l'indissolubilité du mariage, et cela représente un problème œcuménique qu'il ne faut pas sous-estimer. » (34)

Pour l'Église catholique, un remariage n'est pas acceptable, c'est pourquoi elle interdit qu'aucune célébration religieuse soit faite à cette occasion. Saint Jean-Paul II le demandait en 1981 : « Le respect dû au sacrement de mariage, aux conjoints eux-mêmes et à leurs proches, et aussi à la communauté des fidèles, interdit à tous les pasteurs, pour quelque motif ou sous quelque prétexte que ce soit, même d'ordre pastoral, de célébrer, en faveur de divorcés qui se remarient, des cérémonies d'aucune sorte. Elles donneraient en effet l'impression d'une célébration sacramentelle de nouvelles noces valides, et induiraient donc en erreur à propos de l'indissolubilité du mariage contracté valablement. » (35)

Si le remariage des catholiques divorcés ne peut être admis par l'Église, cela signifie aussi que, s'ils veulent être fidèles à la Parole de Dieu, ils doivent continuer à considérer leur mariage sacramentel comme valide aux yeux de Dieu, et qu'ils doivent donc vivre le pardon à leur conjoint, et désirer une réconciliation avec lui. Celle-ci est toujours possible, au moins dans les cœurs, avec la grâce de Dieu. L'appel du Christ et de l'Église que j'ai précisé dans *Séparés, divorcés, fidèles à l'Alliance* les concerne au même titre que les séparés et divorcés fidèles, on l'oublie trop ! C'est une nouvelle exigence sur leur chemin vers la sainteté.

(32) CEC n° 1640.

(33) Le Cardinal Müller rappelle les principales tentatives dans son témoignage.

(34) Ibid.

(35) FC n° 84 § 6. Le cardinal Ratzinger l'a redit dans sa lettre de 1994.

Corollaire: accepter la discipline de l'Église

Ils doivent aussi accepter de reconnaître qu'objectivement, comme le dit Jésus, ils vivent dans un état d'adultère, puisqu'ils sont allés « ad alterum » (c'est l'étymologie du mot), vers un autre que leur conjoint légitime. Mgr Léonard explique que le problème est là :

« Le gros problème du remariage civil après un divorce est qu'on s'y engage dans une situation durable de contradiction avec l'alliance conjugale telle que le Seigneur nous la propose. Si l'adultère est commis occasionnellement, c'est une faute très grave, mais dont il est possible de se convertir et d'obtenir le pardon en décidant qu'à partir de ce jour on sera fidèle à son conjoint. Par contre, si quelqu'un se remarie après un divorce, il s'établit dans une situation permanente où il va vivre maritalement avec une personne qui n'est pas son conjoint « dans le Seigneur ». Voilà le nœud du problème ! » (36)

Objectivement cette situation demeure tant qu'ils restent ensemble. Beaucoup ont du mal à admettre cette réalité, parce qu'ils l'identifient automatiquement à un jugement moral et à une condamnation. Voici ce qu'écrivait un prêtre dans la Croix :

« Veut-on garder, pour toute leur vie, sur le front des divorcés remariés la pancarte « adultères » ? Les injonctions de l'Évangile sont-elles des ultimatums faisant fi de notre humanité, de nos échecs, ou plutôt des appels à tendre vers un idéal ? » (37)

Saint Jean-Paul II, après avoir exprimé la miséricorde de l'Église pour les divorcés remariés, sans employer le mot adultère, affirme néanmoins « qu'ils ont violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ » : « La réconciliation par le sacrement de pénitence - qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie - ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ (...) », et il les appelle à se remettre dans « une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. » (38)

Certains, refusant de comprendre, se récrient alors : « Ainsi le remariage (qui rend pourtant adultère) serait le seul péché irrémédiable ? » Mgr Léonard leur répond : « Certes non. À tout péché miséricorde. À condition cependant que l'on se repente de ses fautes, et que l'on soit décidé à changer de vie ! » (39)

« Je ne te condamne pas » (Jn 8,11)

Les pharisiens s'apprêtaient à condamner et à lapider la femme adultère. Après avoir provoqué leur départ en les appelant à la conversion, Jésus, sans nier le péché de cette femme, lui dit d'abord: « *Moi non plus, je ne te condamne pas.* » (Jn 8,11)

Quand il appelle à la miséricorde vis-à-vis des catholiques divorcés remariés, François nous invite à rejeter « la tentation du raidissement hostile, c'est-à-dire de vouloir s'enfermer à l'intérieur de la loi, » et celle « de jeter la pierre contre les pécheurs, les faibles, les malades (Jn 8,7) ». Il nous invite à imiter Jésus, le Miséricordieux. Celui-ci s'humilie devant cette femme – il écrit sur le sol –, et commence par la rassurer : il est là non pour la condamner mais pour la sauver. « *Car Dieu a envoyé son Fils dans le monde, non pas pour juger le monde, mais pour que, par lui, le monde soit sauvé.* » (Jn 3,17)

(36) Op. cit. p. 130.

(37) La Croix du 7/10/14. (Ce prêtre confesse ensuite qu'il donne la communion à des divorcés remariés « dont il connaît la profondeur de conscience », et qu'il souhaite qu'on permette « à certaines conditions le droit à l'échec, à l'exemple de l'Église orthodoxe. »

(38) FC n° 84 § 5. Le Cardinal Ratzinger

prend ce passage dans sa lettre de 1994.

(39) Mgr A.-M. LÉONARD, op. cit. p. 130

Dans la Bible, l'accusateur c'est Satan (« Satan » veut dire « accusateur ») : on le voit au début du livre de Job (Jb 1,6). Jésus affirme ensuite devant les pharisiens que Satan accuse les pécheurs parce qu'il veut leur perte : « *il était homicide dès le commencement* » (Jn 8,44). Par sa passion et sa résurrection le Christ en a triomphé : « Alors j'entendis dans le ciel une voix forte, qui proclamait : « *Maintenant voici le salut, la puissance et le règne de notre Dieu, voici le pouvoir de son Christ ! Car il est rejeté, l'accusateur de nos frères, lui qui les accusait, jour et nuit, devant notre Dieu.* » (Ap 12,10)

Les Pharisiens, en condamnant la femme adultère, sont les suppôts de Satan ; et ceux qui aujourd'hui condamnent les catholiques divorcés remariés le sont également. Jésus, lui ne les condamne pas, il veut les sauver.

Nous sommes ici à un point névralgique pour une bonne compréhension de la vraie miséricorde, telle que Jésus la vit et nous l'enseigne. Il importe de comprendre que *le Christ condamne le péché, mais pas le pécheur* que, dans sa miséricorde, il veut sauver.

Beaucoup de chrétiens ont du mal à faire cette distinction, et tombent alors dans les deux excès dénoncés par François : le pharisaïsme qui condamne le péché et rejette le pécheur ; ou « l'angélisme » qui accueille le pécheur et oublie le péché. On sent ici le poids des deux grandes déviations qui ont marqué l'Église au XX^{ème} siècle : le rigorisme moralisateur de la première partie, et, durant la deuxième, le laxisme postconciliaire.

À la fin du synode de 2014, François soulignait que son devoir est « de rappeler aux pasteurs que leur premier devoir est de nourrir le troupeau que le Seigneur leur a confié et de chercher à accueillir avec paternité et miséricorde et sans fausse peur les brebis égarées. » (40) Pas de condamnation, donc, mais un accueil inconditionnel. François disait aussi : « Voilà l'Église qui n'a pas peur de manger et de boire avec les prostituées et les publicains, l'Église qui a les portes grandes ouvertes pour recevoir ceux qui sont dans le besoin, les repentis et pas seulement les justes ou ceux qui croient être parfaits ! » (41)

Remarquons ce mot : « *les repentis* ». Saint Jean-Paul II, après avoir affirmé la miséricorde de Dieu pour les catholiques divorcés remariés, précisait aussi que « la réconciliation par le sacrement de pénitence - qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie - ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont *repentis* d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ (...). » (FC n° 84.)

Cette étape sur le chemin des divorcés remariés vers la sainteté, implique donc pour eux de se repentir d'avoir divorcé si leur mariage était valide, de reconnaître qu'en se remarquant ils se sont mis dans une situation d'adultère qui contredit l'indissolubilité du mariage sacramentel, et d'accepter la discipline de l'Église qui découle de la Parole de Jésus.

Certains y arrivent sincèrement, après un chemin – parfois long - de conversion et de prise de conscience progressive. Au moment du remariage, ils avaient peut-être une foi très timide, et ils étaient dans l'autonomie et l'autojustification. Certains ont même été encouragés à se remarier par un prêtre – j'en ai eu des témoignages. Puis ils ont compris la réalité de leur état, souvent après une rencontre plus profonde avec le Seigneur, voire après une véritable conversion, et souvent grâce à un prêtre qui a osé leur dire avec miséricorde la vérité sur leur situation. Ils ont alors réalisé les conséquences de leur choix de remariage par rapport à la vie

(40) François au Synode le 18/10/14.

(41) Ibid.

ecclésiale. Ils se sont repentis de ce qu'ils avaient fait et en ont demandé pardon au Seigneur. L'Église n'a pu leur accorder le sacrement de réconciliation, mais Dieu, qui sonde les cœurs, a pu leur pardonner leurs péchés passés. Or il attend davantage d'eux, nous allons le voir.

Beaucoup de catholiques divorcés remariés s'arrêtent à ce stade de leur chemin de sainteté. Ils ont fait la vérité sur leur divorce : ils ont reconnu leur part de responsabilité dans l'échec de leur couple, fût-elle minime, et ils respectent les exigences de la justice. Ils n'ont pas fait examiner la validité de leur mariage, même si certains ont en conscience le sentiment que celui-ci était nul ; aux yeux de l'Église, ils sont donc toujours mariés dans le Seigneur avec leur premier conjoint. Ils ont vécu le pardon à celui-ci, et se sont peut-être même réconciliés avec lui. Ils se sont « repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ », et reconnaissent que, remariés, ils ne peuvent recevoir les sacrements de la réconciliation et de l'Eucharistie.

Mais, dans le fond, ils considèrent leur nouveau couple comme un vrai couple, et ils aspirent, secrètement ou ouvertement, à ce que l'Église le reconnaisse un jour. La Croix a donné le témoignage d'un couple brésilien de divorcés remariés, très engagé dans sa paroisse, qui respecte la discipline de l'Église en ne communiant pas. Mais, conclut la journaliste, « bien sûr ils espèrent aussi voir l'Église changer sur le sujet, reconnaître le divorce et une seconde union, « dans certaines conditions et après une période de pénitence par exemple », propose Marco. « C'est important pour nous que Dieu bénisse notre union », avoue Silvana. » (La Croix du 22/09/14.)

C'est là que réside toute l'ambiguïté : ce couple reconnaît apparemment que son mariage contredit la doctrine de l'indissolubilité, et il respecte la discipline de l'Église, mais en fait, subjectivement, il considère que cette nouvelle union devrait être bénie par Dieu et qu'il devrait être autorisé à recevoir les sacrements. Nous sommes ici devant une contradiction insurmontable dans l'optique souhaitée par ce couple. C'est pourquoi il nous faudra écouter l'appel exigeant que l'Église, après avoir accueilli les catholiques divorcés remariés avec miséricorde, leur lance au nom du Christ.

Auparavant, rappelons une vérité essentielle : même s'ils s'arrêtent là sur leur chemin de sainteté, s'ils vivent selon l'Évangile autant qu'ils le peuvent, et s'ils respectent la discipline de l'Église, ils ont toute leur place au sein de celle-ci, parmi les pécheurs que nous sommes tous.

Les catholiques divorcés remariés restent membres de l'Église

Puisque les catholiques divorcés remariés ne sont pas autorisés à communier, certains affirment parfois qu'ils sont excommuniés. Mgr Léonard leur objecte :

« Les divorcés remariés, même s'ils sont dans une situation qui est en porte-à-faux avec l'Évangile, demeurent membres à part entière de l'Église. Contrairement à une opinion répandue, ils ne sont en aucune manière « excommuniés » ! » (Op. cit. p. 97)

Saint Jean-Paul II précise : « Avec le Synode, j'exhorte chaleureusement les pasteurs et la communauté des fidèles dans son ensemble à aider les divorcés remariés. Avec une grande charité, tous feront en sorte qu'ils ne se sentent pas séparés de l'Église, car ils peuvent et même ils doivent, comme baptisés, participer à sa vie. On les invitera à écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à élever leurs enfants dans la foi chrétienne, à cultiver l'esprit de pénitence et à en accomplir les actes, afin d'implorer, jour après jour, la grâce de Dieu. » (FC n° 84 § 3 ; cf. Benoît XVI, SC n° 29)

Après avoir cité ce passage dans son livre, Mgr Léonard précise certaines limites.
« Rien n'empêche que des divorcés remariés soient membres d'une équipe paroissiale ou participent à la catéchèse pourvu qu'ils ne justifient jamais leur situation et reconnaissent loyalement l'enseignement de l'Église concernant le mariage et le divorce.

« Dans le même esprit, les divorcés remariés s'abstiendront de participer aux équipes de préparation au mariage (...).

De même, on ne prendra pas des divorcés remariés comme parrains ou marraines de baptême ou de confirmation, car la loi de l'Église exige pour cette mission des personnes dont la vie est conforme à la foi (CIC can. 874 § 1, 3°).

« On ne leur demandera pas non plus d'accomplir des fonctions liturgiques (lecteur, ministre de la communion). » (42)

Les divorcés remariés qui ont franchi les trois premières étapes sur le chemin de la sainteté acceptent ces restrictions, humblement mais non sans souffrance. Benoît XVI était particulièrement sensible à celle-ci ; mais il en montrait aussi la valeur quand elle est acceptée par amour du Christ et de l'Église :

« Que ces personnes trouvent réellement la possibilité de vivre une vie de foi, (...) et puissent voir que leur souffrance est un don pour l'Église, qu'elles peuvent servir à tous pour défendre aussi la stabilité de l'amour, du mariage; et que cette souffrance n'est pas seulement un tourment physique et psychique, mais aussi une souffrance au sein de la communauté ecclésiale pour les grandes valeurs de notre foi. Je pense que si elle est intérieurement acceptée, leur souffrance est un don pour l'Église. Elles doivent savoir que de cette manière là elles servent l'Église, elles sont dans le cœur de l'Église. » (43)

En outre l'Église ne cesse de prier pour leur conversion et leur salut. Saint Jean-Paul II terminait son passage sur les catholiques divorcés remariés par ces mots :

« L'Église, avec une ferme confiance, croit que même ceux qui se sont éloignés du commandement du Seigneur et continuent de vivre dans cet état pourront obtenir de Dieu la grâce de la conversion et du salut, s'ils persévèrent dans la prière, la pénitence et la charité. » (44)

De quelle conversion s'agit-il donc ? De celle qui consiste à franchir la quatrième étape, la plus dure, pour se mettre en pleine conformité avec la Parole de Jésus et avec l'enseignement de l'Église.

Quatrième étape : « Va, et désormais ne pèche plus » (Jn 8,11).

Nous avons vu que Jésus, lorsque les pharisiens lui amènent *la femme surprise en adultère*, ne la condamne pas, et François nous exhorte sans cesse à faire de même.

Mais Jésus n'est pas non plus comme les Parisiens libertaires qui excusent l'adultère. Il dit à la femme : « *Va et désormais ne pèche plus* ».

« *Va* » ; ce verbe, chez saint Jean, signifie la libération profonde que Jésus opère chez le pécheur qui se convertit : il lui pardonne son péché et lui donne la grâce sanctifiante pour qu'il puisse désormais ne plus pécher.

« *Ne pèche plus* » ; c'est un commandement, et non une invitation facultative. Mais lorsque le Christ nous commande quelque chose qui nous paraît humainement impossible, comme d'aimer nos ennemis et de pardonner les pires offenses (Mt 5,44 ; 6,14-15), il nous en accorde la grâce par la force du Saint-Esprit... si nous la lui demandons !

(42) Mgr LÉONARD, op. cit. p. 99-100. (43) Benoît XVI au rassemblement des familles à Milan le 30/05/14.

(44) FC n° 84 § 8.

Suivre Jésus est exigeant : il faut accepter de prendre sa croix à sa suite (Mt 10,38), c'est-à-dire de mourir totalement au péché pour vivre comme lui dans l'obéissance au Père.

Au Synode, François mettait en garde contre « la tentation de descendre de la Croix, pour contenter les gens, de ne pas y rester pour accomplir la volonté du Père, de se plier à l'esprit du monde au lieu de le purifier et de le plier à l'Esprit de Dieu. » (45)

S'agissant du mariage, la volonté du Père transmise par Jésus est claire. C'est lui qui a instauré le mariage dès l'origine. Comme l'homme, à cause du péché originel, était devenu incapable de le vivre, et que même le peuple élu n'y arrivait pas à cause de la dureté de son cœur, le Père a envoyé Jésus tout renouveler. Le Christ a épousé l'humanité aux noces de la croix, et a fait de l'alliance entre l'homme et la femme le sacrement – le symbole réel (46) – de son Alliance avec l'Église. Dès lors ceux qui se marient dans le Seigneur s'engagent, si leur mariage est bien valide, à aimer comme Jésus, à rester fidèles à leur conjoint jusqu'à la mort, et à ne pas se remarier en cas de divorce.

Si certains se sont malgré tout remariés, ils ne sont pas condamnés par le Christ et l'Église, mais ils ne peuvent pas, au nom de la miséricorde, demander une reconnaissance de leur nouveau mariage, ni le droit de recevoir des sacrements alors que leur état de vie est en contradiction avec ce qui se vit dans ces sacrements. Le Cardinal Müller le dit clairement :

« Jésus a rencontré la femme adultère avec une grande compassion, mais il lui a aussi dit : « Va, ne pèche plus » (Jn 8, 11). La miséricorde de Dieu n'est pas une dispense des commandements de Dieu et des instructions de l'Église. Elle accorde plutôt la force de la grâce pour leur accomplissement, pour se relever après la chute et pour une vie de perfection à l'image du Père céleste (Mt 5,48). » (47)

Cet appel à la perfection évangélique, pour les divorcés remariés conscients que leur nouveau mariage n'est pas valide, et qui désirent prendre leur croix à la suite de Jésus, cet appel est si exigeant que presque personne n'ose le reprendre. C'est en effet « l'obligation de se séparer » comme l'ont rappelé saint Jean-Paul II dans *Familiaris consortio* (48), le cardinal Ratzinger dans sa lettre de 1994 au § 3, et le Cardinal Müller en 2013 (49).

Ce commandement est dans la ligne des paroles radicales de Jésus : « Si ta main droite entraîne ta chute, coupe-la et jette-la loin de toi, car mieux vaut pour toi perdre un de tes membres que d'avoir ton corps tout entier qui s'en aille dans la géhenne. » (Mt 5,30) Suivre Jésus implique parfois des séparations crucifiantes.

Mais une autre Parole indique ce qui peut rendre celles-ci possibles : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi ; celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi. » (Mt 10,37) C'est seulement à cause d'un amour plus grand pour le Christ, et avec sa grâce, que des divorcés remariés peuvent renoncer à un amour humain qui leur tient à cœur.

Dieu a demandé jadis à Abraham de lui sacrifier son fils qu'il chérissait, pour éprouver sa foi et son amour : aimait-il Dieu plus que son propre fils ? (50) C'est le même sacrifice qui est demandé aux catholiques divorcés remariés. Aiment-ils Dieu en premier et par-dessus tout, comme le demande Jésus (cf. Mt 22,37-38) ?

(45) François au Synode le 18/10/14. (46) Cf. FC n° 13. (47) Cardinal G.-L. MÜLLER, *Témoignage...* du 23/10/13. Cf. Mgr LÉONARD, op. cit. p. 64. (48) FC n° 84 § 5. (49) Dans le passage intitulé *Le témoignage du Magistère à l'époque contemporaine*, le Cardinal Müller résume le n° 84 de FC et emploie l'expression « mettre un terme à la nouvelle union ». (50) Cf. Gn 22.

Mais de même qu'Abraham, après avoir obéi à Dieu et s'être préparé à sacrifier son fils, a retrouvé celui-ci pour une relation nouvelle, de même les catholiques divorcés remariés qui acceptent de se séparer se retrouvent dans une relation fraternelle bénie par Dieu, qui est d'une richesse extraordinaire, nous allons le redire bientôt. Dieu est miséricordieux et veut notre vrai bonheur ; or celui-ci n'est possible que dans le respect de ses commandements.

Mais la séparation ne suffit pas. Elle a pour finalité le retour au premier amour, à l'amour conjugal. En effet ce n'est pas parce que des catholiques divorcés sont remariés que l'appel du Christ et de l'Église ne les concerne plus !

En réfléchissant sur le pardon, nous avons vu que celui-ci est toujours en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance. C'est vrai dans la relation à Dieu ; c'est vrai dans la relation conjugale lorsque le mariage est valide. (51)

J'ai indiqué aussi que la troisième étape sur le chemin des catholiques divorcés remariés vers la sainteté est le pardon à leur conjoint en vue de la réconciliation des cœurs. De beaux témoignages nous montrent parfois que c'est possible.

En cas de séparation, une reprise de la vie commune a même lieu parfois : Georgette Blaquièrre a rapporté l'émouvant témoignage de cet homme atteint d'un cancer qui s'est séparé de sa compagne pour venir vivre ses derniers mois auprès de son épouse. Elle concluait : « Ils ont vécu une communion, un accomplissement de leur mariage d'une profondeur dont elle portait un témoignage émerveillé ; mais vraiment enfanté sur la croix. » (52)

Ces témoignages montrent qu'aller jusqu'au bout de l'amour avec Jésus est possible pour ceux qui croient. N'oublions pas qu'un mariage valide est scellé en Dieu, et que Jésus ne désire qu'une chose : le restaurer pleinement. A cause de nos limites, de nos blessures et de nos péchés, cela peut prendre des années, mais c'est le seul chemin vers la sainteté !

La décision de la séparation est plus facile à prendre au début du remariage, si l'on est conscient d'être en contradiction avec la Parole de Jésus. C'est ce que note Mgr Léonard : « Si quelqu'un se remarie après un divorce, il s'établit dans une situation permanente où il va vivre maritalement avec une personne qui n'est pas son conjoint « dans le Seigneur ». Et, au bout d'un certain temps, il devient généralement impossible de revenir en arrière.

« Parfois, au début, dans un grand sursaut, on pourrait rompre.

« Mais après des années, lorsqu'il y a des enfants, il est impossible de se séparer, et même il s'impose moralement de rester ensemble. » (53)

Redisons en passant que si le couple est en âge d'avoir des enfants, c'est que les conjoints étaient assez jeunes au moment du divorce. Plus ils l'étaient, et plus il y a lieu de se poser la question de la validité de leur premier mariage.

Saint Jean-Paul II était conscient du problème posé par Mgr Léonard. C'est pourquoi, si leur mariage est valide, il propose aux catholiques divorcés remariés cette solution :

« La réconciliation par le sacrement de pénitence - qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie - ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. Cela implique concrètement que, lorsque l'homme et la femme ne peuvent pas, pour de graves motifs - par l'exemple l'éducation des enfants -, remplir l'obligation de la séparation, ils prennent l'engagement de vivre en *complète continence*, c'est-à-dire en s'abstenant des actes réservés aux époux. » (54)

(51) Cf. Paul SALAÛN, *Séparés, divorcés, le chemin du pardon* (sur ce site).
cassette. Témoignage cité dans *Le pardon au conjoint*, p.59

(52) Enseignement sur
(53) Op. cit. p. 130. (54) FC n° 84 § 4.

Benoît XVI a repris le même enseignement : « Là où la nullité du lien matrimonial n'est pas reconnue et où des conditions objectives rendent de fait la vie commune irréversible, l'Église encourage ces fidèles à s'engager à vivre leur relation selon les exigences de la Loi de Dieu, comme amis, comme frère et sœur; ils pourront ainsi s'approcher de la table eucharistique, avec les attentions prévues par la pratique éprouvée de l'Église. » (55)

Après avoir cité le paragraphe ci-dessus de *Familiaris consortio*, Mgr Léonard écrit : « En entendant ce langage, certains s'esclaffent : « Le Pape rêve-t-il ? Laissez-nous rire ! Vivre comme frère et sœur, à quoi cela ressemble-t-il ? » À noter que la même réaction accueillait Jésus quand il formulait certaines exigences de l'Évangile. (...) Quant aux disciples, ils étaient atterrés par les exigences de Jésus concernant la fidélité conjugale (cf. Mt 19,10). » (56)

En fait, ceux qui ironisent sur la proposition des Papes n'ont compris ni l'importance des relations sexuelles dans la relation conjugale, ni la richesse extraordinaire de la vie fraternelle vécue dans le Christ.

Nous vivons dans une société où la relation sexuelle a été coupée des notions d'engagement et de mariage. Elle est devenue le moyen privilégié de recherche du plaisir, dans une démarche égoïste coupée de l'engagement à la fidélité et au don de la vie. On le voit dans la précocité des relations sexuelles entre adolescents, dans la cohabitation juvénile, dans la multiplication des liaisons passagères, et dans la banalisation des adultères.

Nul n'a approfondi mieux que saint Jean-Paul II le sens anthropologique et spirituel de la sexualité. (57) Dans *Familiaris consortio* il en résume l'essentiel :

« La sexualité, par laquelle l'homme et la femme se donnent l'un à l'autre par les actes propres et exclusifs des époux, n'est pas quelque chose de purement biologique, mais elle concerne la personne humaine dans ce qu'elle a de plus intime. Elle ne se réalise de façon véritablement humaine que si elle est partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. La donation physique totale serait un mensonge si elle n'était pas le signe et le fruit d'une donation personnelle totale, dans laquelle toute la personne, jusqu'en sa dimension temporelle, est présente. » (58)

L'acte sexuel ne peut être vécu qu'entre les époux, dans le mariage ; ils ne font alors *qu'une seule chair* (Mt 19,5) et, par la grâce du sacrement de mariage, leur union devient le sacrement de l'Amour qui se vit au sein de la Trinité ! Il s'agit d'un don total et définitif. Par conséquent lorsque des catholiques divorcés se remarient, si leur premier mariage est valide, ils sont infidèles à leur engagement du mariage « dans le Seigneur », et toute relation sexuelle en dehors de celui-ci les rend objectivement adultères. Jésus est très clair à ce sujet !

Par conséquent les catholiques divorcés dont le mariage est valide, s'ils veulent obéir à la Parole de Jésus, doivent s'abstenir des actes réservés aux époux. « C'est impossible ! » objectera-t-on. À l'homme qui ne compte que sur ses forces humaines, et qui, au fond, n'a pas envie de renoncer à cette source de plaisir, c'est sûr. Mais rien n'est impossible à Dieu, et il donne sa grâce à qui le lui demande.

. (55) Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis* n° 29. (56) Op. cit. p. 132. (57) Notamment dans ses catéchèses du mercredi sur Genèse 1-3 au début de son pontificat. (58) FC n° 11.

D'ailleurs, saint Jean-Paul II, qui appelle les catholiques divorcés remariés à la continence, ne la vivait-il pas lui-même ? Quand il était jeune prêtre, il était bel homme, et était entouré de jolies jeunes filles... Mais son amour du Christ était premier, et il trouvait dans son amour pour la Vierge Marie le complément féminin qui lui permettait d'assumer son célibat d'une façon rayonnante. Comme lui, les prêtres, les religieux et les religieuses vivent aussi la continence par amour pour le Seigneur et en reçoivent la grâce.

Peut-être est-il opportun de rappeler ici que les catholiques séparés et divorcés fidèles, eux, acceptent de vivre cette continence à laquelle les a contraint le conjoint qui les a abandonnés ! Si l'on me permet un témoignage personnel : depuis la séparation en 1978, je n'ai eu aucune relation sexuelle jusqu'à la reconnaissance de nullité de mon mariage en 1989, ni d'ailleurs jusqu'à mon nouveau mariage en 1993.

Ce qui m'a permis de vivre ce renoncement, c'est d'une part mon amour pour le Seigneur ainsi que mon désir d'être fidèle à mon engagement du mariage, et d'autre part le bienfait d'un amour fraternel qui était une grâce du Seigneur.

Lorsque j'ai rencontré Anne-Marie en 1981, rapidement une profonde amitié est née entre nous. Nous nous voyions régulièrement ; ensemble nous avons fondé la communion Notre-Dame de l'Alliance et nous sommes totalement dévoués à cette œuvre pendant huit ans. Cette amitié fraternelle a été très consolante pour moi, et m'a permis de comprendre combien la vie en frère et sœur est bonne quand on la vit dans la prière, la docilité au Saint-Esprit, et dans le don de soi aux autres. « *Oui, il est bon, il est doux pour des frères de vivre ensemble et d'être unis !* » (Ps 132).

C'est pour cela qu'au moment de la fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance nous n'avons pas eu peur de la mixité ; nous étions encouragés en cela par le Père Guillaume. Les membres de la communion vivent bien cette mixité, parce que tous sont fidèles à leur conjoint et enracinés dans la prière ; ils trouvent dans le profond amour fraternel qui règne au sein de la communion une consolation par rapport au manque d'affection dont ils souffrent du fait de l'absence de leur conjoint, et la force de continuer être fidèles à celui-ci.

Les divorcés remariés dont le mariage sacramentel est valide peuvent eux aussi, avec la grâce de Dieu, choisir la continence et vivre une vie fraternelle très belle, bénie par le Seigneur. Danielle Bourgeois (59) en témoigne :

« J'ai rencontré un bon prêtre qui m'a dit : « Tu sais, Danielle, tu es adultère et Jésus ne veut pas de cela. Retourne à la maison et propose à Maurice de vivre comme frère et sœur, et Dieu vous en donnera la force ; mets-toi à l'écoute de son Esprit. »

« Alors je suis arrivée à la maison, et suis allée vers Maurice qui, lui, n'avait pas rencontré Jésus. Il m'a dit : « Je ne suis pas en bois ! » Je lui ai répondu : « Écoute, moi j'ai choisi Jésus : je ne peux pas revenir en arrière. Si à 24 ans j'ai renoncé à la croix qui se présentait dans ma vie, si je suis partie pour être heureuse, aujourd'hui je veux prendre ma croix, renoncer à moi-même, et suivre Jésus comme il nous le demande dans sa Parole. Libre à toi de me suivre... »

« Après une période très difficile, un jour Maurice est arrivé à la maison et il m'a dit : « Danielle, j'ai réalisé que dans la vie il y a deux choix : le bien ou le mal. Et moi je suis à cheval sur les deux. Je choisis le bien ! » Dieu est tellement bon qu'il respecte notre liberté. Tant que Maurice n'a pas dit oui, il le laissait tranquille. Mais le jour où Maurice a tendu sa main et a dit : « J'ai besoin de toi, Seigneur, car je ne suis pas capable », le Seigneur lui a donné la force. Soyez convaincus qu'il la donne à tous : croyez à la grâce de Dieu dans ces cas-là ». (60)

(59) Fondatrice de Solitude Myriam au Canada.

(60) Témoignage sur cassette audio.

Dans le Renouveau charismatique, nous expérimentons combien l'Esprit Saint agit avec puissance dans le cœur des chrétiens qui s'ouvrent à lui : il renouvelle notre foi, nous fait redécouvrir et vivre la Parole de Jésus, nous apporte des grâces de pardon (reçu et donné), de guérison intérieure, de libération, de force jusqu'au martyre...

Les chrétiens divorcés remariés ont reçu le Saint-Esprit et tous ses dons au baptême et à la confirmation. En sont-ils conscients ?

Saint Paul les exhorte aujourd'hui : « *Je te le rappelle, ravive le don gratuit de Dieu, ce don qui est en toi depuis que je t'ai imposé les mains. Car ce n'est pas un esprit de peur que Dieu nous a donné, mais un esprit de force, d'amour et de pondération.* » (2 Tm 1,6-7)

La force est un don du Saint-Esprit qui nous permet de vivre, par amour pour le Seigneur, ce qui humainement paraît impossible.

On peut y arriver progressivement. Dans ce domaine se vérifie la sagesse de la loi de gradualité définie par saint Jean-Paul II. (61) Mgr Léonard l'affirme :

« Je connais des couples de divorcés remariés qui, après un chemin de conversion, s'engagent avec fruit dans cette voie de la continence.

« Cela suppose, bien sûr, une forte motivation spirituelle et un accord profond dans le couple. (...) Beaucoup seraient capables, fût-ce à partir d'un âge plus mûr, de s'engager progressivement – avec des dérapages occasionnels – dans ce style de vie nouveau, et d'y puiser beaucoup de force pour eux-mêmes et pour tant de couples de chrétiens en situation conjugale irrégulière. J'en connais un certain nombre et j'admire leur sens évangélique et leur amour du Christ par-dessus tout. (...)

« À défaut de pouvoir intégrer d'emblée dans la vie du couple cette dimension de réserve charnelle et affective, au moins pourra-t-on faire place occasionnellement à des gestes de renoncement conjugal attestant du bon propos d'une vie conforme à l'Évangile. La grâce de Dieu aidera progressivement à aller plus loin. » (62)

Mgr Léonard insiste aussi sur le nécessaire soutien des communautés ecclésiales. Le cardinal Ratzinger de même, anticipant les exhortations du Pape François, concluait ainsi sa lettre de 1994 : « Les pasteurs et la communauté des fidèles devront nécessairement souffrir et aimer avec les intéressés, pour que ceux-ci reconnaissent, même au sein de leur difficulté, le joug facile et le fardeau léger de Jésus (Cf. Mt 11, 30). Leur fardeau *n'est pas* doux et léger parce que petit ou insignifiant, mais il *devient* léger parce que le Seigneur - et avec lui toute l'Eglise - y prend sa part. L'action pastorale qui doit être menée avec un dévouement total se doit de fournir cette aide fondée dans la vérité et aussi dans l'amour. »

Depuis sont nés dans l'Église des parcours spécifiques pour les catholiques divorcés remariés qui acceptent la Parole de Jésus et la discipline de l'Église, et qui veulent progressivement accorder à celles-ci leur manière de vivre.

Le Père Jacques Nourissat, du diocèse de Dijon, - que j'ai eu la chance de rencontrer en 1987 - a inventé il y a bientôt quarante ans *la pastorale de la miséricorde* en direction de ces personnes au Québec (Canada). De très nombreux chrétiens ont ainsi été aidés par cet accompagnement.

Revenu en France, il a créé en 2002 un groupe de prêtres, diacres et laïcs qui œuvrent en ce sens. Il a écrit un livre avec le Père Éric Jacquinet : « *Fidèles jusqu'à l'audace – divorcés-remariés un chemin nouveau dans l'Église* ». (63) Ils ont aussi mis en place un parcours pour les catholiques divorcés remariés, pratique et pédagogique, que Le P. G. Berliet présente dans un livre : « *Parcours Miséricorde et Vérité* ». (64)

(61) Cf. FC n° 9
Le Père Nourissat est décédé en 2014.

(62) Mgr A.-M. LÉONARD, op. cit. p. 133-134.

(63) Éditions Salvator (2008).

(64) Éd. de l'Emmanuel 2012.

Ce parcours est adopté par de nombreuses autres associations (la Communauté de l'Emmanuel avec Amour et Vérité, le Chemin neuf dans les sessions Cana-Samarie, les Ouvriers de la onzième heure à Dijon, et de nombreux acteurs de la pastorales des catholiques divorcés remariés.) ; il correspond à ce que le Pape François appelle de ses vœux.

En **conclusion** de ce chapitre, nous pouvons maintenant préciser ce qu'est *la vraie miséricorde pour les catholiques divorcés remariés*. C'est l'attitude de Jésus, l'Époux de l'Église, qui se penche vers des membres de son Corps mystique qui lui sont intimement unis par le baptême, et qui se sont mariés en lui un jour pour toujours.

Ils ont connu l'échec humain de leur couple, et, si leur mariage était valide, ils se sont mis, en se remariant, dans une situation qu'il ne peut accepter.

Jésus ne les condamne pas, mais il les rejoint pour les guérir, les purifier, et pour restaurer leur église domestique qui subsiste en lui, pour leur redonner leur dignité d'époux ou d'épouse. S'ils l'acceptent, il leur propose alors tout un chemin de sainteté qui, par étapes, les conduira progressivement à se remettre dans la pleine vérité et la pleine concordance avec son dessein d'amour initial pour eux.

Cela peut prendre toute une vie, mais Dieu est infiniment patient, bien plus que nous ! L'important, souligne le cardinal Vingt-Trois, « c'est qu'on ne se contente pas de dire aux couples qu'ils doivent se conformer à un modèle, mais de les appeler à un progrès. Quand nous nous trouvons devant des personnes dont la situation n'est pas conforme à ce qu'elle devrait être, nous devons les aider à creuser leur chemin de sanctification dans la situation où ils sont. Cela peut prendre des années. » (Entretien dans La Croix du 4/10/14.)

Dans cette réflexion, j'ai essayé de baliser les étapes que les divorcés remariés doivent franchir sous le regard de miséricorde de Jésus et avec sa grâce :

- Faire la vérité par rapport à leur divorce ;
- Résoudre la question de la validité de leur mariage ;
- Si celui-ci est valide, vivre le pardon à leur conjoint, et la réconciliation des cœurs.
- Se repentir de s'être mis dans une situation irrégulière et accepter la discipline de l'Église qui en découle;
- Sortir de cette situation irrégulière soit par la séparation, si celle-ci est possible, soit par le choix de vivre en frère et sœur.
- En cas de séparation, rester disponible pour le renouvellement de l'alliance avec leur conjoint, avec le soutien d'un groupe comme la communion Notre-Dame de l'Alliance.

Tout ceci découle des enseignements de saint Jean-Paul II ; c'est pourquoi je lui laisse le mot de la fin :

« En agissant ainsi, l'Eglise professe sa propre fidélité au Christ et à sa vérité; et en même temps elle se penche avec un cœur maternel vers ses enfants, en particulier vers ceux qui, sans faute de leur part, ont été abandonnés par leur conjoint légitime. Et avec une ferme confiance, elle croit que même ceux qui se sont éloignés du commandement du Seigneur et continuent de vivre dans cet état pourront obtenir de Dieu la grâce de la conversion et du salut, s'ils persévèrent dans la prière, la pénitence et la charité. » (FC n° 84 § 7-8.)

« À Celui qui peut réaliser, par la puissance qu'il met à l'œuvre en nous, infiniment plus que nous ne pouvons demander ou même concevoir, gloire à lui dans l'Église et dans le Christ Jésus pour toutes les générations dans les siècles des siècles. Amen. » (Ép 3,20-21) (65)

(65) J'aborde la question de l'Eucharistie au chapitre suivant

Ch. VI – L’EUCHARISTIE REPAS DES NOCES

Dès le début de mon épreuve en 1978, j’ai été amené à prendre conscience de la grandeur du Mystère eucharistique, grâce notamment aux lectures que je faisais à l’abbaye de Timadeuc. C’est pourquoi, depuis cette époque, par amour pour Jésus Eucharistie, je me suis efforcé d’aller à la messe tous les jours, dans la mesure du possible.

Je ne donne pas ici de témoignage particulier : l’importance de l’Eucharistie pour moi ressortira de la réflexion qui va suivre.

Nous commencerons par (re)prendre conscience que l’Eucharistie est d’abord une rencontre d’Amour avec Jésus, qui, dans ce sacrement, se donne à nous en nourriture. Il vient comme l’Époux qui veut s’unir à nous pour confirmer l’Alliance nuptiale qu’il a inaugurée avec nous au baptême.

Nous comprendrons ainsi aisément le lien étroit entre l’Eucharistie et le mariage, puisque celui-ci est le symbole réel de l’Alliance entre le Christ et l’Église.

Nous verrons alors comment les époux peuvent vivre l’Eucharistie en symbiose avec le mystère d’Alliance dont ce sacrement est le mémorial.

Puis nous réaliserons comment les catholiques séparés et divorcés fidèles trouvent là le lieu idéal pour raviver leur communion avec leur conjoint.

Et enfin nous réfléchirons à la manière dont les catholiques divorcés remariés peuvent communier au Christ dans l’Eucharistie, même si leur situation ne leur permet pas de recevoir le Corps du Christ dans la communion.

1 – Dans l’Eucharistie, c’est Jésus Époux qui se donne à nous.

L’Église l’affirme : « Accueillir dans la foi le don de son Eucharistie, c’est accueillir Jésus lui-même » (1)

Les chrétiens en sont-ils conscients ? Sûrement pas tous, quand on constate, comme Mgr Léonard, « l’effroyable banalisation de la communion dans beaucoup de nos assemblées eucharistiques, spécialement lors des messes de funérailles ou de mariage. Souvent la communion devient un simple signe de participation. On défile à la communion comme on défile à l’offrande lors de funérailles, avec cette seule différence que, lors de l’offrande, on dépose dans le panier une rondelle métallique, tandis que, lors de la communion, on emporte une rondelle de pain. Certains consomment l’hostie apparemment sans respect, tout en marchant, d’un geste désinvolte, à la limite vulgaire, exactement comme si on avalait des chips dans une réception. Et c’est le Corps de Jésus ! » (2)

Beaucoup accordent une certaine valeur à l’Eucharistie, mais en ont une vision tronquée, « horizontale ». Pour eux c’est un repas partagé, et ils trouvent normal que tous ceux qui participent au repas communient en signe de fraternité. Cette conception s’est développée au lendemain du Concile de Vatican II, au détriment d’autres aspects essentiels de l’Eucharistie. « Il y a aujourd’hui un déplacement du sens de la communion eucharistique : ce n’est pas tant au Christ que certains communient, mais pour montrer leur communion à la communauté « hic et nunc ». Ce qui est une forme de psychologisation et de moralisation païennes de ce sacrement. » (3)

(1) CEC n° 1336.
caritatis n° 20.

(2) Mgr A.-M. LÉONARD, op. cit. p. 118. Cf. aussi Benoît XVI, *Sacramentum*
(3) Mgr T. ANATRELLA à Zenit le 14 octobre 2014.

Dans cette optique, les catholiques divorcés remariés qui ne peuvent pas communier se sentent exclus du groupe et en souffrent. Pourtant ils ne sont en rien excommuniés, et peuvent participer à l'Eucharistie. Mais celle-ci n'est pas un simple repas fraternel : c'est le repas où Jésus Époux se donne en nourriture à l'Église son Épouse pour confirmer son Alliance avec elle, et cette communion réalise la fraternité entre les membres de l'Église unis dans le Christ, et l'unité entre les époux dont le sacrement du mariage est valide.

Dans l'Eucharistie, c'est Jésus qui se donne à son Église, et Jésus dans tout son mystère. Le Catéchisme nous le rappelle : « " Notre Sauveur, à la dernière Cène, la nuit où il était livré, institua le sacrifice eucharistique de son Corps et de son Sang pour perpétuer le sacrifice de la croix au long des siècles, jusqu'à ce qu'il vienne, et pour confier à l'Église, son Épouse bien-aimée, le mémorial de sa mort et de sa résurrection : sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité, banquet pascal dans lequel le Christ est reçu en nourriture, l'âme est comblée de grâce et le gage de la gloire future nous est donné " (SC 47). » (4)

C'est pour signifier cette place centrale du Christ dans l'Eucharistie qu'à la charnière entre la liturgie de la Parole et la liturgie eucharistique, l'Église nous fait réciter le Credo. Le Christ qui se donne à nous dans l'Eucharistie est celui auquel nous professons notre foi dans cette prière.

Dans l'optique de notre réflexion, soulignons un aspect moins mis en valeur habituellement : dans l'Eucharistie, le Christ se donne comme Époux à l'Église. (5) Partons à nouveau du texte de saint Paul aux Éphésiens.

« Pour l'Église, le Christ est la tête, lui qui est le Sauveur de son corps » (v.23) ; « il a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole ; il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée » (v.25-27) ; « Jamais personne n'a méprisé son propre corps : au contraire, on le nourrit, on en prend soin. C'est ce que fait le Christ pour l'Église, parce que nous sommes les membres de son corps. Comme dit l'Écriture : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l'Église. » (v.29-32)

Le Christ que nous recevons dans l'Eucharistie est d'abord celui qui nous a sauvés et a fait de nous les membres de son Corps mystique, dont il est la Tête (v.23).

Rappelons-nous : le dessein de Dieu, à l'origine, était d'une part de vivre avec l'humanité une communion d'amour parfaite, et d'autre part que la communion d'amour entre les époux et dans la famille soit le reflet de la communion d'amour vécue au sein de la Trinité, ce que saint Jean-Paul II a appelé le « sacrement primordial ».

Malheureusement, trompé par Satan, l'homme a gravement péché dès l'origine : il s'est ainsi coupé de Dieu, et la communion dans le couple a été perturbée dès lors par la triple concupiscence, aux conséquences désastreuses pour le couple et la famille. (6)

Au bout de quelques millénaires, le Père, pour réconcilier les hommes avec lui et pour restaurer le couple dans sa beauté originelle, a envoyé sur terre son Fils, Jésus le Christ.

Jésus est d'abord le nouvel Adam qui, à l'inverse du premier Adam, a répondu parfaitement à l'amour du Père dans sa relation à lui, devenant ainsi notre modèle.

(4) CEC n° 1323. Pour une réflexion plus complète sur l'Eucharistie, cf. CEC, deuxième partie, 2ème section, article 3 : le sacrement de l'Eucharistie. (5) Je reprends ici un point de ma réflexion sur le sacrement du mariage d'après Ép 5,21-33, que je n'ai pu intégrer au chapitre II de ce livre, mais qui est reproduite sur ce site

(6) J'ai développé ces deux points dans mon document : « *Le sacrement du mariage (Ép 5,21-33)* », sur ce site.

Pour que nous puissions l'imiter, il fallait qu'il nous libère de Satan et du péché. Pour cela, il est allé jusqu'au bout de l'amour : il a pris sur lui tous nos péchés et a accepté de subir le châtement que nous méritions ; sur la croix, il nous a alors obtenu le pardon de nos péchés et nous a réconciliés avec le Père.

« Les péchés des hommes, consécutifs au péché originel, sont sanctionnés par la mort (cf. Rm 5, 12 ; 1 Co 15, 56). En envoyant son propre Fils dans la condition d'esclave (cf. Ph 2, 7), celle d'une humanité déchue et vouée à la mort à cause du péché (cf. Rm 8, 3), " Dieu l'a fait péché pour nous, lui qui n'avait pas connu le péché, afin qu'en lui nous devenions justice pour Dieu " (2 Co 5, 21). Jésus n'a pas connu la réprobation comme s'il avait lui-même péché (cf. Jn 8, 46). Mais dans l'amour rédempteur qui l'unissait toujours au Père (cf. Jn 8, 29), il nous a assumés dans l'égarement de notre péché par rapport à Dieu. (...) L'ayant rendu ainsi solidaire de nous pécheurs, " Dieu n'a pas épargné son propre Fils mais l'a livré pour nous tous " (Rm 8, 32) pour que nous soyons " réconciliés avec Lui par la mort de son Fils " (Rm 5, 10). » (7)

Le péché originel se trouve donc pardonné, ainsi que tous les péchés de l'humanité. Dès lors, par Jésus ressuscité, avec lui et en lui, l'humanité peut de nouveau vivre l'amour et la communion avec Dieu. « Il y a un double aspect dans le mystère Pascal : par sa mort il nous libère du péché, par sa Résurrection il nous ouvre l'accès à une nouvelle vie. Celle-ci est d'abord la justification qui nous remet dans la grâce de Dieu (cf. Rm 4, 25) " afin que, comme le Christ est ressuscité des morts, nous vivions nous aussi dans une vie nouvelle " (Rm 6, 4). Elle consiste en la victoire sur la mort du péché et dans la nouvelle participation à la grâce (cf. Ep 2, 4-5 ; 1 P 1, 3). Elle accomplit l'adoption filiale car les hommes deviennent frères du Christ, comme Jésus lui-même appelle ses disciples après sa Résurrection : " Allez annoncer à mes frères " (Mt 28, 10 ; Jn 20, 17). Frères non par nature, mais par don de la grâce, parce que cette filiation adoptive procure une participation réelle à la vie du Fils unique, qui s'est pleinement révélée dans sa Résurrection. » (8)

C'est au baptême que nous bénéficions de ces fruits inestimables du sacrifice de Jésus : « Le Christ a aimé l'Église, il s'est livré lui-même pour elle, afin de la rendre sainte en la purifiant par le bain de l'eau baptismale, accompagné d'une parole ; il voulait se la présenter à lui-même, cette Église, resplendissante, sans tache, ni ride, ni rien de tel ; il la voulait sainte et immaculée » (v.25-27) Voilà ce qu'a accompli Jésus par amour pour nous ! Nous ne pouvons que nous émerveiller devant ce mystère de notre rédemption, devant la grâce inestimable de notre baptême, et en rendre grâce jusqu'à la fin de notre vie !

C'est parce qu'il a sauvé les hommes en les réconciliant avec Dieu que Jésus est l'Époux de l'Église. Saint Paul l'affirme, et saint Jean-Paul II le confirme : « La communion entre Dieu et les hommes trouve son accomplissement définitif en Jésus-Christ, l'époux qui aime et qui se donne comme Sauveur de l'humanité en se l'unissant comme son corps. » (9)

Ayant racheté les hommes, le Christ les unit si étroitement à lui qu'il en fait les membres de son Corps mystique (10), dont l'Esprit Saint est l'âme (11). C'est en référence à ce mystère que saint Paul écrit : « Nous sommes les membres de son corps. Comme dit l'Écriture : À cause de cela, l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Ce mystère est grand : je le dis en référence au Christ et à l'Église. » (Ep 5,30-32)

(7) CEC n° 602-603.
(11) Cf. CEC n° 797.

(8) CEC n° 654.

(9) FC n° 13.

(10) Cf. CEC n° 787 à 789.

L'unité entre le Christ et les membres de son Corps est plus intime que l'union conjugale des époux : dans l'Eucharistie Jésus, qui se fait nourriture, vient en nous et nous unit à lui de la façon la plus étroite : nous ne faisons alors qu'un seul Corps !

Cependant dans cette union, le Christ et l'Église ne sont pas égaux. De ce Corps, comme l'affirme saint Paul, Jésus est *la Tête*, parce qu'il est « le principe de la création et de la rédemption » (12), qui est une nouvelle création (13). Dans ce Corps, toute grâce vient du Christ Tête par l'Esprit, et l'Église n'a qu'à recevoir avec gratitude tous les dons que dans son infinie bonté il lui accorde gratuitement en surabondance !

Cette unité consiste-t-elle en une fusion de l'Église avec le Christ ? Pas du tout : « L'unité du Christ et de l'Église, Tête et membres du Corps, implique aussi la distinction des deux dans une relation personnelle. Cet aspect est souvent exprimé par l'image de l'époux et de l'épouse. Le thème du Christ Époux de l'Église a été préparé par les prophètes et annoncé par Jean-Baptiste (cf. Jn 3, 29). Le Seigneur s'est lui-même désigné comme " l'Époux " (Mc 2, 19 ; cf. Mt 22, 1-14 ; 25, 1-13). L'apôtre présente l'Église et chaque fidèle, membre de son Corps, comme une Épouse " fiancée " au Christ Seigneur, pour n'être avec Lui qu'un seul Esprit (cf. 1 Co 6, 15-16 ; 2 Co 11, 2). Elle est l'Épouse immaculée de l'Agneau immaculé (cf. Ap 22, 17 ; Ep 1, 4 ; 5, 27) que le Christ a aimée, pour laquelle Il s'est livré " *afin de la sanctifier* " (Ep 5, 26), qu'Il s'est associée par une Alliance éternelle, et dont Il ne cesse de prendre soin comme de son propre Corps (cf. Ep 5, 29). » (14)

Pour bien comprendre le lien entre le mariage et l'Eucharistie, il importe de remarquer que l'Église-Épouse naît du cœur ouvert de Jésus d'où coulent l'eau, symbole du baptême, et le sang, symbole de l'Eucharistie. « L'Église est née principalement du don total du Christ pour notre salut, anticipé dans l'institution de l'Eucharistie et réalisé sur la Croix. " Le commencement et la croissance de l'Église sont signifiés par le sang et l'eau sortant du côté ouvert de Jésus crucifié " (LG 3). " Car c'est du côté du Christ endormi sur la Croix qu'est né l'admirable sacrement de l'Église tout entière " (SC 5). De même qu'Eve a été formée du côté d'Adam endormi, ainsi l'Église est née du cœur transpercé du Christ mort sur la Croix. (Cf. Jn 19,34) » (15)

C'est pour cela que l'Eucharistie est vraiment le banquet des noces où l'Église célèbre et actualise son Alliance avec le Christ son Époux. Et comme le mariage est le sacrement, le symbole réel de cette Alliance, c'est dans l'Eucharistie que les époux chrétiens peuvent actualiser leur alliance conjugale en la plongeant dans le cœur du Christ d'où coulent l'eau qui la purifie et le sang qui la vivifie.

Le Christ Époux ne cesse de prendre soin de son Corps mystique. « *Jamais personne n'a méprisé son propre corps : au contraire, on le nourrit, on en prend soin. C'est ce que fait le Christ pour l'Église, parce que nous sommes les membres de son corps.* » (Ép 5,29)

Jésus nourrit son Corps mystique par son Corps eucharistique, et c'est cette même nourriture qui alimente l'amour des époux unis par le sacrement du mariage.

En outre il « *en prend soin* ». Le verbe grec veut dire littéralement « il le chauffe ». Cela fait penser au feu de l'Esprit, reçu au baptême et à la confirmation (cf. Ac 2,3), et redonné dans chaque Eucharistie. L'Esprit Saint ravive alors en nous les *vertus théologiques*, qui sont les trois piliers de notre relation au Père (16), sur lesquels les époux chrétiens fondent les trois piliers de l'alliance conjugale : la confiance, l'amour et la fidélité.

(12) CEC n° 792

(13) Cf. CEC n° 1265.

(14) CEC n° 796.

(15) CEC n° 766. Sur le lien

entre Eucharistie et mariage, cf. Benoît XVI, *Sacramentum Caritatis* n° 27

(16) Cf. CEC n° 1812 à 1829.

2 – L'Eucharistie des époux chrétiens

Dans l'Eucharistie, c'est Jésus, Époux de l'Église, qui vient à la rencontre des époux chrétiens. Saint Jean-Paul II a écrit à ce sujet un texte très clair :

« Le devoir de sanctification qui incombe à la famille chrétienne a sa racine première dans le baptême et sa plus grande expression dans l'Eucharistie à laquelle le mariage chrétien est intimement lié. Le Concile Vatican II a voulu rappeler la relation spéciale qui existe entre l'Eucharistie et le mariage en demandant que «le mariage soit célébré ordinairement au cours de la messe» (SC 78): il est absolument nécessaire de découvrir et d'approfondir cette relation, si on veut comprendre et vivre intensément les grâces et les responsabilités du mariage et de la famille chrétienne.

« L'Eucharistie est la source même du mariage chrétien. Le sacrifice eucharistique, en effet, représente l'alliance d'amour entre le Christ et l'Église, en tant qu'elle a été scellée par le sang de sa croix (Cf. Jn 19, 34). C'est dans ce sacrifice de la nouvelle et éternelle Alliance que les époux chrétiens trouvent la source jaillissante qui modèle intérieurement et vivifie constamment leur alliance conjugale. En tant que représentation du sacrifice d'amour du Christ pour l'Église, l'Eucharistie est source de charité. Et dans le don eucharistique de la charité, la famille chrétienne trouve le fondement et l'âme de sa «communio» et de sa «mission»: le Pain eucharistique fait des différents membres de la communauté familiale un seul corps, une manifestation et une participation à la vaste unité de l'Église; d'autre part, la participation au Corps «livré» et au Sang «versé» du Christ devient pour la famille chrétienne une source inépuisable de dynamisme missionnaire et apostolique. » (17)

Pour approfondir cette relation entre mariage et Eucharistie, comme nous y invite ce saint Pape, nous allons suivre le déroulement de l'Eucharistie, et souligner comment les époux peuvent vivre celle-ci en tant que couple.

L'accueil

Au début de la messe, par l'intermédiaire du prêtre, c'est le Christ Époux qui accueille l'Église son Épouse pour le banquet des noces renouvelées. Comme tous les autres baptisés, les époux sont membres de cette assemblée, membres du Corps du Christ ; mais ils le sont en tant que couple car, par la grâce du sacrement de mariage, ils sont devenus un en Jésus, unis en lui par un lien indissoluble. Jésus est heureux d'accueillir l'époux qui, malgré ses péchés, est son image réelle dans ce foyer, et l'épouse qui aime son mari comme l'Église aime le Christ son Époux (cf. Ép 5,24-25).

Le rite pénitentiel

Jésus, par le baptême, a purifié son Épouse, la rendant *sainte et immaculée* (Ép 5,27). De même les époux, le jour de leur mariage, ont reçu toutes les grâces nécessaires pour vivre saintement leur mariage. Saint Jean-Paul II le rappelle :

« Le sacrement du mariage, qui reprend et spécifie la grâce sanctificatrice du baptême, est bien une source spéciale et un moyen original de sanctification pour les époux et pour la famille chrétienne. En vertu du mystère de la mort et de la résurrection du Christ, à l'intérieur duquel le mariage chrétien fait entrer à nouveau, l'amour conjugal est purifié et sanctifié: «Cet amour, par un don spécial de sa grâce et de sa charité, le Seigneur a daigné le guérir, le parfaire et l'élever» (GS 49). » (18)

(17) FC n° 57 ; cf. CEC n° 1621.

(18) FC n° 56.

Mais, saint Jean-Paul II le sait bien, « La famille chrétienne elle-même n'est pas toujours cohérente avec la loi de la grâce et de la sainteté baptismale, proclamée de nouveau par le sacrement du mariage. » (19)

Si de graves fautes ont été commises par les époux dans leur relation conjugale, « le repentir et le pardon mutuel au sein de la famille chrétienne, si importants dans la vie quotidienne, trouvent leur moment sacramentel spécifique dans la pénitence chrétienne. La célébration de ce sacrement acquiert une signification particulière au plan de la vie familiale: déjà, dans la foi, les époux et tous les membres de la famille découvrent que le péché contredit l'alliance avec Dieu et aussi l'alliance entre époux et la communion de la famille; ils sont conduits maintenant à la rencontre de Dieu «riche en miséricorde» (Ép 2,4), qui, en accordant son amour plus puissant que le péché (DM 13), reconstruit et perfectionne l'alliance conjugale et la communion familiale. » (20)

Pour ce qui est des fautes moins graves, elles sont pardonnées par Jésus dans le rite pénitentiel de l'Eucharistie. Ainsi le couple retrouve sa beauté et sa sainteté de départ : il revêt le vêtement des noces (cf. Mt 22,11) et peut participer dignement au banquet des noces qui va consolider son unité.

La Parole de Dieu

Durant la liturgie de la Parole, c'est Jésus, le Verbe de Dieu, qui vient à la rencontre des participants à l'Eucharistie pour demeurer en eux (cf. Jn 14,23). Comme il y a 2000 ans, Jésus nous révèle la miséricorde infinie du Père : celui-ci nous a pardonné tous nos péchés, a fait de nous ses enfants adoptifs, et nous a indiqué comment vivre en enfants de Dieu : en pratiquant comme Jésus ses commandements. Parmi ceux-ci, le quatrième – *honore ton père et ta mère* – et le sixième – *tu ne commettras pas d'adultère* – concernent le couple et la famille. Dans la liturgie de la Parole, les époux peuvent aussi entendre les grands textes sur le mariage, comme Ép 5,21-33, Mt 19,1-15 ; etc. (21)

« L'obéissance de la foi, affirme st Jean-Paul II, est demandée également aux époux et aux parents chrétiens (Cf. Rm 16, 26): ils sont appelés à accueillir la Parole du Seigneur qui leur révèle la merveilleuse nouveauté - autrement dit la «bonne nouvelle» - de leur vie conjugale et familiale rendue par le Christ sainte et sanctifiante. En effet, c'est seulement dans la foi qu'ils peuvent découvrir et admirer dans une gratitude joyeuse la dignité à laquelle Dieu a voulu élever le mariage et la famille en en faisant le signe et le lieu de l'alliance d'amour entre Dieu et les hommes, entre Jésus-Christ et l'Eglise son Epouse. » (22)

Il est bon que les époux chrétiens continuent chez eux à méditer tous ces textes. Ainsi la Parole de Dieu portera du fruit dans leur vie, et ils pourront la transmettre à leurs enfants en vertu du ministère que l'Église, par le sacrement du mariage, leur a confié. (23)

La profession de foi

C'est dans la foi, rappelait saint Jean-Paul II, que les époux chrétiens accueillent la Parole de Dieu concernant le couple et la famille. C'est dans la foi, disais-je plus haut, que nous reconnaissons Jésus présent dans l'Eucharistie comme l'Époux qui vient s'unir à son Épouse, l'Église. C'est dans la foi que nous vivons le mémorial du sacrifice pascal qui nous réconcilie avec Dieu et qui inaugure l'Alliance nouvelle et éternelle. C'est dans la foi que nous affirmons que le mariage en est le sacrement, et que, de ce fait, celui-ci est renouvelé dans l'Eucharistie. Oui, « il est grand, le mystère de la foi ! ». « L'Eucharistie est le résumé et la somme de notre foi, » (24) c'est pourquoi le Credo est récité au cœur de la célébration.

(19) FC n° 58.

(20) Ibid.

(21) Cf. les textes proposés pour la messe du mariage.

(22) FC n° 51

(23) Cf. FC n° 53.

(24) CEC n° 1327.

Cette foi, nous l'avons reçue en germe au baptême (25). L'Esprit Saint la fait grandir durant l'Eucharistie, « mystère de la foi ». Et c'est dans cette foi que les époux enracinent et retrempe leur confiance mutuelle, qui est le premier pilier de leur alliance conjugale.

L'offertoire

Ce moment, très court dans la liturgie actuelle, est pourtant très important : c'est en effet le moment de l'oblation familiale. Le prêtre, au nom de tout le peuple chrétien, présente à Dieu l'offrande de l'Église : le pain et le vin qui deviendront le corps et le sang du Christ. (26) Or, souligne saint Jean-Paul II, « la famille chrétienne est, elle aussi, insérée dans l'Église, peuple sacerdotal. Par le sacrement du mariage, (...) elle est continuellement vivifiée par le Seigneur Jésus, appelée et engagée par Lui à dialoguer avec Dieu par les moyens de la vie sacramentelle, de l'offrande de son existence et de la prière. » (27)

C'est au moment de l'offertoire que le couple présente à Dieu en « sacrifice spirituel » tout ce qu'il est et tout ce qu'il vit, comme l'y invitait le Concile Vatican II :

« En effet, toutes leurs activités, leurs prières et leurs entreprises apostoliques, leur vie conjugale et familiale, leurs labours quotidiens, leurs détente d'esprit et de corps, si elles sont vécues dans l'Esprit de Dieu, et même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées, tout cela devient « offrandes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus Christ » (cf. *1 P 2, 5*), et dans la célébration eucharistique, rejoint l'oblation du Corps du Seigneur pour être offert en toute piété au Père. » (28)

Concrètement, chacun des époux peut offrir à Dieu le conjoint qu'il lui a donné (ainsi il ne risque pas de l'idolâtrer !); tous deux peuvent offrir au Père les enfants qu'il leur a confiés (et qui ne leur appartiennent donc pas !); et ils offrent toutes leurs activités en union avec le pain et le vin, afin qu'elles soient vécues dans l'amour pour la gloire de Dieu et le salut de leur foyer.

Le Concile les invite à offrir « même les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées ». Saint Jean-Paul II en était conscient, « le sacrement du mariage engage les époux sur un chemin où ils rencontreront la croix. Croix à l'intérieur du couple : sacrifice de l'égoïsme de chacun, refus, faiblesses, déceptions appelant le pardon, ruptures. Croix venant des enfants, de leurs limites, de leurs infirmités, de leurs infidélités. Croix des foyers stériles. Croix de ceux dont la fidélité à l'alliance suscite moqueries, ironie ou même persécutions. Nous ne vivons pas dans un monde innocent! L'amour comme toute réalité humaine a besoin d'être sauvé, racheté. Mais la fréquentation de l'Eucharistie permet aux époux de faire de leurs épreuves un chemin de communion, une participation au sacrifice du Seigneur, une nouvelle manière de vivre l'Alliance et, par delà la croix, par delà toutes les formes de mort qui jalonnent leur existence, d'accéder à la joie: *le mariage chrétien est une Pâque.* » (29)

L'action de grâce

Les épreuves qu'ils rencontrent inévitablement ne doivent pas faire oublier aux foyers chrétiens les grâces multiples et inestimables qu'ils reçoivent dans leur mariage sacramentel. La prière eucharistique, comme son nom l'indique, est une grande prière d'action de grâce.

(25) Cf. CEC n° 1253-1254.

(26) Cf. CEC n° 1350-1351.

(27) FC n° 55.

(28) LG 34.

(29) Discours aux Équipes Notre-Dame le 23/09/82, n°3.

« Le sacrifice du Seigneur en effet, poursuivait saint Jean-Paul II, le conduit à la résurrection et au don de l'Esprit. Il débouche sur l'action de grâce et la louange du Père. C'est bien le sens originare du mot "Eucharistie" où nous prenons la "coupe de bénédiction" (1 Co 10, 16). La bénédiction de l'alliance d'Adam et Eve s'achève dans la bénédiction du nouvel Adam et de la nouvelle Eve. Immergée dans l'Alliance du Christ et de l'Eglise (Cf. Ep 5, 25 s.), l'alliance conjugale débouche aussi dans la joie, la gratitude et l'action de grâce. » (29)

La préface invite les époux, comme le jour de leur mariage, à se tourner vers le Père, source de toute grâce, afin de lui rendre grâce, avec l'Eglise, pour tous les bienfaits qu'ils ont reçus de lui. Voici par exemple la préface du mariage III :

« Vraiment il est juste et bon de te rendre gloire, de t'offrir notre action de grâce, toujours et en tout lieu, à toi, Père très saint, Dieu éternel et tout-puissant.

« Car tu as voulu que l'humanité, créée par ta bonté, atteigne une telle grandeur que l'union de l'homme et de la femme soit une véritable image de ton amour ; et ceux que tu as ainsi créés parce que tu les aimes, tu les appelles sans cesse à aimer comme toi pour leur donner part à ton amour éternel.

« Seigneur, nous te rendons grâce, car le sacrement de mariage qui nous révèle ton amour, consacre aussi l'amour humain, par le Christ notre Seigneur. »

La consécration

« Avec la prière eucharistique, prière d'action de grâce et de consécration, nous arrivons au cœur et au sommet de la célébration. » (30)

Saint Jean-Paul II renchérit : « Nous nous trouvons au centre même du mystère pascal qui révèle pleinement l'amour sponsal de Dieu. Le Christ est l'Époux parce qu'il s'est livré lui-même : son corps a été «livré», son sang a été «versé» (cf. Lc 22, 19. 20). C'est ainsi qu'il «aima jusqu'au bout» (Jn 13, 1). Le «don désintéressé» que comprend le sacrifice de la Croix fait ressortir d'une manière décisive le sens sponsal de l'amour de Dieu. Le Christ est l'Époux de l'Eglise, comme Rédempteur du monde. *L'Eucharistie est le sacrement de notre Rédemption. C'est le sacrement de l'Époux, de l'Épouse.* L'Eucharistie rend présent et réalise à nouveau sacramentellement l'acte rédempteur du Christ qui «crée» l'Eglise, son corps. À ce «corps», le Christ est uni comme l'époux à l'épouse. Tout cela est dit dans la *Lettre aux Éphésiens.* » (31)

Ce mystère rejoint celui du couple uni par le sacrement du mariage : « Dans le «grand mystère» du Christ et de l'Eglise, ajoute saint Jean-Paul II, se trouve introduite l'éternelle «unité des deux» constituée dès le «commencement» entre l'homme et la femme. » (32) En même temps qu'il vit le mémorial du mystère pascal qui fonde l'Alliance entre le Christ Époux et l'Eglise, le couple se consacre lui-même au sein même de cette Alliance. Et c'est là précisément «que les époux chrétiens trouvent la source jaillissante qui modèle intérieurement et vivifie constamment leur alliance conjugale. » (33)

Durant tout le reste de la messe, la Charité jaillie du Cœur transpercé de l'Époux va couler comme une source inépuisable sur l'Eglise, et plus particulièrement sur les couples présents pour purifier, renouveler et nourrir leur charité conjugale.

« Dans le don eucharistique de la charité, la famille chrétienne trouve le fondement et l'âme de sa «communio» et de sa «mission», affirme encore saint Jean-Paul II. (34)

(29) Ibid. n°4.

(30) CEC n° 1352.

(31) *Mulieris dignitatem* n° 26. Cf. le point 1 de ce chapitre.

(32) Ibid.

(33) FC n° 57 cité plus haut au début du point 1.

(34) Ibid.

Le Notre Père

Chaque fois que mon épouse et moi nous sommes ensemble à la messe, pendant le notre Père nous nous donnons la main, pour signifier que nous sommes tous deux les enfants du Père, comme tous les baptisés, mais aussi pour symboliser que, en tant que couple, nous sommes devenus « une seule chair ».

Nous glorifions le Père pour ce grand mystère dont il nous a fait le don.

Nous lui disons notre volonté commune de « faire sa volonté », de respecter ses commandements : celui de l'amour (cf. Mt 22,36-39), et particulièrement les 4^{ème} et 6^{ème} de la loi donnée à Moïse et confirmée par Jésus.

Nous lui demandons de « le pain » pour notre corps et « le Pain » pour notre âme.

Nous lui demandons « le pardon de nos péchés » et nous nous engageons à « nous pardonner mutuellement nos offenses ».

Nous lui demandons de nous fortifier pour que nous résistions à toute forme de « tentation », et de nous « délivrer du Mal », du diable qui cherche à nous diviser ainsi que notre famille, et à faire notre malheur.

Puis nous nous associons facilement à la prière qui suit, et qui va dans le même sens.

Le geste de paix

Même si le célébrant ne nous y invite pas (35), mon épouse et moi échangeons toujours un geste de paix, ne serait-ce qu'un regard ou un sourire ; et lorsque nous y sommes invités, nous nous embrassons chastement sur les lèvres, pour signifier notre communion au moment où nous allons recevoir le Christ Époux, lui qui vient nous donner un baiser d'amour et s'unir à nous, lui qui a consacré notre couple et va faire croître encore son unité.

La communion

En nous présentant l'hostie sainte, le prêtre nous dit : « Le Corps du Christ ». C'est « l'Agneau de Dieu qui enlève le péché du monde », c'est-à-dire le Fils de Dieu qui s'est livré à la souffrance et à la mort, comme l'agneau pascal, pour nous purifier du péché, nous en libérer et nous donner la vie de Dieu. C'est le Christ Tête du Corps dont il est le Sauveur (cf. Ép 5,23) ; c'est l'Époux qui, par son sacrifice, a noué avec son Épouse une Alliance éternelle à laquelle il sera toujours fidèle.

Le Christ Époux est tout heureux de venir demeurer dans le cœur des époux, comme dans celui de tous les baptisés : il les unit à lui et les transforme en lui, pour qu'ils deviennent des cellules vivantes de son Corps, l'Église.

Mais quand il vient dans le cœur des époux, il confirme en plus le lien indissoluble qu'ils ont scellé en lui le jour de leur mariage, il parfait leur unité, il purifie, consolide et élève leur amour. Alors se concrétise ce qui a été inauguré le jour du mariage :

« Le mariage des baptisés devient le symbole réel de l'alliance nouvelle et éternelle, scellée dans le sang du Christ. L'Esprit, que répand le Seigneur, leur donne un cœur nouveau et rend l'homme et la femme capables de s'aimer comme le Christ nous a aimés. L'amour conjugal atteint cette plénitude à laquelle il est intérieurement ordonné, la charité conjugale: celle-ci est la façon propre et spécifique dont les époux participent à la charité du Christ se donnant lui-même sur la croix, et sont appelés à la vivre. » (36)

(35) Ce que je trouve dommage, car bien souvent il m'arrive de participer à l'Eucharistie sans que mes voisins, de bons chrétiens, ne me disent bonjour ou au revoir !

(36) Saint Jean-Paul II, FC n° 13.

Ainsi l'Eucharistie, par sa puissance unitive, de même qu'elle fait l'Église, fait aussi le foyer, en parachevant l'union que le sacrement de mariage a établie dans le Christ, et en répandant la charité du Christ dans le cœur des époux. Alors dans cette famille tous les amours humains se trouvent peu à peu purifiés, renouvelés, fortifiés, sanctifiés : amour conjugal, amour paternel et amour maternel, amour filial et amour fraternel.

C'est à la fois une grâce immense et un appel au témoignage. Saint Jean-Paul II le dit :
« Dans le don eucharistique de la charité, la famille chrétienne trouve le fondement et l'âme de sa « communion » et de sa « mission » : le Pain eucharistique fait des différents membres de la communauté familiale un seul corps, une manifestation et une participation à la vaste unité de l'Église; d'autre part, la participation au Corps « livré » et au Sang « versé » du Christ devient pour la famille chrétienne une source inépuisable de dynamisme missionnaire et apostolique. » (37)

L'envoi

Leur unité ayant été confirmée dans le Christ, les époux deviennent témoins de l'indissolubilité du mariage, et de l'indéfectible fidélité du Christ Époux à son Épouse, l'Église. Et cette charité qu'ils reçoivent du Cœur même du Christ dans l'Eucharistie, ils pourront la rayonner partout autour d'eux : dans leur travail, dans leur quartier, dans la vie sociale et politique, dans leurs groupements d'Église...

Ils peuvent pour cela compter sur *l'Esprit-Saint*. Celui-ci est présent tout au long de la célébration eucharistique. Nous professons notre foi en lui dans le Credo. Mais son action est soulignée surtout durant la prière eucharistique au moment des deux épicleses :

« Dans l'*épiclese* l'Église demande au Père d'envoyer son Esprit Saint (...) sur le pain et le vin, afin qu'ils deviennent, par sa puissance, le Corps et le Sang de Jésus-Christ, et que ceux qui prennent part à l'Eucharistie soient un seul corps et un seul esprit. » (38)

En communiant, nous recevons inséparablement le Corps du Christ et l'Esprit Saint : c'est par celui-ci que l'amour de Dieu est répandu dans notre cœur (cf. Rm 5,5), et le plus grand des dons de l'Esprit, saint Paul le rappelait, c'est la charité (cf. 1 Co 13).

L'Esprit Saint, comme à la pentecôte, envoie les époux chrétiens vivre cet amour, et en témoigner en couple et en famille (39). Ils ont un rôle irremplaçable à jouer pour défendre la conception chrétienne de l'amour et de la famille dans notre société hédoniste et libertaire qui, à l'instigation de Satan, fait tout pour pervertir et détruire ces réalités. Saint Jean-Paul II le rappelait aux foyers chrétiens :

« Le service missionnaire le plus urgent dépasse les frontières de l'Église. Ce monde vieilli (FC 6), ne croit plus à la vie, à l'amour, à la fidélité, au pardon; il a besoin de signes de l'Alliance nouvelle et éternelle, qui lui révèlent et l'amour authentique, et la fidélité jusque dans la croix, et la joie de la vie, et la force du pardon; il lui faut réapprendre le prix d'une parole donnée et tenue, dans une vie offerte. A travers la fidélité des époux, il pourra entrevoir la fidélité du Dieu vivant. » (40)

Puis il confie aux foyers une intention particulière : « Vos combats spirituels (...) ont encore un rôle à jouer: ils peuvent vous rendre plus fraternels envers vos frères et vos sœurs éprouvés par les échecs de toutes sortes, par l'abandon du conjoint, la solitude ou les déséquilibres, et vous aider, sans rien renier de la vocation des couples à la sainteté, à accompagner ces frères et à les remettre en route. » (41)

(37) FC n° 57.

(38) CEC n° 1353.

(39) Cf. FC n° 50 à 54.

(40) Aux END le 23/09/82, n°5.

(41) Ibid. n° 7. On trouve l'intégralité de ce discours sur le site du Vatican, dans les discours de JP II en 1982.

3 – L’Eucharistie des catholiques séparés, divorcés, fidèles à leur conjoint.

Affirmons-le nettement : les catholiques séparés ou divorcés dont le mariage est valide et qui ont choisi de rester fidèles à leur conjoint, peuvent faire leur tout le développement qui précède concernant les couples chrétiens. Ils ont seulement – mais ce n’est pas rien - à vivre l’Eucharistie en l’absence physique de leur conjoint.

L’accueil

Quand ils viennent seuls à la messe, sans doute les catholiques séparés et divorcés souffrent-ils, surtout au début, de l’absence de leur conjoint. À cause de cela le Christ Époux les accueille avec une grande compassion. Mais il leur fait aussi comprendre, par la foi, que leur conjoint est là, dans leur cœur et dans le sien, que leur petite église domestique subsiste en lui qui est garant de leur engagement. «Le Christ lui-même veut et maintient toujours avec amour ce lien, même dans un mauvais état apparent. » (42) Aussi il les accueille avec tendresse, eux qui restent fidèles à leur conjoint malgré toutes les difficultés que cela entraîne. L’Eucharistie est pour eux *le* lieu pour retrouver la communion spirituelle avec leur conjoint.

Le rite pénitentiel

Pour revêtir l’habit des noces et participer en vérité à l’Eucharistie, les séparés et divorcés, sont invités à un examen de conscience.

Même s’ils ont été abandonnés ou n’ont pas voulu la séparation, comme ce fut mon cas, ont-ils évalué leur part de responsabilité dans l’échec de leur couple (nul n’aime parfaitement !), et ont-ils demandé pardon au Seigneur pour leurs péchés ?

S’ils ont eux-mêmes provoqué la séparation, en dehors des cas où l’Église leur reconnaît ce droit (adultère du conjoint, violence), s’en sont-ils repentis et confessés ?

Avec la grâce de Dieu, ont-ils renoncé à la rancune, et ont-ils pris le chemin du pardon en vue de la réconciliation avec leur conjoint ?

Jésus, l’Époux parfait de l’Église, les invite maintenant à aller comme lui jusqu’au bout de l’amour, jusqu’au pardon, qu’il a donné sur la croix. C’est ce mystère qui sera actualisé au cœur de la célébration eucharistique. Si les catholiques séparés veulent le suivre jusque là, il leur pardonne tous leurs péchés, et renouvelle les bases de leur alliance : s’ils sont tentés par le doute, la méfiance vis-à-vis de leur conjoint, avec la grâce de Jésus ils peuvent garder ou redonner leur confiance à celui-ci. S’ils sont tentés par la rancune ou la révolte, l’Esprit Saint leur donne la force de pardonner. S’ils connaissent le découragement, le Christ Époux consolide leur fidélité, dans l’espérance d’une réconciliation avec leur conjoint.

La Parole de Dieu

Dans la liturgie de la Parole, le thème de l’Alliance est très présent : l’Ancien Testament met en lumière l’inlassable fidélité de Dieu à son peuple malgré ses infidélités répétées. Les catholiques séparés et divorcés fidèles sont confortés par ces textes, ainsi que par ceux qui présentent la vision du Christ sur le mariage, l’adultère et le divorce.

Ils sont aussi interpellés par tous les textes qui appellent à la miséricorde, au pardon, à la réconciliation, à la fidélité. Ils sont réconfortés par la tendresse du Père, par la compassion de Jésus, par la présence si douce de Marie notre Mère. Cela les aide ensuite à convertir sans cesse leur regard sur leur conjoint, à adopter celui de Jésus sur lui.

(42) P. Alain MATTHEEUWS, cité p. 30

Le Credo

Nous avons reçu la foi en germe au baptême et nous la professons dans le Credo. L'Esprit Saint la fait grandir durant l'Eucharistie, « mystère de la foi ». Et c'est dans cette foi que les époux enracinent et retrempe leur confiance en leur conjoint, qui est le premier pilier de leur alliance conjugale.

Il faut aux catholiques séparés et divorcés une foi solide pour croire tous les mystères de la foi, et en particulier que, par la grâce du sacrement du mariage, le lien avec leur conjoint demeure dans le Christ. Ils s'appuient pour cela sur la Parole de Dieu et sur l'enseignement de l'Église, et c'est cela qui leur permet de rester fidèles, alors que le monde les prend pour des fous, et que même beaucoup de chrétiens – voire des prêtres « progressistes » – les considèrent comme de doux rêveurs.

Cette foi, consolidée par l'Esprit-Saint, va leur permettre de vivre intensément la suite de la messe, et de renforcer leur unité avec leur conjoint.

L'offertoire

Pendant l'offertoire, le prêtre offre au Père le pain, fait de grains broyés, et le vin, issu de la vigne pressée : ils deviendront le corps broyé par la souffrance, et le sang du Christ versé par amour pour notre salut.

L'Église nous invite à unir à cette offrande toute notre vie, y compris « les épreuves de la vie, pourvu qu'elles soient patiemment supportées ». (43) Ces offrandes rejoindront celle de Jésus qui sera actualisée dans la prière eucharistique.

C'est le moment, pour les chrétiens séparés et divorcés d'offrir leur conjoint et leurs enfants ; d'offrir aussi toutes les blessures de leur séparation et de leur divorce pour les unir à la passion de Jésus (44), mais aussi toutes les souffrances actuelles : solitude affective, difficultés matérielles, professionnelles, problèmes avec les enfants, soucis de santé, etc.

Jésus, le divin Époux, qui dans sa passion a pris sur lui toutes nos blessures et tous nos péchés pour les guérir et les purifier, agréé l'offrande des séparés et divorcés fidèles, et leur donnera en retour les grâces dont ils ont besoin pour vivre leurs épreuves et rester fidèles.

L'action de grâce

Même si cela leur est difficile au début, l'Église les invite maintenant à entrer dans son action de grâce au Père pour la merveille de notre salut.

Plus ils méditeront sur l'immense amour de Jésus qui a tant souffert pour nous, et plus ils entreront en communion avec lui, alors plus ils recevront de lui la paix du cœur, si bien que peu à peu leur fardeau deviendra moins lourd.

L'Esprit Saint, grâce au don de science, leur permettra de réaliser combien le Christ, comme dans le texte « pas sur le sable », était tout à côté d'eux durant leur épreuve, et combien la Providence divine les accompagne au jour le jour. Ils pourront en rendre grâce à Dieu.

Ils apprendront aussi à relire leur histoire avec un certain recul, sachant reconnaître tout ce qu'ils ont vécu de bon avec leur conjoint, et en rendre grâce à Dieu.

(43) LG n° 34 cité au point 2 : *l'offertoire*, p.114.

(44) Cf. ch. I : *La passion des séparés, divorcés*.

Ressasser le négatif attristé et désespère (c'est le tentateur qui nous y pousse !). Le meilleur remède c'est de se remémorer les bons événements du passé et d'en rendre grâce, comme font souvent les psaumes – par exemple le psaume 77(76) -.

La consécration

Il convient de relire ici les textes de saint Jean-Paul II mettant en lumière combien le mystère célébré au cœur de l'Eucharistie est celui du Christ Époux scellant dans son sang l'Alliance nouvelle et éternelle, dont le mariage est le sacrement. (45) Dans l'optique des catholiques séparés et divorcés fidèles, je voudrais souligner combien est alors présent le *jusqu'au bout de l'amour* (Jn 13,1) qui prend la forme du pardon en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance. (46)

Cela commence dès la préface : « Père, ton Esprit travaille au cœur des hommes, et les ennemis enfin se parlent, les adversaires se tendent la main. (...) Oui, c'est à toi, Seigneur, que nous le devons, si le désir de s'entendre l'emporte sur la guerre, si la soif de vengeance fait place au *pardon*, et si l'amour triomphe de la haine. » (47)

La prière de consécration du vin actualise tout ce mystère : « À la fin de ce dernier repas, sachant qu'il allait tout *réconcilier* en lui par le sang de sa croix, Jésus prit la coupe remplie de vin, il te rendit grâce encore, Père, et la fit passer à ses amis en leur disant : « Prenez et buvez en tous, car ceci est la coupe de mon sang, le sang de *l'Alliance nouvelle et éternelle*, qui sera versé pour vous et pour la multitude en rémission des péchés ». » (48)

L'Eucharistie actualise la présence du Christ Époux qui donne sa vie pour nous pardonner nos péchés, nous réconcilier avec le Père, et nous faire entrer dans l'Alliance nouvelle et éternelle. Comme le mariage est le sacrement de ce mystère, les catholiques séparés et divorcés fidèles peuvent alors, par Jésus, avec lui et en lui, pardonner à leur conjoint en vue de leur réconciliation et du renouvellement de leur alliance conjugale.

L'Esprit Saint, invoqué dans la seconde épiclese, leur en donne la grâce : « Regarde avec amour, Père très bon, ceux que tu attires vers toi, leur donnant de communier à l'unique sacrifice du Christ : qu'ils deviennent ensemble, par la force de l'Esprit, le corps de ton Fils ressuscité en qui sont abolies toutes les divisions. » (49) Oui, même si leur couple est humainement divisé, les catholiques séparés et divorcés fidèles, dans la foi, ont la certitude qu'il reste uni en Jésus, et le pardon qu'ils donnent à leur conjoint fait vivre leur petite église domestique qui subsiste dans le Christ.

Le Notre Père

L'appel au pardon est explicite dans le Notre Père. Pour les catholiques séparés et divorcés, il est même si exigeant que beaucoup, au début, n'arrivent plus à dire cette phrase : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés. » Ils peuvent alors dire : « Pardonne-moi mes offenses et donne-moi la grâce de pardonner au conjoint qui m'a offensé », jusqu'à ce qu'ils soient en mesure de réciter la prière telle que Jésus nous l'a apprise. Ceux qui y sont parvenus imaginent même, en récitant la prière, qu'ils tiennent la main de leur conjoint, et ils vivent dans leur cœur ce que leurs lèvres proclament.

(45) Cf. p. 112.

(46) Cf. p. 34.

(47) Préface de la 2^{ème} prière eucharistique pour la réconciliation.

(48) Prière eucharistique pour la réconciliation I.

(49) Ibid.

Le geste de paix

Durant le rite de la paix, des séparés et divorcés fidèles commencent par donner, dans leur cœur, la paix à leur conjoint, en attendant de pouvoir le faire de vive voix.

Ils en ont parfois l'occasion, quand ils se retrouvent à une même célébration eucharistique, par exemple au mariage d'un de leurs enfants, au baptême d'un de leurs petits-enfants, ou aux obsèques d'un de leurs proches. Voici comment une femme a vécu le rite de la paix dans une de ces situations :

« Onze ans après notre séparation, lorsque mon mari a fait l'effort d'assister au mariage de notre dernière fille, et qu'il y est venu avec l'enfant qu'il a eu de l'autre femme, cela m'a été très pénible. Puis j'ai réalisé qu'il lui avait fallu, à lui aussi, beaucoup de courage pour faire cette démarche. Le baiser de paix que j'ai pu lui donner était un vrai baiser de paix, du moins de ma part. » (Marie-José)

La communion

Dans la communion, c'est Jésus, l'Époux qui a aimé l'Église d'un amour parfait, l'Époux éternellement fidèle à son Épouse malgré ses infidélités, qui vient avec joie dans le corps et dans le cœur des catholiques séparés et divorcés fidèles. Ils ont choisi d'aller comme lui jusqu'au bout de l'amour et de rester fidèles à l'infidèle ; par son amour il vient les renouveler dans la grâce de leur sacrement du mariage.

Il leur donne ou redonne la grâce du pardon. Claudine en témoigne : « Durant une session à Paray-le-Monial, une sœur du Renouveau, inspirée par l'Esprit, m'a dit une parole qui m'a percé le cœur : « C'est la rancune que tu as contre ton mari qui te sépare de Dieu. » Alors, moi qui ne savais pas prier, j'ai demandé à haute voix au Seigneur la grâce de pouvoir pardonner à mon mari, car humainement il m'était impossible de le faire. J'ai couru me confesser, alors que je ne m'étais pas approchée du sacrement de Réconciliation depuis des années. Puis j'ai communié dans la Basilique. Retournée à ma place, au moment où le Corps (et donc le Cœur) de Jésus me touchait, j'ai senti dans une grande douceur que ma haine fondait, et que je pouvais enfin pardonner à mon mari. »

Oui Jésus par sa passion, sa mort et sa résurrection, a brisé « le mur de la haine ». « Ainsi, à partir des deux, (...), il a voulu créer en lui un seul Homme nouveau en faisant la paix, et réconcilier avec Dieu les uns et les autres en un seul corps par le moyen de la croix ; en sa personne, il a tué la haine. » (Ép 2,15b-16). Ce texte, que saint Paul applique aux juifs et aux païens, dit clairement ce qui se passe pour les époux séparés ou divorcés dès lors qu'ils vivent la grâce du pardon. Certains imaginent qu'en communiant ils reçoivent un baiser nuptial de leur conjoint.

Alors leur unité, réalisée le jour du mariage, est confirmée en Jésus. Un jour Anne-Marie (50) disait au Père Guillaume (51): « Sur ce thème de l'unité réalisée dans le Christ, on peut dire qu'à chaque fois que l'on reçoit Jésus dans l'Eucharistie, de nouveau on reçoit son conjoint, que Jésus nous le redonne. » Elle le croyait intensément, et le Père Guillaume l'a confirmé : « Chaque fois que vous communiquez, vous renouez votre mariage, vous scellez ce mariage dans le Christ, dans la fidélité de Jésus. Les choses se passent à une telle profondeur que nous ne le voyons pas, mais elles se font ! »

(50) La cofondatrice de la communion Notre-Dame de l'Alliance.
Notre-Dame de l'Alliance

(51) Père spirituel de la communion

En outre, dans la communion, par l'Esprit Saint, Jésus répand dans le cœur des catholiques séparés ou divorcés fidèles la charité conjugale ; « celle-ci est la façon propre et spécifique dont les époux participent à la charité du Christ se donnant lui-même sur la croix, et sont appelés à la vivre. » (52) Ils peuvent alors aimer leur conjoint non pas d'un amour affectif, mais de l'amour même du Christ. Et l'on peut affirmer qu'en retour, alors qu'ils sont sevrés de l'amour affectif de leur conjoint, Jésus, au nom de celui-ci, leur donne un amour plus grand, plus fort, l'amour qui seul peut combler, et qui s'épanouira dans la vie éternelle.

Quelquefois Jésus le fait de façon sensible ; mais le plus souvent ils ne sentent rien. C'est dans la foi qu'ils vivent cette réalité, et elle leur procure une paix profonde.

La communion au Corps du Christ est un moment si essentiel pour confirmer l'unité des époux séparés ou divorcés, que c'est aussitôt après que les membres de la communion Notre-Dame de l'Alliance renouvellent solennellement leur oui à leur conjoint, durant leur retraite annuelle et le jour de leur anniversaire de mariage.

Après avoir relu la Parole de Dieu en Osée 2,16-22, et le psaume 88, ils renouvellent l'engagement de leur mariage au moyen de cette prière toute simple :

« Père éternellement fidèle, il y a ... ans, N. et moi avons scellé librement devant toi, en Jésus, une alliance dont tu as fait le sacrement de l'Alliance nouvelle et éternelle entre le Christ et l'Église.

« Depuis, nous nous sommes séparés.

« Mais je crois que notre unité demeure en Jésus. Je te redis ma volonté de rester fidèle à mon époux (épouse) en vue de notre réconciliation, et je te prie, en ce jour, de renouveler par ton Esprit mon amour pour lui (elle). Amen ! »

Suit un chant à l'Esprit Saint.

Cette démarche est toute simple, mais elle a un retentissement très profond en ceux qui la vivent : beaucoup en témoignent. (53)

Certains catholiques séparés ou divorcés, connaissant l'impossibilité pour les divorcés remariés de communier, ont préféré l'Eucharistie au remariage.

Par exemple Babeth : « Depuis mon enfance, l'Eucharistie me fascine. C'est le besoin de ce sacrement qui m'a éloignée de certaines tentations, et ma fidélité au sacrement du mariage est en grande partie due à mon désir de communion au Corps et au Sang du Christ. »

Ou encore Wanda. J'aurais aimé citer intégralement son témoignage (54). Je retiens ici simplement un passage : ayant eu l'opportunité de « refaire sa vie » avec un homme qu'elle aimait - mais cela la mettait mal à l'aise - elle a finalement choisi Jésus Eucharistie :

« Il m'était impossible de vivre sans Jésus. (...) Pour moi Jésus était *le Vivant* présent près de moi ; j'avais besoin de la nourriture qu'il me donnait dans son Corps et dans son Sang. (...) Tout à coup je compris que c'était ce Corps Sacré qui était *ma vie, mon essentiel*. Lui seul pouvait faire pencher la balance de la décision que j'avais à prendre.

« Certes, ce ne fut pas facile. Je savais que, si je me remariais, je ne pourrais plus communier. (...)

« Alors je pris ma décision : j'écrivis ma lettre de rupture. (...) Ce renoncement ne fut pas si facile qu'il paraît peut-être dans ces lignes. Mais que de grâces m'ont été données par la suite ! Il m'est impossible de vous les dire toutes. Vous dire la joie de mon mari (remarié), je le peux non plus. Mais ce que je peux vous dire, c'est que je ne l'ai jamais regretté ! (...)

« L'Eucharistie est vraiment *le chemin, la vérité et la vie* (Jn 14,6). »

(52) FC n° 13.
de l'Alliance n° 4, 36 p.
espérance, p. 141 à 144.

(53) Cf. *Le renouvellement du oui au conjoint*, document de la communion Notre-Dame de l'Alliance n° 4, 36 p.

(54) Il est reproduit dans mon premier livre : *Séparés, divorcés, une possible*

Jésus veut être aimé en premier, être préféré à toutes les affections humaines (cf. Mt 10,37-38) ; mais en retour il bénit abondamment les époux qui restent fidèles à leur conjoint.

L'envoi

À priori on pourrait être tenté de penser que les catholiques séparés ou divorcés sont mal placés pour la mission ; en effet le divorce est un échec humain et est en contradiction avec l'appel du Christ à l'unité et à la fidélité au sein de la cellule familiale.

Mais les catholiques séparés et divorcés qui ne se remarient pas, comme le demandent le Christ et l'Église, deviennent témoins que l'amour, en Jésus, est plus fort que l'échec humain ; que le mariage valide n'est pas détruit par la séparation ou le divorce ; que le pardon est possible avec la grâce de Dieu, et qu'il ouvre à l'espérance d'une réconciliation.

Les catholiques séparés et divorcés deviennent aussi humblement prophètes de l'indéfectible fidélité de Dieu à son peuple, du Christ à son Église.

Au huitième siècle avant Jésus-Christ, Dieu a demandé à Osée d'épouser une femme qui lui a donné trois enfants. Mais son épouse se livrait à la prostitution, comme le peuple d'Israël qui se détournait de Dieu pour adorer les idoles (Os 1,2). Alors Dieu a commandé à Osée : « Va de nouveau, aime une femme aimée d'un compagnon et qui commet l'adultère. Car tel est l'amour du Seigneur pour les fils d'Israël, eux qui se tournent vers d'autres dieux. » (Os 3,1) Osée fit ce que le Seigneur lui avait commandé. Par sa fidélité à son épouse infidèle il est devenu le prophète de la fidélité éternelle de Dieu à son peuple pécheur.

Les catholiques séparés et divorcés qui restent fidèles à leur conjoint adultère poursuivent aujourd'hui la mission prophétique d'Osée. Le Père Denis Sonnet a affirmé : « Il n'y a personne qui soit plus signe de la fidélité de Dieu qu'un divorcé fidèle. »

Et saint Jean-Paul II leur rend hommage : « Il faut aussi reconnaître le prix du témoignage des époux abandonnés par leur conjoint qui, grâce à leur foi et à leur espérance chrétiennes, n'ont pas contracté une nouvelle union: ils rendent ainsi un authentique témoignage de fidélité dont le monde d'aujourd'hui a tant besoin. C'est pourquoi les pasteurs et les fidèles de l'Église doivent les encourager et les aider à persévérer dans ce sens. » (55)

4 – L'Eucharistie des catholiques divorcés remariés

Au moment d'aborder ce point délicat, rappelons comment saint Jean-Paul II commençait son passage sur mariage et Eucharistie :

«Le devoir de sanctification qui incombe à la famille chrétienne a sa racine première dans le *baptême* et sa plus grande expression dans *l'Eucharistie* à laquelle le *mariage* chrétien est intimement lié. » (56)

La grâce fondamentale est celle du *baptême*, qui fait de nous les membres du Corps du Christ, l'Épouse du Christ, et les frères les uns des autres. C'est une grâce insigne, qui se déploie durant toute notre vie, et qui sera parfaite dans la vie éternelle.

L'Eucharistie est le sacrement qui nourrit et fait croître cette réalité spirituelle, car Jésus, l'Époux de l'Église, s'unit à elle au point de ne plus faire qu'une seule chair avec elle.

Par la grâce du sacrement du *mariage*, deux baptisés, déjà unis intimement à Jésus par le caractère baptismal, deviennent un en Jésus, ne font plus qu'une seule chair en Jésus, et, quand leur mariage est valide, rien, pas même le divorce civil, ne peut dissoudre ce lien.

(55) FC n° 20. (56) FC n° 57 cité p. 112.

Dans l'Eucharistie, les époux validement mariés, qu'ils soient ensemble ou séparés, célèbrent et renforcent cette unité, sacrement de l'union du Christ et de l'Église.

L'accueil.

Lorsque nos frères et sœurs divorcés remariés viennent à l'Eucharistie, Jésus les accueille avec bonheur, car, en tant que baptisés, ils sont membres de son Corps, et il n'a qu'un désir, c'est que ce Corps se rassemble et grandisse dans l'unité. (57)

Il les accueille aussi avec compassion, car ils ont beaucoup souffert durant et après leur divorce. Il a pris sur lui toutes leurs souffrances, et veut les en guérir.

Peut-être se sont-ils convertis dans leur épreuve ; aussi les accueille-t-il avec joie ; n'a-t-il pas dit : « *Il y aura de la joie dans le ciel pour un seul pécheur qui se convertit, plus que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de conversion.* » (Lc 15,7) Sans doute y a-t-il dans l'assemblée des gens plus pécheurs qu'eux !

Mais, si leur premier mariage est valide, l'Époux ne peut les accueillir en tant que couple. En effet leur premier couple continue à faire un en lui, même si l'un des conjoints est absent, et peut-être loin de lui comme le fils prodigue de la parabole.

En se remariant, ils se sont mis objectivement en situation d'adultère, puisque au moins l'un d'eux, et peut-être tous les deux, ils sont allés vers « un autre » (« ad alterum ») que le conjoint avec lequel ils se sont engagés pour toujours dans le sacrement du mariage.

Néanmoins Jésus les accueille avec miséricorde, sans les juger, comme il a accueilli la femme adultère (cf. Jn 8,1-11). Mais pour vivre en vérité l'Eucharistie, ils doivent la vivre comme frère et sœur, dans la grâce baptismale, au sein de la grande famille qu'est l'Église Corps du Christ.

Le temps pénitentiel

Accueillis avec miséricorde par Jésus, les catholiques divorcés remariés doivent être en vérité par rapport à leur divorce et à leur remariage.

Par rapport à leur divorce, saint Jean-Paul II a précisé qu'« il faut bien discerner les situations. Il y a en effet une différence entre ceux qui se sont efforcés avec sincérité de sauver un premier mariage et ont été injustement abandonnés, et ceux qui par une faute grave ont détruit un mariage canoniquement valide. » (58)

Les premiers sont innocents de leur divorce, et ont sans doute aussi demandé pardon au Seigneur pour les péchés à cause desquels ils avaient quand même une part de responsabilité dans l'échec de leur couple (nul n'est parfait !).

Les autres, en provoquant leur divorce, ont commis une faute grave ; mais s'ils s'en sont repentis, le Seigneur leur a pardonné, à condition qu'ils se soient efforcés de réparer autant que possible l'injustice commise envers leur conjoint.

Ceux qui souhaiteraient que l'Église accorde la communion aux divorcés remariés à certaines conditions, placent parmi celles-ci la réparation des injustices commises. Mais cela ne suffit pas. Pour être justes aux yeux de Dieu, les catholiques divorcés doivent aussi pardonner ses torts à leur conjoint, en vue de leur réconciliation et, si possible, du renouvellement de leur alliance conjugale.

Pour être justifiés par Dieu, ils doivent également respecter le 6ème commandement :

(57) Le P. Jacques NOURISSAT, homme d'une extrême miséricorde, a fortement mis en valeur cette réalité, en organisant d'abord, pour les catholiques divorcés remariés, des rencontres intitulées : « *Redevenez les baptisés que vous êtes.* » Cf. *Fidèles jusqu'à l'audace ; divorcés remariés : un chemin nouveau dans l'Église*, Éditions Salvator, 2008.

(58) FC n° 84 § 2.

« Tu ne commettras pas d'adultère. » Saint Jean-Paul II l'a affirmé clairement : « La réconciliation par le sacrement de pénitence - qui ouvrirait la voie au sacrement de l'Eucharistie - ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ, et sont sincèrement disposés à une forme de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage. » (59)

Au moment de vivre le temps pénitentiel, les catholiques divorcés remariés sont-ils prêts à adopter cette forme de vie en frère et sœur conforme à la grâce de leur baptême ? Si oui le pardon de Dieu leur est donné par l'Église.

Sinon, Dieu seul sonde les cœurs, et connaît la responsabilité réelle des divorcés remariés ainsi que leurs motivations profondes. S'ils sont dans la revendication et pensent avoir raison contre la Parole de Jésus et contre la discipline de l'Église, on voit mal comment Jésus pourrait leur accorder son pardon. Par contre, si, comme le publicain de la parabole (cf. Lc 18, 9-14), ils se reconnaissent humblement pécheurs, et désirent arriver un jour à mettre leur manière de vivre en accord avec l'indissolubilité du mariage, ils repartiront sans doute justifiés.

Quant à l'Église, affirme saint Jean-Paul II, « avec une ferme confiance, elle croit que même ceux qui se sont éloignés du commandement du Seigneur et continuent de vivre dans cet état pourront obtenir de Dieu la grâce de la conversion et du salut, s'ils persévèrent dans la prière, la pénitence et la charité. » (60)

La Parole de Dieu

En tant que baptisés, les catholiques divorcés remariés sont invités à accueillir les Paroles qui leur redisent la grandeur de leur baptême.

Plongés dans la mort et la résurrection de Jésus, ils ont reçu alors le pardon du péché originel et ensuite, dans le sacrement de réconciliation, le pardon de tous leurs péchés personnels jusqu'à leur remariage.

Devenus par le baptême enfants bien-aimés du Père, et membres du Corps du Christ, ils ont reçu l'Esprit Saint et tous ses dons, à commencer par les vertus théologiques et les sept dons du Saint-Esprit. Ils peuvent ainsi vivre une relation d'amour avec Dieu et avec leurs frères chrétiens. Ce sont ces grâces immenses qu'ils peuvent mettre en œuvre avec leur conjoint civil, pour respecter l'alliance sacramentelle de leur premier mariage.

Grâce au don de force, ils sont capables de maîtriser la concupiscence, et d'accepter la croix au cœur de leur situation présente, à condition qu'ils nourrissent en eux ces forces spirituelles qui leur ont été données au baptême et, pour certains, à la confirmation.

La Parole leur rappelle aussi la sainteté du mariage : l'appel à la fidélité et au pardon, avec toutes leurs implications que nous avons évoquées ; et l'interdiction par Jésus du remariage. La Parole de Jésus est lumière et vérité : quand nous l'accueillons et la mettons en pratique, elle nous libère et nous donne la paix.

Le Credo

C'est dans la foi que nos frères et sœurs divorcés remariés peuvent accueillir et vivre ces réalités spirituelles. Elles sont folie pour le monde. « *Car le langage de la croix est folie pour ceux qui vont à leur perte, mais pour ceux qui vont vers leur salut, pour nous, il est puissance de Dieu.* » (1 Co 1,18)

(59) FC n° 54 § 5.

(60) FC n° 84 § 8.

Dans le Credo, les catholiques divorcés remariés professent leur foi en Jésus qui a subi les pires tortures par amour pour eux, et qui a vaincu la mort par sa résurrection. Croient-ils qu'il peut leur donner la force de supporter leur croix – en l'occurrence celle qui consiste à passer d'une vie de type conjugal à une vie fraternelle -, et qu'il peut ressusciter le couple uni par le sacrement du mariage, comme nous l'avons vu plus haut ?

« À Celui qui peut réaliser, par la puissance qu'il met à l'œuvre en nous, infiniment plus que nous ne pouvons demander ou même concevoir, gloire à lui dans l'Église et dans le Christ Jésus pour toutes les générations dans les siècles des siècles. Amen. » (Ép 3,20-21)

L'offertoire

Nous avons réalisé combien ce moment est important pour les époux, qui peuvent offrir au Seigneur toute leur vie conjugale et familiale ; et pour les catholiques séparés ou divorcés fidèles, qui présentent alors au Père leur petite église domestique en mauvais état, et toutes leurs épreuves.

Nos frères et sœurs divorcés remariés peuvent aussi présenter au Seigneur toutes les belles choses qu'ils vivent ensemble. On lit parfois des témoignages émouvants à ce sujet : telle personne, démolie par son divorce, a repris goût à la vie grâce à l'amour de son nouveau conjoint civil. Ou telle femme (parfois veuve ou célibataire au moment du mariage avec un divorcé) s'est occupée admirablement des enfants de son conjoint. Tout cela est beau et bon, et béni par le Seigneur.

Mais ils ne peuvent présenter au Seigneur leur couple en tant que tel tant qu'ils vivent les relations sexuelles ; celles-ci sont réservées aux époux unis par le sacrement du mariage, car elles sont « partie intégrante de l'amour dans lequel l'homme et la femme s'engagent entièrement l'un vis-à-vis de l'autre jusqu'à la mort. » (61) Les catholiques divorcés remariés peuvent être unis par une très forte amitié, mais ne peuvent « faire une seule chair » avec leur nouveau conjoint si leur premier mariage était valide.

Si ce mariage était valide, ils peuvent alors présenter leur conjoint et les enfants de ce premier mariage au Seigneur, comme le font les catholiques séparés et divorcés fidèles, afin qu'il continue à les bénir par la grâce du sacrement du mariage.

L'action de grâce

Comme tous les baptisés, les catholiques divorcés remariés peuvent maintenant rendre grâce au Père pour le mystère de leur salut, qui va être actualisé dans la liturgie eucharistique.

Debout au pied de la croix de Jésus, ils puisent à la source de l'Esprit qui coule abondamment de son cœur. Qu'ils lui ouvrent tout grand leur cœur pour que l'Esprit Saint le renouvelle, et qu'ainsi ils puissent, grâce à lui, « persévérer dans la prière, la pénitence et la charité. » (62)

Le Notre Père

C'est la prière par excellence des baptisés. Les catholiques divorcés remariés la récitent en frères avec tous ceux qui sont rassemblés pour cette Eucharistie ; et ils la récitent en frère et sœur unis dans le Christ par le lien du baptême.

(61) FC n° 11. (62) FC n° 84 § 8.

Mais quand ils disent : « Que ta volonté soit faite », sont-ils réellement prêts à faire cette volonté, et à adopter un mode de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage ?

Quand ils disent : « Pardonne-nous nos offenses comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés », pardonnent-ils « du fond du cœur » (Mt 18, 35) à leur conjoint auquel ils sont unis par le sacrement du mariage ? Pardonnent-ils à l'Église qui, en raison de « sa fidélité au Christ et à sa vérité » (63) ne peut les admettre à la communion eucharistique tant qu'ils vivent comme des époux ?

Quand ils disent : « délivre-nous du mal », sont ils conscients que c'est le diable qui, par ses insinuations perfides, a poussé à la division leur couple validement uni par le sacrement du mariage, et que c'est encore lui qui, en suggérant des raisonnements pernicieux, en dissociant la miséricorde de la vérité, pousse beaucoup de catholiques à remettre en cause la position de l'Église vis-à-vis des divorcés remariés ?

Le geste de paix

Il est réconfortant pour les catholiques divorcés remariés de pouvoir échanger ce geste de paix avec les autres baptisés présents autour d'eux : il signifie qu'ils ont toute leur place dans la communauté rassemblée.

Mais entre eux ils ne peuvent l'échanger comme les époux unis par le sacrement de mariage. D'ailleurs, sont-ils prêts à donner la paix du Christ, dans leur cœur, à celui(elle) qu'ils ont épousé(e) jadis en Jésus pour toujours ?

La communion

L'Eucharistie est le repas de noces où se vit la communion d'amour entre le Christ et l'Église. Lorsque le Christ Époux, qui s'est fait nourriture, se donne aux communiant, il s'unit à eux plus intimement que ne s'unissent les époux dans la relation conjugale.

Pour accueillir dignement le Christ Époux, nous devons avoir été purifiés de tout péché, et être en communion aussi bien avec Jésus qu'avec les autres baptisés. En effet la communion eucharistique nous met en communion non seulement avec le Christ, mais aussi, en lui, avec nos frères. Saint Paul l'affirme : « *La coupe de bénédiction que nous bénissons, n'est-elle pas communion au sang du Christ ? Le pain que nous rompons, n'est-il pas communion au corps du Christ ? Puisqu'il y a un seul pain, la multitude que nous sommes est un seul corps, car nous avons tous part à un seul pain.* » (1 Co 10,16-17)

Dès lors des baptisés qui sont divisés, comme c'était le cas à Corinthe, communient indignement au Corps du Christ (cf. 1 Co 11,27), puisqu'ils prétendent s'unir au Christ en recevant son Corps eucharistique, alors qu'ils sont divisés dans son Corps mystique.

Donc tous ceux qui ont de la rancune dans le cœur, qu'ils soient divorcés ou pas, communient indignement au Corps et au Sang du Christ, qui est mort et ressuscité pour nous réconcilier avec le Père et nous unir entre nous.

Certains catholiques divorcés remariés ont pardonné à leur conjoint auquel ils sont unis par le sacrement du mariage, et sont, pour autant que cela dépend d'eux, en paix avec tous leurs frères. Alors, ne pourraient-ils pas communier en tant que baptisés ?

Hélas non, car le mariage validement contracté est le sacrement de l'union entre le Christ Époux et l'Église qui est célébrée et actualisée dans l'Eucharistie.

(63) FC n° 84 § 7.

Comme nous l'avons vu dans les deux points précédents, au moment de la communion, le Christ Époux se donne aux époux dont le sacrement est valide pour confirmer et faire croître leur unité, qu'ils soient présents tous les deux, ou que seul l'un des deux soit là. En outre il bénit leur fidélité qui est le signe de son indéfectible fidélité d'Époux, afin qu'ils soient assez forts pour tenir, quoi qu'il arrive, jusqu'à la mort.

Il arrive qu'un(e) divorcé(e) fidèle retrouve durant une eucharistie – à l'occasion d'un événement familial par exemple – son épouse(époux) avec son nouveau conjoint. Si tous les trois se présentaient à la communion, comment le Christ Époux éternellement fidèle pourrait-il se donner à la fois au conjoint fidèle et à celui qui s'est engagé dans une nouvelle union ? Ce n'est pas possible ! Chercher des arguments pour contourner une telle évidence fait tomber dans le byzantinisme dénoncé par François à la fin du Synode de 2014.

Saint Jean-Paul II exprime cette impossibilité en termes plus théologiques :
« L'Eglise réaffirme sa discipline, fondée sur l'Écriture Sainte, selon laquelle elle ne peut admettre à la communion eucharistique les divorcés remariés. Ils se sont rendus eux-mêmes incapables d'y être admis car leur état et leur condition de vie est en contradiction objective avec la communion d'amour entre le Christ et l'Eglise, telle qu'elle s'exprime et est rendue présente dans l'Eucharistie. » (64)

Ceci a été repris par le catéchisme de l'Église catholique de 1992 (65), par le Cardinal Ratzinger en 1994 (66), par Mgr Léonard en 1996 (67), par Benoît XVI en 2007 (68), et plus récemment, en 2013, par Mgr G.-L. Müller, Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (69), etc.

La formule de saint Jean-Paul II est très dense. Voici comment Mgr Léonard l'explique : « Communier au Corps de Jésus, c'est proclamer l'Alliance nouvelle et éternelle que le Seigneur a conclue avec nous en nous livrant son corps sur le lit nuptial de la Croix, en versant son sang pour nous sur l'autel du Calvaire. La communion eucharistique est la proclamation maximale de l'Alliance indissoluble entre le Christ Époux et son Épouse, l'Église.

« Or ceux qui se marient chrétiennement se marient « dans le Seigneur » ; ils glissent leur alliance d'homme et de femme à l'intérieur de l'Alliance de Dieu avec l'humanité en Jésus. (...)

« Mais si, après un divorce civil, on se remarie civilement, ou si, étant libre soi-même, on épouse une personne divorcée, on se met dans une situation objective de rupture consommée de l'alliance conjugale, de l'alliance dans le Seigneur.

« Il y aurait alors contradiction à proclamer, dans l'acte de communier, une alliance conjugale indissoluble que l'on nie, par ailleurs, en s'établissant dans une situation permanente d'alliance conjugale rompue. Le sacrement de l'Eucharistie, auquel on voudrait communier, entrerait alors en conflit avec le sacrement de mariage, auquel on est objectivement infidèle. » (70)

La discipline de l'Église découle du mystère des noces entre le Christ Époux et l'Église célébrées dans l'Eucharistie, et symbolisée réellement dans le mariage. Si nos frères et sœurs divorcés remariés en souffrent, qu'ils s'interrogent sur la raison de cette souffrance (71), demandent au Saint-Esprit de les aider à comprendre le pourquoi de la discipline de l'Église, et comment se mettre en règle par rapport à celle-ci.

(64) FC n° 84 § 4.

(65) Cf. CEC n° 1650.

(66) Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur l'accès à la communion eucharistique des fidèles divorcés remariés, n° 5-6.

(67) Op. cit

(68) Dans son Exhortation apostolique sur l'Eucharistie, *Sacramentum Caritatis*, n° 29.

(69) *Un témoignage*

sur le pouvoir de la grâce sur l'indissolubilité du mariage...

(70) Op. cit. p. 106-107.

(71) Cf. p. 91 :

Les catholiques divorcés remariés sont-ils rejetés ?

Il y a des interdits qui sont bons, parce qu'ils nous protègent du mal et nous font grandir dans l'amour et la vérité. C'est le cas des dix commandements (dont le sixième). C'était aussi le cas de l'interdit aux origines de l'humanité : « *Le Seigneur Dieu donna à l'homme cet ordre : « Tu peux manger les fruits de tous les arbres du jardin ; mais l'arbre de la connaissance du bien et du mal, tu n'en mangeras pas ; car, le jour où tu en mangeras, tu mourras.* » (Gn 2,16-17) » Cet interdit avait pour but de protéger la communion d'amour entre l'homme et Dieu, et la communion d'amour dans le couple originel. Il rappelle aux hommes que c'est Dieu qui a « inventé » le mariage comme sacrement de son amour trinitaire, et qu'ils ne peuvent changer cette loi éternelle.

Alors que la communion eucharistique scelle la communion entre le Christ Époux et l'Église, ainsi que la communion au sein du couple marié en Jésus, l'interdit de la communion aux divorcés remariés leur rappelle qu'ils sont objectivement dans une situation qui contredit et l'Alliance entre Jésus et l'Église, et l'alliance avec leur conjoint du sacrement de mariage.

La solution pour résoudre ce problème, ce n'est pas de faire comme dans la société civile : de changer la loi pour l'adapter au désir des pécheurs, mais c'est, avec la grâce de Dieu, de se convertir, de sortir de sa situation peccamineuse, et de vivre un plus grand amour : amour fraternel puisé dans la grâce baptismale pour le conjoint du mariage civil, et amour renouvelé pour le conjoint du mariage sacramentel. Rien n'est impossible pour celui qui croit.

En attendant d'y arriver, nos frères et sœurs divorcés remariés ne sont pas pour autant totalement empêchés de communier à Jésus. Ils peuvent le faire en vivant la communion de désir, ou communion spirituelle. (72) « Si leurs dispositions intérieures sont droites, affirme Mgr Léonard, le Seigneur n'est pas ligoté par le sacrement de son amour, et il saura se donner spirituellement avec grand fruit à celui qui ne peut s'approcher de lui dans l'Eucharistie. »

Et il ajoute : « Communier, c'est rencontrer l'amour crucifié du Seigneur et avoir part à son fruit de vie. Les divorcés remariés sont invités à cette rencontre et à cette participation à travers leur abstention même de l'Eucharistie. À ces chrétiens et à ces chrétiennes souvent marqués profondément par l'échec de leur mariage, Jésus dit : « Toi, mon frère, ma sœur, c'est dans le renoncement à la communion que tu communieras à ma croix et à ma résurrection, à ma prière et à mon Esprit ; accepte cette souffrance par amour pour moi et par respect de mon alliance d'amour, et moi, ton Seigneur et ton Dieu, je trouverai bien les moyens de te reconforter et de te combler autrement. Mets ta confiance en moi et en mon Église. » (73)

Ceci est signifié par la bénédiction du prêtre que les chrétiens divorcés remariés peuvent recevoir en s'avancant dans la procession de communion, comme les enfants qui n'ont pas fait leur première communion, les mains croisées sur la poitrine.

À l'opposé, certains catholiques divorcés remariés s'autorisent à communier, et trouvent pour cela des prêtres complaisants. Mgr Jullien en était conscient et le déplorait :

« Partageant la souffrance des couples divorcés remariés, sensibles à la pression exercée par les médias et par une certaine opinion publique dans l'Église, des pasteurs autorisent à communier les divorcés remariés qui le leur demandent, ou bien approuvent ceux qui s'y autorisent eux-mêmes.

« Au lieu d'aider à vivre ces problèmes difficiles, ces pratiques augmentent la confusion. Loin de rapprocher les fidèles de l'Église, elles les en éloignent en opposant les pasteurs jugés humains et compréhensifs, au prétendu rigorisme des pasteurs enfermés dans le juidisme. » (74)

(72) Cf. Michel MARTIN-PRÉVEL, *La communion de désir*, Éditions des Béatitudes 2007. (73) Op. cit. p. 111-112. Tout son chapitre sur ce sujet est empreint de miséricorde et de la sagesse pastorale souhaitée par le Pape François. (74) Mgr Jacques JULLIEN, *Demain la famille*, Éditions Mame 1992, p. 166.

En outre cette pratique, qui revient ipso facto à reconnaître le couple de divorcés remariés, jette le doute sur l'indissolubilité du mariage. C'est ce que l'Église veut éviter en maintenant sa discipline sur le non accès des catholiques divorcés remariés à la communion, saint Jean-Paul II le soulignait :

« Il y a par ailleurs un autre motif pastoral particulier: si l'on admettait ces personnes à l'Eucharistie, les fidèles seraient induits en erreur et comprendraient mal la doctrine de l'Eglise concernant l'indissolubilité du mariage. » (75)

Les catholiques séparés ou divorcés fidèles sont blessés par cette attitude laxiste de certains prêtres. L'un d'entre eux me le disait récemment, après avoir vu son épouse remariée se rendre à la communion à la même messe que lui, et j'ai entendu plusieurs fois la même réflexion chez des membres de la communion Notre-Dame de l'Alliance.

Le cardinal Ratzinger rappelait aux prêtres ce qu'ils doivent faire dans ce cas : « Si ce fidèle jugeait possible de le faire (de communier), les pasteurs et les confesseurs auraient, étant donné la gravité de la matière ainsi que les exigences du bien spirituel de la personne (Cf. 1 Co 11, 27-29) et du bien commun de l'Eglise, le grave devoir de l'avertir qu'un tel jugement de conscience est en opposition patente avec la doctrine de l'Eglise (Cf. *Code du Droit Canonique*, can. 978 § 2.) » (76)

C'est pourquoi Mgr Jullien poursuivait :

« Les pasteurs doivent conforter dans leur fidélité les divorcés qui refusent de se remettre en ménage. Quant aux divorcés remariés, le meilleur service à leur rendre, c'est de les aider à surmonter leur ressentiment là où il existe, à reconnaître tout ce qu'ils reçoivent déjà de l'Église, et à élargir leur regard et leur cœur. .

« « Reste la seule véritable manière d'accompagner les couples blessés : celle de Simon de Cyrène. On ne supprime pas la croix – on en est d'ailleurs incapable -, mais on peut aider à la porter. C'est une solution longue », écrit le cardinal Danneels (77).

« Dans ce domaine aussi, dont l'enjeu humain et chrétien est capital, les chrétiens doivent être « sel de la terre ; (et) si le sel s'affadit, il n'est plus bon à rien »...

« La position de l'Église, fondée sur l'Évangile, est prophétique. Aucune société ne peut vivre sans des structures familiales solides. Tôt ou tard, la société postindustrielle devra retrouver le sens de la famille, si elle veut vivre. La pratique de l'Église catholique, si mal comprise aujourd'hui, même par les fidèles, apparaîtra alors pour ce qu'elle est : salutaire pour les hommes et pour la société humaine. Salutaire aussi pour l'Église elle-même, dont la fermeté est celle de l'amour. Cette fermeté aimante lui est habituelle et s'avère féconde à long terme. » (78)

(75) FC n° 84 § 4. (76) Lettre de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur l'accès à la communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés de 1994, n° 6. (77) *Familles, Dieu vous aime*, Éditions Nouvelle Cité, 1991, p. 44. (78) Mgr J. JULLIEN, *Demain la famille*, p. 166-167. C'est la conclusion du chapitre VII : Divorce et divorcés.

CONCLUSION

Au début de mon épreuve en 1978, j'ai été interpellé par ce texte de l'épître aux Hébreux : « 01 *Nous aussi, entourés de cette immense nuée de témoins, et débarrassés de tout ce qui nous alourdit – en particulier du péché qui nous entrave si bien –, courons avec endurance l'épreuve qui nous est proposée, 02 les yeux fixés sur Jésus, qui est à l'origine et au terme de la foi. Renonçant à la joie qui lui était proposée, il a enduré la croix en méprisant la honte de ce supplice, et il siège à la droite du trône de Dieu. 03 Méditez l'exemple de celui qui a enduré de la part des pécheurs une telle hostilité, et vous ne serez pas accablés par le découragement. 04 Vous n'avez pas encore résisté jusqu'au sang dans votre lutte contre le péché, 05 et vous avez oublié cette parole de réconfort, qui vous est adressée comme à des fils : Mon fils, ne néglige pas les leçons du Seigneur, ne te décourage pas quand il te fait des reproches. 06 Quand le Seigneur aime quelqu'un, il lui donne de bonnes leçons ; il corrige tous ceux qu'il accueille comme ses fils. 07 Ce que vous endurez est une leçon. Dieu se comporte envers vous comme envers des fils ; et quel est le fils auquel son père ne donne pas des leçons ? (...) 09 D'ailleurs, nos parents selon la chair nous faisaient la leçon, et nous les respections. Ne devons-nous pas d'autant plus nous soumettre au Père de nos esprits pour avoir la vie ? 10 Les leçons que nos parents nous donnaient en croyant bien faire n'avaient qu'un effet passager. Mais celles de Dieu sont vraiment pour notre bien : il veut nous faire partager sa sainteté. 11 Quand on vient de recevoir une leçon, on éprouve non pas de la joie mais plutôt de la tristesse. Mais plus tard, quand on s'est repris grâce à la leçon, celle-ci produit un fruit de paix et de justice. » (Hé 12)*

L'immense nuée de témoins dont parle le verset 1, ce sont tous les hommes et femmes de l'Ancien Testament qui, au milieu de leurs épreuves, ont vécu dans la foi et l'espérance du salut. En 1978, j'étais invité moi aussi à la foi et à l'accueil de Jésus au cœur de mon épreuve. Cette foi est essentielle, car elle seule peut permettre aux catholiques séparés et divorcés de trouver un sens à leur épreuve dans une société « *que le péché entrave si bien* » (v.1). Et toute la réflexion que j'ai menée au long de ce livre est à accueillir dans la foi en la Parole de Dieu, tant elle contredit ce que vit et pense le monde

Pour « *courir avec endurance l'épreuve qui nous est proposée* » (v.1), nous devons garder « *les yeux fixés sur Jésus* » (v.2) dans le mystère de sa Pâque : « *il a enduré la croix en méprisant la honte de ce supplice, et il siège à la droite du trône de Dieu.* » (v.2)

C'est en unissant leur passion à celle de Jésus que les catholiques séparés et divorcés peuvent trouver la force pour vivre leur épreuve, afin que celle-ci débouche sur une résurrection. En effet, Jésus, qui a pris sur lui toutes nos souffrances, nous apporte ainsi la guérison ; et lui, l'Époux mort et ressuscité pour sauver son Église, il assure les séparés et divorcés dont le mariage est valide que leur couple n'est pas mort, qu'en lui leur petite église domestique survit, et qu'il désire la restaurer, la ressusciter. S'ils ont foi en lui, ils ne seront pas « *accablés par le découragement* » (v.3) car Jésus les accompagnera, les portera, les fortifiera par son Esprit, jusqu'à ce que cette restauration soit enfin accomplie.

Sûrs de l'amour de Jésus qui nous a tant aimés qu'il a donné sa vie pour nous, sûrs, dans la foi, de l'amour infini du Père qui veut depuis l'origine nous combler de ses bénédictions par le Fils, dans l'Esprit (cf. Ép 1), nous pouvons vivre notre épreuve comme un temps de conversion, de guérison, de sanctification. J'ai accueilli pour moi cette Parole : « *Quand le Seigneur aime quelqu'un, il lui donne de bonnes leçons ; il corrige tous ceux qu'il accueille comme ses fils.* » (v.6)

Corriger, ce n'est pas punir et faire mal ; étymologiquement, c'est « remettre sur le droit chemin ». En effet, dans les années qui ont précédé mon divorce, je m'étais éloigné de Dieu, et je n'avais pas su aimer mon épouse comme je l'aurais dû. L'épreuve m'a incité à me tourner vers Dieu, à demander pardon pour mes péchés, et à chercher comment, dorénavant, je pourrais faire sa volonté. S'en est suivi tout le cheminement que j'ai évoqué dans ce livre. Vatican II nous a rappelé que nous sommes tous appelés à la sainteté (1). « *Les leçons de Dieu sont vraiment pour notre bien : il veut nous faire partager sa sainteté,* » affirme l'auteur de la Lettre aux Hébreux (v.10).

Certes, on ne s'en rend pas compte tout de suite. « *Quand on vient de recevoir une leçon, on éprouve non pas de la joie mais plutôt de la tristesse. Mais plus tard, quand on s'est repris grâce à la leçon, celle-ci produit un fruit de paix et de justice* » (v.11).

Au début de l'épreuve, on connaît « *la tristesse* », on ne comprend pas, on râle, on se révolte peut-être, ou l'on est abattu... Mais si l'on a foi en Jésus, et si l'on se tourne vers le Père « *riche en miséricorde* » (Ép. 2,4), progressivement on avance sur le chemin de la sainteté, et la « *correction* » du Seigneur « *produit un fruit de paix et de justice* ».

Aujourd'hui je suis dans l'action de grâce non pas pour la souffrance et le mal, mais pour tout ce que l'épreuve m'a permis de vivre en positif. « *Bénis le Seigneur, ô mon âme, bénis son nom très saint, tout mon être ! Bénis le Seigneur, ô mon âme, n'oublie aucun de ses bienfaits !* » (Ps 102,1-2)

« *Comme la tendresse du père pour ses fils, la tendresse du Seigneur pour qui le craint !* » (Ps 102,13) Je te bénis, Père infiniment bon, de m'avoir révélé ta miséricorde, pour moi, pour mon ex-épouse et pour nos enfants, pour mes frères et sœurs, séparés, divorcés, divorcés remariés, pour Marie-Christine et pour ma nouvelle famille. (2)

« *Le Seigneur est tendresse et pitié, lent à la colère et plein d'amour ; il n'est pas pour toujours en procès, ne maintient pas sans fin ses reproches ; il n'agit pas envers nous selon nos fautes, ne nous rend pas selon nos offenses.* » (Ps 102,8-10) Je te bénis, Père Saint, pour ton pardon sans cesse renouvelé dans les sacrements, qui me relève et me donne la paix.

« *Il te guérit de toute maladie* » (Ps 102,3). Je te bénis, Père miséricordieux, pour l'amour infini dont tu nous as aimés en nous donnant ton Fils. Sur la croix, il a pris tous nos péchés, et *par ses blessures nous sommes guéris* (cf. 1 P 2,24). Merci, Père, pour les grâces de guérison que tu m'as accordées, et dont j'ai témoigné brièvement dans ce livre. Même si des cicatrices subsistent, je peux désormais mieux vivre et mieux aimer.

« *Il réclame ta vie à la tombe et te couronne d'amour et de tendresse* » (Ps 102,4). Je te bénis, Père source de vie : même si nous avons connu la mort spirituelle en nous coupant de toi, tu ravives en nous la grâce du baptême et nous fais revivre dans le Christ. Même si notre couple validement marié est humainement mort, tu le ressuscites en Jésus et permets aux catholiques séparés et divorcés fidèles de vivre de la grâce sacramentelle que l'Esprit Saint leur communique à profusion. « *Le Seigneur fait œuvre de justice, il défend le droit des opprimés.* » (Ps 102,6)

« *Mais l'amour du Seigneur, sur ceux qui le craignent, est de toujours à toujours, et sa justice pour les enfants de leurs enfants, pour ceux qui gardent son alliance et se souviennent d'accomplir ses volontés.* » (Ps 102,17-18) Je te bénis, Dieu fidèle. En Jésus, tu as noué avec l'humanité une Alliance d'amour éternelle, faisant de ton Fils l'Époux fidèle de l'Église. Je te bénis, Père, pour le sacrement du mariage, symbole réel de cette Alliance, pour les époux qui le vivent ensemble, et pour les séparés et divorcés qui y sont fidèles par-delà la séparation.

(1) Constitution *Lumen gentium* sur l'Église, ch. V. (2) Le moment où je l'ai expérimentée le plus fortement, c'est lorsque j'ai médité sur la miséricorde du Père dans mon livre *Comment réussir sa paternité*.

Je te bénis aussi pour le sacrement de l'Eucharistie qui nous permet de communier à l'Époux divin, qui renforce l'unité de notre couple, et qui, par l'Esprit Saint, nous donne la charité. Enfin je te bénis pour nos frères et sœurs divorcés remariés qui s'efforcent de vivre en accord avec l'Alliance célébrée dans les sacrements du mariage et de l'Eucharistie.

« *Bénissez-le, armées du Seigneur, serviteurs qui exécutez ses désirs !* » (Ps 102,21)
Je te bénis, Père souverain ! Alors que Satan fait tout pour détruire l'amour et la famille, tu nous as confiés à tes anges afin qu'ils nous défendent et nous protègent dans le dur combat spirituel que nous devons mener au cœur d'un monde enténébré.

Oui, vraiment, « *bénis le Seigneur, ô mon âme, bénis son nom très saint, tout mon être ! Bénis le Seigneur, ô mon âme, n'oublie aucun de ses bienfaits !* » (Ps 102,1-2)

Dans ce livre j'ai voulu témoigner de la miséricorde de Dieu, mais en vérité. Lorsque nous sommes dans le mensonge ou le compromis avec l'esprit du monde, le Père, fermement, nous corrige, et l'Esprit Saint nous conduit à la vérité tout entière.

Si Jésus a souffert les horribles tortures de sa passion, c'est parce qu'il a refusé de pactiser avec l'ennemi – Satan - et de complaire aux hommes. Déjà Syméon avait annoncé : « *Voici que cet enfant provoquera la chute et le relèvement de beaucoup en Israël. Il sera un signe de contradiction.* » (Lc 2,34)

Si tel a été le sort du Maître, tel sera le sort du disciple. Jean-Baptiste, le premier, a été décapité parce qu'il avait dénoncé l'adultère d'Hérode avec Hérodiade (cf. Mc 6,17-29).

Depuis les origines, les Papes défendent l'indissolubilité du mariage, et la discipline de l'Église par rapport aux divorcés remariés. Aucun n'a été décapité pour cela, mais ils sont souvent la cible de lynchages médiatiques de la part des ennemis de l'Église, et même parfois de la part de chrétiens dits « progressistes » gagnés par l'esprit du monde.

Mgr Müller en est conscient, mais affirme que, pour rester « *lumière du monde* », l'Église doit maintenir sa fidélité à la Parole de Dieu :

« Un problème pastoral sérieux consiste dans le fait que certains, aujourd'hui, jugent le mariage exclusivement selon des critères mondains et pragmatiques. Celui qui pense selon « l'esprit du monde » (1 Co 2, 12) ne peut pas comprendre le caractère sacramentel du mariage. Au manque de compréhension croissant à propos de la sainteté du mariage, l'Église ne peut pas répondre par une adaptation pragmatique à ce qui apparaît inévitable, mais seulement en ayant confiance dans « l'Esprit qui vient de Dieu, pour connaître les dons gracieux que Dieu nous a faits » (1 Co 2, 12). Le mariage sacramentel est un témoignage de la puissance de la grâce qui transforme l'homme et prépare toute l'Église pour la cité sainte, la nouvelle Jérusalem, l'Église, prête « *comme une épouse parée pour son époux* » (Ap 21, 2). *L'Évangile de la sainteté du mariage doit être annoncé avec une audace prophétique.* Un prophète fatigué cherche dans l'adaptation à l'esprit du temps son propre salut, mais pas le salut du monde en Jésus Christ. La fidélité aux promesses du mariage est un signe prophétique du salut que Dieu donne au monde : « *qui peut comprendre, qu'il comprenne* » (Mt 19, 12). » (3)

Prions : « Seigneur, tu demandes à ton Église d'être le lieu où l'Évangile est annoncé en contradiction avec l'esprit du monde. Donne à tes enfants assez de foi pour ne pas désertier, mais pour témoigner de toi devant les hommes en prenant appui sur ta Parole. Par Jésus Christ, ton Fils, notre Seigneur et notre Dieu, qui règne avec toi et le Saint-Esprit, maintenant et pour les siècles des siècles. Amen. » (4)

(3) Mgr G.L. MÜLLER, *Témoignage en faveur du pouvoir de la grâce sur l'indissolubilité du mariage...* dans l'Osservatore romano du 23/10/2013.

(4) Prière finale des Laudes du vendredi de la semaine I.

PRIÈRE POUR LES CATHOLIQUES DIVORCÉS

Seigneur Jésus, tu as aimé et tu aimes toujours d'un amour parfait l'Église ton épouse. Tu as donné ta vie sur la croix pour qu'elle soit « sainte et irréprochable sous ton regard dans l'amour » (Ép 1,4), et tu lui es éternellement fidèle.

Par l'intercession de la Vierge Marie, ta Mère et notre Mère, nous te prions pour tous les catholiques séparés, divorcés et divorcés remariés.

Nous te prions, Seigneur Jésus, pour tous les époux séparés ou divorcés, pour leurs enfants blessés ou révoltés : accorde-leur ta paix, avec Marie nous t'en supplions.

Rends leur croix féconde : aide les chrétiens à la vivre en union avec ta passion, ta mort et ta résurrection ;

Console-les dans leur épreuve ; guéris toutes les blessures de leur cœur ;

Donne aux époux la force de pardonner profondément, en ton Nom, au conjoint qui les a offensés, et le courage de lui demander pardon pour leurs propres fautes envers lui ;

Conduis-les à la réconciliation.

Sois présent à tous par ton amour, et à ceux qui sont unis par le sacrement du mariage, accorde la grâce d'y être fidèles dans l'espérance du renouvellement de leur alliance.

Nous te prions, Seigneur Jésus, pour ceux qui se posent la question de la validité de leur mariage sacramentel.

Aide-les dans leurs démarches auprès de l'Officialité, et éclaire les juges pour que la vérité se fasse.

Nous te prions, Seigneur Jésus, pour les catholiques divorcés remariés civilement.

Assure-les de ta miséricorde qui ne condamne pas ;

Guéris toutes les blessures de leur cœur ;

Accorde-leur la grâce de pardonner du fond du cœur au conjoint avec lequel ils se sont mariés religieusement, et donne-leur le courage de lui demander pardon pour leurs propres fautes envers lui.

Si leur mariage sacramentel était valide, Seigneur Jésus, fais-leur découvrir qu'il subsiste encore en toi, et conduis ces époux à la réconciliation ;

Accorde-leur la grâce d'accepter, par amour pour toi, ta Parole dans les Évangiles et la discipline de l'Église ton épouse les concernant.

Avec leur nouveau conjoint, donne-leur la force d'adopter un mode de vie qui ne soit plus en contradiction avec l'indissolubilité du mariage.

Seigneur Jésus, nous te prions pour ton Église.

Qu'elle se montre, comme toi, miséricordieuse pour tous les catholiques séparés, divorcés et divorcés remariés : par le baptême ils sont membres de ton Corps et nos frères et sœurs. Qu'elle soit accueillante à tous.

Qu'elle soutienne ceux qui sont séparés et divorcés non remariés, afin qu'ils restent fidèles à leur conjoint malgré la pression de leur entourage mondain.

Qu'elle accompagne ceux dont le mariage sacramentel est valide et qui sont remariés civilement, afin qu'ils « obtiennent de Dieu la grâce de la conversion et du salut, s'ils persévèrent dans la prière, la pénitence et la charité. » (FC n°84) Amen.

Paul Salaün

BIBLIOGRAPHIE

Textes du Magistère

- Saint Jean-Paul II, *Exhortation apostolique Familiaris consortio sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui*, 1981, spécialement n° 83-84.
- Cardinal Joseph RATZINGER – Congrégation pour la Doctrine de la Foi : *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur l'accès à la communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés*, 1994.
- Cardinal Joseph RATZINGER, *À propos de quelques objections à la doctrine de l'Église concernant la réception de la communion eucharistique de la part des fidèles divorcés remariés*, 1998.
- Mgr Gerhard Ludwig MÜLLER, *Témoignage en faveur du pouvoir de la grâce sur l'indissolubilité du mariage et le débat sur les divorcés remariés civilement et les sacrements*, 2013 (1)

Ouvrages d'ensemble

- Mgr André-Mutien LÉONARD, *Séparés, divorcés, divorcés remariés, l'Église vous aime*, Éditions de l'Emmanuel 1996.
- Cardinal Dionigi TETTAMANZI, *Lettre aux époux en situation de séparation, de divorce et de nouvelle union*, Éditions Salvator, 2008.
- P. Michel MARTIN-PRÉVEL, *Divorcés, aimer encore*, Éditions des Béatitudes 2010.

Pour les catholiques séparés et divorcés fidèles

- Paul SALAÛN, *Séparés, divorcés, une possible espérance*, Éditions Nouvelle Cité 1990.
 - I – La passion des séparés, divorcés.
 - II – Douze témoignages.
 - III – Les chrétiens séparés, divorcés dans l'Église. (2)
- Paul SALAÛN, *Séparés, divorcés, le chemin du pardon*, Éditions Nouvelle Cité 1992.
 - I – Les obstacles à surmonter : blessures et péchés.
 - II – Le pardon c'est la perfection de l'amour. (2)
- Thierry MAUCOUR, *J'ai choisi de lui rester fidèle*, Éditions Mame EDIFA, 2006.
- Sous la direction du P. Alain BANDELIER, *Séparés, divorcés à cœur ouvert*, Éditions Lethielleux Parole et Silence 2010.

(1) Ces quatre textes sont sur le site internet du Vatican.

(2) Ce livre est épuisé, mais est reproduit sur mon site internet.

Nullité de mariage

- P. Jacques VERNAY, *L'Église catholique casse-t-elle les mariages ?* Éditions Fleurus/Tardy 1990

- P. Jacques VERNAY – Bénédicte DRAILLARD, *L'ABC des nullités de mariages catholiques*, Nouvelle Cité, 2011.

Catholiques divorcés remariés

- PP. Éric JACQUINET et Jacques NOURISSAT, *Fidèles jusqu'à l'audace, divorcés remariés : un chemin nouveau dans l'Église*. Éditions Salvator 2008.

- P. Gérard BERLIET, *Parcours Miséricorde et Vérité - Un chemin pour les personnes divorcées remariées*, Éditions de l'Emmanuel 2011.

- Textes rassemblés par Robert DODARO, o.s.a, *Demeurer dans la vérité du Christ, Mariage et communion dans l'Église catholique*, Artège éditions 2014.

- Michel MARTIN-PRÉVEL, *La communion de désir*, Éd. Des Béatitudes 2007.

Comment éduquer les enfants

- P. Olivier BONNEWINJ, *Parents au lendemain du divorce*, Éd de l'Emmanuel 2010

Novembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....p.6

Ch. I – LE TEMPS DE L'ÉPREUVE

Témoignage.....p.8

Première épreuve

Tension dans le couple

Ma conversion

La séparation et le divorce

Soutiens dans l'épreuve

Un profond enracinement spirituel

Méditation : La passion des séparés, divorcés.....p.15

Introduction

1 – La trahison de Judas

2 – L'agonie à Gethsémani

3 – Le jugement

4 – La flagellation

Texte

Ch. II : REDÉCOUVERTE DU SACREMENT DU MARIAGE

Témoignage.....p.24

D'abord, consolider ma foi

Une double rencontre providentielle

Réflexion : Séparés, divorcés fidèles à l'Alliance.....p.28

1 – Le maintien du lien

2 – Comment les séparés et divorcés peuvent s'appuyer sur les trois piliers de l'alliance : Garder confiance ; aimer jusqu'au bout ; Fidèles pour toujours.

3 – « Si quelqu'un renvoie sa femme et qu'il en épouse une autre, il est adultère. »

Textes

Ch. III – LA COMMUNION NOTRE-DAME DE L'ALLIANCE

Témoignage.....p.46

Le baptême de mes enfants

Soucis de santé pour mon fils

La fondation de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Premiers pas de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Croissance de la communion

Réflexion : le chemin du pardon.....p.54

Témoignage

Le pardon est nécessaire

Les résistances au pardon

La source du pardon

*Le Pardon en vue de la réconciliation et du renouvellement de l'alliance
conjugale*

L'aide du sacrement de réconciliation

Étapes sur le chemin du pardon

Prière pour exprimer mon pardon à mon conjoint séparé ou divorcé

Ch. IV – LA RECONNAISSANCE DE NULLITÉ DE MON MARIAGE

Témoignage.....p.67

Une question d'abord accessoire pour moi

Une question qui devient personnelle

Mon désir : faire la vérité

Ma démarche auprès de l'Officialité

Le jugement de l'Officialité

Mon retrait de la communion Notre-Dame de l'Alliance

Document : Vade-mecum des procédures de reconnaissance de nullité.....p.74

Ch. V –MA VOCATION AU MARIAGE

Témoignage : mon nouveau mariage.....p.78

La rencontre

Le mariage

L'accueil de la vie

Premières années difficiles

Le temps des guérisons

Les perturbations en lien avec l'occulte

Une meilleure connaissance mutuelle

Appel à l'engagement

Réflexion : Miséricorde pour les divorcés remariés.....p.88

Un débat confus

Qu'amour et vérité se rencontrent

Les catholiques divorcés remariés sont-ils rejetés ?

Première étape : vérité sur le divorce

Deuxième étape : la question essentielle de la validité du mariage

Troisième étape : accepter que leur mariage sacramentel reste valide

Corollaire: accepter la discipline de l'Église

« Je ne te condamne pas » (Jn 8,11)

Les catholiques divorcés remariés restent membres de l'Église

Quatrième étape : « Va et désormais ne pêche plus » (Jn 8,11)

Ch. VI – L’EUCHARISTIE REPAS DES NOCES

- 1 – Dans l’Eucharistie, c’est Jésus Époux qui se donne à nous.....*p.108
- 2 – L’Eucharistie des époux chrétiens.....*p.112
- 3 – L’Eucharistie des catholiques séparés, divorcés fidèles à leur conjoint.....*p.118
- 4 – L’Eucharistie des catholiques divorcés remariés.....*p.123

CONCLUSION.....p.131

Prière pour les catholiques divorcés.....p.134

Bibliographie.....p.135

Table des matières.....p.137